LE SURNATUREL

DANS

LE MONDE VÉGÉTAL

Toutes les divinités adorées par les nations n'ont pas plané sur l'humanité des hauteurs de l'Olympe; tous les démons redoutés de la foule ne sont pas sortis des gouffres infernaux. Il existe des dieux et des démons dont la personnalité est moins accentuée, dont le caractère est plus humble, qui n'ont pas de place dans les généalogies du ciel et de l'enfer, mais qui n'en sont que mieux identifiés à la vie intime du genre humain. Comme les classes inférieures, protégées contre les changemens par leur obscurité, qui restent à peu près les mêmes sous tous les régimes, ils ont échappé par la modestie même de leur condition aux révolutions qui ont précipité de leurs autels rayonnans des dieux bien plus illustres. En faisant aux circonstances les concessions qu'ils ne pouvaient refuser, ils ont jusqu'à nos jours conservé un culte et des fidèles, bravant l'esprit critique qui, depuis la renaissance, a grandi de siècle en siècle. S'ils n'ont pas jusqu'à ce temps trouvé de véritables historiens, il faut l'attribuer au tardif développement des études mythologiques. On s'est contenté longtemps de notices plus ou moins vagues sur certaines herbes merveilleuses. C'est dans des ouvrages allemands publiés dans les vingt dernières années, tels que ceux de MM. Schwartz, Kuhn et Mannhardt, qu'on trouve les premières études véritablement scientifiques sur la plante considérée dans ses rapports avec la mythologie. Les savans appartenant aux pays novo-latins comprennent de plus en plus l'importance et l'intérêt de ces

recherches, dont nous voudrions donner une idée suffisante, en prenant pour guide l'ouvrage récent de M. de Gubernatis (1).

I.

Un passage de Tacite explique très bien l'impression que la forêt produisait sur les peuples primitifs : il dit que les Germains considéraient les bois comme des temples, et qu'ils y croyaient toujours présente la divinité sans l'apercevoir. Le culte druidique prouve que les mêmes idées avaient cours chez les Gaulois; d'après Pline, elles régnaient aussi dans l'Italie et la Grèce des premiers temps. Dans notre Europe, les légendes des nations slaves et germaniques conservent fidèlement, surtout les premières, la tradition de ces croyances. La troupe des *Waldgeister*, sur laquelle on trouve tant de curieux renseignemens dans les ouvrages de Mannhardt (2), continue de faire de la forêt allemande un lieu plein de mystères. La forêt slave n'est pas moins peuplée d'êtres mystérieux, comme l'attestent quelques chants populaires traduits par M. Dozon. La forêt, sans que le vent souffle, est bouleversée par les dragons aux cheveux blancs, qui passent avec leurs femmes assises dans des chariots d'or et avec leurs enfans reposant dans des berceaux du même métal. La prudente mère de Stoïan, qui sait que les samodives ne sont pas moins redoutables que les dragons, engage son fils à ne pas mener son troupeau dans leur forêt, ou du moins à s'abstenir d'y jouer de la flûte. Stoïan, n'ayant pas tenu compte de ce bon conseil, est attaqué par un jeune homme aux cheveux incultes, qui lutte trois jours contre lui, et qui finit par appeler à son aide ses sœurs, les tempêtes. Elles emportent Stoïan sur le sommet des arbres, se font un jouet de son corps, le mettent en pièces et détruisent son troupeau. « De tout arbre vieux, dit un proverbe russe, sort soit un hibou, soit un diable. » M. Henri de Gubernatis, tandis qu'il était consul à Janina, a remarqué que les Albanais de ces contrées croient qu'il faut se défier de l'ombre des arbres qui vieillissent, habités par l'*aërico,* démon aérien. Dans la France du VIIe siècle, on disait : « Ne faites point passer vos troupeaux sous un arbre creux, ce serait en quelque sorte les consacrer au démon. » L'homme a parfois conscience des résistances que la forêt doit lui opposer. Un pallicare dit à la forêt : « Dieu te garde, nous prenons congé de toi, ô forêt, montagne de Rila! Par-

(1) *La Mythologie des plantes.* — T. Ier, *Botanique générale,* par M. Angelo de Gubernatis, professeur de sanscrit et de mythologie comparée à l'Institut des études supérieures à Florence. Paris, 1878, Reinwald.

(2) *Baumkultus der Germanen,* ch. II. — *Antike Wald-und Feldkulte.*

donne-nous, ô forêt, pour avoir bu tes eaux, pour avoir foulé tes herbes. » La forêt répond au pallicare : « Dieu te conduise, pallicare, je vous pardonne tout, l'herbe et aussi l'eau; l'eau, il en coule toujours de nouvelle ; l'herbe, il en repoussera d'autre. La seule chose que je ne vous pardonne pas, c'est d'avoir brisé mes sapins et d'en avoir fait des rouets, que vous allez, par les veillées, distribuant aux filles. »

Plus un pays se civilise, plus ces impressions du vieux monde s'affaiblissent. Vivantes chez les Bulgares, elles sont à peu près effacées en Normandie, où la forêt de Longboel, dont parle M. F. Baudry dans la *Mélusine*, semble très pâle si on la compare à la mythique « forêt des samodives. » On y entend pourtant encore, quand le vent remue la cime des vastes bois, la voix des anciens « verdiers » (gardes); on y parlait, avant les grands défrichemens qui l'ont bouleversée, d'un « trou de Saint-Patrice » communiquant avec l'enfer. En quittant l'Europe, on se rend bien mieux compte de la manière dont nos aïeux subissaient l'influence des merveilles qui les entouraient. L'Afrique est, à mon avis, le meilleur terrain pour étudier la psychologie des sociétés préhistoriques. De même qu'en s'élevant sur les flancs d'une haute montagne on passe en quelques heures du climat de l'Italie au climat de la Sibérie, en allant de notre continent en Afrique on retrouve des âges qui pour nous n'existent plus qu'à l'état de souvenirs lointains. Les voyages des Livingstone, des Baker, des Burton, des Compiègne, des Schweinfurth, des Cameron, des Stanley, des Savorgnan de Brazza, n'intéressent pas seulement les géographes, ils fournissent les plus précieux renseignemens aux historiens de l'humanité. Si nous voulons savoir de combien d'êtres mystérieux les hommes des premiers âges peuplaient les immenses forêts dans lesquelles ils erraient épouvantés, ouvrons le livre d'un des récens explorateurs de cette Afrique que Pline l'Ancien nommait « la terre des monstres. » Pour les Niams-Niams, selon Schweinfurth, la forêt est la demeure d'êtres invisibles. Ceux-ci ne se contentent pas, comme les samodives des Bulgares, de défendre leur domaine contre l'être exterminateur qui travaille à dominer et aussi à ravager le globe. Ils conspirent constamment contre les hommes, et le murmure des feuilles dans ces bois impénétrables, qui effrayaient même les nègres, compagnons de Stanley, est la conversation des habitans de la forêt. Les esprits malfaisans ou *rangas*, qui remplissent les bois, inspirent aux Bongos une terreur extraordinaire. Comme les Perses, ils se figurent que les animaux qui fuient la lumière sont des êtres redoutables. Aussi classent-ils dans la catégorie des *rangas* les hiboux, les chauves-souris et un demi-singe aux gros yeux rouges, aux oreilles droites

qui évite le jour dans le creux des arbres. Les Bongos se consolent par la pensée qu'il existe des « racines magiques » redoutées de tous les mauvais esprits. Cette puissance de la plante contre les pièges du monde infernal est une des croyances qui ont eu le plus d'influence sur l'espèce humaine, barbare ou civilisée.

Quand la terreur diminue ou cesse, le mystère persiste. Dans un ouvrage publié en Angleterre et traduit depuis en français (1) et en allemand, la *Mythologie zoologique*, M. A. de Gubernatis prouve que les croyances populaires attribuent aux oiseaux la science suprême. Cette science vient de la forêt, organe de la Terre-Mère (Déméter), dont ils écoutent sans cesse les mystérieuses confidences. Les chênes de Dodone, qui révélaient aux pontifes les oracles du Zeus des Pélasges, avaient des interprètes plus sûrs que les prêtres les plus saints. Aussi avec quelle anxiété les augures observaient leurs mouvemens! Ils avouaient ainsi qu'ils tenaient de l'oiseau leur savoir prophétique. Mais l'oiseau lui-même n'était-il pas inférieur à l'arbre, perpétuellement en communication avec le foyer même de la vie et des révélations? Le bouddhisme est resté fidèle à ces antiques traditions. Ce grandiose système de pessimisme, adopté par 400 millions d'âmes, le tiers de l'espèce humaine, professe une véritable vénération pour les bois. D'après le *Rasavâni*, le dieu des dieux enseigna au Bouddha les quatre grandes vérités dans une de ces forêts qui, écoutant toujours, ont le secret de tous les mystères.

Aures sunt nemoris, oculi campestribus oris, disait le moyen âge. L'Italie n'est pas d'un autre avis : *Anche boschi hanno orecchie*. *Das Feld hat Augen*, dit l'Allemagne, *der Wald hat Ohren*. L'arbre occupe dans le bouddhisme une place plus importante encore que la forêt. Dans la vie thibétaine de Çakya-Mouni, analysée par M. Schiefner, au moment de la naissance du *Bodhisattva* (essence de sagesse) naît un arbre appelé « essence de vertu, » dont la croissance est prodigieuse. Le matin, avant le lever du soleil, on pouvait le « fendre avec l'ongle; le soir, le feu même serait impuissant à le détruire. » L'arbre du Bouddha, sous lequel il se livra sept ans à de sublimes méditations, est même désigné parfois sous le nom de *Bodhi*, la sagesse personnifiée. Un grand nombre de miracles sont attribués à cet arbre, à l'ombre duquel tout disciple fervent de Çakya-Mouni peut acquérir la sagesse suprême : aussi est-il appelé « voie du salut » dans le *Lalitavistara* thibétain. Si les chrétiens nomment l'arbre de la croix leur « unique espérance (2), » les bouddhistes ne parlent pas avec moins d'en-

(1) Par M. Paul Regnaud, 2 vol. in-8°. Paris, 1874, Pedone-Lauriel.

(2) *O crux, ave, spes unica!*

thousiasme du *Bodhi*; il ne le cède guère au Bouddha lui-même. L'arbre sacré Bo (*ficus religiosa*) est, selon M. Gerson, l'objet le plus vénéré de l'île de Ceylan. Cet arbre est né d'une branche de l'arbre célèbre d'Uruvela, qui fut tant d'années témoin des solitaires méditations de Çakya.

Là même où l'enthousiasme n'inspirait pas de pareilles exagérations, l'arbre émerveillait les esprits par sa miraculeuse fécondité. Quelle était la limite de cette fécondité? L'imagination, alors si puissante, n'en apercevait pas les bornes. Cet être étrange, qui ne s'épuisait jamais, tout en produisant à profusion les feuilles, les fleurs et les fruits; que l'homme avait trouvé en possession du globe; dont la durée faisait un tel contraste avec la fragilité de l'existence humaine; qui contenait tous les élémens de la vie, l'eau (la sève) et le feu, n'était-il pas un mystérieux ancêtre de l'humanité? Si les Juifs croyaient que la terre était l'élément dont Jéhovah avait formé le premier homme, d'autres étaient portés à penser qu'il y avait eu, à l'origine des choses, un véritable « arbre de vie », dont l'arbre de la *Genèse*, le *Gaokerena* créé par Ahoura-Mazda (Ormuzd), et l'*Ilpa* des Hindous, semblent être une image fort incomplète. Même dans notre Europe, où rien ne donne une idée de la vie surabondante des végétaux de la zone tropicale, nous voyons les anciens accorder aux chênes le nom significatif de « premières mères, » idée qu'on retrouve dans le conte par lequel on satisfait la curiosité des enfans piémontais et dans l'opinion que les petits Allemands ont de leur origine (1). Chez les Scandinaves, l'Edda nous parle du véritable « arbre de vie, » le célèbre frêne Yggdrasil, dont les fruits sont des hommes. Ce géant du monde végétal, montagne de verdure qui s'élève jusqu'à la voûte des cieux, enfonce dans le sol trois énormes racines : l'une pour le passé, l'autre pour le présent, la troisième pour l'avenir. Son éternelle verdure symbolise l'éternité de la vie du monde. « Près de l'arbre, dit la *Voluspa*, trois jeunes filles arrêtent la destinée des fils du temps. » Le grand arbre toujours vert qu'on voyait près d'Upsal, « dont personne, dit Adam de Brême, ne connaissait l'espèce, » représentait sans doute sur la terre scandinave l'arbre-ancêtre des adorateurs d'Odin. L'*Irminsul* des Germains, comme le *Skambha* védique, sont d'autres noms de l'arbre cosmogonique, symbole de la vie universelle. Pour les sectateurs du mazdéisme, l'homme sort de la terre comme un arbre; sa première apparence est celle d'un végétal. Dans le *Boundehesh*, les humains naissent sous la forme de la plante *Reiva* (*Rheum ribes*). Dans l'Inde, un hymne du

(1) Une vieille souche ou un arbre. — Voyez Mannhardt, *Germanische Mythen*.

Rig-Véda se pose cette question : « Quelle était la forêt, quel était l'arbre, dont le ciel et la terre sont issus? » L'*Atharva-Véda* considère tous les dieux comme sortis de l'arbre de *Skambha*. Açvalâyana raconte que, lorsque le maître donnait la licence au disciple, en lui remettant le bâton, il disait : « Tu es une canne, tu es né de l'arbre; protége-moi maintenant de tous les côtés. » Le nom de Khat, ancêtres des Khaties de l'Inde centrale, signifie, dit-on, « engendré du bois. » Les voyageurs ont constaté chez les Hindous l'existence de traditions conformes à ces idées. Au XIV[e] siècle, Odoricus du Frioul entendit parler d'arbres qui, au lieu de fruits, portaient des hommes et des femmes. Le colonel Yule a remarqué que la même légende existe chez les Arabes. Si l'on veut retrouver les antiques croyances des nations, il faut les chercher dans les contes, dernière transformation des mythes primitifs. Or, dans un conte hindoustani, la *Rose de Bakavali*, on décrit un jardin « dont les arbres portaient des fruits qui ressemblaient à des têtes humaines. » Dans un conte des Turcs du sud de la Sibérie, rapporté dans l'important ouvrage de M. Radloff sur leur poésie populaire (1), à l'origine des choses, naquit un arbre sans rameaux, dont Dieu fit sortir sept branches, au pied desquelles naquirent les neuf chefs des races humaines. Dans un conte russe cité par M. Afanasief (2), un homme âgé, privé d'enfans, va dans la forêt, y coupe une souche et l'apporte à sa femme. Celle-ci la berce et lui chante une chanson de nourrice. Des pieds poussent d'abord, et la bûche finit par se transformer en enfant.

A la même idée de la fécondité primitive du végétal se rattachent les légendes des arbres qui produisent des agneaux ou des oiseaux, ou qui peuvent satisfaire toutes les convoitises. Ainsi le *Kalpadruma* de l'Inde est un arbre qui accomplit tous les désirs. Un tel arbre était digne d'ombrager le paradis de Mahomet. Aussi Lazzaro Papi, dans ses *Lettere sull'Indie orientali*, dit-il que les musulmans de l'Inde racontent des choses merveilleuses sur le *touba*, « l'arbre de la félicité. » Tout rameau qui s'étend sur la demeure d'un élu lui fournit la nourriture la plus exquise. Il donne aux bienheureux la soie la plus fine pour se vêtir, et de son tronc sortent les plus beaux chevaux, magnifiquement harnachés. Ce tronc est si élevé, et ses rameaux s'étendent sur un si vaste espace, que le coursier le plus vigoureux et le plus rapide pourrait à peine, après un voyage de cent ans, sortir de son ombre immense. Les disciples de l'islam n'ont pas seuls transporté dans le ciel cet arbre de vie que les Sioux de l'Amérique considéraient comme leur an-

(1) W. Radloff, *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stämme Sud-Siberiens.*
(2) *Narodniya Russkya skaszki.*

cètre. Dans la capitale de l'empire d'Orient, on parlait d'un arbre colossal placé au milieu du paradis, qu'il couvre de son ombre. Cet arbre, brillant comme l'or et le feu, possède les feuilles et les fruits de tous les arbres terrestres. Son feuillage exhale le plus doux parfum, et de ses racines coulent douze sources de lait et de miel, comme du frêne Yggdrasil des Scandinaves tombe la « chute du miel » (*humângfall*), et comme le *Gaokerena* des Perses produit l'ambroisie. Il n'est pas difficile de reconnaître l'arbre byzantin dans l'arbre primitif russe. Cet arbre est de fer, il a pour racine la force même de Dieu; sa tête soutient les trois mondes, le ciel, la terre et l'enfer.

La naissance de la flamme était bien propre à fortifier chez les peuples primitifs l'idée qu'ils se faisaient du caractère surnaturel de l'arbre, ainsi que l'a prouvé le professeur Adalbert Kuhn dans un travail justement admiré sur l'origine du feu (1). Quelques sauvages ont conservé l'usage de faire du feu en tournant un bâton dans le trou d'un morceau de bois, et Gonzalo d'Oviedo, l'auteur du *Sommario delle Indie occidentali*, expliquait minutieusement aux Italiens de son temps comment les Américains l'obtenaient de cette manière. Dès les temps védiques, la production du feu fut assimilée à la création même des êtres vivans, et considérée également comme un prodige, comme une conquête arrachée au monde supérieur. Dans cet ordre d'idées, il était naturel d'attribuer au bâton une vertu magique. L'épopée juive attribue au bâton de Moïse une puissance extraordinaire. C'est avec ce bâton qu'il épouvante l'Égypte et son Pharaon; c'est avec lui qu'il fait jaillir, dans le désert, l'eau du rocher. Pour les anciens, le bâton a le pouvoir de faire sortir l'eau claire du rocher ténébreux, l'or resplendissant de la terre noire, la flamme céleste de l'arbre à la sombre écorce. Par extension il peut chasser de leur retraite les amis des ténèbres, les démons et leurs instrumens, comme avec le bâton du Christ saint Patrice, adversaire redouté du diable, fit sortir les vers venimeux de l'Irlande. Avant lui, l'*Atharva-Véda* invoque dix espèces de branches qui ont un pouvoir vermifuge (2). Dans une tradition du cycle épique de Novgorod, Péroun, le dieu russe de la foudre, armé du bâton, chasse les ténèbres de l'hiver et ouvre les portes au printemps. La verge d'or d'Indra, foudre étincelante, ouvre les ténébreuses cavernes des nuages, où les démons voleurs ont caché les vaches fécondes, le trésor des eaux du ciel, que la terre altérée de l'Inde attend avec angoisse. Dès le XI[e] siècle, nous voyons, en France,

(1) *Herabkunft des Feuers*, ouvrage que M. Baudry a fait connaître en France.

(2) Même mythe chez les Allemands (Wuttke, *der Deutsche Volksaberglaube*) et chez les Slaves (Mannhardt, *Baumkultus der Germanen*).

« la baguette divinatoire, » rameau fourchu de coudrier, de pommier, d'aune ou de hêtre, découvrir les sources et les trésors. Perrault, qui conserve précieusement tant de traditions mythiques, fait dire à la fée Peau-d'âne :

Je vous donne encor ma baguette;
En la tenant en votre main,
La cassette suivra votre même chemin,
Toujours sous la terre cachée;
Et lorsque vous voudrez l'ouvrir,
A peine mon bâton la terre aura touchée,
Qu'aussitôt à vos yeux elle viendra s'offrir.

La magie, qui n'est qu'une transformation des rites antiques, ne pouvait manquer de conserver les vieilles traditions sur la puissance de la baguette. Le cercle magique tracé avec le bâton des nécromanciens fait tomber dans leurs mains tous ceux qui entrent dans ce cercle. Les contes populaires européens, non moins fidèles aux dogmes primitifs, nous parlent aussi d'un bâton merveilleux qui frappe de lui-même tous ceux qui se trouvent autour du trésor. Sans être aussi redoutable que le bâton de Péroun et la verge d'Indra, il conserve quelque chose de leur puissance. Faut-il rattacher au même ordre d'idées les bâtons de commandement, le sceptre des rois, la verge des licteurs, la crosse des évêques, le bâton des maréchaux? M. de Gubernatis, assez porté à expliquer un certain nombre de faits par la même hypothèse, incline vers cette supposition. On serait tenté de ne voir dans le sceptre et la crosse que la verge du pâtre, insigne primitif de l'autorité chez les nomades. Mais de même que dans plus d'un pays « tout berger est un peu sorcier, » les vies des saints montrent que le bâton des pasteurs a souvent opéré des prodiges. Ainsi un de ces bâtons planté dans le sol y fait naître à l'instant un arbre vigoureux.

Ce miracle, qui nous semble si éclatant, est simplement le réveil de la vie que les mythes attribuent au végétal. Loccenius, écrivain allemand du XVe siècle, parle d'un genévrier qui s'indigne et crie lorsqu'on veut l'arracher. Dans le *Guillaume Tell* de Schiller, il est question d'une montagne où tous les arbres saignent sous la hache. Une forêt de ces arbres se trouve dans la *Gerusalemme liberata* du Tasse. Dans un *auto sacramental* de Calderon (*el arbor del mayor frutto*), lorsque Candaces, obéissant à Salomon, coupe sur le mont Liban l'arbre unique et triple, il en jaillit une rivière de sang. Dans un des contes populaires russes traduits en anglais par M. Ralston, le héros ayant suspendu son gant à un arbre, le sang tombe de ce

gant. Virgile fait parler le cornouiller de Polydore, et, en Toscane, le cornouiller sanguin (qu'on nomme *sanguine*) dénonce l'assassin. Le végétal, qui souffre du mauvais œil, peut même mourir si une impression trop vive le saisit. Fernan Caballero (Cecilia Bohl de Arron), qui a recueilli les légendes de l'Andalousie, rapporte que, dans ces légendes, les arbres et les herbes séchèrent sur le passage de Jésus marchant au Golgotha. La légende d'Adam et d'Ève (xv[e] siècle), publiée par M. A. d'Ancona (1), raconte aussi qu'il n'a poussé aucune plante sur la route suivie par eux lorsqu'ils ont quitté l'Éden.

L'arbre semble pouvoir se défendre contre l'homme qui veut le tuer. Dans la légende hindoue de Sâvitri, le jeune Satyavant, qui essaie de couper un arbre, s'affaisse et meurt. Dans un des contes toscans publiés par M. de Gubernatis, un bûcheron succombe de la même façon. Une légende germanique parle d'une paysanne qui veut déraciner une souche, et qui devient si faible qu'elle peut à peine marcher et qu'elle tombe en langueur. Aussi dans les vastes forêts de l'Allemagne et de la Russie bien des paysans, au lieu d'arracher les vieux sapins, les coupent-ils au-dessus de la racine. Ces croyances, — on ne saurait le contester, — ont protégé les arbres, averti qu'on était par un secret instinct des relations intimes qui existent entre tous les êtres vivans, relations méconnues plus tard d'une façon si imprudente et si déplorable. Les conséquences de la folle guerre d'extermination faite aux arbres ne frappent-elles pas maintenant tous les regards?

II

Nous avons vu l'arbre cosmogonique tenir le premier rang dans la forêt. Si l'on en croit l'Inde, il y aurait aussi un être exceptionnel parmi les plantes. Nous apprenons en effet, par le *Yadjour-Véda* noir, que le roi des herbes est Soma : « Les herbes ayant Soma pour roi, les unes après les autres sont entrées au sein de la terre. » Le *Rig-Véda* dit aussi : « Toutes les herbes qui ont Soma pour roi, l'une après l'autre créées par Brihaspati, ayant pénétré au sein de la terre. » Au ciel, le roi des herbes, Soma, est certainement le dieu Lunus, sa fleur est argentée, et sa racine est la nuit. Chez les Hellènes, les herbes puissantes employées par les magiciennes fleurissaient aussi dans le jardin d'une divinité lunaire, Hécate. On croyait en Grèce que la rosée dont les plantes sont humectées le matin était un don des nymphes compagnes d'Artémis (Diane). Sous un ciel brûlant, les herbes semblaient devoir leur accroissement à la rosée, qui les rafraîchissait tandis que Diane, la lune, brillait à

(1) *Leggenda di Adamo ed Eva*, Bologne, 1870.

l'horizon, versant sur la nature le suc éternel par lequel la végétation se renouvelle sans cesse. Il était donc naturel de mettre, comme les Hindous les herbes sous sa protection. Sur la terre, l'herbe lunaire (l'*asclépias acida*) est l'herbe suprême, l'herbe par excellence, appelée comme la lune *oshadîpati* (seigneur des herbes). Le *Rig-Véda* nous montre les plantes s'entretenant avec leur souveraine, la meilleure d'entre elles. Les forces curatives dispersées dans le monde végétal sont concentrées en elle, selon le *Rig-Véda :* « En tombant du ciel, les herbes ont dit : Cette vie que nous venons d'obtenir, l'homme ne la détruit point; celles qui écoutent ces mots de près, et celles qui se sont éloignées en se donnant rendez-vous ici, toutes lui accordèrent la puissance curative par excellence. »

Le *Libellus de virtutibus herbarum*, attribué au dominicain Albert le Grand, prouve que le moyen âge avait conservé la tradition de l'herbe lunaire. L'*erba lunaria* possède des vertus curatives, et sa fleur, « qui croît et décroît comme la lune, » est utilisée contre l'ophtalmie et rend la vue perçante. De nos jours, les montagnards de la Majella (Abruzzes) pensent que, sous certaines conjonctions d'astres, l'herbe de la lune peut changer les métaux en or. Les jardiniers de contrées où l'esprit de doute a fait plus de progrès ne laissent pas d'imaginer encore qu'il existe entre la lune et les plantes qu'ils cultivent des affinités mystérieuses. On croyait que la lune croissante exerçait une influence salutaire, et qu'à son déclin elle remplissait les herbes de poisons : de là les relations des sorcières avec Hécate. M. de Gubernatis a entendu les paysans toscans se moquer d'un jardinier assez ignorant pour semer des pois chiches pendant le déclin de la lune. La chevelure, considérée comme une végétation, doit obéir à des lois pareilles. En Roumanie, une femme doit, pour avoir de beaux cheveux, en couper le bout quand la lune grandit.

On sait la place que le *Soma* occupe dans le culte de l'Inde. Chez un autre peuple aryen, les Perses, le *Hoama* ou *Homa* n'est pas moins vénéré, et les relations de l'Iran avec la Judée lui ont donné une importance toute particulière. Parmi les objets et les instrumens du sacrifice, celui qui reçoit les hommages les plus enthousiastes et les adorations les plus exaltées est le Homa, recueilli dans le mortier où le pilon broie la plante produisant le divin breuvage, qui « éloigne la mort, » qui a « été créé parfait, » qui guérit tous les maux, » qui « est pour l'âme le plus précieux trésor. »

L'*Yaçna* nous apprend que Homa est un personnage divin avant de devenir un breuvage sacré. Au point du jour, Homa vint trouver Zoroastre, qui purifiait l'autel du feu, et qui chantait les *Gâthâs*. Zoroastre l'interrogea : « Qui es-tu, ô toi, l'être le plus parfait que j'aie vu dans le monde des corps? — Je suis, ô Zoroastre, le saint

qui éloigne la mort. Honore-moi, ô le plus sage des êtres, extrais-moi pour me manger; loue-moi dans tes chants, comme jadis m'ont loué les autres prophètes de la loi. » Homa nomme ensuite les prophètes qui l'ont « extrait pour le sacrifice, » et Zoroastre répond : « Hommage à Homa, le saint Homa, qui a été créé parfait; il est juste, il guérit tous les maux; il est brillant, il est bienfaisant, il est victorieux; il est de la couleur de l'or. Ses branches sont flexibles et tendres, nous le mangeons aisément. Il est excellent; il est pour notre âme le plus précieux trésor. O toi qui es de couleur dorée, je te demande la sagesse, la force, la victoire, la santé, la guérison, la pureté, le développement et la vigueur de mon corps, les justes proportions de toute ma personne. »

Si le chef des créatures terrestres parle en ces termes du Homa, rien n'est moins surprenant que le culte passionné des prêtres du mazdéisme. Aussi les louanges du Homa remplissent-elles une grande partie du *Vispéred :* « Nous offrons, disent les prêtres en parlant d'Ahoura-Mazda, ce Homa que nous élevons vers lui; nous l'offrons à ce Dieu tout-puissant qui donne au monde son développement et sa beauté, à ce maître bon et saint, le maître souverain de toutes les créatures. Nous offrons ce Homa aux Améshaçpentas, aux eaux saintes, à notre propre âme, à toute la création pure. Nous offrons ce Homa, ces vases où le Homa est contenu, ces vases où il est déposé... Nous offrons pieusement ces objets sacrés qui doivent être pour notre canton une source de prospérité, qui doivent l'étendre, le fortifier, le grandir. Nous offrons ces saints objets qui écartent l'impiété de notre demeure, qui préservent notre maison de tous les fléaux, qui protègent nos troupeaux, qui sauvent les hommes nés et à naître, qui sauvent les justes, au nombre desquels nous comptons les justes des deux sexes aux œuvres éclatantes et saintes... »

Le culte de Mithra, le dieu rédempteur, qui n'apparaît qu'assez tard dans la mythologie iranienne, finit par prendre un grand développement chez les sectateurs de Zoroastre. Mithra devient prépondérant au temps des Sassanides, et peu de temps avant la conquête musulmane il tend à remplacer les autres divinités, même Ahoura-Mazda. Un moment, il disputa au Christ le monde gréco-romain, et ses fêtes se célébraient même à Rome avec une grande pompe, le 25 décembre, jour de sa naissance. Dans les mystères mithriaques, le vin, auquel on ajoutait de l'eau, et le blé avaient remplacé le Homa (1), et Tertullien accuse le diable d'avoir parodié les mystères de l'église. Les pratiques qui irritaient le fougueux Africain sont dans leur substance trop anciennes parmi les disciples du mazdéisme

(1) V. Gerbet, *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique.*

pour qu'on puisse croire qu'ils aient eu besoin d'emprunter aux chrétiens « l'oblation du pain, » qui occupait une place si grande dans ces célèbres mystères mithriaques que les légions impériales propagèrent dans toutes les provinces romaines.

Parmi les biens de toute espèce que la plante divinisée peut donner aux mortels, aucun n'a semblé plus précieux à l'Inde voluptueuse que l'empire des cœurs. Aussi le *Rig-Véda* et le *Yadjour-Véda* noir disent-ils que la meilleure des herbes est celle qui procure l'amour. « Parmi les herbes nombreuses qui ont Soma pour roi, dit le *Rig-Véda*, qui ont le secret de cent guérisons, tu es la suprême, toi qui disposes à l'amour, toi favorable au cœur. A cette herbe ont conjointement donné un pouvoir héroïque toutes les herbes qui ont Soma pour roi. » Les magiciennes de l'époque védique n'étaient pas moins habiles que les sorcières thessaliennes à se servir des plantes pour faire naître l'amour : « De même, dit l'*Atharva-Véda*, que le vent remue les herbes sur la terre, je remue ton esprit, pour que tu m'aimes, pour que tu ne t'éloignes jamais de moi. Vous deux, Açvins (1), réunissez donc le couple amoureux. »

Les chants populaires des Slaves conservent ces croyances de l'Orient. Dans les *pesmas* de la Serbie, dont on doit la publication à Vouk, il est question de deux herbes qui produisent des philtres irrésistibles. Les chants populaires des Polonais parlent d'une plante aux feuilles bleues et aux fleurs rouges qui peut non-seulement rendre amoureux, mais encore transporter celui qui en fait usage où il le désire. N'a-t-on pas voulu dire que l'amour comme la foi peut transporter les montagnes?

Le *pizzungurdu* des Siciliens a les mêmes propriétés que les herbes dont parle Vouk. Cette plante, dit M. Pitré, qui a recueilli en Sicile tant de précieuses traditions populaires, anéantit complètement le libre arbitre. Toute femme doit nécessairement brûler d'amour pour l'homme qui en administre le suc à sa victime dans un aliment. Les récits du continent italien sur la *concordia* nous présentent la même idée, mais sous une forme moins rude. Avec le temps, la pensée primitive a perdu une partie de son caractère absolu, comme ces êtres dont parle le transformisme, qui modifient leurs organes pour soutenir la « bataille de la vie » dans des milieux fort différens.

Le nom de *concordia*, qu'on donne en Italie à certaines plantes, fait assez comprendre la vertu dont elles jouissent. Le *Libellus de virtutibus herbarum*, attribué à Albert le Grand, dit que la *valeria*

(1) Les Dioscures de l'Inde.

contient un *succus amantilis* qui porte à s'aimer ceux qui se faisaient la guerre. Le célèbre dominicain allemand croit que la *provinsa* dispose les époux à vivre en bonne intelligence. Au XVe siècle, Sarnini, de Sienne, parle de *l'erba pacifica*. Au XVIe siècle, J.-B. Porta fait mention de la *concordia*, à laquelle les femmes siciliennes attribuent le pouvoir de rendre plus aimables les maris querelleurs. Aussi dans ses grains noirs on voit l'image d'un cœur. Cette plante précieuse est encore connue dans les Abruzzes et en Piémont. Le professeur Saraceni écrivait de Chieti à M. de Gubernatis qu'à Majella les fiancés, afin de ne pas se brouiller, ont l'habitude de la porter dans un petit sac, avec d'autres objets. Dans la vallée de Lanzo, en Piémont, la *concordia* fournit aux fiancés des renseignemens prophétiques sur l'avenir qui les attend. Ils vont à la recherche de la *palma christi*, plante dont la racine, divisée en deux, a la forme de deux mains. Si l'une tourne à droite et l'autre à gauche, le mariage ne sera pas heureux. Dans la vallée d'Aoste, on consulte la fleur d'une autre plante, dont le suc peut produire l'amour; mais on doit avoir soin, quand on en fait une boisson, d'employer le mâle pour les femmes et la femelle pour les hommes. S'il existe une plante qui a la vertu de rapprocher les cœurs, d'autres produisent des effets contraires : les noms de *discordia, alterco, odio*, donnés à ces plantes, sont assez significatifs. Telle est, par exemple, la *virga pastoris*, dont le suc, si l'on en croit Albert le Grand, mêlé au jus de la mandragore, fait naître la discorde entre ceux qui le boivent. Le curieux Livre de Sidrach, publié à Bologne par le professeur A. Bartoli, décrit cette plante. « Qui porte sur soi cette herbe, dit le Livre de Sidrach, est sûr d'être détesté de tout le monde. » Les bêtes elles-mêmes en éprouvent le pouvoir. Ces idées ne sont nullement étrangères à notre Orient, toujours fidèle aux croyances primitives. Un chant populaire des Bulgares, traduit par M. Dozon, cite trois plantes : la *tentava* bleue et la blanche, la *vratica* jaune et la *koumanila*, qui est de la même couleur. Une bête monstrueuse, appartenant à la race des dragons, Elka, s'éprend de Stoïan. Sa mère, qui veut le délivrer de ce triste amour, l'engage à tenir ce discours au monstre : « Elka, chère fille des dragons, puisque tu voyages tant, que tu parcours le monde entier, ne connais-tu pas les plantes qui font haïr, les plantes qui séparent? car j'ai une sœur cadette dont un Turc s'est épris ; que je la lui fasse haïr, haïr, Elka, que je l'en sépare! » Elka lui désigne alors les trois plantes qu'il faut faire bouillir, à minuit, dans un pot de terre non cuit au four. Une fois en possession du secret, la rusée Bulgare arrose son fils avec l'eau dans laquelle les plantes ont bouilli. Quand Elka arrive, elle s'écrie épouvantée : « Stoïan, cher Stoïan, que tu m'as aisément trompée et séparée de celui que j'ai-

mais ! » Dans un autre chant du même recueil, un dragon apprend à la jeune Rada que sa mère attache à sa chemise des herbes qui font haïr. Le dragon, en passant au-dessus de la maison, a vu la mère de la jeune fille, assise à l'étage supérieur. Cette magicienne, cette enchanteresse, cousait des chemises pour sa fille, elle y attachait toutes sortes d'herbes « qui font haïr, qui séparent. » — « Afin, ô Rada, ajoute le serpent, que je te prenne en haine, ta mère la magicienne enchante la forêt et l'eau; elle a pris un serpent vivant et l'a mis dans un pot neuf, elle alluma dessous un feu de charbons blancs; le serpent se tordait dans le pot, se tordait et sifflait, tandis que ta mère faisait ses incantations. »

Ces croyances sont celles de tous les Aryens. Nous les retrouvons, dès la plus haute antiquité, chez les Hindous. Dans le *Rig-Véda*, une femme tourmentée par la jalousie s'adresse à une « herbe puissante, extrêmement forte, » pour se délivrer de sa rivale : « O toi, dit-elle en la déracinant, dont les feuilles sont larges, ô plante heureuse, ô envoyée des dieux, ô robuste, éloigne de moi la rivale, fais en sorte que l'époux m'appartienne exclusivement. Donne-moi le dessus, le dessus, le dessus sur toutes les femmes supérieures; que ma rivale, au contraire, devienne la plus infime des infimes. Je ne veux pas la nommer; elle ne doit pas prendre du plaisir avec cet homme; nous faisons partir bien loin la rivale. Je suis forte, et toi aussi tu es forte. Nous deux fortes, nous allons ensemble vaincre ma rivale. » Puis, mettant sur son époux endormi l'herbe magique, elle ajoute : « Je place sur toi la puissante, je t'entoure avec la puissante; que ton esprit coure vers moi comme la vache vers le veau, comme l'eau sur la pente. » La plante dont il s'agit réunit donc les deux propriétés, comme la *virga pastoris* d'Albert le Grand; elle rend odieuse la rivale, elle la chasse du cœur de l'époux; comme la *concordia* des Piémontais, elle rend l'époux aimable.

Les merveilleuses « herbes de la Saint-Jean » nous permettent de rivaliser avec les prodiges de l'Inde védique. La saison dans laquelle tombe la fête du rude fils de Zacharie a disposé les chrétiens à lui attribuer les plantes consacrées au soleil. Les feux de la Saint-Jean font assez comprendre le caractère solaire d'une fête comme celle du précurseur, qui coïncide avec le solstice d'été. Dans la nuit de la Saint-Jean, le dualisme, qui partage les plantes entre le bon et le mauvais principe, cesse miraculeusement. Partout triomphe Ahoura-Mazda, le vainqueur des ténèbres, de la nuit et du mal. Aussi les herbes malfaisantes perdent toutes leur pouvoir diabolique, et dans ces momens heureux, mais, hélas! trop courts, l'unité du plan divin se trouve momentanément rétablie. Cette trêve dure si peu que le jour même de la Saint-Jean, après le lever

du soleil, il serait dangereux de cueillir les herbes. Celles qui, sous l'influence de la rosée, image de l'eau purifiante du Jourdain, dans laquelle le Baptiste plongeait les Juifs pécheurs, ont acquis des propriétés particulières, sont connues sous le nom « d'herbes de Saint-Jean. » Telles sont, pour citer les principales, les fougères, l'*hypericum* et l'armoise. Un décret du concile de Ferrare, au XVIIe siècle, défend de cueillir des fougères dans cette nuit fameuse, ni d'exposer des étoffes à la rosée (1) pour les préserver des insectes qui les rongent. A Salaparuta, en Sicile, l'*hypericum perforatum* (millepertuis), trempé dans l'huile, est un vulnéraire infaillible. Dans le district de Florence, on emploie la même plante grasse pour la guérison des blessures. A Sarego, en Vénétie, on se munit d'une fiole de la rosée pour y tremper une herbe qu'on nomme *basalica*, probablement le basilic. Nous apprenons, par les *Évangiles des quenouilles* (V^e journée), qu'en France on frottait avec les herbes de la Saint-Jean le pis des vaches pour avoir un lait plus abondant, et qu'on mettait ces herbes sous le seuil des étables.

On trouve chez les Allemands des pratiques et des croyances analogues. Le *Johannisblut* (sang de Jean), cueilli dans la nuit de la Saint-Jean, porte bonheur; mais cette plante doit être déracinée avec une monnaie d'or. Chez les Scandinaves, les herbes de la Saint-Jean révèlent les événemens futurs. Aussi, en Suède, les jeunes filles mettent sous leur oreiller, la veille de la fête, un bouquet composé de neuf fleurs, cueillies sur des terrains différens, parmi lesquelles se trouve l'*hypericum*. Leurs songes ne manquent pas de se réaliser. Dans son *Histoire comparée des cérémonies nuptiales chez les Indo-Européens*, M. de Gubernatis cite des coutumes védiques semblables.

Plus étranges encore étaient, chez les Anglo-Celtes, au temps de Shakspeare, les propriétés de la graine de fougère cueillie au moment précis de la naissance du précurseur. Cette graine, comme quelques herbes, pouvait rendre invisible. Les fées, divinités celtiques, commandées par leur reine, en disputaient la possession aux démons, commandés par Satan, comme à Kief les hommes doivent lutter contre les sorcières pour cueillir la *gentiana amarella* (2).

Les Slaves ont une idée encore plus haute de la fougère cueillie dans la nuit de la Saint-Jean. Il est vrai que sa fleur ne s'épanouit qu'un instant, à minuit, et que, pour la voir fleurir, il faut triompher

(1) Un chant vénitien dit qu'elle peut être fort utile aux chauves : *Anema mia, de la zuca pelada, — Quando te cressara quei bei capeli? — La note de San Zuane a la rosada, anema mia de la zuca pelada.* — En Roumanie, les filles se lavent la tête avec l'eau de la Saint-Jean, pour avoir une belle chevelure.

(2) Bogovitch, *Opit slovaria narodnih Nazvanii iugo-zapadnoi Rossié*, Kief, 1874.

du prince même des ténèbres. Celui qui se sent assez de cœur pour tenter une pareille lutte doit, la veille de la fête, choisir la fougère et placer auprès de la plante la serviette dont il s'est servi au saint et salutaire jour de Pâques (1). Avec le couteau, il faut qu'il trace un cercle autour de la fougère et autour de sa personne. Dès neuf heures, Satan lui jette des pierres, même des arbres, et autres objets fort pesans. Mais comme il ne peut entrer dans le cercle tracé par le couteau de Pâques, un chrétien orthodoxe saura attendre l'heure de minuit avec une courageuse confiance. Quand l'heure a retenti, la fleur tombe dans la serviette, et son heureux possesseur doit la plier et la cacher dans son sein. La fleur de Saint-Jean lui fera connaître le passé comme l'avenir, l'endroit où sont cachés les trésors, le lieu où sont les bœufs égarés.

Une légende de la Petite-Russie est née de ces croyances. La veille de la Saint-Jean, un paysan avait perdu ses bœufs. En les cherchant dans les bois, il passa auprès d'une fougère, à l'instant même où elle fleurissait, et la fleur tomba dans ses souliers. Non-seulement il trouva ses bêtes, mais il découvrit l'endroit où était un trésor. Revenu chez lui, il eut l'imprudence d'écouter sa femme, dont le diable se servait pour le tromper, et d'ôter ses bas humides. Il perdit, avec la fleur précieuse, le souvenir des découvertes qu'il avait faites. Dans une variante recueillie par le professeur Michel Dragomanof, qui a étudié avec tant de soin et de zèle les traditions de la Petite-Russie, Satan intervient personnellement, et il propose au naïf *moujik* de changer ses mauvais souliers contre les bottes du diable. Le paysan accepte cette proposition et perd ainsi toute espérance de mettre la main sur le trésor. Comme l'Ésaü biblique, il avait livré des richesses pour un plat de lentilles.

En certaines localités de la Russie, l'herbe de Saint-Jean sert simplement à éloigner les mauvais esprits des maisons et surtout des étables. Elle a cette propriété ailleurs, car Du Cange dit que, de son temps, les Picards suspendaient dans les étables et dans les habitations l'armoise cueillie la veille de la Saint-Jean. On y conservait toute l'année « l'herbe de la Saint-Jean, » à cause des nombreuses vertus qu'on lui attribuait. On ajoutait souvent, dans ces guirlandes, à l'armoise l'*hypericum*, d'autres plantes et des pattes de gibier. Cette guirlande, composée de sept élémens, était des plus efficaces contre les diables.

Les « herbes de la Madone » jouissent aussi du même privilège. Tel est le genévrier, qui, dans la légende toscane, a sauvé, en Égypte, la vie de la Vierge et de son fils. D'autres plantes ont reçu de celle que nous nommons la *panaghia* (toute-sainte) diverses pro-

(1) Ἅγιον καὶ σωτήριον πάσχα, disent les Grecs.

priétés. L'herbe de la Madone, qu'on cueille à Sarego (Vénétie), le jour de l'Assomption, guérit de beaucoup de maux. Il en était de même, chez les Athéniens, du *parthénion,* que Pallas montra à Périclès en songe pour la guérison d'un ouvrier qui s'était blessé en travaillant aux Propylées. A Bellune, les Vénitiens appellent herbe de Sainte-Marie cette *matricaria parthenium* qu'on nommait, à Athènes, « herbe de la Vierge. » En Toscane, l'herbe de la Madone a le don de prophétie. Cette herbe est, dans cette province, une petite pariétaire qu'on prend sur les murs le jour de l'Ascension et qu'on a soin de conserver jusqu'à la Nativité de la Vierge. Comme elle a habituellement assez de sève pour s'épanouir dans les maisons, elle passe pour miraculeuse. Mais, si elle se dessèche au lieu de fleurir, on en tire un mauvais présage. Bauhin (1) a recueilli les noms d'un grand nombre de plantes qui portent le nom de Marie, de Notre-Dame, etc. Telles sont, en France, la Marie-Bregne (le polypode vulgaire), née de son lait ; en Allemagne, le *Mariendistel* (espèce de chardon) ; en Espagne, la *Mante de Nuestra Señora,* etc. Nork, dans sa *Mythologie der Volkssagen,* nous apprend que, dans les pays scandinaves, on donne le nom de *Mariengrass* (herbe de Marie) à diverses fougères, et que Marie est souvent substituée à la Freya du panthéon germanique. De cette façon, on attribue à des herbes qui portent son nom des propriétés qui s'accordent médiocrement avec son caractère.

L'époux de la Vierge, saint Joseph, type de continence comme le patriarche du même nom, est pour cette raison représenté avec un lis. Le même motif lui a fait consacrer en Romagne une campanule blanche, le *bastunzein d' San Iusef,* plante vénérée à Bologne, dit Mme Coronedi-Berti. En Toscane, l'oléandre, aux fleurs éclatantes, porte le nom de *mazza di san Giuseppe,* parce que, lorsque le saint apprit d'un ange qu'il était choisi par le ciel pour épouser Marie, il fut si joyeux de cet honneur que son bâton fleurit dans ses mains.

Les propriétés si différentes de la *concordia* et de la *discordia,* les luttes dont on parle plus d'une fois quand il s'agit de cueillir les herbes de la Saint-Jean, l'emploi qu'on fait de ces herbes et de celles de la Madone contre les esprits du mal, donnent une idée du dualisme qui existe parmi les plantes et font songer à la guerre des deux principes dont nous parle la religion des Perses.

Les puritains du paganisme ont, dès la plus haute antiquité, fait une ardente opposition à la théologie brahmanique. Que le mazdéisme soit dualiste ou monothéiste dans son point de départ, — la seconde hypothèse semble la plus vraisemblable, — il est évident que les

(1) Bauhin, *De plantis a divis sanctisve nomen habentibus* (Bâle, 1590).

conceptions dualistes jouent un grand rôle dans la manière dont il envisage le monde et la vie. Aussi sa mythologie des plantes a-t-elle un caractère original, caractère qui doit d'autant plus attirer notre attention qu'il se retrouve dans les croyances qui ont résisté jusqu'à nos jours à l'esprit critique. Comme Angra-Mainyou (Ahriman) voulait opposer aux œuvres d'Ahoura-Mazda (Ormuzd) des créatures capables de tenir tête à la puissance de la lumière et du bien, il créa les plantes impures, empoisonnées, malsaines. Les panthéistes et les monothéistes, dans l'impuissance où ils sont de nier le mal, ont dû faire plus d'une concession à cette théorie. L'Inde panthéiste offrait déjà un point d'appui aux conceptions dualistes quand elle expliquait la puissance malfaisante de certaines plantes par la présence de démons qui s'y cachent aussi facilement que les dieux. Les herbes « tombées du ciel » peuvent donc être perverties comme les hommes. Les Aryens ont en Europe conservé ces idées. Les légendes germaniques nous parlent de démons et de monstres, nommés *Katzemann* (homme-chat), *Kartoffelwolf* (loup des pommes de terre), *Kleesau* (truie du trèfle), *Kornwolf* (loup du blé), *Krautesel* (âne de l'herbe), etc., qui vivent dans les plantes ou qui travaillent à les détruire. M. Mannhardt fait voir que les maladies des plantes, surtout celles du blé et des légumes, sont attribuées aux démons (1).

Satan, ayant hérité des privilèges d'Angra-Mainyou, est comme lui le véritable souverain de tout un monde végétal, qui porte le nom « d'herbes du diable. » Les plantes sinistres, dangereuses, maudites, grandissent et pullulent par la protection du « prince du monde (2). » Le nom qu'elles portent indique parfois leur caractère malfaisant. Telles sont dans l'Inde l'*asuri* (la diablesse). Chez les Hellènes, les Médée et les Circé cultivaient de pareilles plantes dans leurs jardins redoutés. Pour les paysans de la Petite-Russie, le tabac, qui en Occident eut d'abord contre lui de graves adversaires, par exemple la « docte cabale » d'Aristote, est une plante diabolique. Par le moyen d'une herbe, Satan intervient dans certains mariages russes. Dans le gouvernement de Tver, quand on veut demander une fille en mariage, on met dans une bouteille d'eau-de-vie une herbe nommée « herbe du diable, » on pare la bouteille de rubans et de bougies, et le père de la fiancée va, avec ce présent, faire visite au père de son gendre futur, qui propose d'acheter ce diable pour cinq kopecks (20 centimes). Mais le père de la fiancée se hâte de dire : « Notre princesse vaut plus que cela, » et il finit par exiger un rouble d'argent.

(1) Mannhardt, *Korndämonen*.

(2) Ὁ τοῦ κόσμου τούτου ἄρχων (S. Jean, XIV, 30).

Comme on était convaincu que les dieux avaient donné aux végétaux une physionomie en rapport avec leurs propriétés mystérieuses, les apologistes du « gouvernement de la Providence, » ancêtres de Joseph de Maistre, ne pouvaient avoir une idée favorable des plantes épineuses. Les Hindous ne se soucient point de construire des maisons et des tombeaux dans les lieux où elles poussent. Le mot sanscrit *kantaka* est devenu synonyme d'ennemi. L'enfer de l'Inde est rempli de plantes armées d'épines; il en est de même de l'*Enfer* de Dante, et dans le Tartare des Hellènes l'*asphalatos* déchirait les damnés. Une poésie de l'Inde reproche à une plante (*kantakârikâ*) de la famille des solanées d'avoir des épines, sans avoir d'odeur, les épines n'étant à leur place que dans l'oranger et le *kêtaki* (*pandanus odoratissimus*), théorie que s'approprie complètement un livre de magie imprimé à Francfort au XVI[e] siècle, l'*Apomasaris apostelesmata*.

Les plantes épineuses peuvent cependant avoir leur rédemption. Le *rhamnos* (prunier sauvage), ayant servi dans les combats à la « guerrière Pallas, qui détruit les villes, » on supposait qu'il pouvait être utilisé contre les mauvais génies, et on le suspendait aux portes des maisons. Le genévrier, ayant sauvé la vie à l'enfant Jésus et à la Vierge, au temps de la fuite en Égypte, a reçu comme récompense la propriété d'éloigner les diables, propriété bien connue des paysans toscans de la montagne de Pistoia, qui s'en servent pour protéger leurs demeures contre les sorcières. L'épine sainte a été sanctifiée depuis qu'elle a formé la couronne ensanglantée du Christ libérateur. Aussi les enfans vénitiens portent souvent sur eux une épine d'acacia, qu'on regarde dans leur province comme la *spina sancta*. Mais un arbre, d'abord pur, peut changer de caractère. L'arbre où se pendit Judas est maintenant maudit. Malheureusement on ne s'accorde pas sur le nom de cet arbre. Dans la Petite-Russie, on donne de fortes raisons en faveur de l'*ocina* (le tremble), dont les feuilles sont toujours agitées. En Sicile, on croirait plutôt qu'il s'agit de la *vruca* (*tamarix africana*), dont le bois inutile ne donne ni cendre ni feu. (*Si' comu lu lignu di la vruca, chi nun fa ni cinniri ni fuocu*). Avant la passion du Christ, ce tamarin était grand et beau; mais il est devenu chétif et laid (1). L'âme du traître rôde autour de son tronc rabougri, et s'irrite de voir toujours son corps suspendu à ses branches. Une autre tradition sicilienne substitue au tamarin le gaînier ou arbre de Judée (*cercis siliquastrum*), soit à cause de son écorce sombre, soit à cause de la forme de ses graines, assimilées, comme une

(1) Pitré, *Fiabe siciliane*, I, CXXVIII et suiv. — *Lu cuntu di Giuda*. — La *vruca* n'est pas la *Tamarix gallica*, mais la *Tamarix africana*.

espèce de figue de la côte du Coromandel (1), à la bourse que portait le trésorier des apôtres et de leur maître. Peut-être son nom (*arvulu di Giudeo*) a-t-il décidé le peuple à le nommer *arvulu di Giuda*. Les sorcières se plaisent sous les branches de cet arbre, et si quelqu'un en tombe, il est sûr de se tuer.

L'origine et la couleur des végétaux peuvent aussi influer sur l'opinion qu'on s'en fait. « Du *campa* qui croît sur les tombeaux, disent les Hindous, on doit éviter de s'approcher. » La reine des fleurs de l'Inde devient ainsi suspecte. Les plantes aux couleurs sombres devaient être préférées du sinistre souverain des ténèbres, Angra-Mainyou. Macrobe cite le témoignage de Veranius, qui dit que les arbres blancs produisant des fruits sont heureux (*felices*), tandis que les arbres noirs sont des arbres de malheur. Le grand poète russe Alexandre Pouchkine a, en décrivant l'*antchar* de l'Inde (2), exprimé avec vigueur l'opinion qui attribue un aspect sinistre aux plantes vénéneuses : « Dans un désert aride et stérile, sur un sol calciné par le soleil, l'*antchar*, tel qu'une vedette menaçante, se dresse unique dans la création. La nature, dans ces plaines altérées, le planta au jour de sa colère, abreuvant de poison ses racines et la pâle verdure de ses rameaux. Le poison filtre à travers son écorce en gouttes fondues par l'ardeur du midi; le soir, il se fige en gomme épaisse et transparente. L'oiseau se détourne à son aspect, le tigre l'évite; un souffle de vent courbe son feuillage; le vent passe, il est emporté. Une onde arrose un instant ses feuilles endormies, et de ses branches tombe une pluie mortelle sur le sol brûlant (3). »

L'imagination des peuples a créé de tels arbres, dont l'ombre seule peut donner la mort. On sait à quelles exagérations a donné lieu le mancenillier (*hippomane mancenilla*), dont on disait aussi qu'il suffit « que l'onde arrose un instant ses feuilles pour qu'une pluie mortelle tombe de ses branches. » L'inoffensif tamarin, suspect aux Siciliens, ne semble pas avoir une meilleure réputation chez les Hindous, puisqu'ils le nomment *yamadûtikâ* (messagère de Yama, dieu de la mort). L'if, dont le feuillage passait pour vénéneux, le noyer, dont les émanations nuisent aux animaux comme aux végétaux, sont suspects en Europe. Le sombre cyprès qui s'élance vers le ciel symbolise à la fois la mort et la vie. Dans les *carmina popularia Græciæ recentioris* de Passow, le corps de l'amante produit un cyprès sur sa tombe, et le corps de l'amant malheureux un roseau. Ces transformations ne se rencontrent

(1) *Viaggio all' Indie orientali*, IV, 9, par le P. Vincenzo di Santa Catarina.

(2) M. de Gubernatis suppose qu'il s'agit peut-être de l'*ativishâ*, la plante « très vénéneuse. »

(3) Traduction de Mérimée.

pas seulement dans les légendes helléniques, on en peut citer des exemples chez les Slaves du sud. Un chant bulgare recueilli par M. Dozon fait dire à un amant : « Moi je deviendrai un vert érable, toi, près de moi, un vert sapin ; et les bûcherons viendront, les bûcherons avec des haches arrondies, ils abattront le vert érable, puis le mince sapin, ils en tailleront de blanches planches, ils feront de nous des lits, ils nous placeront l'un auprès de l'autre, et ainsi, ma mie, nous serons toujours ensemble. » Dans les *pesmas* serbes de Vouk on retrouve la même idée : « Du corps d'Omer germe un vert sapin ; de Merima, une verte sapinette ; la sapinette s'enroula autour du sapin, comme de la soie autour d'un bouquet de basilic. » Dans un conte toscan, publié par M. de Gubernatis, le jeune homme tué se transforme en cornouiller, dont une branche, devenue flûte, révèle en chantant sa mort tragique.

Nous serions trop heureux si nous n'avions à redouter en ce bas monde que les violences des meurtriers ; mais l'homme est entouré de forces et d'intérêts hostiles contre lesquels il doit lutter sans cesse. Pour triompher, n'oubliez jamais que « dans l'herbe est toute la force du monde (1). » Un sortilège expose-t-il votre enfant à perdre la vie ? Si un envieux est la cause du mal, vous guérirez certainement le malade en frottant son corps avec une infusion de l'*erba invidia*. La calomnie s'avise-t-elle de troubler les noces ? On vous indiquera dans la Petite-Russie une plante, nommée *prikrit*, qui en paralyse l'effet (2). L'Inde védique connaît des herbes qui mettent à l'abri du tonnerre aussi bien que, chez les Allemands, le *donnerkraut* et le *donnerrebe*. Le livre de Sidrach décrit une plante qui rend invulnérable, et un voyageur dans l'Inde, Niccolò di Conti, sait qu'elle se trouve dans l'île de Java. Le curieux Livre de Sidrach n'ignore pas non plus que celui qui porte dans la bouche une petite herbe (*erba piccola di mezzo dito*) peut aller au milieu de la foule sans que personne l'aperçoive. Le père Martini, missionnaire du XVII[e] siècle, indique dans son *Atlas sinicus*, cité par Kircher, deux plantes qui, selon les Chinois, ont la propriété de rendre la jeunesse. La plante préserve les biens comme les personnes. Apulée (3) recommande une herbe qui garantit des voleurs. Açvalâyana nous apprend que, lorsqu'on construisait une maison, pour la protéger contre l'incendie, on avait soin de placer une *avakâ* dans les fondations. Le commentateur Nârâyana ajoute qu'on y doit mettre aussi l'herbe sacrée *kuça*, dont

(1) « Dans le monde, dit un conte hindou, il n'est pas de chose qu'on ne puisse faire à l'aide de quelque herbe. »

(2) Markevitch, *Obicai, povieria, kuhnia i napitki malorossian*, Kief, 1860.

(3) *De virtutibus herbarum*.

il faut tourner les pointes vers le septentrion et vers l'occident. On arrose le tout d'eau, de riz et d'orge, en invoquant Agni, dieu du feu, pour qu'il ne descende pas sur la maison qu'on va bâtir.

Malheureusement les armes offensives ne manquent pas plus parmi les herbes que les armes défensives. Ainsi les voleurs russes savent très bien que la *rariv-trava*, aussi puissante que le fameux *sésame* des *Mille et une Nuits*, ouvre toutes les serrures (1). Elle fait ainsi autant de mal que « l'herbe d'Hercule » rendait de services aux contemporains d'Apulée. S'il existe une herbe de mémoire, il s'en trouve qui la font perdre, comme le lotus, qui effaçait chez les héros de *l'Odyssée* tout souvenir de la patrie. « Une fois que je m'étais égaré dans un bois, en Normandie, que je connaissais pourtant assez bien, — c'est M. Baudry qui parle, — un paysan me dit : « Ce n'est pas étonnant; vous avez sans doute *pétillé* (marché) sur quelque mauvaise herbe (2). » Cette plante est connue dans la Suisse française comme au Piémont, fait constaté par Mme de Gasparin et M. Bertolotti. Les exemples qu'il serait aisé de multiplier achèveraient de prouver que le dualisme est la loi du monde végétal, et que dans la « lutte pour l'existence » les plantes peuvent devenir de précieux auxiliaires ou des adversaires redoutables.

III.

« La fleur, dit Porta, dans l'intéressant ouvrage intitulé *Phytognomonia*, publié à Naples à la fin du XVIe siècle, est dans la plante ce que l'œil est dans l'homme (*respondet flos oculo*). Elle est la radieuse manifestation de la puissance de la vie et de la lumière. Tel est bien le sens qu'elle a dans les mythes de l'Inde. Dans les cosmogonies, le splendide lotus, bleu comme l'azur des cieux, apparaît sur les eaux primitives comme une fleur de vie et de lumière. Dans le monde supérieur, l'étoile elle-même ne semble pas d'une autre nature; ne dirait-on pas une fleur du céleste jardin? La fleur est donc restée pour l'Inde le type de tout ce qui rayonne, de tout ce qui éblouit et charme les regards des mortels : « Chère, dit la poésie, comment le Créateur, qui forma tes yeux avec le lotus bleu (3), ton visage avec le nymphéa (4), tes dents avec les jasmins, tes lèvres avec des boutons de rose, tes membres avec

(1) Markevitch, *Obicai*, page 86.

(2) *Mélusine*, n° 1.

(3) *Nymphæa cærulea*.

(4) *Nymphæa alba*. — On sait qu'on a comparé la plus admirable des nymphéacées, la *Victoria regia*, à la souveraine des Anglais, parce qu'elle est la reine des lacs, comme Victoria est la reine des mers.

des branches de *càmpaka,* a-t-il pu te donner un cœur de pierre? » La religion consacrait ces idées. Les fleurs, qui ne se flétrissent pas sur la tête des dieux, révèlent leur présence aux humains, et lorsqu'ils rient ou qu'ils parlent, des fleurs tombent de leurs lèvres. Les contes occidentaux n'ont pas perdu tout souvenir de ces merveilles. Chez Perrault, une jeune fille ayant, avec une grâce charmante, donné à boire à une fée, celle-ci lui accorde la faveur de voir les paroles qui s'échappent de sa bouche transformées en fleurs et en perles. Dans le *Pentamerone* de Basile, une fée, auprès d'une fontaine, déclare à Marziella que, lorsqu'elle rira, les roses et les jasmins tomberont de ses lèvres, et que, lorsqu'elle marchera, les violettes et les lis pousseront sous ses pieds.

Si entre les mains d'une magicienne la plante est si puissante, comment lui résister quand sa fleur est lancée par l'arc même du dieu de l'amour? Dans le troisième acte de *Çakountalâ*, ce chef-d'œuvre du théâtre hindou, Kâma est appelé « celui qui a des fleurs pour armes » (*kusumâyudha*). « Les flèches de Kâma, dit le *Saptaçataka* de Hala, ont un pouvoir très varié; elles sont très dures quoiqu'elles ne soient en somme que des fleurs; elles nous brûlent insupportablement, même quand elles ne nous touchent point. » Kâlidâsa, l'auteur de *Çakountalâ*, ajoute que lorsque ces fleurs sont lancées, elles deviennent, dans le cœur blessé, dures comme les pointes de diamant. On pense à ce fragile roseau de Virgile qui devient si facilement mortel dans le cœur atteint par la flèche du fils de Vénus, — *hærct letalis arundo!* Une strophe qui fait partie du *Saptaçataka* de Hala, publié par le professeur Weber, nous apprend que les fleurs du manguier (*Kâmâyudha,* arme d'amour), qui au printemps éveillent l'amour dans le sein des jeunes filles, sont les flèches de Kâma. On dit habituellement que chacune des fleurs de l'arc est une fleur correspondant à une des cinq sensations, une joie modérée, une joie folle, un trouble, une folie, une distraction. On ne s'accorde pas sur le nom des fleurs, mais le manguier se trouve dans toutes les combinaisons. Pour un cœur épris, chaque fleur n'a-t-elle pas la vertu d'un philtre? Il en est ainsi pour cette amante dont parle une légende du Pendjab : dans le narcisse elle voit ses yeux; les roses lui rappellent la couleur et l'odeur de ses vêtemens; les épines la font songer aux cils de ses yeux (1).

Les Latins ayant à leur tour considéré la fleur comme un symbole de fécondité, — Junon, après avoir touché une fleur, conçoit le dieu Mars, — il n'est pas surprenant que les magiciens, héritiers et conservateurs des primitives traditions, s'en servent pour éveil-

(1) *Hir et Randjhah.*

ler l'amour dans le cœur des vierges. A Venise, selon M. Bernoni (1), pour ensorceler une jeune fille, on lui fait aspirer une fleur. En France, les contemporains de Descartes n'étaient pas d'un autre avis, car les adversaires d'Urbain Grandier, curé de Loudun, l'accusèrent d'avoir ensorcelé les Ursulines, en jetant par-dessus les murs du couvent des roses dont le parfum les mit à la discrétion du magicien, que l'implacable Richelieu fit brûler vif (2). N'est-il pas curieux de voir les prêtres français du XVIIe siècle croire comme les brahmanes à la puissance des fleurs lancées par l'arc du dieu de l'amour?

Image de la vie et de la fécondité dans notre monde, la fleur est dans l'autre la figure de l'immortalité. Nous avons vu qu'elle garde une fraîcheur éternelle sur le front des dieux de l'Inde. Chez les Hellènes, on cueille des fleurs dans les prairies heureuses des champs Élysées, croyance que Mannhardt a retrouvée dans les légendes germaniques (3).

De pareilles idées devaient donner naissance à la fête des fleurs, la rendre fort populaire, et, après tant de révolutions religieuses, la faire subsister jusqu'à nos jours. Dans l'Inde, pays où une merveilleuse végétation ne s'arrête jamais, on lui consacrait les trois derniers jours de décembre. Dans l'Asie-Mineure, la fête des fleurs commençait le 28 avril; on ornait les maisons de fleurs, on en couvrait les tables, dans les rues on se parait de couronnes. Au printemps, les Athéniens mettaient des couronnes de fleurs aux enfans qui avaient atteint la troisième année. A Rome, les fêtes de la déesse des fleurs commençaient le 28 avril et duraient jusqu'aux calendes de mai. Les fêtes de Flore ont mieux réussi que d'autres à tromper la vigilance de l'église; car on en retrouve la trace dans tout le monde latin. Sainte Fleur (4) (ailleurs Flora) essaie d'oublier sous l'auréole chrétienne les désordres qui accompagnaient ses fêtes chez les Romains. En Roumanie, le premier dimanche de mai, les paysans vont dans la prairie et la forêt voisine, se couronnent de fleurs et de feuillages, et retournent en chantant au village. Polydore Virgile, qui au XVIe siècle assistait en Ombrie aux mêmes fêtes, se sert pour les décrire (5) des expressions que je viens d'employer. En Toscane, on trouve les mêmes usages dès le XIIIe siècle. En

(1) *Le Strighe*, Venezia, 1874.

(2) V. Aubin, *Histoire des diables de Loudun ou cruels effets de la vengeance de Richelieu*, Amsterdam, 1776. — On sait le parti qu'Alfred de Vigny a tiré de ces scènes dans *Cinq-Mars*.

(3) Mannhardt, *Germanische Mythen*.

(4) « Sainte Barbe et sainte Fleur, » dit une vieille pièce en vers français contre le tonnerre.

(5) *De rerum inventoribus*, 422, Lyon, 1586.

effet, le poème de l'*Intelligenza*, attribué à Dino Compagni, dit :

Ne bei mesi d'aprile e di maio,
La gente fa di flor le ghirlandette,
Donzelle e cavalieri d'alto paraio
Canton d'amore novelle e canzonette.

En Provence, le 1[er] mai, on choisit le *majo*, jolie petite fille qu'on habille de blanc, qu'on couronne de roses, qu'on pare de guirlandes et qu'on promène dans la ville (1). Ailleurs, au lieu d'un enfant, on se sert d'une branche fleurie ou d'un arbre, qui porte le nom de Mai. Comme il arrive quand deux systèmes sont en présence, les cultes hostiles se sont fait des emprunts. Au XV[e] siècle (1449), les orfèvres offrirent un « mai verdoyant » à Notre-Dame de Paris, à celle que l'église romaine nomme « fleur du Carmel » (*flos Carmeli, virgo florigera*). Ces fêtes fournissaient à la muse populaire une heureuse occasion. Laurent de Médicis, qui comprenait le charme de la poésie du peuple, a composé plusieurs *maggi :*

Si vuol appicare un maio
A qualcuna che tu ami, etc.

On chante toujours des *maggi* dans plusieurs parties de la Toscane, et comme au siècle du Magnifique, comme au temps des fêtes romaines de Flore, l'idée de l'amour s'associe à celle de l'apparition des fleurs et du retour du printemps : *appicare il maio ad una porta* équivaut à une déclaration (2). M. Rubieri, qui publiait récemment, à Florence, une étude sur la poésie populaire de l'Italie (3), croit que les chants de mai font parfois allusion à des exploits de chasse, de pêche et même de guerre. Il est certain qu'à Syracuse la fête de mai se confond avec le souvenir de la victoire des Syracusains sur l'Athénien Nicias (4).

Les fêtes de ce genre ne se trouvent pas seulement chez les nations novo-latines. Chez les Germains, elles se rattachent à d'autres dates de la résurrection de l'astre du jour. A Noël, le soleil est comme un faible enfant dont le premier et charmant sourire éclaire la neige immaculée; mais ce sourire suffit pour éveiller la nature endormie et « consoler l'univers » mieux que celui des filles d'Ève. Aussi les légendes germaniques rapportent que dans la nuit de Noël un chasseur sauvage apporte du blé et des fruits mûrs. On croit que, par miracle, les fraises parfumées se montrent sur la terre couverte

(1) De Nore, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France.*
(2) Tigri, *Canti popolari toscani,* introduction.
(3) *Storia della poesia popolare italiana.*
(4) Avolio, *Canti popolari di Noto.*

de frimas, et que les pommiers et autres arbres se couvrent de fleurs. M. Mannhardt rapporte cette invocation qu'on fait aux arbres :

Freie ju Böme,
Nüjar is kömen!
Dit Jar ne Kåre vull,
Up et Jar en Wagen vull.

L'arbre de Noël, si populaire dans les pays germaniques, est, avec les bougies dont il est couvert, le représentant du monde végétal dont la sève sort de son engourdissement, grâce à la renaissance du soleil. Chez les Latins, l'arbre de mai a le même sens. Mais leur « bûche de Noël » est une trace des coutumes qui subsistent entières chez les Allemands, les Scandinaves, les Anglo-Celtes. En Italie comme en France, la plus grosse bûche (*ceppo*) est réservée pour cette fête, et même en Toscane la fête a pris le nom de *Ceppo*. Les habitudes des Serbes expliquent l'origine de cet usage. Quand un visiteur entre dans la maison, il frappe le chêne embrasé avec un morceau de fer en disant : « Autant d'étincelles, autant de bœufs, de chevaux, de chèvres, de brebis, de porcs, de ruches! » On porte dans le verger le reste du tronc, auquel on attribue une vertu fécondante. Le bois, dont on a dit avec raison « qu'il est du soleil emmagasiné, » représente la puissance de l'astre qui lui communique la flamme, qui par sa renaissance va rendre la vie à notre globe.

M. Mannhardt a montré l'immense développement des croyances relatives au mois de mai chez les Allemands. Là des usages et des croyances qui ailleurs se rapportent à la Fête-Dieu ou à la Saint-Jean ne se séparent pas de la solennité de mai. La pensée est au fond la même : le triomphe de la vie et de la lumière sur les ténèbres, que représente, à Florence, cette *Befana*, mise en fuite, à l'Épiphanie, quand les jours commencent à croître, par les sons criards des trompettes de verre. Dans le culte, la foule comprend tout ce qui se rattache à l'éternelle passion soufferte par la nature, passion que terminent la résurrection et la victoire momentanée du soleil sur la nuit des hivers, victoire symbolisée en Toscane par le *calendimaggio* (1), éphèbe armé du thyrse. Les révolutions ont beau se succéder, les « religions de la nature, » comme l'idéalisme des théologiens les nomme avec quelque dédain, ont de trop profondes racines pour céder aisément leur vieux et solide domaine. Elles se résignent au besoin à d'innombrables concessions dans les formes, mais elles gardent leur empire sur l'imagination et le cœur de l'humanité.

(1) Les *Kalendæ maii*.

Les faits cités dans cette étude ne donnent qu'une idée bien incomplète du nombre et de la variété des renseignemens contenus dans la *Mythologie des plantes*. Le docte auteur, en effet, ne s'est pas contenté de ceux qui nous ont été fournis par les Allemands, il en a, avec beaucoup de soin et de zèle, rassemblé de nouveaux en Italie, et il a interrogé dans d'autres pays les personnes qu'il savait être au courant du sujet. On ne saurait, à mon avis, le blâmer, quand il a été question de classer tous ces détails, d'avoir adopté l'ordre alphabétique, cet ordre facilitant singulièrement les recherches des savans auxquels l'ouvrage est particulièrement destiné.

Dans un livre de cette nature, l'exposition des faits n'est certainement pas la partie la plus difficile de la tâche de l'écrivain. Aussi l'auteur s'est-il constamment préoccupé d'en déterminer le sens. Les causes générales qui ont empêché jusqu'à présent la mythologie comparée de fournir à la science des résultats incontestés rendent assez malaisée, il faut l'avouer, l'interprétation des mythes du règne végétal. On est bien loin d'être d'accord sur les principes, et ceux qui acceptent les mêmes s'entendent difficilement dans les applications. Les Allemands sont assez disposés à voir partout des mythes solaires. En France, l'école de Dupuis et de Volney, qui a eu ses grands jours de popularité, avait aussi la passion des symboles astronomiques. En Angleterre, les idées des auteurs de *l'Origine des cultes* et des *Ruines* n'ont jamais eu la vogue qu'ont en Allemagne des théories qui ont un certain caractère de grandeur, d'unité et de poésie. M. Herbert Spencer, que ses compatriotes comparent à Aristote pour la profondeur et l'universalité des connaissances, traite avec un dédain mal dissimulé, dans sa *Sociology*, des opinions qui ont toujours d'éminens défenseurs dans les universités allemandes. Il veut qu'on cherche sur la terre et non dans les cieux l'origine des croyances qui, sous les formes les plus diverses, se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Quoique M. de Gubernatis n'ait aucune sympathie pour cette manière de voir, il ne se croit nullement obligé de prendre pour règle les exagérations de l'hypothèse contraire : « Je me sens si peu exclusif, dit-il, et je crois le monde mythologique si vaste que je n'ai pas besoin d'y voir seulement soit des mythes solaires, soit des mythes météorologiques, mais je pense que tous ces mythes y existent et d'autres encore. »

Il est difficile de ne pas donner à ce langage une complète approbation. Il semble, en effet, que l'éclectisme, dont la méthode a été avec raison critiquée quand il s'agit de philosophie, aurait ici sa revanche légitime. Si « tout ce qui se produit de merveilleux dans le monde est naturellement apte à enfanter des mythes, » combien de miracles étaient capables, sur notre globe, de

frapper d'étonnement l'imagination enfantine de l'homme primitif! Dans toutes les contrées où la civilisation n'existe pas encore, les peuples continuent de vivre au milieu des prodiges, comme l'attestent les intrépides voyageurs qui, de nos jours, parcourent dans tous les sens l'immense Afrique. L'Africain n'a pas même besoin de plonger ses regards dans la profondeur des cieux pour y chercher des objets dignes de son culte. Il heurte à chaque pas le mystère, et il adore comme fétiche tout ce que son esprit borné ne lui permet pas de comprendre. Son intelligence et son cœur ne sont pas pour lui moins mystérieux que les êtres qui l'entourent. Il confond perpétuellement le rêve avec la réalité, les hallucinations d'une tête exaltée avec les perceptions d'un cerveau vraiment sain, les convoitises et les fureurs de ses passions avec la volonté attribuée à ses stupides idoles. Des races mieux douées ont pu sans doute s'élever plus promptement à un état fort différent, elles n'en ont pas moins conservé une telle masse d'illusions que, sous certains rapports, leur adolescence ne différait guère de leur crédule enfance. Ce sont ces illusions accumulées par les siècles que les mythologues doivent expliquer de nos jours. Du peu d'accord qui règne dans leurs vues on est trop pressé de conclure qu'ils ont tous et toujours tort. Les sources des mythes étant si multipliées, est-il étonnant qu'un explorateur de ce monde infini, — « ce monde mythologique si vaste, » — s'attache avec ardeur à l'exploration d'une contrée? Est-il plus surprenant de le voir, fièrement cantonné dans son domaine, oublier ou ignorer trop volontiers ce qui se passe chez les autres? Aussi, si j'osais exprimer un avis dans des sujets si compliqués, je serais tentée de croire que les érudits qui s'occupent de la mythologie comparée sont plutôt exclusifs que chimériques. Après avoir déchiffré des pages plus ou moins intéressantes d'un livre aux innombrables feuillets, ils semblent trop pressés de formuler des conclusions précipitées, en présentant tour à tour les phénomènes astronomiques, les honneurs rendus aux morts, le fétichisme, etc., comme l'unique origine des mythes. Ils ne s'exposeraient pas à un pareil inconvénient s'ils se faisaient une idée exacte de l'immense puissance de l'imagination, des capricieuses fantaisies de la sensibilité, de la diversité du génie des races, de l'influence des différens degrés de civilisation. Plus on y réfléchit, plus on est convaincu que l'unité, si chère à la plupart de ceux qui font l'histoire des peuples et de leurs idées, n'existe que dans leur esprit. La nature est plus variée que leurs conceptions, et le travail de la critique moderne consiste à retrouver la prodigieuse variété des choses vivantes sous la trompeuse unité des théories exclusives.

DORA D'ISTRIA.

LES

ASSEMBLÉES DU CLERGÉ

EN FRANCE

SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE

II [1].

LES ASSEMBLÉES ECCLÉSIASTIQUES SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII.

Les assemblées du clergé assurèrent à l'église gallicane l'autonomie administrative, mais elles ne firent pas preuve à toutes les époques d'une égale indépendance. Les députés des provinces ecclésiastiques ne montrèrent pas à chaque session le même degré de fermeté, ne résistèrent pas constamment avec énergie aux exigences du gouvernement royal. Le roi déployait-il dans l'exercice de son autorité de la vigueur, voire de la violence, était-il servi par des ministres résolus et intelligens, l'assemblée du clergé apportait moins de raideur et d'insistance dans ses doléances, devenait plus accommodante pour les demandes de subsides, et, redoutant des entreprises qui eussent compromis la liberté de l'église, elle s'imposait d'elle-même des sacrifices et en passait finalement par les volontés de la couronne. Le roi au contraire s'adressait-il avec quelque timidité au clergé, donnait-il des signes de faiblesse, tergiversait-il dans ses prétentions, l'assemblée élevait la voix et se refusait à toute concession de nature à amoindrir les droits de l'église; elle attaquait hautement les actes du pouvoir et

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1879.

mettait au roi, comme on dit vulgairement, le marché à la main. De là des vicissitudes dans l'existence de ces assemblées, tour à tour dictant des conditions au gouvernement ou subissant docilement celles qu'il imposait. La conduite des assemblées générales du clergé fut donc le miroir assez fidèle de l'état de la monarchie. Indépendantes et hardies sous Henri III, elles récriminent tout en cédant et font preuve de plus d'obstination que de fermeté sous Henri IV. D'abord hésitantes sous Richelieu, parce qu'elles se flattent de trouver dans ce ministre, qui ne supporte pas leur opposition, toute faible qu'elle soit, un protecteur des immunités de l'église, dont il est l'un des princes, elles s'aguerrirent par degré à lui résister. Elles devinrent presque frondeuses sous la fronde, puis elles se résignèrent peu à peu avec la nation à la sujétion à laquelle les condamnait Louis XIV. Leur indépendance ne se relève que lorsque l'éclat de la puissance de ce monarque s'affaiblit et quand sa dévotion, qui s'augmente avec l'âge, leur fournit une garantie de sa soumission à l'église. Sous le ministère du cardinal de Fleury, elles regagnent en liberté et en crédit, mais vers la fin du règne de Louis XV, sous celui de Louis XVI, elles subissent quelque peu l'influence de l'opinion publique, qui tend à devenir une puissance; il leur faut rendre les derniers combats pour la défense d'immunités déjà compromises et que le gouvernement menace d'abolir. Les assemblées du clergé n'en obtiennent le maintien que par des votes répétés de décimes qui font rentrer les membres du corps sacerdotal dans les rangs des citoyens obligés de supporter une part de l'impôt et des charges de l'état. D'ailleurs, pour obtenir une protection contre l'hostilité de plus en plus prononcée du parlement, pour s'assurer le concours de l'autorité laïque dans la guerre contre le jansénisme, qui recrutait jusque dans ses rangs, le clergé était obligé sans cesse à de nouvelles concessions envers la couronne. Il s'efforçait souvent, il est vrai, de reprendre ce qu'on lui avait arraché; il luttait contre les progrès de l'esprit moderne opposé au principe en vertu duquel le sacerdoce se place au-dessus de la nation, et, quand éclata la révolution de 1789, il venait dans la dernière de ses assemblées de jeter un cri d'alarme en rappelant encore une fois au roi son titre de fils aîné de l'église.

Voilà, en quelques mots, l'histoire des assemblées du clergé, depuis celle de Poissy jusqu'à celle de 1788. Nous devons maintenant en indiquer plus en détail les phases principales.

I.

L'embarras où s'était trouvé le gouvernement royal pour payer les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris avait donné naissance au

contrat dont le renouvellement amena la convocation périodique d'assemblées générales du clergé. Les concessions de l'assemblée de Melun ne tirèrent cependant pas la couronne de la fâcheuse situation financière dans laquelle elle se débattait, et quelques années s'étaient à peine écoulées que Henri III s'adressait encore au clergé. Malgré les promesses qu'il lui avait faites, il en réclamait, dès le printemps de 1580, deux décimes extraordinaires, à cause, disait-il, des *sept camps qu'il lui fallait entretenir pour ranger les huguenots*, et, remarque Pierre de l'Estoile, qui relate ces paroles, *il leur aurait fait belle peur, s'il en avait eu seulement un bon.* L'agitation et le désordre croissaient tous les jours dans le royaume au préjudice du trésor royal, dont la pénurie avait sa première cause dans la mauvaise administration et de folles prodigalités. La guerre contre les protestans obligeait à des dépenses énormes, et les ressources du pays étaient presque totalement épuisées. L'assassinat d'Henri III et les entreprises de la ligue contre Henri IV mirent le comble à la détresse financière. Chaque parti belligérant levait des impôts et s'appropriait à son tour les décimes dont le clergé avait antérieurement consenti la levée.

Sans cesse les bénéficiers se voyaient contraints de payer deux fois, alternativement rançonnés par les ligueurs et les huguenots, qui se succédaient dans le canton où étaient situés les bénéfices : heureux encore quand tout ne leur était pas enlevé; les pillards ravageaient tout, églises, champs, habitations personnelles. Nombre d'ecclésiastiques se trouvaient conséquemment hors d'état d'acquitter leur part d'impôt. Ajoutez que ce qui rentrait des décimes dans les coffres du roi était presque toujours détourné de sa destination, et que les rentiers attendaient vainement leur quartier. Une assemblée régulière du clergé s'était tenue en 1586, alors qu'Henri III subissait la domination des Guises, auxquels l'avait livré le traité de Nemours; il n'était pas alors en situation d'obtenir beaucoup du clergé. La guerre civile empêcha la réunion de toute assemblée générale tant qu'Henri IV ne se fut pas rendu maître de Paris. Une fois reçu dans sa capitale, l'un de ses premiers soins fut de porter remède à la détresse du trésor. Il était urgent d'aviser aux moyens d'en combler l'énorme déficit. Pour y arriver, il importait de relever le crédit public, d'assurer le service régulier des rentes de l'Hôtel de Ville et la solde de l'arriéré dû aux rentiers. Le mécontentement était général chez ceux-ci, et il se manifestait de tous côtés. On devança donc l'expiration du terme de dix ans qui devait amener la réunion d'une assemblée générale et, dès le mois de mars 1595, le roi en convoquait une pour cette année même. Elle devait dresser l'état exact des sommes perçues dans la levée des décimes, de celles qui restaient à recouvrer et ouïr les

comptes du receveur général du clergé; tout cela en vue de mettre fin aux réclamations du bureau de la ville de Paris. L'œuvre était difficile. Sitôt réunie dans la capitale (1), l'assemblée voulut, avant de statuer sur les décimes à consentir, se faire une idée précise de ce que les bénéficiers avaient payé depuis la dernière réunion. Elle attendit que le receveur général, qui était alors le sieur Philippe de Castille, fût nanti de toutes les pièces nécessaires à la reddition de son compte; mais dans le désordre de la guerre les formalités imposées pour l'établissement des pièces de comptabilité étaient fort loin d'avoir été observées, et Philippe de Castille ne parvenait pas à dresser l'état complet qu'on lui demandait; il lui fallait du temps pour mettre le compte sur ses pieds. Les journées s'écoulèrent donc sans qu'on pût procéder à l'audition des comptes du receveur général, et l'assemblée régla, en attendant, diverses questions concernant la discipline et l'administration du temporel de l'église. Les rentiers s'impatientaient. Le prévôt des marchands et les échevins pressaient les députés; ils se rendirent à plusieurs reprises à l'assemblée afin d'y insister pour que le clergé s'acquittât au plus tôt d'une obligation qu'il avait, suivant eux, contractée, les particuliers n'ayant consenti à bailler leurs deniers que parce qu'ils comptaient sur la garantie de l'ordre ecclésiastique. L'assemblée, tout en assurant les magistrats municipaux qu'elle ne cessait de s'occuper de cette affaire, refusa de se tenir pour engagée à l'avance envers la ville de Paris; elle fit remarquer que le clergé avait déjà satisfait à la convention passée avec le roi, les décimes accordés ayant été payés par les bénéficiers, sauf les décharges qu'avaient justement obtenues les ecclésiastiques dépouillés. Si ces décimes n'étaient pas tous entrés dans le trésor royal pour y être appliqués au service des rentes, c'est qu'ils avaient été employés à l'entretien des armées par les gouverneurs et commandans des provinces, qui en avaient requis l'acquittement. L'assemblée objectait en outre, à l'égard des arrérages restés dus, que, le roi ayant dispensé ses sujets du paiement de l'arriéré des tailles jusqu'à l'année 1594, le premier ordre de l'état ne devait pas être traité moins favorablement que les deux autres. D'ailleurs certaines villes n'avaient déposé les armes et ne s'étaient rendues au roi que par des capitulations où était stipulée l'exemption des impôts et des décimes arriérés; ces capitulations devaient être respectées. Quoi qu'il en fût, ajoutait encore l'assemblée, elle ne pouvait rien statuer avant d'avoir examiné les comptes du receveur général, qui n'étaient pas

(1) Citons, parmi les députés qui y siégèrent, le cardinal de Gondi, évêque de Paris, de Villars, archevêque de Vienne, de Pontac, évêque de Bazas, de L'Aubespine, évêque d'Orléans, et le célèbre Pierre Charron, l'auteur du *Traité de la sagesse*, envoyé par la province de Bourges.

prêts. Le prévôt des marchands et les échevins trouvèrent ces raisons fort mauvaises, et les pourparlers se continuèrent sans qu'on aboutît.

Henri IV, qui faisait en Picardie la guerre aux Espagnols et aux ligueurs, se trouvait alors à Compiègne. Fatigué des lenteurs de l'assemblée, il résolut de la transférer dans cette ville, où il lui serait plus facile de peser sur ses délibérations. Il manda donc aux députés qu'ils eussent à se transporter à Compiègne, où il leur avait fait préparer des logemens; de cette manière, disait le roi, ils n'auraient plus besoin d'envoyer sans cesse des délégués près de sa personne. Le 6 décembre 1595, une ordonnance datée de Folembray, où le roi avait alors son camp, prescrivit aux députés de venir tenir leurs séances à Compiègne. Ceux-ci reçurent avec beaucoup de déplaisir l'ordonnance; ils n'avaient nulle envie de quitter Paris. Aussi ne se hâtèrent-ils pas d'y obtempérer, et ils écrivirent au monarque pour lui remontrer les inconvéniens de la mesure; ils adressèrent de pareilles observations au chancelier, Hurault de Cheverny, et aux trois commissaires du roi, Bellièvre, Villeroy et Ruzé. L'assemblée ne se borna pas à des lettres, elle expédia encore auprès d'Henri IV l'un des agens généraux, l'abbé Prévost, afin d'obtenir le retrait de l'ordonnance de translation à Compiègne. L'abbé insista fort; il vit par trois fois le roi et employa toutes les supplications pour le faire revenir sur sa décision. Henri IV résistait; il se plaignait de ce que les députés n'en finissaient pas à Paris. « De même, disait-il, qu'en la création des papes l'on enferme les cardinaux au conclave avec beaucoup d'incommodité pour avoir plus tôt fait, ainsi il est bon que l'assemblée sente quelque incommodité à Compiègne pour mettre plus tôt fin aux affaires. » La réponse du roi n'ébranla pas les députés, qui persistèrent à surseoir à leur départ, et, sans se décourager de l'insuccès de leurs premiers efforts, ils dépêchèrent une nouvelle députation au roi. L'ambassade mit tant d'insistance que Henri IV, ennuyé, céda, et des lettres patentes, datées de son camp de Folembray, du 13 janvier 1596, autorisèrent l'assemblée à demeurer à Paris.

Tandis que ces démarches se poursuivaient, le prévôt des marchands et les échevins, voyant que leurs réclamations n'aboutissaient pas et que la nouvelle échéance des rentes, qui tombait à la Chandeleur, s'approchait, prirent un grand parti. Ils sollicitèrent du parlement un arrêt pour obliger le clergé à payer aux rentiers ce qui leur était dû. Ils pouvaient compter sur l'appui de cette haute cour, généralement peu favorable au clergé; elle donna en effet satisfaction à la demande. MM. de l'Hôtel de Ville, en vue de net-

tement établir leurs droits, avaient peu auparavant adressé un *Mémoire* à l'assemblée où ils lui proposaient un moyen de trouver de l'argent: il s'agissait de faire face au paiement des rentes par l'aliénation de certaines parties des biens du clergé; mais les députés avaient rejeté la proposition, en objectant qu'outre le préjudice qui résulterait de l'application d'une telle mesure pour l'église et pour le culte, leurs procurations y étaient formellement contraires. C'est sur ce refus que le parlement se fonda pour rendre l'arrêt que réclamait la municipalité parisienne. Le sieur de Castille vint en toute hâte à l'assemblée lui apprendre qu'il avait été appelé devant le parlement, à la requête du prévôt des marchands et des échevins; cette cour lui avait enjoint de présenter l'état des décimes pour 1595 et signifié qu'examen fait de ses comptes il aurait à bailler 100,000 écus pour un quartier des rentes de la ville, assignées sur le clergé, et cela dans un bref délai, sauf à lui à faire ensuite les diligences, et que, faute de se rendre à la décision de la cour, il serait constitué prisonnier. Castille ajoutait que MM. de la ville s'efforçaient de leur côté de faire ordonner que leur receveur fût autorisé à délivrer des rescriptions sur les receveurs provinciaux et particuliers des décimes, rescriptions que lui, Castille, serait tenu de prendre d'eux pour argent comptant. Le pauvre receveur général suppliait le clergé de venir à son aide en cette rencontre, mais les députés ne se laissèrent pas toucher par sa triste position, et tandis que les pourparlers allaient leur train au sujet des demandes du roi, le parlement, à l'instigation du prévôt des marchands et des échevins, continuait ses poursuites contre le receveur général; on voulait le contraindre à payer ce qui était dû pour les rentes des années 1594 et 1595. L'assemblée décida qu'elle enverrait une supplique au roi, pour en obtenir que défense fût faite au parlement de connaître des affaires du clergé concernant l'Hôtel de Ville. Mais cette cour, qui voulait pousser les choses à l'extrême, rendit son arrêt définitif contre Castille dans les termes mêmes qu'avait sollicités la municipalité parisienne. Elle le condamnait à payer 24,000 écus. Le malheureux receveur général vint une seconde fois implorer l'appui de l'assemblée; il lui demanda de supplier le roi qu'empêchement fût mis à l'exécution de l'arrêt, auquel il ne pouvait obéir, n'ayant point dans sa caisse les 24,000 écus dont il était déclaré débiteur. Prise de corps fut décrétée contre lui par le parlement, et l'on vint pour l'arrêter. Castille fit un nouvel appel à l'humanité de l'assemblée, lui demandant de se porter caution pour lui, afin qu'il ne fût pas mis en prison. Les députés restèrent sourds à sa prière; ils ne consentirent même pas alors à solliciter humblement du roi que le parlement ne connût pas de l'affaire du receveur général, et ils se bor-

nèrent à décider qu'une requête serait adressée par eux à Sa Majesté en vue d'en obtenir un arrêt de règlement interdisant qu'à l'avenir la cour intervînt dans tout ce qui touchait au contrat passé par le clergé avec la couronne en matière de subvention et de décimes. Castille, heureusement pour lui, trouva des amis plus obligeans que n'étaient les députés et qui lui fournirent caution; en sorte que les huissiers, au lieu de le conduire en prison, se contentèrent de le constituer prisonnier dans sa propre demeure. L'arrêt du parlement n'enjoignait pas seulement à Castille de payer immédiatement les 24,000 écus, il lui imposait encore l'obligation de compter, dans les deux mois, 50,000 autres écus. L'assemblée consentit à se porter caution de son receveur général pour cette dernière somme, mais elle refusa nettement de décharger les amis de Castille de la garantie de la première. La position du receveur général demeurait donc très fâcheuse. Un remords finit par prendre les députés; ils comprirent qu'ils étaient moralement obligés à défendre Castille contre le parlement, et ils décidèrent que la requête au roi, dont il avait été déjà question et tendant à obtenir l'évocation de l'affaire devant le conseil, serait enfin présentée. Castille obtint de son côté une mise en liberté provisoire, destinée à lui permettre de rendre à l'assemblée ses comptes, reddition toujours ajournée à raison de la difficulté de se procurer les pièces nécessaires.

Ces arrangemens ne se conclurent pas sans de longs pourparlers, d'interminables allées et venues entre tous les intéressés. Le chancelier Cheverny y prit une part active; il n'avait pas suivi le roi en Picardie, et, comme il le dit dans ses *Mémoires*, « il était resté à Paris, afin de donner ordre de tous les côtés en son absence et de pourvoir à l'argent et autres choses. » Il persistait à soutenir qu'on ne pouvait réformer l'arrêt du parlement, que c'était seulement pour l'avenir qu'il y avait lieu de prendre des mesures propres à empêcher la cour de connaître de ce qui concernait les décimes. Divers personnages haut placés, le connétable notamment, s'étaient aussi entremis dans la négociation entre l'assemblée, le parlement et l'Hôtel de Ville, afin d'amener un accommodement. Cela eut pour effet de faire consentir la municipalité parisienne à un délai au paiement des 50,000 écus. Mais ce n'étaient là que des atermoiemens, et rien n'était décidé quant au fond. Les députés du clergé s'entêtaient à ne rien concéder pour le paiement des rentes avant d'avoir tiré à clair ce qui avait été levé à titre de décimes depuis l'année 1586 et établi ce que chaque province ecclésiastique avait donné. C'était là une opération difficile dont on ne pouvait prévoir le terme, puisque plusieurs provinces étaient encore en proie à la guerre civile. L'assemblée laissa en conséquence sans réponse offi-

cielle le Mémoire de MM. de la ville, et se contenta d'en ordonner le dépôt dans ses archives. Elle persistait d'autant plus dans ses refus que la commission nommée par elle pour examiner les comptes de Castille s'était convaincue que, loin de pouvoir fournir une somme de 100,000 écus, comme le parlement voulait l'exiger du receveur général, celui-ci pouvait tout au plus verser 27 ou 28,000 livres. L'entêtement de l'assemblée ne fit que donner plus d'activité aux pourparlers qui se poursuivaient toujours entre elle, le chancelier et les commissaires royaux, auxquels les députés représentaient perpétuellement la pauvreté du clergé et l'impossibilité où il se trouvait de satisfaire aux désirs de la couronne et d'assurer le paiement des rentes de l'Hôtel de Ville. Henri IV n'entendait pas à ces raisons et continuait de presser les députés d'accorder les sommes nécessaires, leur répétant que le non-paiement des rentes porterait préjudice à des personnages puissans qu'il importait de ne pas mécontenter, et réduirait à la misère une foule de petites gens. La compagnie faisait la sourde oreille à ces objurgations; elle maintint qu'elle ne pouvait prendre de décision avant d'avoir réglé diverses questions touchant au spirituel et reçu réponse du roi aux remontrances sur les abus et les faits de simonie qui affligeaient l'église et étaient dus à l'ingérence de l'autorité royale. Tout ce que Henri IV put obtenir, ce fut que les députés s'occuperaient immédiatement de l'affaire des rentes de l'Hôtel de Ville. Mais peu de jours après la conférence, l'assemblée répondait encore à Sillery et Bellièvre, qui, au sortir d'une entrevue avec MM. de la ville, étaient venus la presser d'en finir, qu'elle ne se départirait pas de ses résolutions. Le clergé, affirmait-elle, avait, par les années passées, payé beaucoup plus qu'il ne devait, et le contrat invoqué par l'Hôtel de Ville n'avait plus dès lors d'effet. C'était au roi à satisfaire aux réclamations des rentiers. Bellièvre allégua l'impossibilité absolue où se trouvait la couronne de le faire, qu'il s'agissait pour le présent du salut du royaume menacé d'être envahi par l'ennemi; au lieu d'arguer de nullité le contrat, il était, disait-il, beaucoup plus du devoir de l'assemblée de porter remède à une situation périlleuse. Il ajoutait que l'assemblée devait aviser d'autant plus promptement que le parlement poursuivait l'exécution de l'arrêt qui la condamnait à renouveler le contrat et lui interdisait de se séparer avant de l'avoir fait. L'arrêt avait effectivement été signifié par huissier à l'assemblée, mais celle-ci s'était refusée à recevoir l'exploit, déclinant la compétence du parlement en pareille matière, puisque l'affaire avait été remise à la décision du conseil du roi et que des pourparlers étaient entamés à ce sujet. L'obstination des députés n'était pas faite pour amener à une transaction la municipalité parisienne, irritée de voir toutes ses

propositions accueillies par une fin de non-recevoir. Le prévôt des marchands et les échevins s'étaient rendus plusieurs fois au lieu des séances; ils y avaient fait entendre des paroles fort amères et accusé le clergé de mauvaise foi. Dans une dernière visite à la compagnie, afin de donner plus de poids à leurs réclamations, ils s'étaient fait accompagner d'un grand nombre de gens de qualité. Le président, l'archevêque de Bourges, leur avait répondu d'un ton assez hautain que le clergé n'avait pas pris d'engagement, et il était revenu sur la question, depuis longtemps débattue, de l'origine du contrat. « Le clergé, dit formellement le prélat, n'a valablement contracté qu'avec le roi et par exprès, avec cette clause que Sa Majesté décharge le clergé tant des spoliations et non-jouissances que des interversions de deniers; la condition et obligation du clergé, qui est un grand corps, le premier état et ordre du royaume, est tout autre que celle des particuliers. Le clergé n'a jamais pensé à convier ceux-ci à bailler leurs deniers et il n'a jamais reçu un sou d'eux. » On le voit, le désaccord demeurait profond entre l'Hôtel de Ville et l'assemblée, et celle-ci n'entendait nullement s'en remettre à l'arbitrage du parlement. Elle concéda que le roi désignerait des juges *non suspects*, qui prononceraient sur la nature du contrat; mais elle déclara que le clergé n'était lié, quant à l'avenir, par aucune obligation. Ainsi toute solution amiable semblait impossible, et l'assemblée persistait à liquider l'ancienne dette avant de rien statuer. Elle rejetait absolument l'aliénation du temporel proposé par l'Hôtel de Ville comme un expédient depuis longtemps mis en avant et que les assemblées précédentes avaient toujours repoussé. La demande du roi ne trouva pas près d'elle plus de faveur que la proposition de la municipalité parisienne; la compagnie dit qu'elle ne voterait aucun nouveau subside avant que réponse fût faite à ses doléances. Henri IV refusait de son côté de recevoir les cahiers; il chargea le chancelier de répondre en son nom par quelques paroles en l'air qui furent loin de contenter la députation, qui l'était venue trouver, et, les députés ayant laissé percer leur mortification, Cheverny avait répliqué d'un ton presque menaçant, que, si le clergé ne consentait pas au renouvellement du contrat, il pourrait lui en arriver malheur, tant l'irritation était grande à l'Hôtel de Ville. Il s'était pourtant ensuite radouci, et comprenant que, pour arracher à l'assemblée le vote indispensable au renouvellement en question, il fallait faire au moins quelques concessions, il promit au nom du roi l'interdiction des saisies et arrêts qu'avait ordonnés le parlement et la défense pour l'avenir à la cour de connaître des affaires concernant les décimes. L'assemblée obtenait ainsi gain de cause sur un des points qu'elle avait le plus à cœur, car il touchait à l'auto-

nomie de l'église; elle se montra en retour plus conciliante, et rédigea sans délai les lettres royaux qui devaient être accordées pour les envoyer à la signature du roi. Le chancelier mettait pour condition à cette concession que le clergé fournît 1 million d'écus afin d'acquitter l'arriéré des rentes à partir de l'année 1593; quant à ce qui restait dû des décimes pour l'intervalle compris entre 1588 et 1593, le gouvernement y renonçait. Après bien des discussions, l'assemblée accepta de renouveler le contrat, se réservant d'en rédiger elle-même les termes, pour être sûre qu'aucune atteinte n'y serait portée à ses droits. Un projet de rédaction fut en conséquence soumis au chancelier. Les députés ne faisaient toutefois pas grand fond sur les promesses de la couronne, et ils dirent qu'ils ne signeraient le contrat qu'autant que le roi s'engagerait préalablement à délivrer les lettres défendant au parlement de connaître des décimes. Ils n'avaient pas tort de prendre leurs sûretés, car la municipalité parisienne se refusait à la transaction consentie par le roi. MM. de l'Hôtel de Ville déclaraient ne pas vouloir donner leur signature tant que le clergé n'aurait pas pris l'engagement de payer ce qu'ils en réclamaient pour l'arriéré. L'appui du parlement les encourageait dans cette prétention. Mais le gouvernement était trop heureux d'avoir arraché une concession à l'assemblée pour soutenir de telles exigences du côté de l'Hôtel de Ville. Aussi le chancelier manda-t-il le prévôt des marchands et les échevins afin de leur faire entendre raison. La volonté du roi, leur dit-il, est de prononcer lui-même souverainement sur cette affaire. Pendant ce temps-là, on expédia de Paris à Henri IV un courrier qui lui apportait les lettres d'interdiction et le contrat tout rédigés dans la teneur proposée par le clergé, de façon qu'il n'avait plus qu'à y apposer sa signature. Les communications étaient alors, comme on sait, difficiles, non-seulement à cause du mauvais état des routes et de l'insuffisance des relais, mais par suite de la guerre : il ne fallait pas moins de quatre jours pour que ce courrier fût de retour. Les choses ne pouvaient donc être arrangées avant ce délai. L'assemblée avait au reste bonne volonté d'en finir et elle se chargea elle-même des frais du voyage. Par malheur le courrier fut fait prisonnier par les Espagnols. Les pièces ne revinrent pas signées du roi, et, comme le parlement persistait dans l'exécution de son arrêt, comme l'agitation continuait parmi les rentiers, on dut recourir à de nouveaux pourparlers avec l'Hôtel de Ville. Le temps s'écoulait, et le 4 mai 1596 on n'était point encore sorti d'embarras. D'autres dépêches expédiées à Henri IV lui parvinrent à la fin. Le clergé obtint la signature des lettres royaux et les arrêts du conseil qu'il sollicitait. Le parlement se voyait interdit de connaître des contrats en litige et de poursuivre le receveur général. Les bénéficiers exemptés de la clause de solidarité ne se trouvaient plus

obligés de payer pour ceux qui étaient dans l'impossibilité de le faire ou que les engagemens antérieurs du roi avaient déchargés. Le parlement vérifia les lettres touchant ces exemptions. Quant à celles qui concernaient l'interdiction, les députés en agirent avec prudence pour ne point blesser la cour, ils ne les lui firent porter à enregistrer que lorsque toute l'affaire eut été définitivement arrangée avec l'Hôtel de Ville.

Ainsi s'acheva ce long débat, dont les phases montrent quelle était la ténacité du clergé. Il parvint, tout en cédant finalement, à maintenir son droit. Quoique l'œuvre de l'assemblée fût loin d'être épuisée, il lui fallut bientôt clore une session qui s'était prolongée au delà de la durée ordinaire; les députés avaient d'ailleurs hâte de partir. Une députation alla, suivant l'usage, haranguer le roi, qui était alors à Coucy. L'évêque du Mans, Claude, qui prit la parole, résuma les doléances que l'assemblée avait déjà portées au pied du trône. C'était en grande partie la reproduction de celles présentées sous le précédent règne. Le prélat remontra au prince les choix indignes que faisaient les collateurs des bénéfices, dont quelques-uns avaient embrassé l'hérésie, le nombre croissant des abbayes tenues en commende, possédées quelquefois par de simples laïques, ou même par des gens mariés. Il en résultait que les maisons religieuses demeuraient souvent sans règle et finissaient par être abandonnées des moines eux-mêmes. L'évêque du Mans dénonça la lenteur qu'apportaient nombre d'évêques nouvellement nommés à se faire pourvoir à Rome de leurs lettres de provision afin de toucher les revenus de leur évêché sans être obligés de se rendre dans leur diocèse. Il dénonça pareillement la multiplicité de ces contrats simoniaques qu'on appelait *confidences*, et par lesquelles les bénéficiers faisaient passer une partie de leurs revenus à des personnes étrangères à l'église et dont ordinairement le crédit avait fait obtenir le bénéfice à celui qui s'engageait à en donner secrètement une part. Le prélat n'oublia pas de parler des empiétemens de l'autorité laïque sur les droits sacrés de l'église, que rendait plus faciles l'absence de tant d'évêques de leur siège, empiétemens qui allaient, disait-il, à ce point que les gouverneurs des provinces prétendaient, par mesure de police, et au mépris de l'autorité épiscopale, désigner les prédicateurs.

Nicolas L'Angelier avait formulé les mêmes plaintes lors de l'assemblée de Melun, et l'esprit de la réponse d'Henri IV ne différa guère de celui que respiraient les paroles d'Henri III. Le fils d'Antoine de Bourbon n'était pas plus disposé que le dernier des Valois à rendre à l'église le droit d'élection, qui l'eût dépouillé d'un puissant moyen d'influence; il tenait fort au concordat de 1517. Il donna à entendre, comme l'avait fait Henri III, qu'il avait le droit

de nommer aux évêchés et aux abbayes, que ses prédécesseurs en avaient joui du consentement du pape et de l'église, et qu'il ne s'en voulait pas dépouiller. Suivant lui, les élections ne se faisaient que *par brigues, par factions* et *par simonie*, avant que les rois nommassent aux bénéfices. Prenant occasion de ce que l'évêque du Mans avait dit du progrès de l'impiété et de la nécessité d'y mettre un terme pour conjurer la colère de Dieu, Henri IV, après avoir assuré le clergé de ses bonnes dispositions et de son désir de faire cesser les maux à lui signalés, opposa aux doléances de l'évêque des critiques assez mordantes qu'on trouve rapportées dans les procès-verbaux de l'assemblée générale de 1595. Il dit « qu'il était bien certain que Dieu était courroucé contre le royaume pour nos fautes et dérèglemens, mêmement pour les désordres qui étaient en l'église, lesquels n'avaient commencé de son temps et depuis son avènement à la couronne, mais longuement auparavant; qu'ils étaient accrus et augmentés par ces dernières guerres, desquels il rejette la faute principale sur les ecclésiastiques. » Puis, ayant assez amplement discouru « des malheurs et ruines que les guerres avaient apportés en ce royaume, et comme elles y avaient donné entrée et admis l'étranger, ce qui entretenait la guerre, dont il donna la faute et en accusa comme principaux auteurs lesdits ecclésiastiques; » le roi dit après « que le mauvais gouvernement de la plupart en leurs charges avait été cause des désordres, les blâmant du peu de devoir qu'ils faisaient, ayant peu de soin de l'honneur de Dieu, de l'instruction du peuple et du gouvernement spirituel de ceux qui leur étaient commis en charge, pensant plutôt à leur intérêt et commodités particulières, à se donner du bon temps, et à leurs plaisirs et voluptés, dépensant en cela les biens et revenus de l'église, et ne s'acquittant pas mieux du gouvernement de leurs bénéfices que les gentilshommes et personnes laïques qui en jouissent, que même aux distributions des bénéfices qui étaient de leurs collations, ils n'avaient guère d'égards à la capacité des personnes, mais les baillaient à qui en offrait le plus; que ces fautes et autres désordres desdits ecclésiastiques, et leur ignorance, avaient été cause de la diversité de religions qui s'est introduite en ce royaume et l'y entretient. » Henri IV finit en exhortant les ecclésiastiques à faire ce qui était de leur charge, et « pendant que la noblesse et gens de guerre combattaient les ennemis, qu'ils rebâtissent le temple, se réformant entre eux et montrant les premiers l'exemple de bien faire. »

Cette mercuriale humilia fort l'évêque du Mans, qui dut avouer que le clergé avait beaucoup à se reprocher. Il ajouta que c'était précisément pour porter remède aux désordres rappelés par le roi que le clergé s'était assemblé et sollicitait l'intervention de

la couronne pour la stricte exécution de ses décisions. Henri IV repartit que les assemblées du clergé s'étaient malheureusement montrées plus soucieuses de ses intérêts temporels que du spirituel; qu'il aviserait dès qu'il aurait près de lui son conseil. La députation ne revint donc qu'à moitié contente. Le différend avec l'Hôtel de Ville fut arrangé à l'amiable. On convint de part et d'autre que, pour payer ce qui restait dû de l'arriéré des rentes, il serait procédé à une revente aux enchères de la portion du domaine ecclésiastique aliénée, du consentement du pape, depuis un certain nombre d'années. On devait rembourser les précédens acquéreurs, accusés d'avoir acheté ces biens à vil prix. On comptait de la sorte réaliser un bénéfice suffisant à l'amortissement d'une partie des rentes de l'Hôtel de Ville. Le clergé dut se trouver encore heureux de s'en tirer à tel prix, car le gouvernement avait été d'abord beaucoup plus exigeant. Il est vrai que celui-ci s'empressa de lui faire payer les lettres d'interdiction au parlement qu'il concédait. Il proposa à l'assemblée, afin d'en tirer un autre subside, de faire revendre, après remboursement des titulaires, les offices de receveurs particuliers des décimes qui avaient été, disait-on, naguère vendus trop bon marché. Elle accueillit assez mal cette ouverture, repoussa par deux fois la proposition et n'y souscrivit qu'après que M. de Lagrange, le commissaire royal, lui eut déclaré qu'une réponse négative offenserait sa majesté, qui, à son regret, se trouverait ainsi forcée de prendre contre le clergé des mesures extraordinaires. La clôture de l'assemblée eut lieu dans les premiers jours de juin 1596; elle se sépara sans avoir arrêté les comptes de Castille et conséquemment établi le chiffre exact de ce dont le clergé se trouvait débiteur envers l'Hôtel de Ville. Il fallut deux ans après, en 1598, tenir une nouvelle assemblée exclusivement en vue de cette opération. Mais l'évaluation de toutes les sommes perçues ne pouvait se faire sans inquiéter bien des intérêts, tant ceux des bénéficiers que ceux de l'Hôtel de Ville. Aussi y eut-il de part et d'autre nombre de réclamations. Castille ne put obtenir son *quitus* complet, et son fils, qui lui succéda, se vit sans cesse exposé aux réclamations de l'Hôtel de Ville touchant le montant des sommes qu'il avait à fournir pour le service des rentes (1). Lors de l'assemblée de 1617 des contestations de cette nature se produisaient encore, et les députés se plaignaient de la rigueur que montraient les sieurs de la ville à l'égard du receveur général du clergé, à tout instant menacé par eux de prise de corps. Le clergé prit occasion de la réunion de 1598 pour renouveler les doléances auxquelles il

(1) Philippe de Castille avait été durant quarante-cinq ans receveur général du clergé, son fils François se démit de sa charge en 1621 et eut pour successeur Vincent d'Aguesseau.

n'avait point été donné satisfaction. L'archevêque de Tours, François de La Guesle, adressa à Henri IV des remontrances peu différentes de celles qui lui avaient été faites deux années auparavant à Coucy.

La question des rentes de la Ville paraissait enfin vidée. Le contrat était définitivement accepté par le clergé comme un engagement au renouvellement duquel il semblait ne plus devoir se soustraire. Les mesures financières adoptées par Henri IV sur les conseils de Sully promettaient d'ailleurs pour l'avenir, à cet ordre, l'allégement de ses charges, car elles tendaient à réduire la dette de l'état envers l'Hôtel de Ville de Paris. Le grand ministre travaillait à diminuer la masse des rentes qu'avait à servir le trésor public et pour le paiement desquelles on avait déjà si souvent fait appel aux assemblées. En même temps qu'il réduisait l'intérêt du denier douze, devenu usuraire, au denier dix-huit, au denier vingt et même au denier vingt-cinq, il opérait le remboursement du principal d'un grand nombre de créances. Dans les 5 millions de rentes qui furent ainsi éteintes, les rentes de l'Hôtel de Ville entrèrent pour un chiffre d'environ 1,390,000 livres. On sait que ce ne fut pas sans rencontrer de vives résistances que Sully exécuta, en partie du moins, le projet d'amortissement et de réduction des rentes qu'il avait conçu. Il voulait soumettre à une révision les titres que faisaient valoir les rentiers. La bourgeoisie parisienne était ainsi menacée de voir supprimer une fraction notable de son revenu, et le prévôt des marchands, François Miron, qui a attaché son nom à tant d'embellissemens de la capitale, se fit, avec le jurisconsulte Jacques Leschassier, l'interprète de ses plaintes. Henri IV, qui avait intérêt à ménager sa bonne ville de Paris, se rendit à leurs remontrances; il sursit à l'application des idées de son ministre; au moins la mesure ne reçut qu'une exécution partielle. Il resta à servir un chiffre assez considérable de rentes ayant titre certain et qui n'avaient point été amorties. Il fut pourvu à l'acquittement périodique de cette dette par le renouvellement du contrat avec le clergé. Mais les assemblées furent loin de s'y prêter toujours docilement, et aux réunions où il s'agissait d'en débattre les conditions, il y fut plus d'une fois vivement attaqué. A l'assemblée de 1645, l'archevêque de Toulouse se plaignit de ce que le clergé, qui n'avait cessé de remplir ponctuellement ses obligations envers l'état, se vît mis à chaque échéance dans la nécessité de renouveler ce contrat sans obtenir les grâces qui lui étaient promises en retour. Il y avait, disait-il, près de quatre-vingts ans que ce contrat avait été passé pour la première fois, et cependant les rentes n'avaient point été amorties, de façon à libérer l'ordre ecclésiastique; il ajoutait qu'il était temps de le dispenser d'une telle charge pour l'avenir. Les

mêmes plaintes se reproduisirent avec plus de force encore en 1655.

L'époque de la réunion de l'assemblée avait été différée cette année-là jusqu'en octobre; il en était résulté un retard dans le paiement des rentes. Aux réclamations qui s'étaient élevées à ce sujet, plusieurs députés répondirent en mettant en question la validité d'un engagement qu'on semblait vouloir rendre perpétuel. Informés de leur opposition, les rentiers s'étaient émus; des attroupemens s'étaient formés dans Paris, et une foule menaçante pénétra dans le cloître du couvent des Grands-Augustins, où se tenait l'assemblée. Bref, on vit alors se répéter ce qui s'était passé en 1579 et en 1595. MM. de l'Hôtel de Ville ne parlaient rien moins que de faire saisir les revenus des bénéficiers. L'assemblée se plaignit au gouvernement de l'intimidation qu'on essayait d'exercer sur ses résolutions, et elle déclara que, si les Parisiens gardaient leur attitude hostile, elle se verrait forcée d'interrompre ses séances ou de les tenir secrètement en lieu sûr. Le gouvernement était à ce moment trop faible pour entrer en lutte avec les députés; il n'avait pas moins peur d'une population qui, quelques années auparavant, élevait des barricades et contraignait la reine mère et le roi à fuir. Il prit le meilleur parti; il paya lui-même aux rentiers le quartier en retard, et Mazarin a assuré avoir fait de sa propre bourse les frais du paiement.

Aux assemblées de 1675 et de 1680, on revint encore sur le point de droit que soulevait un contrat que le gouvernement représentait comme n'étant que la continuation de la convention de Poissy. On contesta même les termes dans lesquels ce dernier contrat avait été rédigé. L'assemblée de 1675 confia au promoteur Cheron, savant canoniste, le soin d'examiner la question, et il en fit l'objet d'un long mémoire à l'assemblée. Louis XIV s'en formalisa, et il nomma lui-même des commissaires pour prendre connaissance de la matière et lui en adresser un rapport. Ces commissaires, qui étaient Hotman, Desmarets et Ranchin, semblent ne pas avoir porté par leur travail la conviction dans l'esprit des députés du clergé, car, à l'assemblée générale de 1705, le contrat de Poissy donna encore lieu à de vives discussions; les agens généraux furent priés de rechercher tout ce qui pouvait en éclairer les origines. Le principe du renouvellement périodique du contrat des rentes de l'Hôtel de Ville était néanmoins généralement accepté, et dans les assemblées on ne se refusa plus, à partir de la fin du XVIIe siècle, à accorder les décimes nécessaires au service des arrérages de cette créance; mais le prévôt des marchands et les échevins durent continuer à chaque assemblée décennale à venir solliciter en personne des députés le vote qui renouvelait cet ancien engagement.

II.

Le règne d'Henri IV s'acheva sans que la représentation ecclésiastique eût créé à la couronne de nouvelles difficultés et soulevé des contestations dangereuses entre l'église et l'état. Tout se borna aux réclamations particulières qui accompagnaient inévitablement le vote des décimes et la vérification des comptes. Au commencement du règne de Louis XIII, ce ne fut pas dans l'assemblée spéciale du clergé, mais aux états-généraux du royaume que l'ordre ecclésiastique aborda les plus graves des questions qui tenaient aux rapports de l'autorité spirituelle et de l'autorité laïque. M. G. Picot a exposé dans son excellente *Histoire des états-généraux* ce que fit le clergé aux états de 1614. Dans cette assemblée, qui devait d'abord se tenir à Sens et que le gouvernement de Marie de Médicis appela à Paris dès qu'il eut l'assurance que la majorité était acquise au parti de la cour, le corps ecclésiastique joua un rôle très important. Il prit au début une attitude sage et vraiment patriotique, conduit qu'il était par des prélats éminens et habiles, les cardinaux de Joyeuse, du Perron, de Sourdis, de La Rochefoucauld. Comptant dans ses rangs des hommes tels que l'éloquent évêque de Belley, Camus, l'ami de saint François de Sales, et ce jeune évêque de Luçon dont les talens attiraient déjà l'attention, le clergé se posa en médiateur entre la noblesse et le tiers-état, animés l'un envers l'autre de sentimens fort hostiles; il s'efforça de rapprocher par la communauté de vœux les députés respectifs de ces deux ordres; il proposa qu'avant de procéder à la rédaction des cahiers, on dressât des articles généraux sur les doléances communes à tous les représentans de la nation, ce qui donnerait plus de force à leurs remontrances et en assurerait les effets, la couronne ne pouvant guère se refuser à faire droit à ce qui serait l'expression des sentimens du pays entier. Malheureusement le tiers, qui apportait dans l'assemblée contre les ordres privilégiés une défiance bien concevable, qui était humilié de la place à lui faite, de la distance maintenue entre ses mandataires et ceux du clergé et de la noblesse, qui voyait par exemple son orateur obligé de parler à genoux devant le roi, quand les orateurs des deux autres ordres parlaient debout, fit difficulté pour souscrire à cette sage proposition. Après une séance tumultueuse que ne parvint point à dominer son président Robert Miron, frère du prévôt des marchands François Miron, la chambre du tiers se sépara sans s'être arrêtée à aucune résolution. Le roi ou plutôt la reine mère, qui gouvernait en son nom, se hâta d'interdire aux députés la rédaction de ces articles généraux qui menaçaient d'être fort gênans pour la couronne. Tandis que le tiers-

état, abusé par les assurances de Marie de Médicis, rejetait les articles où étaient formulées les remontrances communes aux trois ordres, le clergé persistait dans une proposition dont il lui était facile de faire ressortir les avantages; il tenta de rapprocher les deux ordres laïques entre lesquels avait lieu un échange de provocations et d'insultes. L'éloquence persuasive du jeune Richelieu rappela aux mandataires de la bourgeoisie les égards qu'ils devaient aux députés de la noblesse; il ne réussit à en obtenir qu'une protestation par écrit dans laquelle ils déclaraient n'avoir point voulu offenser les gentilshommes. La confiance que le clergé avait su inspirer au tiers ne dura pas longtemps, et la diversité des tendances amena bientôt un dissentiment. Le tiers gardait toutes ses défiances à l'endroit de l'église, dont il redoutait les aspirations théocratiques; il s'inquiétait, pour la royauté et pour l'exercice de la justice, des prétentions du saint-siège; aussi voulut-il, en tête de son cahier, rappeler le principe de l'indépendance du roi à l'égard du pape. La chambre ecclésiastique des états s'en émut; mais, n'osant tout d'abord combattre ouvertement l'espèce de manifeste que le tiers entendait faire, elle supplia la reine mère d'intervenir en prohibant une déclaration qui pouvait rallumer dans le pays la guerre religieuse. Marie de Médicis hésita et, ne recevant pas de réponse, la chambre ecclésiastique décida d'envoyer deux de ses membres à la réunion du tiers pour lui demander de ne prendre aucune résolution touchant des matières intéressant le clergé sans la lui avoir précédemment communiquée. Les députés du premier ordre s'engageaient en retour à en user de même à l'égard du tiers dans les affaires le concernant. Le troisième ordre refusa d'abord d'obtempérer à cette demande, faite pourtant avec adresse et dans les termes les plus modérés; mais il finit, après de nouvelles instances, par se rendre aux éloquentes paroles de l'évêque de Montpellier. L'article en question fut donc communiqué à MM. du clergé; ils ne pouvaient en approuver ni l'esprit ni la teneur. Ils en donnèrent leur avis, qui fut présenté à la chambre du tiers par le cardinal du Perron dans un discours aussi remarquable par la science que par le style et où était combattu le principe contenu dans l'article. Le dissentiment était donc bien accusé entre le premier et le troisième ordre, et, pour être désagréable à ce dernier, la noblesse donna son assentiment à la doctrine que défendait le clergé. L'union, qui avait paru s'établir entre les mandataires de la bourgeoisie et ceux du corps ecclésiastique, devenait impossible. Les deux ordres privilégiés se séparaient ouvertement de celui qui représentait en fait la France, et, au lieu de faire cause commune avec la nation, le clergé rentrait dans cette existence politique à part qui en faisait un peuple distinct au sein du grand peuple. La couronne vit avec satisfaction

éclater une division qui affaiblissait l'autorité que pouvaient prendre les états-généraux. Cependant le tiers, qui s'effrayait à l'idée d'un schisme, hésitait à s'engager dans la voie où le poussait son président Robert Miron. Plus résolu dans son hostilité au clergé, le parlement chercha à s'emparer de l'affaire et rendit un arrêt qui déclarait les maximes gallicanes au-dessus de toute controverse. Le conseil du roi, voyant que la querelle s'envenimait et en vue d'empêcher un conflit dangereux, évoqua la cause. Le clergé, profitant habilement de ce que le tiers se sentait quelque peu blessé de l'intervention du parlement, exhortait cet ordre à protester contre l'ingérence de la haute cour. Il s'efforçait de faire purement et simplement supprimer l'arrêt pour ne pas laisser juger la question par le conseil qui avait évoqué l'article du cahier et l'arrêt en des termes dont il n'était nullement satisfait. Il y eut de la part des députés des deux ordres privilégiés redoublement de sollicitations près de la reine mère; ils en obtinrent une ordonnance enjoignant au tiers de ne point insérer dans son cahier l'article qui soulevait tant de réclamations. Les députés du tiers n'étaient pas d'accord sur l'attitude à prendre. Une délibération fort agitée eut lieu, et ceux qui se rangeaient à l'autorité du roi enlevèrent un vote favorable à ce qu'avait proposé le clergé. Le premier ordre de l'état l'avait donc encore une fois emporté sur le pouvoir laïque; il avait empêché des résolutions de nature à compromettre ses immunités, car la proclamation de l'indépendance absolue de la couronne à l'égard du saint-siège eût amené l'ingérence de l'autorité civile dans tout ce qui touchait au temporel de l'église gallicane. Le clergé sortit de la sorte des états-généraux de 1614 politiquement plus fort qu'il n'était auparavant, et dans son assemblée particulière de 1617 il obtint le rétablissement des droits de l'église catholique en Béarn et la restitution des biens qu'elle y avait possédés.

En retour de l'appui qu'il trouvait près du trône contre les revendications de l'autorité laïque, le corps sacerdotal dut lui prêter un concours pécuniaire plus en rapport avec ses immenses revenus. Les dépenses de la couronne s'étaient prodigieusement accrues par les grandes entreprises qu'elle poursuivait. Louis XIII avait à soutenir la guerre contre les calvinistes; il était certes bien fondé à réclamer du clergé des subsides extraordinaires pour en assurer le succès, tous les coups qu'il portait aux religionaires ne relevaient-ils pas d'autant la puissance de l'église catholique mise en péril par les efforts de l'hérésie. Les assemblées du clergé qui suivirent les états-généraux de 1614 auraient donc été mal venues à repousser les demandes que leur adressait le roi. D'ailleurs, une fois Richelieu arrivé au ministère, elles en subirent l'ascendant. Le cardinal n'en-

tendait pas placer les immunités de l'église au-dessus des intérêts de l'état; ses principes comme ministre n'étaient plus ceux qu'il avait soutenus étant député aux états-généraux de 1614, alors qu'il disait : « N'est-ce pas une honte d'exiger des personnes consacrées au vrai Dieu ce que les païens n'ont jamais désiré de ceux qui étaient dédiés à leurs idoles! » Placé à la tête de l'état, il pensait que le clergé, en possession de tant de bénéfices, devait porter sa part des charges publiques et payer aussi des impôts. Malgré la puissance dont il disposait, il ne réussit pas à assujettir le clergé à la condition des autres ordres; il rencontra toujours dans les assemblées une résistance, qui devint plus manifeste à la fin du règne. La preuve de cette opposition constante du clergé aux vues du cardinal nous est fournie par ce qui se passa aux assemblées de 1623 et de 1625. Dans cette dernière, Richelieu compta plus d'un rude contradicteur; il eut à lutter contre les cardinaux de La Valette et de Sourdis, il lui fallut surmonter bien des obstacles pour remporter la victoire. Louis XIII, conduit par son ministre, ne parvint à se débarrasser des réclamations du clergé que par des promesses qu'il n'avait pas l'intention de tenir et à la réalisation desquelles il eut soin de n'assigner aucune époque précise. Le clergé veillait à ne point laisser entamer ses immunités, mais il finissait par concéder les subsides, sans cependant donner toujours autant qu'on lui demandait. Il fallut lui arracher en quelque sorte écu par écu. Ce n'est pas que le clergé se refusât en principe à aider l'état, mais il tenait serrés les cordons de sa bourse et il ne les déliait avec empressement que lorsqu'il s'agissait de se rendre maître des boulevards du protestantisme, de Montauban et de La Rochelle. Louis XIII se mettait d'ailleurs en garde contre des velléités de refus; il tint à avoir les assemblées du clergé toujours assez voisines de sa résidence pour pouvoir exercer sur elles une pression. Durant ses campagnes, il leur ordonna plusieurs fois de se transporter loin de Paris et d'aller établir leur siège dans des localités à proximité des lieux où il campait. C'est ainsi que l'assemblée de 1621 dut, de Paris, se rendre à Poitiers, puis de Poitiers à Bordeaux; que l'assemblée de 1628 eut ordre de quitter Poitiers pour se rendre à Fontenay-le-Comte : elle ne put étouffer les réclamations d'un grand nombre de députés qui n'obéirent que malgré eux à l'injonction royale. En ces temps-là, on ne demandait guère aux mandataires du clergé que de l'argent; on ne les laissait pas traiter les grandes affaires de l'église, agiter des questions où leur intervention eût gêné l'exercice de l'autorité royale. Les députés, tout en se mettant en défense contre un ministre qu'ils redoutaient, demeuraient pour lui pleins de condescendance et ne négligeaient aucun moyen de capter sa bienveil-

lance. Il fallut que les exigences de Richelieu devinssent, on ne saurait dire excessives, elles ne semblent que justes si on les compare à ce que payait le menu peuple, mais lourdes, pour que la représentation ecclésiastique y résistât sérieusement. Elle ne cédait alors qu'à la crainte que la monarchie ne portât atteinte aux immunités de l'église. Durant la première moitié du gouvernement de Richelieu, les demandes ayant été modérées, l'opposition le fut aussi dans les assemblées; elle devint plus accusée durant la seconde.

La convocation de l'assemblée de 1635 ayant été annoncée comme faite en vue d'obtenir des subsides extraordinaires, le clergé s'émut; une agitation s'en suivit dans les diocèses, surtout dans ceux du Languedoc, où plus d'un ecclésiastique avait été favorable à la révolte du duc d'Orléans. Richelieu jugea nécessaire d'exercer sur les élections une forte pression, car il entendait avoir des députés à sa dévotion. Dans la province de Narbonne, l'assemblée provinciale avait voulu nommer des prélats quelque peu compromis dans le parti de Gaston : c'étaient les évêques de Lodève, de Saint-Pons et d'Alet. Louis XIII écrivit à la réunion provinciale qu'il n'acceptait pas de tels choix, et elle dut procéder à de nouvelles désignations; mais, comme elle n'élut pas ceux que le roi avait indiqués, à savoir les évêques de Montpellier et de Nîmes, elle dut par injonction royale procéder une troisième fois aux nominations, et les deux évêques que Louis XIII avait désignés furent élus. En beaucoup de provinces, la lutte électorale fut si vive que des scissions se produisirent dans les collèges, et lors de l'examen des procurations l'assemblée générale se vit parfois fort embarrassée pour décider qui devait être reçu. Plusieurs provinces avaient nommé trois députés de chaque ordre, et il fallut, ainsi que je l'ai déjà noté, un commandement formel du roi pour que ce nombre fût réduit à deux, et quand on ne parvenait pas à s'entendre sur celui des trois qui devait être éliminé, on en était réduit à le tirer au sort. Il tardait à Louis XIII d'obtenir de l'assemblée les 600,000 livres dont il avait besoin : il lui dépêcha en conséquence ses commissaires; mais le clergé ne se pressa pas; il s'occupa de la rédaction des remontrances a présenter au monarque. Les commissaires revinrent et insistèrent pour qu'il fût procédé au vote dans le plus court délai. Les députés ne voulaient rien accorder avant qu'on eût donné satisfaction au contenu des cahiers. La colère s'empara alors du roi, et, contrairement à ce qui se pratiquait d'ordinaire, il adressa directement à l'assemblée une lettre qui n'avait pas passé par le conseil des dépêches, dont le garde des sceaux avait la présidence. Loin de réduire ses exigences, Louis XIII y ajoutait encore; c'était maintenant une subvention annuelle de 600,000 livres qu'il réclamait du clergé. La lettre royale était con-

çue en des termes qui blessèrent la compagnie. Au rapport du journal manuscrit de l'abbé de Saint-Josse, le président, Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, pour convaincre ses collègues de l'impossibilité de différer le vote, leur apprit que quelques jours auparavant le roi lui avait dit, devant plusieurs prélats faisant partie de l'assemblée : « Vous êtes bien longs à délibérer du don que vous voulez me faire; cela m'ennuie bien fort. » Les évêques présens avaient cherché à expliquer ces lenteurs et dit qu'ils attendaient une réponse favorable aux cahiers, et qu'ils seraient alors heureux de faire ce qui serait le plus agréable au roi. Mais celui-ci répliqua sèchement : « Mes armées ne vivent pas de cahiers, et je vous prie d'en finir. » C'était parler en vrai monarque absolu, et la réponse ressemblait fort à celle qui était sortie de la bouche de Charles IX à l'époque de la prise du Havre. S'adressant aux évêques, ce prince dit qu'il lui fallait de l'argent, qu'il n'avait pas le temps d'attendre l'autorisation du pape pour le subside que devait fournir le clergé. Les députés se le tinrent pour dit, et sachant bien que Richelieu, qui n'avait point été moins impératif dans ses paroles, était derrière Louis XIII, ils cessèrent d'atermoyer davantage. L'assemblée mit à son prochain ordre du jour les moyens de réaliser la somme de 600,000 livres exigée par la couronne; mais on ne s'entendait pas sur celui qui était à préférer, et, malgré les efforts des nombreuses créatures que le cardinal comptait dans la compagnie, on repoussa successivement divers expédiens proposés, les uns comme trop onéreux, les autres comme engageant pour une part énorme le patrimoine ecclésiastique ou chargeant outre mesure les bénéficiers. On se décida résolument à recourir, comme *moyens plus innocens*, à une élévation de la taxe payée par les Rhodiens, et de la valeur imposable de plusieurs monastères qui étaient restés taxés à la cote des rôles de 1616. Il fut de plus arrêté qu'on ferait financer les receveurs et officiers des décimes, quoique le nombre s'en fût singulièrement accru par la création d'offices nouveaux vendus pour réaliser de nouvelles ressources. A ces deux mesures, on en ajouta d'autres, d'où l'on espérait encore quelques gros deniers. Tout cela ne paraissait pas suffire au montant de la subvention annuelle demandée. On chercha vainement les moyens d'obtenir ce qui manquait encore. Impatient, Richelieu gourmanda les députés; bientôt il prit un ton presque menaçant. Il malmena la députation qui l'était venue trouver, avec M. de Sourdis à sa tête, lui témoigna en termes pleins de hauteur son mécontentement, et, pour le mieux marquer à la compagnie, il refusa, malgré le titre de président honoraire qu'elle lui avait décerné, de paraître à aucune des séances. « Il n'entendait pas, disait-il, se compromettre et com-

promettre les intérêts du roi. » L'assemblée tenait bon cependant dans son droit de n'accorder une subvention qu'après en avoir déterminé elle-même et le chiffre et la nature. Le premier ministre dut céder et laisser le clergé décider par quelle voie on parferait les 600,000 livres; mais, soit qu'il cherchât à l'aide d'un moyen détourné à s'assurer une plus forte somme, soit qu'il voulût parer à la diminution de la subvention qu'amèneraient les non-valeurs, Richelieu exigeait que les sommes que fourniraient les diverses mesures adoptées par le clergé fussent intégralement versées au trésor royal. L'assemblée n'était nullement de cet avis. Agir ainsi c'était ouvrir plus large la porte aux violences, aux abus fiscaux dont se plaignaient précisément les cahiers et qui s'étaient fort accrus depuis quelques années. Les officiers et commis auxquels la levée des impôts était confiée prétendaient soumettre les bénéficiers à des contributions et des taxes qu'ils ne devaient pas. Quoique l'assemblée de 1625 eût obtenu un arrêt du conseil consacrant pour les ecclésiastiques l'exemption de la taille à laquelle on avait essayé de les assujettir, les agens du fisc ne renonçaient pas à leurs tentatives; ils molestaient de mille façons le clergé pour le contraindre à payer une foule d'impôts réclamés de lui par une interprétation abusive des édits bursaux. Il importait à l'assemblée que ce don de 600,000 livres, qui dépassait tout ce qui avait déjà été acquitté en décimes extraordinaires, ne procurât pas au gouvernement le moyen d'exiger encore davantage. Au train dont allaient les choses, disaient les députés, le clergé se trouverait à tout jamais engagé à servir à l'état la subvention qu'on ne lui demandait que temporairement, comme cela était arrivé pour celle qui garantissait les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris et les rentes de la ville de Toulouse accordées par des assemblées précédentes. Ils remontrèrent donc au cardinal ce qu'avaient d'intolérable l'oppression à laquelle les partisans soumettaient les bénéficiers sous couleur de droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, les vexations des officiers du roi, qui faisaient force procédure pour obliger les ecclésiastiques à la garde et arrière-ban, les agissemens du parlement qui condamnait les évêques et les privait de leurs revenus, sous prétexte qu'ils n'avaient point obtenu leurs bulles du saint-siège. Richelieu ne s'en émut pas et ne revint pas sur sa détermination. Il assura seulement l'assemblée de son attachement à l'église, et de son intention de veiller à l'avenir à ce qu'on n'accablât pas le clergé. Les députés durent se contenter de ces assurances et de celles que le roi leur donna de son côté; elles ne faisaient point au reste illusion aux plus clairvoyans, et voici les réflexions que consigne à ce sujet l'historien de cette assemblée, l'abbé de Saint-Josse : « Je ne puis céler mes sentimens pour tristes et funestes que je les aie, et quand j'ai entendu la

lecture des articles 32, 33 et 34 du nouvel édit du règlement des tailles, où le roi rompt bras et jambes aux immunités et privilèges du clergé, tant de fois accordés aux ecclésiastiques, et principalement l'exemption des tailles pour leurs biens patrimoniaux et acquêts, par tant de contrats, de dix ans en dix ans, renouvelés par tant de lettres vérifiées au grand-conseil, même à la cour des aides, avec quelques modifications à la vérité... Et aujourd'hui, pour fasciner les yeux et flatter les courages des députés de l'assemblée et tirer d'eux tout ce qu'on veut, on les leurre de ces lettres patentes, on les pare, on les orne, on les embellit des soins et complimens de monseigneur l'éminentissime cardinal de Richelieu... C'est un présent, certes, bien riche et de bonnes mains; mais quand l'assemblée, après avoir satisfait le roi de tout ce qu'il aura désiré, sera rompue, tous les privilèges accordés par lesdites lettres se fracasseront aussi aisément et par les mêmes voies qu'un si grand nombre de précédentes, par ces édits nouveaux de 1634 dont on se plaint à l'entrée de cette séance. »

Pour qu'elle ne regimbât pas contre la pression qu'il exerçait sur elle, le roi donna à l'assemblée un témoignage au moins apparent d'une déférence toute particulière en la consultant sur une question dont la solution avait pour lui une grande importance. Il s'agissait de savoir « si les mariages des princes du sang qui peuvent prétendre à la succession au trône et spécialement ceux qui en sont plus proches et plus présomptifs héritiers peuvent être valables et légitimes s'ils ont été contractés non-seulement sans le consentement du monarque, mais au mépris de sa volonté. » Ce point de droit avait été déjà tranché dans un sens favorable au pouvoir du roi par le parlement. Le 5 septembre 1634 il avait déclaré de telles unions nulles; mais l'arrêt ne suffisait pas à Louis XIII, qui à l'autorité de la plus haute magistrature voulait ajouter celle plus respectable encore du clergé, auquel appartenait d'ailleurs alors la connaissance des contestations touchant la légimité des mariages. Le roi désirait faire prononcer la nullité du second mariage que Gaston, duc d'Orléans, avait conclu avec Marguerite, sœur du duc Charles III de Lorraine. Ce n'était pas trop de la double décision du parlement et de l'assemblée générale du clergé pour faire rompre des liens que l'église avait bénis. Les sentimens violens de haine envers Gaston que respirait la sentence du parlement en avaient compromis l'effet moral. Une déclaration du corps ecclésiatique devait avoir infiniment plus de poids. En poursuivant la cassation du mariage, Louis XIII était en complet accord avec son ministre; Richelieu voulait rompre à tout prix une union qui s'opposait au projet par lui caressé de faire épouser au duc d'Orléans sa nièce, Madeleine de Vignerot, veuve de Combalet, et qui fut

depuis duchesse d'Aiguillon. Le mariage s'était fait à l'insu de Louis XIII et avec le seul consentement de Marie de Médicis; il se rattachait aux intrigues que celle-ci, de concert avec Gaston, ourdissait contre la France, et avait été le gage d'une alliance de ce prince avec les ennemis du royaume, tout prêts à l'envahir. La réalisation de cet hymen avait été d'abord traversée par la situation que faisait au duc de Lorraine l'attitude menaçante de la France à son égard. Le cardinal ne pardonnait pas à Gaston les offenses qu'il en avait reçues. Charles III, qui s'était rendu à Metz près de Louis XIII, alors occupé au siège de Moyenvic, n'avait pas osé avouer que le mariage était consommé; il en avait nié l'existence, et le roi n'en reçut la notification officielle que deux années après par le duc d'Elbeuf, que Gaston, retiré à Bruxelles, avait chargé du message. La colère de Louis XIII fut grande, et dès ce moment il mit tout en œuvre pour obtenir la cassation du mariage. Il était nécessaire au reste de se hâter, car, de Bruxelles, Marguerite faisait agir de son côté; elle entendait demeurer la femme de Gaston, malgré la rude leçon infligée par l'armée française à son frère, le duc de Lorraine. Les Espagnols, sous la protection desquels s'était mise la jeune princesse, soutenaient ses prétentions. Ce qu'il y avait de plus grave, c'est qu'aux Pays-Bas le clergé donnait raison à Marguerite. L'archevêque de Malines l'avait déclarée épouse légitime. Richelieu devait craindre que le pape ne sanctionnât la décision épiscopale. Gaston avait en effet dépêché pour Rome sa créature Passart, qui fut arrêté sur le territoire français par ordre du cardinal et envoyé à la Bastille. Il importait donc d'opposer au plus tôt à l'opinion de l'archevêque de Malines, à la consultation qu'avaient donnée dans le même sens l'université de Louvain et divers théologiens, la déclaration des représentans de tout le clergé français, et tel était le motif qui avait fait saisir l'assemblée du point de droit énoncé ci-dessus dès que Louis XIII se fut convaincu de l'impossibilité d'amener son frère à une répudiation. Ouvertures conciliantes, puis menaces, avances aux amis du prince, puis emprisonnement de quelques-uns d'entre eux, tout avait échoué. Gaston, qui, séduit par des promesses, avait eu l'imprudence de revenir en France, s'était finalement retiré à Blois, sans vouloir rien accorder.

Les commissaires du roi exposèrent en un langage respectueux la question à l'assemblée. Ils n'eurent pas grands efforts à faire pour s'en concilier les bonnes dispositions. Les députés, mus par un sentiment patriotique, n'étaient pas en général favorables à Gaston. Ils hésitaient pourtant à prononcer dans un sens que paraissait repousser la jurisprudence canonique. A l'invitation de son président Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, l'assemblée désigna une

commission pour examiner préalablement le point de droit. Cette commission fut autorisée à prendre l'avis des théologiens le plus en renom tant réguliers que séculiers. Richelieu ne manqua pas d'agir, et l'évêque de Montpellier, qui lui était tout dévoué, fut chargé du rapport. Invoquant les opinions d'un grand nombre de docteurs, il conclut à l'invalidité des mariages des princes du sang contractés dans les termes mentionnés plus haut et déposa sur le bureau de l'assemblée les nombreuses consultations auxquelles il se référait (1). On alla aux voix et, à l'unanimité, la réunion déclara *que les coutumes des états peuvent faire que les mariages soient nuls et non valablement contractés, quand elles sont raisonnables, anciennes, affermies par une prescription légitime et autorisées de l'église.* Sans doute que la commission avait eu soin de ne point s'adresser à des théologiens soupçonnés de penser comme l'université de Louvain. Montchal, dans son *Journal*, assure que Richelieu dut user de bien des artifices et même de violences pour amener l'assemblée à une telle décision. Quoi qu'il en soit, Louis XIII tira en cette circonstance du clergé ce qu'il voulait; mais, le point de droit décidé, restait une grosse difficulté. Il fallait obtenir du pape la confirmation de ce que les représentans du clergé français avaient déclaré. Ceux-ci étaient d'avis que l'on envoyât l'archevêque de Toulouse pour solliciter le saint-père. Richelieu entendait avoir un ambassadeur plus à sa dévotion, et, sans tenir compte de la désignation des députés, il expédia à Rome l'évêque de Montpellier. Le pape ne jugea pas comme l'assemblée; il se refusa à prononcer la nullité du mariage. Vif fut le déplaisir du ministre; mais dans son orgueil blessé il ne voulut pas convenir qu'il était été battu; il prétendit n'avoir point eu le désir de faire casser le mariage et soutint qu'il avait dépêché l'évêque de Montpellier pour donner au saint-siège connaissance de ce qui s'était passé sans songer le moins du monde à peser sur la détermination du souverain pontife.

III.

Les concessions faites en 1635 par le clergé aux demandes du roi ne le mirent pas pour longtemps à l'abri des demandes d'argent, et ce ne fut pas seulement de la fréquence des appels à sa bourse qu'il eut à se plaindre, ce fut aussi de la rigueur apportée dans l'application des mesures fiscales. Toutes les doléances qu'il avait fait entendre par le passé demeuraient à peu près lettre morte. Les bénéficiers avaient à acquitter les tailles, à payer pour

(1) Ces curieuses consultations ont été conservées en original dans les procès-verbaux de l'assemblée.

les emprunts, la subsistance et le logement des gens de guerre, le ban et l'arrière-ban, les droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts; on les poursuivait pour le paiement des gabelles. En un mot, ils étaient, suivant leur expression, victimes d'une foule d'exactions, au mépris des immunités de l'église. Le gouvernement royal ne tenait aucun compte des charges que leur imposait la cour de Rome qui les taxait pour les annates et les expéditions de bulles à des sommes dont l'énormité ne soulevait pas moins leurs plaintes. Ajoutons que les officiers ou fonctionnaires laïques du clergé étaient également surimposés et molestés. Le fisc réclamait sans cesse d'eux de l'argent, sous prétexte de rehaussement dans la valeur des monnaies, de droit d'hérédité des offices et pour cent autres motifs. La couronne, pour justifier ses nouvelles exigences, alléguait l'accroissement du patrimoine de l'église. Chaque jour en effet la dévotion des fidèles valait à celle-ci quelques legs, et une masse de biens de plus en plus considérable sortait de la circulation et échappait aux charges dont étaient frappées les propriétés roturières, souvent même sans que le droit d'amortissement fût acquitté. Le fisc avait dû à diverses reprises réclamer ce dont il s'était trouvé frustré et faire pour ce motif étendre fort loin en arrière la recherche des amortissemens, mais les fraudes ne s'en étaient pas moins continuées, et sous le ministère de Richelieu des mesures sévères et assez vexatoires avaient été prescrites à cet égard. On dut s'assurer si l'on n'avait pas dissimulé la valeur des biens donnés au clergé ou achetés par lui, en vue de payer un moindre droit. On institua en conséquence une chambre spéciale, dite *chambre des amortissemens*, qui fonctionna avec une grande activité. Le clergé vit dans cette création une atteinte à son autonomie administrative et se plaignit. Bullion, le surintendant des finances, que Richelieu mettait habilement en avant, ne s'arrêta pas à ces réclamations. Il prétendit que les biens ecclésiastiques appartenaient au roi, lequel était tenu seulement d'assigner aux membres du clergé ce qui était nécessaire à leur honnête subsistance. C'était là l'opinion de bon nombre de magistrats d'alors, et elle rencontra même des partisans au sein de l'assemblée du clergé tenue à Mantes. L'évêque d'Autun, Claude de la Magdeleine de Bagny, la développa, au grand scandale de ses collègues, dont Montchal, archevêque de Toulouse, exprima les sentimens. Richelieu évita de laisser croire par ses paroles qu'il allait aussi loin que Bullion; mais il ne cachait pas qu'il entendait obliger le clergé à prendre une plus forte part des charges de l'état.

Tout cela avait amené dans le clergé un sourd mécontentement, qui donna bientôt lieu à une certaine agitation; mais elle aigrit le cardinal, plus encore qu'elle ne l'affligea, parce qu'elle devenait un obstacle au projet qu'il avait formé de se faire le chef de l'église

en France. Richelieu songeait en effet à faire instituer pour lui une dignité qui l'eût rendu presque indépendant du saint-siège. Montchal, dans son curieux *Journal de l'assemblée de Mantes*, rapporte là-dessus des faits qui paraissent concluans, quoiqu'il faille tenir compte chez l'archevêque de Toulouse de l'hostilité dont il était animé envers le cardinal. Si l'on ne peut contester sans injustice les services considérables que Richelieu a rendus à son pays, l'on doit cependant reconnaître qu'il n'oubliait jamais ses intérêts particuliers. Tout en travaillant à la grandeur de la France, il se préoccupait fort de sa propre grandeur et de la fortune de sa famille. Il fit servir sa dignité de prince de l'église plus à ses vues d'ambition qu'au bien de celle-ci. Comme il en connaissait l'esprit envahissant, il ne négligea rien pour la tenir dans sa dépendance, et cette préocccupation lui dicta sa politique à l'égard des assemblées du clergé, politique où il servait ses intérêts et ceux de l'état.

Il porta dans ses rapports avec elles ses habitudes de dissimulation, et, selon sa façon d'agir avec ceux qu'il voulait assujettir, il cherchait à les gagner avant de recourir à des coups d'autorité. Prompt à se débarrasser de ceux qui ne pouvaient plus lui être utiles, il faisait dans ses relations preuve de plus d'habileté que de grandeur d'âme. C'est ainsi qu'il nous apparaît dès le début de sa carrière politique. Richelieu se retrouve le même dans ses rapports avec les dernières assemblées; il y joua le plus ordinairement un double jeu, sacrifiant fréquemment ceux qu'il avait d'abord entourés de ses prévenances. Montchal rapporte dans son journal qu'il en avait ainsi usé envers le marquis de La Vieuville, surintendant des finances; il lui avait juré amitié, lui promettant de n'aller jamais sur ses brisées. Confiant dans cet engagement, le marquis le servit activement près de Louis XIII; mais, loin de reconnaître ses bons offices, Richelieu, qui avait dû bien vite s'apercevoir du peu de valeur et du caractère inconsidéré de La Vieuville, le desservit tant qu'il put et le fit attaquer en dessous main par un certain écrivain du nom de Faucon, qui l'avoua dans la suite. Il mit pareillement tout en œuvre avec ses procédés peu scrupuleux pour abaisser les assemblées du clergé, dont les velléités d'indépendance traversaient ses visées. Il fut en cela secondé par les parlemens, alarmés des prétentions d'un corps qui était toujours prêt à revenir sur ses concessions parce qu'elles ne le lient jamais à ses yeux. Richelieu n'avait plus à craindre après la prise de La Rochelle et le traité de Nîmes de résistance de la part des protestans; il se préoccupa de parer au danger qui pouvait naître du côté de leur plus implacable adversaire, le clergé. Or il ne pouvait réussir à le mettre complètement dans sa dépendance sans être muni d'une délégation de pouvoirs, au moins apparente, du saint-siège. Il eut d'abord l'idée de se faire

nommer légat du pape près la cour de France. C'était un titre que le cardinal d'Amboise avait jadis porté, tout en restant ministre du roi Louis XII. Il rencontra à Rome une résistance absolue à ce dessein. Il chercha alors à se faire nommer archevêque de Reims, par ce motif que le titre purement honorifique de légat du saint-siège attaché à cet archevêché pourrait prendre en sa personne une valeur effective et lui permettre d'exercer l'autorité à laquelle il aspirait, mais il fallait obtenir la démission du titulaire. Le refus qu'opposa le cardinal de Guise, en possession de ce siège, à une telle combinaison, la fit échouer. Il semble que Richelieu ait alors caressé le projet de se faire constituer une sorte de patriarchat de l'église gallicane qui aurait mis dans sa main tout le clergé. Comme ministre et dispensateur d'une foule de bénéfices, il tenait déjà sous sa dépendance une grande partie du clergé séculier. Pour pouvoir assujettir le clergé régulier, il entreprit de se faire attribuer le généralat des ordres religieux les plus riches et les plus influens. En possession depuis plusieurs années des abbayes de Cluny et de Marmoutiers, chefs d'ordre, il rendit bientôt dépendans de lui, sous l'autorité d'un brevet, tous les biens de la congrégation de Chezal-Benoît sur lesquels, sans aucune autorisation de l'église, il s'établit une pension d'une somme considérable. Recourant tour à tour à l'intimidation ou à la ruse, il se fit élire général de l'ordre de Cîteaux et de celui de Prémontré. Mais il se heurta alors contre un sérieux obstacle : il lui fallait obtenir des bulles de Rome, et l'on y avait pour maxime qu'un cardinal ne pouvait être général d'ordre, et que, dès qu'un général d'ordre était promu au cardinalat, il devait se démettre, que de plus deux généralats d'ordre ne pouvaient être cumulés. Aux objections du saint-siège vint s'ajouter l'opposition des procureurs généraux des divers ordres. Richelieu eut beau faire agir l'ambassadeur de Louis XIII auprès du pape, M. de Noailles, employer mille autres moyens, il ne put triompher de la résistance du souverain pontife. Il n'en continua pas moins d'administrer en France de son autorité privée le spirituel de ces deux ordres et d'en prendre le temporel; et comme les maisons de ces ordres situées en pays étrangers s'étaient opposées à sa prétention, il obtint à force de démarches des moines français placés sous la même règle, qu'ils sollicitassent en cour de Rome le droit d'avoir chez eux des vicaires généraux, ce qui eût mis dans sa dépendance tous les religieux français, puisque les vicaires généraux se seraient trouvés sous sa main. Quant aux jésuites, comme ils lui devaient des faveurs spéciales, ils étaient à sa dévotion. Richelieu maintenait également dans l'obéissance la plupart des autres ordres par les réformes qu'il y faisait introduire. Son titre de proviseur de Sorbonne lui assurait sur cet aréopage

théologique une domination qu'on n'osait guère lui contester.

Tandis qu'il préparait ainsi l'assujettissement du clergé français, Richelieu tenait en respect le saint-siège en lui suscitant des adversaires dans la presse d'alors. Il faisait attaquer les doctrines ultramontaines dans des libelles, des pamphlets, par des écrivains qu'il subventionnait en secret. Il se servit plus d'une fois à dessein de la plume de protestans auxquels il accordait des pensions, des gratifications, ou en faisait espérer. La religion des auteurs éloignait le soupçon qu'il en pût être le complice. Entre les écrits dont le cardinal fut accusé d'avoir suscité la publication, on doit surtout citer le livre composé en 1636, en réponse à un ouvrage d'un sieur de La Milletière, sur *la Nécessité du pape*, et qui avait pour titre *le Nonce du peuple français*. Il y est dit que le roi de France n'est pas tenu de se soumettre aux décisions du souverain pontife. L'auteur proposait de faire sortir celui-ci de Rome, sinon d'établir en France un représentant spécial du saint-siège, afin d'arracher le pays à l'oppression de la curie romaine. Une circonstance assez piquante trahit la part que Richelieu devait avoir eue dans la publication du pamphlet. Grisset, l'imprimeur qui l'avait imprimé, se voyant poursuivi à la demande du nonce du pape, Bolognetti, affirma que le manuscrit de l'ouvrage lui avait été remis par un domestique du cardinal. Richelieu ne dit mot, et il laissa mettre en prison le pauvre Grisset, qui criait *qu'il avait bon garant*. Quant à l'auteur, le gouvernement favorisa sa fuite, tandis que l'imprimeur resta six mois sous les verrous.

Le cardinal avait contre le saint-siège des armes plus redoutables. Il imposait un frein à ses prétentions de régler sans contrôle la discipline dans l'église de France, en soutenant la magistrature dans les conflits incessans qui s'élevaient entre elle et l'autorité ecclésiastique. Ainsi il avait provoqué l'arrêt rendu par le parlement en décembre 1639 et interdisant de faire devant le nonce du pape des informations de vie et mœurs pour ceux que le roi avait nommés aux évêchés ou aux abbayes, malgré le décret du saint-siège qui le prescrivait, décret contre lequel au reste l'épiscopat français avait réclamé. La cour de Rome s'émut fort de cet arrêt, et Richelieu s'efforça vainement par l'envoi d'un long mémoire de le lui faire accepter. Le projet qu'avait formé le ministre de se fortifier contre les envahissemens de la puissance pontificale en usurpant à son profit une partie de l'autorité papale était d'une exécution difficile. Il fallait pour cela lutter contre le saint père et contre l'église de France, qui, souvent divisés dans leurs prétentions respectives, étaient toujours prêts à s'unir pour tenir tête au despotisme de Richelieu. Les mesures fiscales qu'il avait fait édicter ne pouvaient qu'augmenter dans le clergé l'esprit de résistance aux

exigences de la couronne et enhardir les évêques qui en étaient les interprètes. Il eût été dangereux pour Richelieu de les traiter sans ménagement. En abaissant leur autorité, il aurait élevé d'autant celle du pape, qu'il ne voulait pas moins contenir. Voilà pourquoi il cherchait d'ordinaire plus à acheter les évêques qu'à les dompter. Il avait peuplé les sièges épiscopaux d'hommes sur lesquels il comptait, mais la majorité des prélats ne s'était pas laissé séduire, et les assemblées du clergé lui échappaient souvent au moment même où il croyait en être le plus sûr.

Les prélats que les diocèses y députaient n'entendaient rien lâcher de leurs privilèges et portaient aussi haut leur dignité que Richelieu portait la sienne. La voix de ces évêques indépendans avait beaucoup d'écho et ne restait pas muette. Ce n'était qu'à force de menées et à l'aide de stratagèmes que le gouvernement parvenait à en annuler l'effet. Ainsi s'explique le mauvais vouloir de moins en moins déguisé de Richelieu pour ces diètes ecclésiastiques qui contrariaient ses vues. Il eût bien voulu les supprimer et les traiter comme les états-généraux, qu'il se gardait de convoquer. Il ne fallut rien moins que l'impossibilité de se procurer sans l'assentiment du clergé les sommes dont l'état avait un besoin pressant pour le faire consentir, vers la fin de son ministère, à convoquer une nouvelle assemblée. Il était à bout de moyens de tirer de l'argent du clergé sans recourir au vote de ses mandataires, sans demander, comme il l'avait encore fait en 1636, un don gratuit ou de nouveaux décimes. On a vu que le principal expédient qu'il avait imaginé était la recherche des amortissemens faits au préjudice du trésor royal, c'est-à-dire des biens entrés dans le patrimoine de l'église, sans que les droits dus à l'état eussent été acquittés. L'édit du roi étendit la recherche à une période de cent vingt années, contrairement à tous les principes de la prescription. Une telle mesure indigna le clergé; elle dut d'autant plus blesser les bénéficiers qu'elle les contraignait de payer pour des dettes plus que séculaires et prononçait une exception pour certains monastères et fondations de date plus récente.

Les mêmes vues fiscales avaient fait rendre une autre ordonnance non moins préjudiciable aux intérêts matériels de l'église : elle soumettait les officiers du clergé à la taxe du dixième denier, établie sur les charges héréditaires pour confirmation du droit d'hérédité, et avait été immédiatement exécutée avec une extrême rigueur. On avait contraint les receveurs des décimes à payer, non-seulement par la saisie de leurs gages, suivant le procédé mis en pratique, à la suite de l'édit des amortissemens, pour le temporel des évêchés et des chapitres, mais par prise de corps. Les diocèses ne tardèrent pas à former opposition à la taxe du dixième denier et

à enjoindre à leurs officiers de ne la point acquitter. Les évêques écrivirent aux agens généraux de solliciter pour ceux-ci décharge du lourd impôt dont on prétendait les frapper; mais le surintendant des finances se refusa à l'accorder, et les agens généraux répondirent qu'il n'y avait d'autre moyen pour échapper à ces nouvelles exigences que le remboursement des offices et la continuation des oppositions. Nonobstant ces dernières, un arrêt du conseil du roi intervint le 22 juin 1639 portant contrainte contre les officiers. Le gouvernement ne s'en tint pas là et, revenant sur la question des tailles, il prétendit y soumettre les ecclésiastiques. En janvier 1640 parut une déclaration du roi obligeant à la taille ceux qui en avaient été auparavant tenus pour exempts, tels que curés, prêtres et autres membres du clergé. Les mesures les plus rigoureuses leur furent appliquées. Il y eut commandement et saisie. « Le clergé gémit de cette vexation, écrit l'archevêque Montchal; les agens s'en plaignent, les prélats qui se trouvent à la suite de la cour s'assemblent à Paris, font des remontrances au cardinal, car c'était un crime de parler au roi de ces affaires, desquelles toute la rigueur s'exerçait en son nom, et les adoucissemens se faisaient au nom du cardinal, qui par ce moyen attirait à soi la reconnaissance et rejetait contre le roi tout l'ennui. »

L'agitation croissait chaque jour dans le clergé, qui faisait représentations sur représentations au surintendant de Bullion. Tout ce qu'on put obtenir, après six mois de démarches, ce fut qu'il serait sursis à l'exécution de la mesure en ce qui touchait les ecclésiastiques. Les cours de justice n'en poursuivirent pas moins l'exécution de l'arrêt du conseil et des ordonnances sur les amortissemens. Courtin, commis du receveur général du clergé, fut emprisonné pour n'avoir pas voulu signer les quittances. Les prélats présens à la cour s'assemblèrent et convinrent d'en écrire au cardinal. En attendant la réponse, ils se mirent en relation avec les évêques des provinces. Une active correspondance s'établit entre eux. On prépara ainsi l'action commune de tous les diocèses. La réunion des prélats engagea leurs collègues des provinces à assembler les bénéficiers et à se donner au plus tôt mutuellement avis de leurs griefs; ils devaient prêter leur appui à ceux qui seraient en butte aux vexations de l'autorité laïque, les indemniser à frais communs des pertes et dommages qu'ils auraient pu souffrir et tout endurer plutôt que de laisser porter atteinte aux immunités de l'église. La petite assemblée ajoutait qu'il fallait adresser à Dieu des prières spéciales afin d'obtenir sa protection contre les oppresseurs. Si ces remèdes se trouvaient insuffisans, disait la circulaire envoyée aux diocèses, on devait recourir au saint-siège, présenter en même temps au roi des remontrances et ordonner des prières publiques destinées autant

à fléchir le Très-Haut qu'à encourager la population à défendre ses pasteurs. Les prélats exhortaient les ecclésiastiques à tenir bon contre les mesures que l'on prétendait leur appliquer, *à laisser plutôt vendre leurs surplis et leurs calices même que de donner les mains à une exaction qui foulait aux pieds l'honneur et les biens du clergé.* La circulaire produisit son effet, au moins en divers cantons du royaume. Plusieurs évêques de la Provence s'assemblèrent et se prononcèrent dans le même sens que le conciliabule des évêques de cour; ils écrivirent pour protester à Richelieu, au secrétaire d'état Des Noyers, qui était l'homme du cardinal, et aux agens généraux. Les évêques du Languedoc qui siégeaient aux états de cette province, alors assemblés à Pézenas, imitèrent cet exemple. Les évêques de la Guyenne se joignirent à eux par lettres. Tout cet ensemble de prélats fit parvenir des remontrances à Louis XIII et à son ministre. Non pas qu'ils se refusassent absolument à venir en aide au trésor royal, mais ils n'entendaient le faire qu'à la suite d'une décision librement prise par le clergé; ils s'élevaient contre toute contrainte exercée envers eux, contre toute main mise sur leurs biens, lesquels, répétaient-ils, étaient après tout ceux des écoles et des pauvres. Le gouvernement ne pouvait avoir facilement raison d'une opposition si habilement concertée. Les évêques demandaient la convocation de l'assemblée générale, qui aurait dû se tenir en 1640, et n'avait point été réunie faute de convocation. Le roi en avait prorogé, par lettres du 5 mars 1640, la session jusqu'en 1645, et pour tirer en attendant de nouveaux subsides du clergé, il avait décidé qu'on prendrait annuellement 200,000 livres sur les décimes votés pour dix ans par l'assemblée de 1635 et qu'on les donnerait à la ville de Paris. En agissant ainsi, la couronne dépassait les droits que lui conférait le contrat. Il ne restait plus en effet que cinq années à courir de l'annuité fournie par le clergé, et c'était pour dix ans qu'elle aliénait cette annuité à la municipalité parisienne. Le retard apporté à la réunion de l'assemblée inquiéta les évêques. Richelieu chercha à leur persuader que, s'il en remettait à une époque ultérieure la convocation, c'était pour l'avantage de l'église, vu qu'il connaissait les prétentions excessives des gens de finances; mais les prélats n'étaient pas dupes de cette explication, ils pressaient pour qu'on réunît l'assemblée. Le cardinal dut se rendre. L'évêque de Chartres, Léonor d'Estampes, l'y détermina en se portant fort que l'assemblée se prêterait à ses désirs. Il n'y avait plus au demeurant d'autre moyen d'obtenir du corps ecclésiastique les ressources qu'on en voulait tirer. En effet, la recherche des amortissemens ne produisait pas ce qu'on avait pensé. Dès le mois de janvier 1640, il avait fallu réduire à 1,200,000 écus la somme pour laquelle on devait adjuger le recouvrement à réaliser en vertu de la

mesure. On était donc dans la nécessité de frapper de nouveaux décimes, et le roi s'était formellement engagé à ne le point faire sans le consentement du clergé, ayant accepté lors du vote des derniers décimes la condition faite par l'assemblée qu'il n'imposerait aucuns francs-fiefs, nouveaux acquêts et autres droits quelconques, tant sur le clergé que sur les officiers de cet ordre.

Le gouvernement ainsi acculé annonça son intention de convoquer les mandataires des provinces ecclésiastiques, et il suspendit les mesures fiscales qui avaient soulevé de si vives réclamations. Mainlevée fut donnée des saisies opérées sur les biens d'église; des lettres royaux du 11 décembre 1640 autorisèrent la réunion d'une assemblée générale du clergé, en déclarant qu'elle était appelée pour les nécessités urgentes de la guerre et pour statuer sur la demande d'une somme de 6,000,000 livres, payables en trois ans. Le roi n'avait, par l'édit des amortissemens, parlé que de 1,200,000 écus; mais sachant par expérience que le clergé n'accordait jamais tout ce qu'il réclamait de lui, il avait grossi le chiffre, et en demandait maintenant 6,000,000, destinés à tenir lieu du produit de la recherche des amortissemens. Il prenait toutefois l'engagement, si la guerre se terminait promptement, de se contenter d'une somme moindre; au contraire se continuait-elle au delà du laps de trois années, il ne devait rien demander en sus. Des termes mêmes dans lesquels les lettres étaient conçues, il résultait que l'assemblée était seulement convoquée pour approuver l'impôt mis par le roi sur le clergé. On se flattait, sur l'assurance qui avait été donnée par la réunion des prélats de la cour, de rencontrer toute bonne volonté chez les députés. Les lettres royaux dictaient donc à l'avance leur devoir aux mandataires de l'église. La seule liberté à eux laissée en apparence, c'était l'option entre les deux moyens qui s'offraient pour satisfaire à la demande du roi. Ils devaient se décider entre le versement direct des 6 millions et un impôt du tiers sur les revenus des bénéfices que le gouvernement pourrait affermer; le produit d'un tel impôt, charges et non-valeurs déduites, était estimé pouvoir être adjugé à des traitans pour une somme montant environ à ces 6 millions. Au cas où l'assemblée s'arrêterait à ce second moyen, le roi voulait que les curés, hôpitaux, jésuites, carmélites et religions établies depuis trente années fussent exempts de l'impôt. Mais même sur ce point, l'assemblée n'était pas libre complètement. Richelieu affectait de laisser le moyen à sa discrétion afin d'avoir l'air de condescendre aux observations du saint-père, qui était intervenu dans l'affaire des amortissemens et avait insisté pour qu'on ne chargeât pas autant le clergé. Disons que l'impôt du tiers semblait devoir faire moins payer à celui-ci que l'acquittement direct du subside réclamé. Le clergé fut loin de se tenir pour satis-

fait du choix à lui laissé par l'édit. Il trouvait, de plus, mauvais que le gouvernement maintînt les exemptions qui avaient été blâmées pour l'édit des amortissemens. Il y voyait la preuve que tout avait été manigancé par le cardinal, qui cherchait par ces exceptions à introduire la division dans le clergé, à mettre en opposition d'intérêts le clergé séculier et les jésuites, pour lesquels il avait toujours eu beaucoup de ménagemens.

Les dispositions étaient donc, dans l'église, peu favorables aux demandes du roi, quand l'assemblée fut convoquée au 15 février 1641. Les élections ne répondirent pas partout aux désirs de Richelieu. Malgré la pression qu'il exerçait sur les assemblées provinciales, plusieurs de ses candidats furent repoussés, et l'un de ses hommes de confiance, Léonor d'Estampes, évêque de Chartres, ne réussit pas à se faire élire. Cet échec détermina le cardinal à choisir pour lieu de la réunion de l'assemblée Mantes, ville qui faisait alors partie du diocèse de Chartres. De la sorte l'évêque de cette dernière ville put avoir, à titre d'évêque diocésain, entrée aux séances et se mêler aux délibérations. Elles ne s'ouvrirent que le 23 février. Les évêques arrivés à la date primitivement assignée avaient tenu une conférence à Paris. Ils s'étaient empressés d'aller rendre leurs hommages au cardinal, dont ils avaient reçu un accueil bienveillant. Richelieu, qui voulait les gagner, s'était montré pour eux plein de prévenances, faisant luire à leurs yeux promotions, charges et faveurs; mais les prélats se tenaient sur la réserve. L'évêque de Chartres n'avait pas leurs sympathies. Ils lui reprochaient ses intrigues dans les élections et son avidité. On le représentait comme ayant tout fait pour empêcher qu'on députât à l'assemblée des archevêques afin de s'assurer, s'il était élu, la présidence. Richelieu connaissait les sentimens des prélats à l'égard de Léonor d'Estampes; il eut soin de leur promettre que cet évêque ne paraîtrait pas aux séances. Il supposait que bon nombre de ces prélats, gens du monde et hommes de plaisir, seraient flattés d'être invités aux fêtes brillantes qu'il donnait plus à la façon d'un prince profane que d'un prince de l'église. Il les fit assister à l'un de ses divertissemens favoris, à un grand ballet intitulé *l'Histoire de Bouquinquant*, et qui s'exécuta au Palais-Royal. « L'appareil, écrit Montchal, fut si magnifique qu'on l'estima des sommes immenses, et il fut dit que le cardinal, ayant voulu que les prélats fussent invités par les agens, entendait qu'elle fût jouée aux dépens du clergé. L'évêque de Chartres y parut rangeant les sièges, donnant les places aux dames, et finalement se présenta sur le théâtre à la tête de vingt-quatre pages qui portaient la collation, lui étant vêtu de velours, en habit court, disant à ses amis, qui trouvaient à redire à cette action, qu'il faisait toutes sortes de métiers pour vivre. » Les prélats quittèrent

Paris sans s'être rien laissé arracher par ces cajoleries, et, comme je viens de le dire, évêques et députés du second ordre réunis à Mantes se trouvèrent peu en humeur d'accorder beaucoup au roi. Le mécontentement de la majorité se manifesta dès la première séance. L'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, l'ouvrit par un discours où il représenta à la compagnie les vexations exercées contre le corps ecclésiastique depuis deux années, vexations qui n'avaient même pas cessé après l'expédition des lettres de convocation de l'assemblée. On n'entendait en effet parler à Mantes que des exactions commises à l'égard des bénéficiers, dont les pétitions affluaient, et malgré les mainlevées annoncées, les poursuites et les saisies allaient leur train contre les officiers du clergé, qui réclamaient pour ce motif ou le remboursement de leurs charges ou des indemnités. Pour faire sentir le peu de confiance que devait inspirer le gouvernement, l'archevêque de Sens rappela le dessein que celui-ci avait eu d'abord de retarder la convocation régulière de la compagnie. Il s'étendit sur l'opportunité de la réunion d'une telle assemblée. Il s'éleva contre la promesse qu'avaient faite sans mandat les évêques de cour que le clergé accorderait les 6 millions de livres demandés par le roi. La plupart des députés présens désavouèrent comme Bellegarde l'engagement. On passa ensuite à la vérification des procurations, dont quelques-unes affectaient un caractère plus impératif que de coutume. L'assemblée s'étant définitivement constituée, on remit sur le bureau un billet de Richelieu qui, contrairement aux assurances qu'en avaient reçues les prélats lors de leur visite, insistait pour l'admission de l'évêque de Chartres en qualité d'évêque diocésain. Les termes du billet sentaient fort le commandement. On eut peur d'irriter le cardinal en refusant à Léonor d'Estampes ce à quoi les précédens lui donnaient droit, et l'on consentit à le laisser prendre part aux délibérations.

Une question plus grave que cette admission ne tarda pas à être agitée : c'était celle du choix des nouveaux agens généraux. J'ai déjà raconté, dans la première partie de ce travail, comment Richelieu prétendait imposer sa créature, l'abbé Berland, qui s'était mis en possession de vive force de ses fonctions et s'était saisi des papiers afin de livrer au cardinal le secret des ressources du clergé. Nonobstant ses efforts, le ministre de Louis XIII n'eut pas le dessus dans le débat. L'affaire vidée, venait celle qui primait en importance toutes les autres : la demande de fonds du roi. La situation faite à la compagnie était telle, comme je l'ai noté, que celle-ci semblait n'être appelée qu'à prononcer entre les deux modes offerts par Richelieu. La majorité inclinait visiblement pour l'imposition du tiers sur les revenus des bénéfices, dont le cardinal ne voulait point, mais qu'il avait au début de la session évité de repousser afin de ne pas pa-

raître vouloir dicter ses volontés. Informé des dispositions de la compagnie, il travailla à la convaincre qu'il était plus dans l'intérêt de l'église et de l'état de faire directement le fonds des 6 millions, et c'est dans ce sens qu'agirent les commissaires chargés de présenter et de soutenir la demande de la couronne. Ces commissaires ne furent pas alors des personnages d'aussi grande importance que ceux qu'on avait coutume d'envoyer aux assemblées générales. Ils étaient au nombre de deux : Léon Brulart, conseiller d'état, et un intendant des finances, Michel Particelli, sieur d'Émery, qui devait au temps de la fronde acquérir une triste célébrité comme surintendant des finances. Les députés remarquèrent cette circonstance et quelques-uns y virent la preuve que le gouvernement ne témoignait plus au premier ordre de l'état le respect qui lui était dû. Brulart rappela, en commençant son discours, les services que le roi avait rendus au clergé. Le but de cet exorde était de justifier la forte demande d'argent qu'il apportait. Six millions, la couronne n'avait jamais tant réclamé d'un coup. Aussi Brulart ne manqua-t-il pas de dépeindre en termes pathétiques la détresse du pays, l'épuisement de la bourse de la noblesse et du tiers. Il termina en disant que sa majesté reconnaîtrait le témoignage que le clergé lui donnerait de sa fidélité en donnant cette somme, *par les démonstrations de sa bienveillance et en relevant le premier corps du royaume de tous les ornemens d'honneur et d'autorité qu'il pouvait désirer*. L'assemblée demeura assez froide devant toute cette éloquence. Il y avait longtemps que le clergé savait le compte qu'il fallait faire de telles promesses. Le roi en était prodigue quand il s'agissait d'obtenir de l'argent. L'archevêque de Sens répondit à Brulart par une de ces harangues laudatives dans le goût du temps, mais où perçait l'impression fâcheuse que faisait sur l'ordre ecclésiastique la demande qui lui était adressée. Les plaintes qu'elle contenait sur les atteintes portées aux immunités de l'église provoquèrent du commissaire royal une réplique où il exhortait les députés à l'esprit de concorde, ce qui signifiait clairement qu'ils devaient accorder ce que le roi réclamait d'eux. L'assemblée mit à son ordre du jour l'examen de la demande. Plus d'un des assistans marqua son étonnement que le gouvernement parût avoir oublié les engagemens pris solennellement en 1636 et en violation desquels avaient été édictées les mesures fiscales dont se plaignaient les bénéficiers. On s'accorda pour ne point admettre la restriction contenue dans la lettre de cachet qui convoquait l'assemblée et laisser aux députés pleine liberté d'adopter, en vue du subside au roi, les voies qui leur sembleraient les meilleures. La compagnie n'entendait pas être mise en demeure de statuer à ce sujet, toute affaire cessante. Pour le montrer elle s'occupa préalablement de la rédaction des cahiers où devaient être

formulées les doléances. On devait y inscrire en première ligne la demande d'exemption, tant au présent qu'à l'avenir, du ban et de l'arrière-ban, pour tous les bénéficiers, quelle que fût la durée de la guerre, la révocation de deux déclarations royales, portant que les ecclésiastiques non nobles seraient taxés à raison des domaines par eux possédés en fief ou en roture, qu'ils leur fussent échus par succession, donation ou autrement. La délibération sur le subside ne fut reprise que les cahiers achevés. Si l'assemblée repoussait la demande dans les termes où elle était libellée, elle reconnut cependant qu'il lui était impossible d'échapper à une subvention plus considérable que de coutume. Ne sachant par quel autre moyen la fournir, la majorité se rallia à l'impôt du tiers du revenu, parce que cet impôt paraissait devoir moins charger le clergé que le paiement direct des 6 millions, et j'ai dit que c'était précisément là le motif qui le faisait peu goûter par Richelieu. Dans sa conférence avec les évêques, le cardinal, tout en protestant de l'égal dévoûment qu'il avait pour le roi et pour les privilèges d'un ordre dont il était membre, avait songé bien plus aux intérêts du premier qu'à ceux du second; il avait représenté aux prélats que l'impôt du tiers entraînerait trop de frais et de non-valeurs et ne satisferait ni l'une ni l'autre des parties. Cette insistance n'avait fait que fortifier les évêques dans leur préférence pour le moyen que Richelieu condamnait. L'assemblée devait au reste d'autant plus pencher pour l'impôt du tiers que bon nombre de procurations prescrivaient aux députés de le voter, plutôt que la subvention directe de 6 millions. La discussion fut animée; l'archevêque de Sens y prit la parole et déplora qu'on se vît réduit à ne choisir qu'entre deux moyens, presque également onéreux. Il remontra l'oubli qu'on faisait des droits du sacerdoce et rappela l'exemption de l'impôt dont auraient dû jouir les ministres de Dieu. « L'usage ancien de l'église, dit-il, pendant sa vigueur, était que le peuple contribuât par ses biens, la noblesse par son sang et le clergé par ses prières, aux nécessités de l'état et aux occasions de la guerre, et c'est une chose étrange de voir que maintenant on ne demande plus de prières au clergé, qui, selon l'Écriture sacrée, sont le propre et unique tribut qu'on doit exiger des prêtres; mais on veut extorquer la part que Dieu s'est réservée pour la sustentation de ses ministres, afin qu'ils puissent sans distraction vaquer à son service et intercéder pour les peuples. » Malgré les intentions d'abord manifestées par la majorité, l'impôt du tiers fut rejeté, tant les affidés de Richelieu avaient manœuvré. Mais quand il fut question d'approuver le procès-verbal de la résolution prise, Bellegarde, et son collègue à la présidence, Montchal, archevêque de Toulouse, soutinrent que

pour voter une demande aussi lourde que celle que faisait le roi, l'unanimité des suffrages était requise, et ils refusèrent en conséquence de signer le procès-verbal, ce qui empêchait la décision d'avoir force d'exécution. La déclaration des deux prélats produisit une grande agitation dans l'assemblée. Les membres dévoués à Richelieu contestèrent la légalité d'un tel procédé et interpellèrent vivement l'archevêque de Sens. On s'échauffa fort, et, pour mettre un terme à la dispute, ce prélat, usant de son droit de président, leva précipitamment la séance, annonçant qu'il allait se rendre près du cardinal afin de lui exposer les motifs de son refus. On eût pu croire qu'avec son caractère entier et ses habitudes autoritaires, Richelieu aurait simplement passé outre à la protestation des deux archevêques; mais en même temps qu'il tenait à ménager un prélat aussi haut placé que l'archevêque de Sens, il voulut d'abord se donner les apparences de la modération dans ses exigences, tenter d'obtenir par une voie indirecte la totalité des 6 millions. Dissimulant donc son ressentiment contre Bellegarde, il eut l'air en lui parlant d'approuver sa conduite; mais il prit soin de lui dire qu'il n'interprétait pas le rejet de l'impôt du tiers comme un refus de l'assemblée d'accorder au roi un subside extraordinaire et proportionné à ses besoins, qu'elle l'avait repoussé à raison de l'élévation de la somme qu'un tel impôt ferait payer au clergé. Peu après il écrivait à l'archevêque que le roi réduisait sa demande à 4 millions de livres. Il ajouta toutefois que sa majesté ne renonçait pas pour cela aux deux autres millions, et qu'elle comptait que l'assemblée arriverait à les réaliser par quelque mesure particulière sans charger le clergé. Le cardinal en recommandait une : c'était la vente de la charge de receveur général du clergé, qu'il représentait comme devant rapporter une somme considérable. Cette proposition fut communiquée par l'archevêque de Sens aux députés, qui représentèrent la difficulté qu'il y aurait à lever ces 4 millions, s'ils venaient s'ajouter aux décimes; le nombre en plusieurs provinces des bénéficiers payant décimes étant fort petit, il en résulterait une surélévation excessive d'impôts pour les provinces déjà accablées, sur lesquelles retomberait le gros de la charge. Richelieu répondit que, pour parer à cet inconvénient, on ne répartirait pas les 4 millions d'après les décimes qu'acquittait le clergé en vertu du dernier département, mais qu'on se reporterait au département de l'année 1588. C'est sous cette condition que Bellegarde souscrivit au rejet du tiers, et, de retour à Meulan, consentit à signer le procès-verbal qui le relatait.

Les députés accordèrent sans difficulté les 4 millions auxquels Richelieu semblait s'être rabattu; mais, goûtant peu les moyens

insinués par le cardinal pour réaliser les deux autres millions, ils décidèrent qu'ils prieraient le roi de vouloir bien y renoncer ou, s'il persistait, d'indiquer lui-même les voies pour obtenir la somme. Ils se flattaient du succès de la démarche, sachant que Louis XIII n'avait eu dans le principe l'idée que de tirer du clergé 1,200,000 écus, que c'était en prévision que l'assemblée n'accorderait pas autant qu'il demandait qu'il avait élevé le taux de la subvention à 6 millions de livres. Cette espérance fut déçue. Le roi persista à réclamer les deux millions et fit dire à l'assemblée que c'était à elle à découvrir comment ils pourraient être réalisés. La réponse était conçue en des termes tels qu'elle ne souffrait pas de refus. L'assemblée dut donc s'exécuter et s'occuper des moyens de trouver une si forte somme. Diverses propositions furent faites et successivement repoussées. Enfin l'on s'arrêta à l'établissement d'un droit du huitième denier sur les biens aliénés, quoique on eût déjà par le passé maintes fois écarté pareille mesure. On ne voyait rien de moins onéreux à imaginer; mais, comme on comprenait que cela ne pouvait donner deux millions de livres, on décida, pour parfaire la somme, de réduire du denier douze au denier quatorze le supplément de gages qui avait été attribué en 1635 aux officiers du clergé. Il fut résolu en outre qu'on prendrait avec les traitans certains arrangemens de nature à ménager au profit du clergé la rentrée de fonds qu'on comptait aussi affecter au paiement des deux millions en question. Malheureusement ces arrangemens ne faisaient pas le compte des hommes de finances, qui manœuvrèrent de façon à les faire repousser par le gouvernement, dont on avait obtenu l'agrément pour les deux autres expédiens. En rejetant les arrangemens proposés avec les traitans, le conseil du roi voulait obliger l'assemblée à en passer par la vente de la recette générale du clergé. Richelieu y tenait beaucoup parce qu'elle aurait eu pour conséquence de faire définitivement de cette charge un office de la couronne; celui qui en aurait été ainsi pourvu se serait trouvé entièrement sous la main du ministre, auquel il eût été alors facile de connaître exactement le chiffre des revenus ecclésiastiques; or, c'est ce que le clergé redoutait fort parce qu'il savait qu'on s'en servirait pour lui demander davantage. Aussi, malgré les instances qui lui étaient faites, l'assemblée persista à ne point recourir à un tel expédient. Le gouvernement se mit alors en devoir de la contraindre, et les commissaires royaux lui vinrent déclarer que, si elle s'obstinait à ne point accepter la vente de la recette générale, le roi se verrait obligé de surimposer tous les bénéficiers jusqu'à concurrence de ce qui manquerait des 6 millions, défalcation faite du produit approximatif des deux autres mesures adoptées, à savoir le hui-

tième denier et la réduction des gages des officiers. Ce langage provoqua les protestations des députés ; ils se plaignirent hautement qu'on les voulût violenter, qu'on les traitât comme un *bureau d'élus*, c'est-à-dire de répartiteurs chargés simplement de faire le département des sommes que le conseil d'état avait imposées; et dans leur colère ils déclarèrent qu'ils n'accorderaient rien au delà des 4 millions votés. Richelieu eut beau continuer son système de pression, user tour à tour de douceur et de menaces, les députés ne sortirent pas de leur *non possumus*. Pour ne pas rester sous le coup d'un échec, la couronne n'avait plus qu'à recourir à la force ouverte, elle ne l'osa pas; elle préféra temporiser et elle finit par faire savoir qu'elle réduisait de 500,000 livres la somme réclamée en plus des 4 millions. Toutefois, elle ne voulait consentir à cette réduction qu'à la condition que les députés accepteraient divers arrangemens qu'elle indiquait et qui avaient été imaginés pour rendre la réduction illusoire; en sorte qu'elle aurait repris d'une main autant, plus même qu'elle abandonnait de l'autre. Le moyen consistait à adopter comme évaluation du produit du huitième denier un chiffre fort inférieur à celui que cet impôt promettait de rapporter, et à réduire notablement la somme que le clergé était autorisé à retenir pour frais de recouvremens, en mettant en outre à sa charge les non-valeurs. Les députés s'aperçurent du piège qu'on leur tendait et reçurent assez mal ces nouvelles propositions. Pour couper court aux objections qu'ils prévoyaient, les commissaires royaux cherchèrent à enlever rapidement le vote et ils demandèrent qu'on délibérât sur-le-champ. Il y avait plusieurs jours que Richelieu préparait tout pour s'assurer la victoire. Aux uns, il avait promis les faveurs qu'ils sollicitaient, aux autres il avait arraché, en les intimidant, des engagemens par écrit. La délibération s'ouvrit le 15 mai. Un émissaire du cardinal se tenait dans une pièce contiguë au local des séances et de là il manœuvrait pour rallier sa majorité. Richelieu redoutait surtout l'influence de l'archevêque de Toulouse, l'éloquent Montchal, et au moment où celui-ci se disposait à prendre la parole, l'émissaire le manda par un billet; il fit près du prélat toutes les instances imaginables pour lui arracher l'engagement d'opiner en faveur des propositions de la couronne. Montchal fut inflexible, et tout ce que l'agent du cardinal put tirer de lui fut la promesse de se prononcer absolument soit pour, soit contre ces propositions et de ne point présenter d'amendement. Montchal rentra dans la salle et, comme c'était précisément sa province qui était ce jour-là la prérogative, il opina le premier et se déclara nettement contre la demande du roi. Cette demande se réduisait à une somme de 700,000 livres, parce que l'évaluation faite de ce que devaient rapporter le huitième denier et la réduction

des gages des officiers, il ne restait que cela pour parfaire les deux millions.

Le suffrage de la province de Toulouse, dont l'archevêque métropolitain s'était fait l'organe, entraîna la majorité. Les 700,000 livres furent refusées. Ce résultat déconcerta d'autant plus les amis de Richelieu qu'ils s'y étaient moins attendus, car l'émissaire du cardinal avait montré un papier où étaient pointés les noms des membres sur lesquels il comptait et dont le nombre dépassait celui des opposans. La colère des battus se tourna contre l'archevêque de Toulouse. Ils s'étaient persuadé que le prélat finirait par céder. Aussi, dès qu'il eut émis son avis, fut-il apostrophé par les évêques de Chartres et d'Auxerre, Léonor d'Estampes et Pierre de Broc, âmes damnées de Richelieu; ils lui reprochèrent tout haut de manquer à l'engagement pris par lui envers le premier ministre. Montchal répliqua sans s'émouvoir qu'il n'avait jamais promis de voter l'allocation des 700,000 livres; alors les interpellations redoublèrent. Les deux prélats dévoués au cardinal n'épargnèrent pas davantage l'évêque de Vabres, qui avait voté comme Montchal; ils l'accusèrent en termes plus offensans encore d'avoir forfait à l'honneur. Le prélat repoussa avec indignation ces injures, et la querelle se prolongea, au grand scandale de la majorité. Les choses en vinrent au point que Léonor d'Estampes et Pierre de Broc, s'approchant de l'évêque de Vabres, le menacèrent de lui faire un mauvais parti; l'un des deux alla jusqu'à dire que, s'il était hors de l'assemblée, il l'étranglerait. On peut juger du tumulte que de telles paroles causèrent dans l'assistance. C'était de tous côtés un échange d'interpellations. Les évêques de Chartres et d'Auxerre s'en prenaient également aux députés du second ordre qui avaient opiné comme Montchal. Le président dut lever la séance au milieu d'un désordre difficile à peindre. Cependant l'assemblée reprit le lendemain ses travaux et, à l'ouverture de la séance, lecture fut donnée du procès-verbal où était relatée la décision prise la veille. Comme le président s'apprêtait à le signer, l'évêque de Nîmes se leva pour déclarer, au nom de la minorité, qu'il faisait opposition à la décision, demandant que sa protestation fût annexée au procès-verbal, faute de quoi lui et ses amis n'y apposeraient pas leurs signatures.

Le prélat invoquait une disposition du règlement d'après laquelle la minorité avait le droit lors du vote d'un impôt de faire insérer au procès-verbal l'opposition qu'elle y mettait; le président soutint que l'article n'était pas applicable dans le cas présent, parce qu'il s'agissait du rejet et non de l'établissement d'un impôt. L'évêque de Nîmes répliqua que, si l'on ne faisait pas droit à sa demande, lui et tous ceux qui partageaient son sentiment quitteraient l'assemblée. Ce n'était pas, ajoutait-il, qu'il refusât d'une manière

absolue de mettre son nom au bas du procès-verbal mentionnant la décision prise, il était tout prêt à le signer même de son sang s'il le fallait, mais c'était sous la réserve que la décision aurait préalablement l'approbation royale. On devait, disait-il, consulter sa majesté, car ce refus des 700,000 livres était capable d'aliéner au clergé ses bonnes grâces et de nature à troubler les provinces. Ce discours causa de l'émoi dans l'assistance. L'archevêque représenta le tort que le procédé de l'évêque de Nîmes faisait à la dignité de la compagnie. On vit alors se reproduire les mêmes altercations que la veille, et le président dut pareillement rompre la séance sans qu'on eût rien statué touchant la réclamation des opposans. De tels orages n'étaient pas faits pour amener Richelieu à des concessions. Les députés s'inquiétaient des conséquences qu'ils pouvaient entraîner. Ils craignaient que le roi n'envoyât à l'assemblée l'ordre de se dissoudre, et, le procès-verbal de la séance du 15 mai n'ayant point encore été revêtu de toutes les signatures requises, le rejet des 700,000 livres se serait alors trouvé sans effet. Il se tint chez l'archevêque de Sens une réunion privée, où se rendirent un grand nombre de députés; l'on y arrêta pour le procès-verbal en litige une rédaction nouvelle qui fut signée par chacun des membres présens; mais on n'y inséra pas la protestation de l'évêque de Nîmes. Aussi, à la séance de l'assemblée qui suivit, lecture ayant été donnée de ce procès-verbal, le prélat déclara-t-il formellement qu'il ne le signerait pas. Le tumulte des jours précédens recommença, et l'on se sépara sans avoir pu s'entendre. Durant quatre séances successives, de semblables scènes eurent lieu, et l'on n'aboutit à rien. Les fêtes de la Pentecôte étaient arrivées, elles suspendirent la dispute; le président en profita pour aller à Paris avec l'intention de voir le cardinal; il tenait à lui exposer l'état des choses, à se justifier des reproches que lui adressaient les amis du ministre. Richelieu, déjà informé de tout, pressa Bellegarde d'agir de façon à ce que l'assemblée revînt sur un vote qui était cause de si regrettables querelles; mais l'archevêque s'y refusa : il ne voulait consentir à faire rapporter par la compagnie la décision qu'elle avait prise que si elle en manifestait unanimement le désir. Ne pouvant rien tirer de plus du prélat, Richelieu prit le parti de mander à Paris l'assemblée tout entière, se flattant que, placée sous sa main, elle céderait à ses objurgations. L'ordre fut donné, et les députés quittèrent momentanément Mantes pour aller se réunir dans la capitale, au couvent des Feuillans; mais le cardinal avait trop présumé de son ascendant. La majorité persévéra dans sa résolution antérieure de ne point accorder les 700,000 livres. La seule concession qu'elle fit fut une subvention de 100,000 livres en plus des 4 millions et elle signifia à Ri-

chelieu qu'elle ne donnerait rien au delà. La somme votée, les députés reprirent la route de Mantes sans s'arrêter à Rueil pour rendre leurs devoirs au cardinal, qui y était allé respirer l'air des champs. Le ministre en fut profondément offensé et vit là un grave manque d'égards à sa personne.

Les séances reprirent leur cours. L'évêque de Nîmes jugea à propos de renoncer à son opposition, mais il en résulta une discussion où perçait l'aigreur des deux partis. Ils ne s'entendaient pas sur les formes dans lesquelles le retrait de la réclamation du prélat devait avoir lieu. Tandis que les choses se passaient à Mantes en discussions misérables, les colères s'amassaient dans le conseil royal contre les fauteurs du refus de l'assemblée. Louis XIII, poussé par son ministre, résolut d'agir d'autorité, et il envoya à la compagnie un nouveau message dont le ton impérieux témoignait de son mécontentement. Loin d'apporter une concession, ce message annonçait de nouvelles exigences. Ce n'étaient plus 700,000 livres, mais 1,200,000 qu'il réclamait. D'Émery déclara qu'il ne fallait pas moins pour compléter le chiffre des 6 millions que sa majesté avait entendu recevoir. Le commissaire royal fit au nom de son maître les plus sanglans reproches à l'assemblée et lui déclara qu'elle devait se trouver fort heureuse que le roi n'exigeât pas davantage. Il ajouta que, si sa majesté essuyait encore un refus, elle se ferait justice elle-même, sa volonté étant qu'on statuât le jour même sur sa demande. L'archevêque de Sens essaya encore quelques représentations; il insinua que la conscience du roi ne consentirait pas à s'approprier les biens de l'église et à en user ainsi avec une assemblée qui avait fait pour la couronne plus qu'aucune autre. D'Émery demeura inflexible et il dit tout haut en sortant, à l'évêque de Nantes, qui le reconduisait jusqu'à la porte, qu'il avait une lettre du roi pour faire suivre l'assemblée au camp d'Aire, où se trouvait sa majesté, afin de mettre un terme à tout ce mauvais vouloir. Il devenait trop clair que Louis XIII était résolu à réduire les députés à l'obéissance. La position de ceux-ci était perplexe. La peur gagna le plus grand nombre. Diverses propositions furent agitées. L'évêque d'Auxerre, voyant la majorité s'ébranler, chercha à l'entraîner en promettant ses bons offices près du cardinal pour obtenir une modération des 1,200,000 livres une fois qu'elles auraient été votées, mais il représenta qu'il importait avant tout de s'en remettre au bon plaisir du roi.

Malgré ses efforts, les présidens repoussèrent ce qu'ils qualifiaient d'acte de servilité. Les débats se prolongèrent plusieurs jours durant lesquels Richelieu faisait activement agir ses affidés. Il manœuvra si bien qu'une majorité finit par se former de son côté. Alors le président, Bellegarde, usant du dernier moyen qui lui res-

tait pour empêcher l'assemblée de se déjuger, déclara que la décision qui serait prise n'aurait pas sa signature tant que le procès-verbal de la séance du 15 mai demeurerait sans la sanction nécessaire à sa validité, c'est-à-dire sans être revêtu de toutes les signatures, et tant que la protestation que l'évêque de Nîmes avait voulu retirer n'aurait point été déposée aux archives. Ces moyens dilatoires n'eurent pas d'effet. La résistance était aux abois. La somme fut donc votée, sous la réserve qu'on solliciterait le cardinal d'intervenir près du roi, afin d'obtenir une modération. Mais les opposans luttèrent jusqu'à la fin, et le vote ne fut point enlevé sans une discussion où l'indignation des récalcitrans s'exhala en paroles violentes. Les partisans du pouvoir royal ne se firent pas faute d'attaquer les prétentions des cléricaux. « Il fut dit alors des choses, rapporte Montchal, contre les droits de l'église qui firent hérisser le poil de ceux qui avaient les sentimens vraiment ecclésiastiques. » Les deux archevêques présidens et sept députés qui persistaient comme eux à repousser la demande de la couronne refusèrent de signer la délibération et sortirent avec éclat de la salle des séances, en protestant contre les moyens qu'avait employés le gouvernement pour arracher le vote. Il y avait parmi eux quatre évêques, ceux d'Évreux, de Maillezais, de Bazas et de Toulon. Les trois députés du second ordre étaient le doyen de Bordeaux, l'archidiacre d'Arles et le sacristain de Nîmes. Les neuf dissidens allèrent se réunir en un lieu séparé et dressèrent procès-verbal de ce qui s'était passé. Bellegarde, plus résolu que jamais dans son opposition, transmit au commissaire royal pour être présentés au roi, les motifs de sa conduite. Il espérait ménager à l'assemblée, qui avait toujours trouvé Richelieu entre elle et Louis XIII, le moyen d'être enfin admise à faire entendre au monarque ses remontrances. Le cardinal para le coup, il sut s'arranger pour que les présidens n'obtinssent pas l'audience royale ; il fit dire qu'il se chargeait de toute la négociation, se faisant fort d'amener sa majesté à une réduction de 300,000 livres sur la somme qu'avait accordée le clergé. Il engagea en conséquence les députés dissidens à aller reprendre leur siège. Ceux-ci se laissèrent persuader et reparurent aux séances suivantes, où l'on poursuivit avec plus de calme l'expédition des affaires. Bientôt le commissaire royal se présenta de nouveau à Mantes et fut introduit. Il commença son discours par remercier l'assemblée au nom de son maître de l'allocation qu'elle avait accordée à l'état; puis, prenant un tout autre ton, il déclara que le roi avait été informé de l'opposition faite à ses volontés par plusieurs prélats qui étaient sortis de la salle lors d'une des dernières délibérations. Par un tel acte, disait-il, ces députés avaient renoncé de fait à leur mandat, et sa majesté leur commandait en conséquence de se retirer sans

délai en leur diocèse. Comme les deux archevêques et les quatre évêques étaient là présens, d'Émery leur intima l'ordre de quitter sur-le-champ la salle. Montchal ayant déclaré qu'il se conformerait à la décision que l'assemblée jugerait à propos de prendre, le commissaire repartit qu'il ne s'agissait pas d'une décision à prendre, mais d'un ordre du roi à exécuter, et, descendant du siège élevé où on l'avait fait asseoir selon l'usage, il alla se poster à la porte de la salle et exigea que les députés dissidens sortissent devant lui. Puis, cette expulsion opérée, il se retira en assurant l'assemblée des bonnes dispositions du roi à son égard. Un tel traitement infligé à d'éminens prélats remplit de douleur et de confusion toute l'assistance, qui se sentait profondément atteinte dans sa dignité. Richelieu ne permit même pas aux évêques si brutalement chassés de s'arrêter quelques instans à Paris pour mettre en règle leurs propres affaires; défense leur fut faite de passer par cette ville. Vainement l'assemblée décida d'envoyer au roi une députation afin de le prier de révoquer l'ordre qu'il avait donné et d'autoriser les six évêques à revenir prendre leur place aux séances. Louis XIII se trouvait alors à Abbeville, où la petite ambassade dut l'aller joindre. L'évêque d'Auxerre avait eu soin de s'en faire nommer avec celui de Chartres, et, de concert avec Richelieu, ils firent manquer la démarche. Le roi ne voulut rien entendre, comme l'avaient bien pressenti les prélats expulsés, car ils avaient déjà pris le chemin de leur diocèse. On n'épargna à ceux-ci aucune avanie, et le cardinal de Retz, rappelant dans ses *Mémoires* cette triste affaire, écrit : « M. le cardinal de Richelieu avait donné une atteinte cruelle à la dignité et à la liberté du clergé dans l'assemblée de Mantes, où il avait exilé, avec des circonstances atroces, six de ses prélats les plus considérables. » L'assemblée dut achever sa session étant ainsi mutilée, elle procéda au département des sommes votées, et ceux qui étaient dévoués au cardinal n'eurent plus à redouter l'opposition de ses adversaires sur diverses questions que soulevait cette répartition. L'évêque de Chartres, dont rien ne balançait plus l'influence, fit régler les décharges et les rémunérations pécuniaires à sa guise. Les députés qui avaient le mieux servi Richelieu ne manquèrent pas d'obtenir des gratifications. L'assemblée statua sur diverses contestations qui touchaient aux prérogatives de l'église, et pour le règlement desquelles le ministre, satisfait de ce qu'il avait obtenu, n'entreprit pas de contrecarrer les prétentions ecclésiastiques. De ce nombre était la surveillance des petites écoles que les évêques diocésains entendaient s'attribuer exclusivement et que leur disputaient les présidiaux.

L'assemblée se sépara. Richelieu avait eu en somme le dessus,

car les concessions qu'il avait dû faire étaient légères, mais il avait sali sa victoire par des actes arbitraires et l'emploi d'une violence sans exemple à l'égard du clergé. Maître, par cette sorte de coup d'état, des affaires ecclésiastiques, il poursuivit sans obstacle, pendant quelques mois, son projet de tirer de l'église toutes les ressources dont le gouvernement avait besoin. Il introduisit à son gré des changemens dans le département des décimes; il s'appropria des deniers versés à la recette générale; il communiqua au conseil du roi les comptes dont le clergé entendait garder le secret. Loin d'arrêter la recherche des amortissemens, il la fit poursuivre, comme si l'impôt destiné à les remplacer n'avait point été voté. Il étendit la contribution du huitième denier mise sur les aliénations. Il disposa, en un mot, du budget du clergé et grossit ainsi, outre mesure, le chapitre des frais communs. Les députés étaient impuissans à empêcher ces envahissemens. L'assemblée pas plus que l'église n'avait ni sergens ni exempts pour faire respecter ses décisions et défendre par la force ses immunités. Elle devait s'en remettre au bras séculier, et ce bras était précisément celui qui le frappait. Les députés s'en retournèrent dans leurs provinces aigris et humiliés : ils pouvaient penser à organiser une résistance passive et, en échauffant le zèle religieux des populations, opposer la sédition à l'arbitraire; mais Richelieu avait fait dire aux évêques expulsés de Mantes qu'ils répondaient sur leur tête des émotions qui viendraient à se produire dans leurs diocèses. Toutefois, si les âmes pieuses témoignaient aux prélats, aux ecclésiastiques si durement traités, de la compassion, si quelques hommes indépendans louaient la fermeté qu'avaient montrée plusieurs évêques, le gros de la nation demeurait indifférent à des mesures qui ne l'atteignaient pas, le clergé s'étant toujours regardé comme formant un corps à part. Il arrivait que ceux qui faisaient alors le plus d'opposition au gouvernement du cardinal s'appuyaient sur le saint-siège et demandaient à des brefs la protection que leur refusait la couronne; or la curie romaine était après tout une cour étrangère, et les partis qui ont fait appel à l'étranger, en France, se sont promptement aliéné les sympathies de la nation. La résistance aux ordres de Richelieu ne trouva donc pas d'écho dans la bourgeoisie, qui souffrait moins que les deux autres ordres du despotisme du cardinal et qui achetait volontiers, au prix de ses franchises municipales, une administration meilleure et une prospérité intérieure dont elle avait sa part. Le clergé dut se résigner et attendre que ce régime, qui ne supportait pas de contradicteurs, pût finir avec l'homme qui en était l'âme. Il n'attendit pas longtemps. Les jours du ministre étaient comptés, et la

blessure qu'il avait faite à l'église ne resta ouverte et saignante que quelques mois. En mourant, Richelieu se repentit-il d'avoir ainsi traité le corps auquel il appartenait et qui l'avait porté aux plus grands honneurs? Il ne le semble pas. Interrogé par le curé de Saint-Eustache, qui l'assistait à son heure suprême, pour savoir s'il pardonnait à ses ennemis, le fier cardinal répondit qu'il n'avait eu d'autres ennemis que ceux de l'état. Il avait peut-être raison, car l'état c'était alors, ce devait être surtout par la suite un régime d'autorité absolue qui remettait au roi et à son conseil toute la direction des affaires, qui les investissait d'un pouvoir sans appel et soumettait tous les sujets à une constante unité d'activité et d'obéissance. Les membres du clergé qui résistaient aux exigences de la couronne ne comprenaient pas ainsi leur rôle; ils n'acceptaient la monarchie absolue qu'à la condition qu'elle se subordonnât à l'autorité de l'église, et ne pas commander là où ils prétendaient que devait s'exercer cette autorité, c'était pour eux la servitude. Ils n'acceptaient pas de milieu entre la domination et le martyre, et ils se résignaient plus facilement à le subir qu'à se ravaler au rang des autres sujets; ils maintenaient que, quelles que fussent les formes de l'état, l'église gardait toujours ses droits, droits d'une nature infiniment supérieure à ceux que concèdent les conventions humaines parce qu'ils viennent de Dieu. Ramener les ecclésiastiques au rang de simples sujets, imposer à leur corps les mêmes devoirs politiques qu'aux profanes, c'était à leurs yeux un sacrilège, et le mot le disait, c'était profaner ce qui devait demeurer saint. Il était donc impossible au monarque de réduire le clergé, dans lequel il ne voyait que des auxiliaires, au joug sous lequel se courbait peu à peu toute la nation. Le gouvernement royal ne parvenait à affaiblir dans cet ordre l'esprit d'indépendance qu'en multipliant les attaches temporelles qui retenaient les ecclésiastiques à son bon plaisir, en remplissant les évêchés et les bénéfices d'hommes qui y cherchaient la considération et le bien-être plus qu'ils n'y travaillaient à l'accomplissement du devoir sacerdotal. Il se trouvait ainsi condamné à abaisser moralement le clergé, pour le contenir, et à faire dans les affaires de la religion une part de plus en plus large aux intérêts mondains.

Voilà comment l'église gallicane, en devenant plus docile aux exigences de la couronne, perdait de son autorité religieuse. Sans la dépouiller de ses richesses, et, pour l'amener à contribuer davantage à soutenir les charges matérielles de l'état, le roi travaillait à l'éloigner de plus en plus de sa mission. Les biens qui avaient fait jadis sa force étaient devenus la cause de sa déchéance morale.

ALFRED MAURY.

LA STATISTIQUE

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il est peu de questions qui aient été plus agitées depuis une quinzaine d'années que celle du régime et de l'organisation de notre enseignement supérieur. C'est par centaines que se chiffrent les publications inspirées par ce grave objet, et il ne se passe guère de jour sans que la presse quotidienne elle-même, autrefois si dédaigneuse et si peu au courant des choses de l'université, se montre préoccupée de la situation et des progrès de nos écoles. On peut dire que, sous ce rapport, l'opinion publique en France a subi la plus complète et la plus heureuse transformation. D'apathique et détachée qu'elle était, elle est devenue singulièrement attentive et vigilante. Ce qui était le domaine de quelques initiés est tombé dans le domaine public, et l'on n'est plus, grâce à Dieu, taxé de pédantisme parce que l'on s'occupe plus volontiers du perfectionnement de notre système d'éducation que de l'amélioration de la race chevaline. Au contraire, et peut-être y aurait-il plutôt à modérer l'opinion qu'à la stimuler, tant elle apporte de fougue en des matières où la première condition du progrès est de se hâter avec une sage lenteur et de se défier des empiriques et des charlatans.

A ce point de vue, la statistique récemment publiée par le ministère de l'instruction publique ne pouvait arriver plus à propos. Il était bon qu'une nouvelle enquête officielle vînt compléter et continuer celle de 1868 et montrer les progrès accomplis depuis dix

années dans toutes les branches de notre haut enseignement. On pouvait craindre en effet que les événemens intervenus durant cette période, dans l'ordre politique aussi bien que dans l'ordre scolaire, n'eussent en quelque mesure justifié les espérances des ennemis de l'université. Les fluctuations parlementaires d'une part, la loi de liberté votée par l'assemblée nationale en 1875 de l'autre, pouvaient avoir eu de fâcheux effets dont le gouvernement avait le devoir de se préoccuper, et qu'en tout cas il lui appartenait de constater. La lecture de la statistique de l'enseignement supérieur est heureusement faite pour dissiper ces appréhensions. Sans être de tous points satisfaisante, la situation qu'elle nous révèle est cependant meilleure qu'on ne devait le supposer. Grâce aux libéralités des chambres, d'importantes améliorations ont été réalisées; la plupart des services dépendant de la direction de l'enseignement supérieur ont vu leurs crédits augmentés; d'utiles créations de chaires, de facultés et même d'écoles ont été faites. Bref, de sérieux résultats ont été poursuivis et obtenus.

Il serait superflu de rechercher ce qui, dans cette œuvre collective, revient en propre à chacun des quinze ministres de l'instruction publique qui depuis 1870 ont exercé le gouvernement de l'Université; mais on ne sera que juste en payant un tribut d'éloges à l'habile et infatigable administrateur qui a pris une si large part à ces travaux. Ce n'était pas une tâche facile que de suivre un plan régulier de réformes à travers les régimes les plus divers et de perpétuels changemens de personnes. Il fallait compter avec les susceptibilités des uns, l'inexpérience des autres, surtout avec la mobilité des événemens. M. Du Mesnil a doublé tous ces obstacles avec une adresse et un tact supérieurs. Sans froisser personne, en dépit de la surveillance un peu jalouse dont il était l'objet, il a su faire prévaloir les idées dont il s'était constitué le défenseur et continuer la tradition qui lui avait été léguée. La statistique de l'enseignement supérieur n'est signée que d'un nom; à vrai dire, elle en devrait porter deux : celui du ministre (1) et celui de son collaborateur, et c'est bien le moins qu'au début de cette étude nous les fassions figurer l'un à côté de l'autre.

I.

La statistique de 1868 formait un gros volume in-octavo d'environ huit cents pages où se trouvaient les renseignemens les plus complets sur les attributions de chacun des groupes de fonctionnaires, sur le nombre des chaires et sur l'enseignement propre à chacune d'elles; sur le nombre des inscriptions trimestrielles et

(1) M. Bardoux.

des diplômes conférés par les jurys d'examen, sur le chiffre des recettes opérées pour le compte du trésor et sur la répartition des crédits inscrits au budget. Ces premières indications étaient complétées par une série de notices reproduisant les principales dispositions des lois, décrets, ordonnances, arrêtés ou circulaires qui régissent encore ou qui ont régi l'Université de France et les grands établissemens qui s'y rattachent. Il y avait là des élémens de comparaison d'autant plus précieux qu'ils n'avaient jamais été groupés de cette sorte et que leur confrontation mettait dans une plus vive lumière les défauts d'organisation et les lacunes de notre haut enseignement. Ces défauts étaient d'ailleurs signalés à l'attention des pouvoirs publics dans un rapport d'ensemble qui formait pour ainsi dire la préface du volume et où le ministre d'alors, sortant un peu de la réserve habituelle aux documens officiels, établissait la nécessité d'un certain nombre de réformes, qui ont été réalisées depuis ou qui le seront prochainement.

Le plan de la nouvelle statistique de l'enseignement supérieur ne diffère pas sensiblement de ces données. On y retrouve la même ordonnance et la même méthode, la même disposition de matières et la même abondance de chiffres, de faits et de renseignemens. Elle débute, comme l'autre, par un rapport détaillé du ministre au chef de l'état, et ce rapport lui-même offre plus d'un point de ressemblance avec celui de 1868 : c'est la même inspiration et le même fonds d'idées. On y sent une même conviction, fortifiée par l'expérience et, malheureusement, éclairée par de tristes leçons. C'était presque une témérité d'oser dire en 1868, à ce pays infatué de lui-même, que son outillage scientifique était devenu complètement insuffisant et qu'il avait de grands efforts à faire pour maintenir sa supériorité intellectuelle. Il y fallait, en tout cas, beaucoup de mesure et l'on risquait fort, en poussant un pareil cri d'alarme au lendemain de l'exposition de 1867, de passer pour un prophète de malheur et de n'être point écouté. Car c'est le sort commun des réformateurs d'avoir à lutter contre la routine et l'optimisme officiel et d'y succomber. Aujourd'hui ce danger n'est plus à craindre; l'opinion publique est faite; les partis sont unanimes, et l'on ne trouverait pas dans nos chambres un orateur qui eût le courage de refuser son vote aux allocations réclamées dans l'intérêt de nos grands établissemens scientifiques. Sous ce rapport, la statistique de 1878 est d'une lecture infiniment plus réconfortante que son aînée. Elle est aussi plus complète et renferme plus de matières : mille pages au lieu de huit cents. Toutes les notices ont été retouchées et souvent développées. De nouveaux chapitres ont été ajoutés aux anciens. Ainsi l'on n'avait pas cru devoir en 1868 consacrer un titre spécial à l'administra-

tion centrale et au conseil supérieur de l'instruction publique. L'auteur de la statistique de 1878 a eu l'idée de placer au début de son travail une étude sur les origines et l'organisation actuelle de l'enseignement public en France, qui contient les plus curieux documens, entre autres une situation des vingt-trois universités existant avant 1789.

Chaque ordre d'enseignement possède son système propre d'examens et de grades, et son régime particulier d'études; cependat, tous nos établissemens d'enseignement supérieur sont soumis à une discipline et à des règlemens communs d'administration. La statistique de 1878 résume tous ces règlemens dans un chapitre spécial.

Ailleurs, elle présente l'état des bâtimens du Collège de France, du Muséum, de l'École des langues orientales vivantes, de l'École des chartes, de l'École normale, de la bibliothèque de l'Université et des établissemens astronomiques et météorologiques, et elle récapitule toutes les demandes d'augmentations de crédits soumises aux chambres depuis dix ans. Ces additions réparent fort à propos quelques omissions échappées aux ouvriers de la première heure, et donnent à la nouvelle statistique quelque chose de plus achevé. Elles trouveraient d'ailleurs leur justification (surtout celles d'un caractère historique) dans une pensée qu'on ne saurait trop louer. M. le ministre de l'instruction publique voudrait que le gouvernement « coordonnât dans une loi générale les dispositions les plus essentielles de la législation de l'enseignement public supérieur. » Il trouve avec raison que ces dispositions, éparses dans une foule de lois, de décrets, d'arrêtés et de règlemens dont beaucoup sont tombés en désuétude, auraient besoin d'être révisées. Tout le monde y gagnerait : l'administration y apprendrait à mieux connaître l'étendue de ses droits, les fonctionnaires à mieux apprécier la mesure de leurs obligations professionnelles. En tout cas, on y verrait plus clair, et bien des malentendus, qui résultent de la complication des textes, disparaîtraient. On doit souhaiter que ce travail de codification ne tarde pas à se faire dans les bureaux du ministère de l'instruction publique. Autrement il se fera ailleurs, et peut-être ne se fera-t-il pas aussi bien.

Il nous faut aussi donner des éloges à l'idée qu'a eue l'auteur de la statistique de placer en annexes des tableaux relatifs à l'organisation et à l'enseignement des universités libres. Le régime de libre concurrence inauguré par la loi du 12 juillet 1875 imposait au gouvernement cette comparaison. Il lui appartenait de mettre en regard de la situation de nos écoles un aperçu des résultats obtenus par les facultés catholiques. Ces résultats sont encore, à vrai

dire, fort incomplets, et l'on aurait tort d'en tirer dès aujourd'hui des conclusions d'un caractère général. Toutefois ils présentent déjà quelques indications utiles, et les pouvoirs publics y trouveront certainement, s'ils sont clairvoyans, plus d'une raison de hâter l'élaboration de la loi de réorganisation que le gouvernement devait déposer dans le délai d'un an (art. 24 de la loi du 12 juillet 1875) et que nous attendons encore.

Ce n'est pas qu'il n'ait été fait de sérieux efforts pour mettre nos grandes écoles en état de résister victorieusement à la concurrence des établissemens libres. Le rapport de l'honorable M. Bardoux énumère brièvement les améliorations qui ont été réalisées depuis dix ans dans les services de l'inspection générale, de l'administration académique et des facultés, et l'on doit reconnaître que de ce côté, tant par les soins de l'état que par la sollicitude des villes, de sensibles progrès ont eu lieu. Mais que de lacunes encore à combler, que de réformes urgentes à pratiquer! Dans quel état de dénûment se trouvent, sur bien des points, nos laboratoires, nos bibliothèques, nos collections! De quel faible éclat brillent nos facultés de province, sauf quatre ou cinq, à côté des grands foyers allemands! Tous ces *desiderata* sont signalés dans la statistique. Elle y consacre tout un chapitre où se trouvent résumés les vœux des facultés et les vues du gouvernement lui-même. La question de la réorganisation de notre haut enseignement, de la direction à lui imprimer et des réformes à y introduire, apparaît là dans toute sa complexité, avec ses contradictions, ses difficultés, ses écueils : d'un côté l'esprit de routine, de l'autre l'esprit d'aventure et d'imitation maladroite de l'étranger ; ici, la tradition, là, l'empirisme. Le sujet était particulièrement délicat. L'auteur de la statistique n'a pas craint de l'aborder et, malgré la réserve que lui imposait son caractère, il a su le traiter avec assez d'étendue pour n'omettre aucun point important.

On essaiera de faire ici de même; on voudrait examiner à la lumière des documens et des faits contenus dans la statistique de 1878 les principales réformes dont notre enseignement supérieur semble susceptible, en s'attachant de préférence à celles dont l'administration elle-même reconnaît la convenance. On ne risquera pas ainsi de se jeter dans une discussion théorique et sans application immédiate; on ira droit aux choses pratiques et dès à présent réalisables. Toutefois on fera précéder cette étude d'un court résumé dans lequel on rappellera tout ce qui s'est fait depuis 1868, dans l'intérêt des hautes études et de leurs représentans. C'est le plan suivi par la statistique; on n'en saurait adopter un plus logique.

II.

Il nous faut d'abord citer quelques chiffres.

En 1867, le total des inscriptions prises dans les facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences, des lettres, de pharmacie, et dans les écoles préparatoires, se montait à 54,299. En 1876, il s'est élevé à 55,191 ; soit une augmentation de 892 inscriptions ou de 223 élèves environ, puisque le nombre des inscriptions prises annuellement est de quatre. A ne considérer que ces chiffres en eux-mêmes, on pourrait croire que la population de nos facultés est, à peu de chose près, demeurée stationnaire. Il s'en faut pourtant que ces apparences soient conformes à la réalité. Si nos facultés de médecine et des sciences, nos écoles supérieures de pharmacie et nos écoles préparatoires de médecine ont vu s'élever le nombre de leurs inscriptions, les facultés de théologie, des lettres et de droit, ces dernières surtout, ont vu diminuer le nombre des leurs dans des proportions presque aussi considérables. Le droit en a perdu 1,878, les lettres 1,715. Faut-il attribuer ces mécomptes au délaissement des études littéraires et juridiques par la jeunesse? Faut-il y voir seulement la conséquence de nos pertes de territoire, et l'effet de la loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur? La statistique paraît incliner à cette dernière opinion, en se fondant sur ce fait que, si le nombre des élèves a diminué dans les facultés de droit et des lettres, celui des docteurs a augmenté. En 1868, il n'avait été délivré que 132 diplômes de docteurs en droit et 11 diplômes de docteurs ès lettres. En 1876, il en a été délivré 189 d'une part et 12 de l'autre. La progression n'est pas, on le voit, bien considérable; pour les lettres, elle est même insignifiante, et l'administration aurait tort de se reposer sur ces chiffres. Ils ne sont assurément pas inquiétans, mais ils pourraient être plus en rapport avec les sacrifices que l'état s'est imposés depuis quelques années.

Qu'on ne croie pas au moins que ces sacrifices aient eu rien d'exagéré. En 1867, la somme des crédits permanens inscrits au budget de l'enseignement supérieur était de 7,013,171 francs. En 1878, elle se montait à 13,058,556 fr., soit une augmentation de 6,045,385 fr., qui s'est répartie pour les deux tiers entre les diverses facultés, pour l'autre tiers entre nos grands établissemens scientifiques et nos écoles spéciales. Ces chiffres, il est vrai, sont loin de comprendre toutes les dépenses supportées par l'état. A côté des crédits permanens inscrits au budget du ministère de l'instruction publique figurent pour des sommes importantes plusieurs cré-

dits extraordinaires et annuités qui ont permis à l'administration d'entreprendre ou d'achever de grands travaux d'appropriation et de construction. Il faudrait aussi, dans cette évaluation, tenir compte des sacrifices que beaucoup de villes et de départemens se sont imposés pour aider à l'œuvre de l'état. En revanche, il convient de défalquer du total des sommes affectées à l'enseignement supérieur les recettes des facultés et des écoles supérieures ou de plein exercice de pharmacie et de médecine. Ces recettes figuraient au budget de 1876 pour un chiffre de 4,343,660 fr. Les résultats connus de l'exercice 1877 le portent à 4,478,980 fr., d'où il suit que la dépense réelle de l'état se réduit à 9,714,896 francs.

Si l'on compare cette somme à celles qui sont absorbées par d'autres grands services publics, on reconnaîtra qu'elle est encore bien modeste. Toute faible qu'elle est, elle a cependant permis de réaliser dans notre haut enseignement de notables améliorations. C'est ainsi que la condition de la plupart des professeurs de facultés a été sensiblement rehaussée. Jusqu'en 1875, le traitement de ces fonctionnaires se composait d'un *fixe* et d'un *éventuel* proportionnel au nombre des examens que chacun avait fait passer, ou au nombre des élèves inscrits. Ce régime présentait plus d'un inconvénient. En premier lieu, le nombre des examens et des élèves pouvait notablement varier d'une année à l'autre, en sorte que les émolumens des maîtres se trouvaient exposés à de perpétuelles fluctuations; ensuite le système de l'éventuel était souvent un obstacle aux changemens de résidence et à la création de nouvelles chaires. En effet, les droits de présence étant répartis au prorata entre tous les professeurs d'une même faculté, ceux-ci se montraient naturellement hostiles à des fondations qui les atteignaient dans leur revenu, et l'administration, dans bien des cas, n'osait passer outre. Une loi du 22 décembre 1875 et deux décrets des 14 et 15 janvier 1876 ont fait cesser cet état de choses. Désormais les professeurs de facultés n'ont plus qu'un seul traitement, qui a le double mérite d'être entièrement fixe et supérieur à l'ancien. A Paris, ils reçoivent les uns 15,000, les autres 13,000 francs. En province, le traitement minimum a été fixé à 6,000 francs pour les cinq ordres d'enseignement; le maximum à 11,000 francs pour le droit et les lettres, à 10,000 pour la médecine et les sciences, à 8,000 pour les écoles de pharmacie, chiffres sensiblement supérieurs à la moyenne du traitement qu'avaient autrefois les professeurs de ces divers enseignemens dans les facultés les plus favorisées, telles que Toulouse et Montpellier.

Le traitement des professeurs de nos grands établissemens scientifiques ne pouvait demeurer stationnaire dans le temps que celui des professeurs de facultés s'élevait. Les émolumens des pro-

fesseurs du Collège de France et du Muséum ont donc été portés de 7,500 fr. à 10,000, ceux des professeurs de l'École des langues orientales vivantes de 5,000 à 7,500, ceux des professeurs de l'École des chartes de 2,400 et 4,000 à 5,000. L'École normale n'a pas été tout à fait aussi largement traitée; cependant on ne l'a pas oubliée. En 1874, un premier crédit avait déjà permis de distribuer ses maîtres de conférences en trois groupes et de leur allouer des émolumens proportionnels au nombre de leçons que chacun d'eux fait par semaine. Dans sa dernière session, la chambre leur a voté une nouvelle augmentation de 1,000 francs. Et elle ne s'arrêtera pas là, elle voudra faire disparaître l'inégalité choquante qui existe entre les traitemens de ces maîtres et celui des professeurs du Collège de France et du Muséum. En l'état, l'École normale, au lieu d'être un couronnement de carrière, n'est qu'une étape pour la plupart des hommes distingués qui s'y rencontrent. On ne s'y établit pas; on la traverse. On y séjourne deux, trois ou quatre ans, en attendant une vacance à la Sorbonne ou au Collège de France; on n'y demeure pas. Il faut sans doute attribuer ce phénomène à l'attraction qu'exercent sur beaucoup d'esprits un enseignement plus oratoire et plus brillant. Mais il a d'autres causes encore, et l'on ne croit pas se tromper en affirmant qu'une de ces causes est précisément l'état d'infériorité pécuniaire où l'on s'obstine à maintenir toute cette catégorie de fonctionnaires.

Il ne suffisait pas de relever la condition des professeurs; on devait encore leur assurer ainsi qu'aux étudians qui étudient vraiment les espaces, les instrumens, les livres, en un mot toutes les ressources indispensables au progrès des hautes études. Or nous étions précisément sous ce rapport dans le plus lamentable dénûment. C'est à peine si nos professeurs de chimie, de physique ou d'histoire naturelle disposaient, à Paris même, de salles suffisantes à la préparation de leurs cours. « Il faut avoir vu, dit la statistique, nos locaux, il y a dix ans, pour se faire une juste idée de leur indigence. Tout nous manquait, et la Sorbonne elle-même peut se souvenir de ce qu'étaient ses laboratoires avant la création de l'École des hautes études. » Dans les départemens c'était bien pis; il n'y existait pas avant 1868 deux laboratoires de recherches entretenus par l'état. Nos savans étaient réduits, comme le fut longtemps l'illustre Claude Bernard, à travailler solitairement chez eux, sans former d'élèves, et n'ayant le plus souvent à leur disposition qu'un misérable outillage. Cette situation avait déjà sensiblement changé dans les dernières années de l'empire, grâce à la fondation dont il vient d'être question. A l'heure actuelle, des travaux considérables s'achèvent à Paris et dans les départemens, ou seront prochainement entrepris. La faculté de médecine, qui étouffait dans

ses vieux murs, va pouvoir enfin respirer. Ce grand établissement ne possédait que deux amphithéâtres, qu'une seule salle de conférences, et ses jurys d'examen en étaient réduits à tenir leurs séances dans la galerie du musée Orfila, ou dans le cabinet du doyen. Un traité passé entre l'état et la ville de Paris a mis à sa disposition un vaste terrain qui forme comme un îlot entre la place de l'École-de-Médecine, le boulevard Saint-Germain, la rue Hautefeuille et la place Larrey. La nouvelle faculté sera là complètement isolée; elle possédera six amphithéâtres, trois laboratoires, huit salles de conférences et d'examen, des cabinets d'études et de réunion pour les professeurs et de beaux locaux pour la bibliothèque et les collections.

Il existe, à quelque distance de l'École de médecine, un groupe de vieilles maisons tombant en ruines et péniblement reliées entre elles par d'informes constructions. C'est là que depuis des années était *campée* l'École pratique de la faculté de médecine. Encore plus que la faculté, l'École pratique souffrait du manque d'air et d'espace. Par un contrat passé entre l'état et la ville, de nouveaux terrains d'une contenance de près de 8,000 mètres ont été mis à la disposition de M. le ministre de l'instruction publique, et sur ces terrains s'élèvent déjà de vastes bâtimens où tous les services dépendant de l'École pourront être confortablement installés. L'ancienne école ne possédait pas d'amphithéâtre; la nouvelle en aura six, avec six salles de conférences, quatorze laboratoires au lieu de six et cent quatre-vingts tables de dissection au lieu de quatre-vingts. La dépense totale ne s'élèvera pas à moins de 4,700,000 francs.

L'École supérieure de pharmacie se trouvait, elle aussi, dans le plus fâcheux état de délabrement. Elle sera prochainement transférée dans un bel édifice qui s'élève sur les terrains détachés du jardin du Luxembourg; on s'occupe déjà de son installation. Tout près d'elle, sur ces mêmes terrains, s'ouvrira bientôt l'hôpital des cliniques, qui dépendait autrefois de l'École pratique et qu'on en a distrait pour faire place à d'autres services.

Enfin, pour couronner cet ensemble imposant de travaux, un projet de loi concerté entre l'administration et le conseil municipal et présenté le 11 janvier 1878 à la chambre des députés tranche la question si longtemps en suspens de l'agrandissement et de la reconstruction de notre vieille Sorbonne. Il y avait longtemps que des négociations étaient ouvertes à ce sujet entre l'état et la ville. Sous l'empire, à plusieurs reprises, on s'était abouché sans parvenir à s'entendre. Le préfet de la Seine avait son projet; le ministère en avait un autre. D'ailleurs la commission du budget d'alors, il faut bien le dire, était animée des plus mesquines dispositions; bref on ne décida rien, et quand le quatre septembre arriva, la première

pierre de la nouvelle Sorbonne, solennellement posée par M. Fortoul en 1855, attendait encore l'architecte.

Elle l'eût longtemps attendu encore sans doute si l'administration n'avait pris son parti d'une solution devant laquelle le précédent gouvernement avait toujours reculé. Le projet de loi présenté aux chambres coupe en deux la vieille métropole universitaire : d'un côté les facultés des lettres et de théologie, la bibliothèque et l'administration académique, de l'autre la faculté des sciences. Cette dernière serait transférée dans les terrains du Luxembourg, près l'École supérieure de pharmacie; les autres services demeureraient installés dans les vieux bâtimens reconstruits et poussés jusqu'à la rue des Écoles. Cette héroïque mutilation pouvait-elle être évitée? N'existait-il aucun moyen de respecter la vénérable association de nos trois facultés des lettres, des sciences et de théologie? On doit le croire, mais il nous sera bien permis de le regretter. La maison de Richelieu ne parlait pas seulement à l'imagination avec ses murs noircis et son air rébarbatif; ce n'était pas seulement un de ces monumens historiques demeurés debout, parmi les splendeurs disparues, comme un témoin des gloires passées; c'était la plus haute expression matérielle de l'Université, c'était sa capitale. Sans doute on devait l'agrandir : elle était devenue complètement insuffisante; mais il fallait se garder d'altérer son caractère et de lui enlever son unité. La création de grands centres universitaires est à l'ordre du jour, et c'est le moment qu'on choisirait, par une fâcheuse coïncidence, pour disséminer ce qui avait été jusqu'ici réuni, pour détruire le centre par excellence, le premier et le plus ancien de tous! Les chambres voudront sans doute, avant de prononcer un pareil divorce, s'assurer qu'il n'existe pas de solution plus pratique et moins radicale (1). L'Université de Paris leur saurait gré de respecter son berceau.

Quand les travaux qu'on vient d'énumérer seront terminés, le Paris universitaire n'aura plus rien à envier, sous le rapport matériel, aux grandes capitales intellectuelles de l'Europe. Il ira de pair avec Oxford et Berlin. Mais il s'en faudra singulièrement encore que l'outillage de nos facultés de province soit à la hauteur des établissemens similaires de l'étranger. Cependant là aussi de sérieux efforts ont été faits dans ces dernières années. Les villes, entraînées par le mouvement général, ont montré pour toutes les branches de l'instruction publique un zèle et une bonne volonté que le précédent gouvernement n'avait pas rencontrés au même degré chez elles. Marseille, Bordeaux, Caen, Lyon, Douai, Grenoble, pour

(1) Pourquoi, par exemple, maintenir à la Sorbonne l'administration académique et l'appartement du recteur, qui prennent une place considérable, et qui seraient tout aussi bien placés ailleurs?

ne citer que les plus méritantes, se sont imposé de lourds sacrifices pour la création de nouvelles facultés, la transformation de leurs écoles préparatoires ou la restauration et l'accroissement de leurs bâtimens universitaires. A Marseille, l'école préparatoire de médecine et de pharmacie a reçu le titre d'école de plein exercice et a été installée dans l'ancien palais de justice. De ce chef seulement la ville a dépensé 450,000 francs, indépendamment des travaux d'appropriation qu'elle a pris à sa charge. A Bordeaux, le conseil municipal a décidé le transfert des facultés des lettres, des sciences et de théologie dans les bâtimens du lycée actuel. La dépense sera de 1,800,000 francs, dont 1,500,000 francs à la charge de la ville. Antérieurement la ville avait déjà fait 200,000 francs de travaux et fourni les terrains pour la construction d'une faculté de droit. Douai a voté 1,200,000 francs pour l'installation de sa nouvelle faculté de médecine et de pharmacie. Grenoble et Caen vont jeter bas leurs vieux édifices scolaires et les remplacer par des constructions beaucoup plus vastes et beaucoup mieux appropriées aux besoins de la science. A Lyon enfin, le conseil municipal a résolu de consacrer un terrain de 25,000 mètres et une somme de quatre millions à l'établissement de la faculté mixte de médecine et de pharmacie créée par la loi du 8 décembre 1874. Les travaux ne sont pas terminés, mais ils se poursuivent activement, et l'on a tout espoir d'ouvrir dès l'an prochain les salles destinées aux études anatomiques. En attendant, la faculté fonctionne dans les locaux de l'ancienne école et dans un baraquement, pour la construction duquel 90,000 francs ont été dépensés. Nancy, Rennes, Clermont, mériteraient aussi, dans cette énumération nécessairement incomplète, une mention honorable.

C'est à dessein que nous mettons ici les villes en avant. Certes le gouvernement a stimulé leur zèle, et s'est associé dans une mesure fort honorable à leurs efforts, il les a dirigés et maintenus; mais c'est aux municipalités que revient en bonne justice le principal mérite de ces travaux matériels. En revanche, il faut reporter à l'administration tout l'honneur des nombreuses fondations de chaires, conférences et cours complémentaires qui sont venus s'ajouter aux anciens enseignemens. Nous avions dans cette direction de grands efforts à faire pour mettre nos établissemens au niveau des universités allemandes. Dans beaucoup de facultés des sciences et des lettres, l'enseignement n'était représenté que par un nombre de chaires notoirement insuffisant. Cinq et parfois même quatre personnes étaient chargées de satisfaire aux exigences d'un programme écrasant. Il s'ensuivait que dans la plupart des cas nos professeurs étaient conduits à sacrifier certaines parties de leurs cours, les moins brillantes, mais souvent les plus utiles. A Paris même,

pour ne citer qu'un exemple, le plus scandaleux, il n'y avait jusqu'à ces derniers temps que deux professeurs d'histoire à la Sorbonne : l'un pour l'antiquité, l'autre pour les temps modernes. Le moyen âge n'avait pas de chaire spéciale, alors qu'il en compte trois ou quatre dans la dernière des universités allemandes. Pour porter remède à cet état de choses, l'administration a fondé 175 nouvelles chaires, 42 cours complémentaires, et 47 conférences qui n'existaient pas en 1867. L'économie politique, qui ne possédait que deux chaires officielles, l'une au Collège de France, l'autre à la Faculté de droit de Paris, est aujourd'hui professée dans la moitié de nos facultés de droit ; le droit commercial, le droit des gens, la législation industrielle, le droit féodal et coutumier ont pris place à côté de l'enseignement traditionnel du droit civil et du droit romain. Dans les sciences, où plus que partout la spécialisation est devenue nécessaire, des branches d'enseignement qui avaient été complètement négligées jusqu'à ces dernières années sont désormais en possession de plusieurs chaires. Dans l'ordre des lettres, l'histoire, la philologie, les antiquités grecques et latines et les langues méridionales se sont également enrichies; enfin un grand nombre de lacunes ont été comblées. Nous ne sommes pas encore au même point que les universités allemandes, que Berlin par exemple, où le seul programme de la faculté de philosophie comprenait en 1869 vingt-quatre heures de cours chaque semaine, sur l'économie politique, les finances, l'administration, la police et l'agriculture; mais nous nous rapprochons du but, et l'on peut déjà l'entrevoir.

L'institution des conférences et des cours complémentaires a eu un autre résultat. Elle a contribué et elle contribuera dans l'avenir à imprimer une direction plus scientifique à notre enseignement supérieur. Dans les universités allemandes, il est rare qu'un professeur obtienne et cherche le succès avec ces grandes leçons d'apparat qui sont dans nos mœurs universitaires, et où ont brillé, où brillent encore tant d'hommes éminens. Sauf de très rares exceptions, l'enseignement consiste en dissertations d'un caractère tout didactique, où le souci de la forme et de l'art ne se fait jamais sentir. Les maîtres ne s'adressent pas, comme chez nous, à des auditoires de passage; ils n'ont en face d'eux que des élèves venus pour s'instruire et non pour chercher un passe-temps. Dans nos facultés, au contraire, le public est complètement disparate et varie suivant les saisons et la température. Pour un élève, on compterait bien dix passans aux cours les plus suivis de la Sorbonne et du Collège de France. Les dames même y sont admises, et ne laissent pas d'ajouter à la difficulté de la tâche imposée par l'usage à nos professeurs. Un pareil auditoire serait nécessairement rebuté par l'a-

ridité d'exercices purement scientifiques. Pour le retenir et l'intéresser, nos maîtres sont obligés de sacrifier beaucoup à la forme. C'est presque une nécessité pour eux de donner à leurs leçons un tour élégant, spirituel; quelques-uns cultivent la grande éloquence et s'y montrent les dignes successeurs des Saint-Marc Girardin et des Cousin. Ces traditions certes ont leur bon et beau côté, et celui qui les voudrait voir disparaître se montrerait bien peu soucieux de notre vieille renommée littéraire. Si nous avons encore une supériorité, c'est assurément celle du beau langage; sachons nous en montrer jaloux. Mais à côté de ces leçons oratoires, plus faciles à critiquer qu'à faire et que l'envie seule voudrait supprimer, il convenait d'encourager et de multiplier les leçons didactiques, celles qui ne retiennent pas le public, mais qui forment des *élèves*. L'auteur de la statistique de 1868 avait ouvert la voie par la création de l'École des hautes études, si critiquée au début, aujourd'hui en pleine prospérité. Il pensait qu'à côté des professeurs ordinaires, il fallait placer, comme dans les universités allemandes, *le privat-docent*, autrement dit le chargé de cours complémentaires ou le maître de conférences. Le gouvernement en demandant les crédits nécessaires à l'établissement de ces nouveaux enseignemens, la chambre en les votant, n'ont fait que réaliser cette pensée.

On en peut dire autant de la nouvelle organisation de l'École des langues orientales vivantes. Destinée dans le principe à préparer des sujets pour nos ambassades, nos légations et nos comptoirs, cette école s'était complètement écartée des intentions du législateur. Elle avait fini par se persuader qu'elle avait été créée exclusivement pour former des lettrés. Les professeurs y faisaient des cours fort savans, mais la langue parlée n'était plus sérieusement enseignée; l'abus était tel, que nous en étions presque partout réduits à emprunter le secours d'agens étrangers. Un décret rendu le 8 novembre 1869 avait déjà ramené l'école à l'esprit de son institution, en plaçant des répétiteurs indigènes à côté des professeurs titulaires et en établissant des examens de sortie qui permettent de constater le degré d'instruction des aspirans au diplôme d'élève breveté. Depuis, de nouvelles et importantes améliorations ont été réalisées sous la même forme que dans nos facultés : c'est-à-dire sous la forme de création de chaires et de cours complémentaires où dominent les exercices pratiques. Quant à l'installation matérielle, elle a été complètement changée. L'École des langues orientales, qui avait autrefois pour unique local une salle de la Bibliothèque nationale, possède aujourd'hui rue de Lille un immeuble important.

L'École des langues orientales n'avait besoin que d'être réorgani-

sée; il a fallu créer de toutes pièces l'école française archéologique de Rome, pour compléter l'œuvre des fondateurs de l'école française d'Athènes. Les membres de cette dernière étaient bien tenus de faire un séjour de trois mois en Italie avant de se rendre en Grèce. Mais ce n'est pas en un si court espace de temps qu'ils pouvaient entreprendre une étude approfondie des monumens, des inscriptions ou des manuscrits. Tout au plus avaient-ils le temps de visiter rapidement Rome, Florence ou Venise. Il faut un an pour bien connaître Rome seule; les jeunes savans qui entreprenaient un voyage circulaire en Italie pour se préparer, pensait-on, par l'étude des antiquités latines à celle des antiquités grecques n'emportaient le plus souvent de cette visite superficielle et faite à coups de guide qu'une impression fugitive et souvent fausse. La fondation en 1874 d'une école française, placée sous la direction d'un savant distingué et se recrutant parmi les membres de l'école d'Athènes (première année), ou parmi les élèves sortans des écoles normales, des chartes et des hautes études, permet déjà d'entrevoir le jour où l'archéologie romaine aura parmi nous d'aussi nombreux représentans qu'en Allemagne. Mais la nouvelle école ne borne pas là le cercle de ses travaux; le moyen âge italien, l'art et la philosophie, la renaissance à la cour des papes, la politique et la diplomatie du saint-siège ont déjà donné lieu de la part des membres et du directeur à d'intéressantes publications, notes ou mémoires. Il faut souhaiter que ce vaste champ reste libéralement ouvert. L'école de Rome a presque autant besoin de lettrés et d'historiens que d'archéologues; pendant que ceux-ci fouilleront la campagne romaine, ceux-là trouveront dans les livres et les manuscrits des trésors enterrés depuis des siècles et dont l'exhumation fera certainement honneur à la science française.

L'école française de Rome n'en est encore qu'à ses débuts, puisque le décret qui l'a organisée n'a guère plus de trois ans de date. L'École pratique des hautes études est un peu plus vieille. Fondée en 1868, elle a déjà dix années d'existence. Chacune de ces années a été marquée par un progrès ou par d'importans travaux. Elle compte à l'heure actuelle 27 conférences et 50 laboratoires d'enseignement ou de recherches, et les publications faites sous ses auspices forment déjà un ensemble de soixante-douze volumes, qui lui ont valu un diplôme d'honneur à l'exposition de Vienne. « Depuis 1869, dit la statistique, l'administration a continué de se diriger sans un moment d'arrêt vers le but que se proposait d'atteindre le fondateur de l'école, M. Duruy. De nouvelles constructions ont déjà permis ou permettront demain d'ouvrir dans toutes les facultés des laboratoires d'élèves; des règlemens d'administration publique ont rendu obligatoires les travaux pratiques qui jusqu'alors n'étaient que facultatifs; soixante-dix emplois de maîtres de conférences ont

été créés; il nous est donc permis de croire que, si le public peut continuer de trouver dans les leçons ouvertes à tous un emploi salutaire de ses loisirs, les élèves des établissemens de l'état trouveront de leur côté dans les exercices d'un caractère plus intime les ressources spéciales et les encouragemens qui leur sont si légitimement dus. » Ces ressources étaient en effet ce qui manquait le plus aux étudians sérieux dans l'ancien état de choses, et c'est à les développer que l'administration a compris qu'elle devait mettre tous ses efforts. Quand toutes nos facultés des sciences seront pourvues de laboratoires, quand les exercices pratiques auront pris dans nos facultés des lettres toute l'extension désirable, le dernier mot ne sera pas dit sans doute; il restera encore à trouver le moyen d'augmenter le nombre beaucoup trop restreint des jeunes gens qui suivent les cours d'enseignement supérieur avec la pensée de conquérir leurs grades; mais un grand pas aura été fait, et si nos facultés continuent de n'attirer que des auditeurs de passage, du moins on ne pourra pas reprocher au gouvernement de n'avoir pas été jusqu'au bout de son devoir.

III.

L'énumération qui précède était indispensable pour donner aux lecteurs une idée de la situation de notre enseignement supérieur, mais on n'a pu qu'y effleurer en passant quelques-unes des questions qui intéressent l'avenir des hautes études en France. Il nous faut maintenant pour compléter ce travail aborder ces questions. Même après les travaux distingués qui ont paru tout récemment encore dans la *Revue* (1), le sujet ne semble pas épuisé, et peut-être trouvera-t-on qu'il comportait de nouveaux développemens.

On a vu plus haut que la loi du 12 juillet 1875 avait prévu que le gouvernement présenterait, *dans le délai d'un an, un projet de loi ayant pour objet d'introduire dans l'enseignement supérieur de l'état les améliorations jugées nécessaires*. Par cette disposition pleine de prévoyance, le législateur tenait sans doute à marquer qu'il n'entendait pas livrer l'Université sans défense aux coups de ses adversaires émancipés. En même temps qu'il donnait à ceux-ci la liberté, il était naturel qu'il invitât le gouvernement à se préoccuper des moyens de mettre nos établissemens en mesure de supporter la concurrence. Mais le législateur de 1875 avait compté sans la politique et ses vicissitudes. Depuis le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, cinq ministres appartenant aux écoles et aux doctrines les plus diverses se sont succédé rue de Grenelle.

(1) Voir l'étude de M. Michel Bréal dans la *Revue* du 15 décembre 1878.

Il était difficile que l'administration centrale se livrât, dans ces conditions précaires, à des travaux un peu suivis; ce qu'une main eût ébauché, une autre main l'eût défait. Ainsi l'honorable M. Waddington avait élaboré un projet qu'il était à la veille de soumettre aux chambres; ce projet avait été précédé d'une enquête à laquelle avaient pris part toutes les facultés de France, les recteurs, les inspecteurs généraux et un certain nombre de personnes désignées par leur compétence dans les questions d'instruction publique. Il y avait là de précieuses indications; pour la première fois, croyons-nous, on avait eu l'idée de consulter tous les intéressés: ils avaient pu rédiger leurs cahiers, on connaissait leurs vœux; bref, il semblait que l'on possédât tous les élémens d'une bonne loi, quand survint le 16 mai. L'occasion était manquée. Six mois se passent; les élections du 14 octobre ramènent un ministère républicain aux affaires, mais elles ne ramènent pas M. Waddington à l'instruction publique. C'est un nouveau venu dans l'Université qui est appelé à recueillir la succession du magistrat qui avait été mis à la tête. Nouveau délai, nouvelles hésitations, qui durent encore.

Il serait grand temps, en vérité, que le ministère de l'instruction publique cessât de servir ainsi d'appoint dans les combinaisons parlementaires. On ne sait pas assez le mal que font à l'Université ces perpétuels changemens; à peine un ministre a-t-il fait son apprentissage, qu'on se hâte de lui donner un successeur auquel il faut naturellement plusieurs mois pour se mettre au courant. Cependant le temps passe, les facultés catholiques se fondent et se développent, elles nous prennent à Paris seulement près de deux mille élèves, et le projet de loi promis par le législateur de 1875, élaboré par M. Waddington, amendé par M. Bardoux, et probablement contre-amendé par le ministre actuel, n'a pas encore vu le jour (1).

Il semble pourtant qu'après la grande enquête de 1868, complétée par M. Waddington en 1875 et par la publication de la nouvelle statistique en 1878, l'hésitation ne soit plus permise. Cette triple instruction a mis en lumière un certain nombre de points sur lesquels il serait facile de faire porter les améliorations *jugées nécessaires* dont il est question dans la loi du 12 juillet 1875. Au nombre de ces améliorations figure en première ligne la création d'universités complètes, ou plutôt de centres universitaires dans un certain nombre de villes que leur population, leur importance et leur situation géographique semblent appeler à cet honneur. Ce n'est pas

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Jules Ferry a bien déposé deux projets de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique et sur la liberté d'enseignement; mais ces deux projets laissent complètement en dehors la question même de la réforme de notre enseignement public.

d'aujourd'hui que la question est à l'ordre du jour. Déjà, dans les dernières années de l'empire, l'administration avait été frappée de la nécessité de concentrer ses efforts et ses ressources sur quelques points déterminés au lieu de les partager, suivant une proportion rigoureuse, entre toutes nos facultés. L'exemple des pays étrangers, la prospérité de leurs universités, l'état d'infériorité de notre enseignement supérieur, constatés dans vingt travaux et rapports émanés des hommes les plus compétens et de nos agens diplomatiques, tout se réunissait pour pousser le gouvernement dans cette direction, et quand la guerre éclata il allait s'y engager; le sénat était saisi de deux projets de loi sur l'organisation et la liberté de l'enseignement supérieur, deux choses qui s'impliquent l'une l'autre et qu'on n'aurait jamais dû séparer. Après la guerre, après le vote de la loi du 12 juillet 1875, la nécessité de la réforme qui s'imposait au gouvernement impérial est devenue plus manifeste encore. De véritables universités, formées de la réunion des quatre facultés de droit, de médecine et pharmacie, des sciences et des lettres, ont surgi sur plusieurs points à la fois, ou sont en voie de formation à Paris, à Lille, à Toulouse, à Angers, à Lyon. Sur ces cinq points, la lutte est désormais engagée entre l'enseignement supérieur libre et l'enseignement supérieur public. Le parti catholique possède aujourd'hui cinq corps d'armée universitaires, admirablement disciplinés, pourvus de ressources inépuisables et soutenus par d'ardentes sympathies. Devons-nous continuer d'opposer à ces corps d'armée des régimens isolés, c'est-à-dire de pauvres établissemens placés dans des conditions désavantageuses, sans lien et sans appui mutuel entre eux, condamnés par leur situation même à traîner dans la médiocrité leur obscure existence? Évidemment non, l'Université doit, à peine de se voir distancée, modifier son organisation d'après ces données nouvelles.

Quand Napoléon Ier fonda l'*Université de France*, en 1808, il était moins urgent de créer dans quelques villes privilégiées de grands foyers intellectuels que d'organiser sur tous les points du territoire un enseignement d'état. L'unité morale et intellectuelle de la France était à ce prix. Il importait que la jeune génération née pendant la grande tourmente révolutionnaire fût soumise à une discipline et à une éducation commune. C'était le seul moyen d'effacer dans le cœur des enfans la trace des discordes et des luttes sanglantes qui avaient si longtemps partagé les pères en deux camps. Dans la pensée de l'empereur, l'Université de France devait être comme le creuset où les passions, les idées, les préjugés, les croyances et les traditions de l'ancien régime viendraient se fondre et s'amalgamer avec les principes de 1789. Aujourd'hui, grâce à Dieu, ce travail de fusion, qui a longtemps été la raison d'être et l'honneur de notre en-

seignement public, n'est plus à faire, et l'Université de France a pu, sous l'effort de l'opinion, renoncer à son monopole. De même, elle pourrait sans grand inconvénient, pense-t-on, renoncer à l'avantage singulièrement illusoire d'entretenir à grands frais, dans toutes nos anciennes provinces, des établissemens animés d'une vie toute factice, et qui ne rapportent ni beaucoup d'honneur au corps, ni de sérieux profits à la communauté. Il y a telle faculté des lettres qui n'a fait, depuis vingt-cinq ans, qu'un seul docteur. On en parle encore comme d'un événement extraordinaire. La plupart délivrent péniblement chaque année cinq ou six diplômes de licenciés, souvent à des jeunes gens venus de Paris dans l'espérance de trouver des jurys plus indulgens et des concurrens moins nombreux. Par exemple elles font toutes un assez grand nombre de bacheliers. En 1876, la faculté des lettres de Besançon en a reçu 101, celle de Caen 218, celle de Clermont 113, celle de Dijon 140, celle de Grenoble 97, celle de Poitiers 264, celle de Rennes, 181, etc.

Mais où serait le mal, si la production de la France en bacheliers diminuait un peu? Nous n'avons que trop de ces jeunes gens qui, pour avoir fait de prétendues études littéraires, dédaignent les carrières industrielles et commerciales, et mettent toute leur ambition à obtenir un emploi du gouvernement. Où serait le mal si les progrès de la bureaucratie et de l'esprit bureaucratique s'arrêtaient? Notre pays a trois fois plus d'employés qu'il ne lui est nécessaire, et si la disparition de quelques facultés de province devait avoir pour résultat de ralentir un mouvement qui préoccupe à bon droit les économistes, il faudrait plutôt s'en réjouir que s'en plaindre.

Il ne saurait toutefois être question, dans cette réforme de quelques-uns de nos établissemens, de toucher à la constitution même de notre enseignement supérieur, et de créer au sein de notre vieille Université de France des universités privilégiées formant des corps autonomes, indépendans et sans autre rapport avec l'administration centrale que ceux qui existent entre le contribuable et le percepteur. Cette conception bizarre d'une classe de fonctionnaires, émargeant au budget, payés par la communauté et cependant affranchis de toute obligation professionnelle, de tout lien de dépendance vis-à-vis de l'état et de ses représentans peut avoir séduit quelques esprits faux. Aucun homme sensé ne saurait s'y arrêter; rien ne pourrait être plus fatal aux bonnes études que ce relâchement de la surveillance et cette diminution de l'autorité du gouvernement. C'est bien assez que l'état ne soit plus seul à enseigner, c'est-à-dire à façonner l'âme des jeunes générations. Qu'il garde au moins sur ses établissemens, sur son personnel, sur les méthodes et l'esprit de l'enseignement, le droit de contrôle et d'investigation qu'il a toujours exercé. Plus il a donné de liberté à ses

adversaires, plus il importe qu'il affirme son pouvoir et qu'il fasse sentir sa main dans ce qui lui reste.

On a beaucoup parlé d'autonomie dans ces dernières années. C'est en invoquant leur autonomie que certaines nationalités ont abusé l'Europe, intéressé les philanthropes à leur cause et provoqué d'abominables guerres où les principes les plus élémentaires du droit des gens ont été foulés aux pieds. C'est au nom de leur autonomie que des races entières ont exterminé d'autres races. Le mot a fait fortune, sans doute à cause du sang qu'il a fait répandre. Il est présentement fort à la mode; il a remplacé la *décentralisation* à laquelle personne ne songe plus depuis qu'elle a cessé d'être une formule d'opposition. Dans le corps enseignant même, il a ses dévots qui lui attribuent des vertus étonnantes et des propriétés miraculeuses, entre autres celles de rajeunir et de fortifier. C'est, dit-on, d'émancipation et d'indépendance qu'a surtout besoin notre haut enseignement. Les bureaux l'oppriment, l'administration gêne son développement et paralyse ses efforts. Il faut le livrer à lui-même: alors, mais seulement alors, on verra de quels progrès il est capable. — Ce langage, a-t-on besoin de le dire, est celui d'une très petite minorité de fonctionnaires agités et mécontens, qui voudraient faire prendre le change à l'opinion publique et se décharger sur cet être impersonnel qui s'appelle l'administration des responsabilités qui leur appartiennent en propre. La vérité c'est que la liberté est le fonds qui manque le moins à notre enseignement supérieur, et si l'on devait faire un reproche aux bureaux ce serait bien plutôt de n'avoir pas eu depuis vingt-cinq ans la main assez ferme. Si de fâcheuses habitudes se sont introduites dans le corps enseignant, s'il s'est en plus d'un endroit endormi dans un doux *far-niente*, c'est que l'administration a beaucoup trop pratiqué vis-à-vis de lui la doctrine du laisser faire. Sans doute l'Université ne saurait être menée comme un régiment; elle a droit à de grands égards et l'on éveillerait chez ses membres de justes susceptibilités en leur faisant trop durement sentir le joug. Mais encore faut-il qu'elle soit conduite. Il n'y a pas de corps, si élevé qu'il soit, si haut qu'il porte le sentiment du devoir professionnel, qui n'ait besoin de frein; autrement l'anarchie s'y glisse et le désordre y règne.

Mais ce n'est pas seulement le désordre et l'anarchie qu'il faudrait craindre de la part d'universités autonomes. L'institution de pareils établissemens serait pour l'Université le commencement de la fin. Elle porterait un coup funeste à l'idée, déjà bien assez décriée, de l'état enseignant. Il y a toute une école aujourd'hui qui voudrait, au nom de la liberté, retirer à l'état l'éducation de la jeunesse. Quelle force ne donnerait pas aux théoriciens de cette école la création de cinq ou six grands centres universitaires absolument indé-

pendans! Au nom de quel principe l'état prétendrait-il conserver la haute main sur ses autres établissemens d'enseignement supérieur, et bientôt, par une conséquence fatale, sur ceux d'enseignement secondaire, lorsqu'il aurait constitué les facultés de Paris, de Lyon, de Marseille et de Bordeaux à l'état de corps autonomes? Ces universités dans l'Université ne tarderaient pas à ruiner tout le système. Si tel est le but que l'on poursuit, si c'est à l'Université qu'on en veut, soit; on ne sera que logique en poussant à cette réforme. Si c'est au contraire dans son intérêt qu'on la réclame, si c'est un présent qu'on veut lui faire, on se trompe étrangement.

Les amis vraiment éclairés de l'Université ne demandent pas de si grands changemens. Ils ne désirent pas qu'on altère sa constitution primitive, et qu'on détruise son unité. Ils pensent seulement qu'au lieu d'éparpiller ses forces, elle devrait opérer sur elle-même un mouvement de concentration, qui lui permît d'opposer aux établissemens concurrens des groupes plus puissans et mieux outillés. Nous avons cinq ou six grandes villes en France dont on pourrait faire aisément des chefs-lieux universitaires. Il n'y faudrait qu'un peu d'argent et de résolution. L'argent, les chambres le donneront quand on le voudra, mais le gouvernement aura-t-il assez de fermeté pour vaincre la résistance des villes intéressées au maintien du *statu quo?* A cet égard, il est permis de concevoir quelques doutes. En effet, sur ce point particulier, le langage, ailleurs si net et si franc, de la statistique est singulièrement obscur. On y sent un grand embarras et comme la crainte d'en trop dire. Manifestement le ministre est gêné sur ce terrain hérissé d'obstacles parlementaires; il a dû subir de rudes assauts dans les couloirs du sénat et de la chambre des députés. Il ne conclut pas, ou du moins sa conclusion n'est que dilatoire. Il voudrait « laisser faire le temps, » il consentirait peut-être, un jour, « *à admettre entre nos établissemens des différences de régime,* » mais il « *souhaiterait en même temps de ne pas faire descendre du rang qu'ils occupent des hommes qui ont honoré la science par leurs travaux.* » Ces généralités peu compromettantes et ce langage conditionnel peuvent être à leur place dans un document officiel; malheureusement ils n'indiquent pas que le gouvernement ait une doctrine et des idées bien arrêtées sur la question. Qu'a-t-il donc tant à craindre? Personne ne songe à faire descendre nos professeurs de acultés. Bien au contraire, en créant cinq ou six groupes universitaires qui deviendraient nécessairement des résidences d'avancement, on offrirait à leur légitime ambition des perspectives d'avenir qui leur manquent aujourd'hui. Combien d'esprits distingués, créateurs, se sont engourdis, faute d'un théâtre et d'un public dignes d'eux, dans ce qu'un de nos maîtres appelait ingénieusement l'oi-

siveté occupée de quelques-unes de nos facultés de province! Que de talens se sont épuisés ou tout au moins refroidis dans l'atmosphère léthargique de certaines villes, qui s'obstinent à maintenir leurs facultés des sciences et des lettres en dépit de leurs salles désertes et de leurs banquettes vides! Franchement l'état ne saurait être tenu de continuer à soutenir des établissemens qui ne sont même plus une bonne école pour ses professeurs. Les sacrifices qu'il fait là ne sont plus en rapport avec l'utilité qu'il en retire. Quant « aux différences de régime » dont se préoccupe l'auteur de la statistique, on ne voit pas trop ce qui les rendrait nécessaires, une fois écartée l'idée de constituer des corps autonomes et privilégiés, investis de prérogatives qui seraient refusées aux facultés isolées, telles que la collation des grades. L'administration pense que les facultés « préféreraient un vote de suppression à la mesure qui les réduirait à n'être plus que des commissions d'examen pour le baccalauréat. » C'est très sagment pensé, mais à part quelques esprits téméraires, il n'existe pas un homme compétent qui voulût enlever aux facultés isolées que l'on conserverait la délivrance des grades supérieurs, pour transporter cette prérogative aux seules facultés groupées. Que l'on supprime certaines facultés des sciences et des lettres, la mesure s'explique et se justifie d'elle-même. Mais il serait exorbitant de créer un privilège au profit d'établissemens et de villes déjà favorisés.

Il y aurait d'ailleurs un excellent moyen, et la statistique le propose, de maintenir entre les facultés isolées et les facultés groupées l'égalité de régime et la communauté de discipline, aussi nécessaires à leurs bons rapports qu'aux progrès de l'enseignement : ce serait d'instituer au-dessus des unes et des autres un conseil central qui tiendrait ses pouvoirs d'une loi et dont la mission spéciale serait de diriger et de surveiller, sous la présidence du ministre, l'ensemble de nos établissemens d'enseignement supérieur. A dire vrai, l'Université possède déjà bien des conseils : conseil supérieur et comité consultatif de l'enseignement public, conseils académiques et conseils départementaux. Mais il faut s'attendre à ce que les attributions et la composition de ces divers conseils soient profondément modifiées. Et qui sait où l'on s'arrêtera dans cette voie? Le législateur de 1850 et plus récemment celui de 1875 avaient cru devoir faire une large part à l'enseignement libre. Dans leur pensée, le conseil supérieur (et par extension les autres) devait être la représentation libre et fidèle de tous les élémens de la société également intéressés dans la préparation des générations à venir. Ce n'était pas, suivant le langage de M. le duc de Broglie, « une simple réunion d'administrateurs associés à la direction d'une branche des services pu-

blics. C'était une assemblée de famille, de la famille française tout entière, appelée à surveiller les premiers pas dans la vie de ses propres enfans. » Nous sommes loin, hélas! de cette largeur d'idées; un déplorable esprit d'antagonisme s'est introduit, depuis le vote de la loi du 12 juillet 1875, dans les rapports de l'église et de l'Université, et l'on peut déjà prévoir le jour où l'état, par représailles, voudra retirer au clergé, devenu son concurrent, la part d'influence et de direction qu'il lui avait concédée jusqu'à ce jour. L'éviction des membres de l'épiscopat qui siègent dans nos conseils universitaires n'est plus une question d'années, c'est une question de mois (1). En ce moment même une grande commission parlementaire élabore un projet de loi qui prononcera ce divorce; la rupture est fatale. Dans ces conditions, l'institution d'un nouveau conseil auquel seraient dévolues toutes les attributions du conseil supérieur et des conseils académiques en matière d'enseignement supérieur s'imposera tôt ou tard aux pouvoirs publics. Le corps enseignant et l'état y sont également intéressés; l'un y trouverait une garantie contre le morcellement de pouvoir et les empiétemens qui seraient à craindre avec la nouvelle organisation de nos facultés; l'autre serait assuré d'y rencontrer une protection efficace pour ses titres et pour ses droits.

Telle serait, à notre avis, la solution qui froisserait le moins d'intérêts particuliers et qui offrirait en même temps le plus d'avantages. A vrai dire on ne se flatte pas qu'elle satisferait tout le monde; plusieurs villes y perdraient, dans un avenir plus ou moins rapproché, la gloire de lancer chaque année quelques bacheliers dans la circulation; quelques vieux professeurs de facultés, établis dans le pays et entourés de considération, se résigneraient difficilement à quitter le théâtre de leurs exploits discrets. Mais, à part ces petits inconvéniens, l'Université prise en masse s'applaudirait, croyons-nous, d'une réforme qui ajouterait à ses moyens d'action sans compromettre son unité.

Toutefois on aurait tort d'attribuer à cette réforme je ne sais quelle vertu de rajeunissement et de reconstitution. Il en est des lois comme de certains remèdes; elle peuvent corriger un vice d'organisation, elles sont impuissantes dans les maladies de langueur par où périssent les corps aussi bien que les individus. Or, il faut avoir le courage de le dire, c'est de langueur et de consomp-

(1) Nous avions prévu dès 1870 cette conséquence de la liberté de l'enseignement supérieur. Voyez, dans la *Revue* du 1er février 1870, *la Liberté de l'enseignement supérieur en France*. Les nouveaux projets de M. Jules Ferry suppriment complètement la représentation de la magistrature et du clergé dans le conseil supérieur de l'instruction publique et dans les conseils académiques.

tion que souffre l'Université. Est-ce sa faute? A-t-elle fait tout ce qu'il fallait pour se défendre contre l'anémie qui l'a progressivement envahie? Est-ce la faute du temps où nous vivons et du discrédit où sont tombées les études sérieuses en France? Il nous entraînerait trop loin de le rechercher ici. Ce qui est certain, c'est que notre enseignement supérieur est loin d'avoir, surtout dans les lettres, la vitalité qu'il possède à un si haut degré en Allemagne. Sans doute on pourrait nous opposer de brillantes exceptions; à Paris par exemple, les chaires de littérature et de philosophie jettent un grand éclat aussi bien à la Sorbonne qu'au Collège de France, et la jeune École des hautes études a déjà formé toute une pépinière de savans qui ne laisseront pas dépérir entre leurs mains notre honneur scientifique. Mais ces exceptions ne font que confirmer la règle, et, sans être pessimiste, un fait saute aux yeux : c'est l'insuffisance absolue de nos auditoires de facultés. Et nous ne parlons pas seulement ici des auditoires de province; nous songeons aussi bien à Paris qu'à Rennes ou qu'à Clermont. Même à la Sorbonne, même au Collège de France, les cours les plus suivis n'attirent que très peu d'élèves. Nos professeurs ne font pas école et n'ont pas de disciples. Le plus souvent leur parole se perd dans la sonorité d'amphithéâtres aux trois quarts vides ou se dépense sans autre profit que la satisfaction de quelques dilettantes et la récréation d'un petit nombre de désœuvrés. Qui n'a vu ce spectacle au moins une fois dans sa vie et n'en a pas été scandalisé : le professeur dans sa chaire parlant; devant lui, sur les premiers bancs, quelques jeunes gens, bien peu, prenant des notes et suivant avec attention la parole du maître; derrière, un assemblage étrange de femmes élégantes et de gens sordidement vêtus, de bas-bleus de profession et de pauvres diables venus pour se chauffer l'hiver, pour se mettre à l'ombre en été, de gens qui entrent et de gens qui sortent dans un va-et-vient perpétuel? Qui n'est revenu un peu écœuré de ces représentations où la dignité du professeur est à tous momens compromise? Qui ne s'est demandé si l'enseignement de nos facultés ainsi pratiqué rendait bien tous les services qu'on est en droit d'attendre de lui? C'est, je crois, Polybe qui a dit de la Grèce qu'elle était morte faute d'hommes, ὀλιγανδρία. On en pourrait dire autant de la plupart de nos facultés des lettres : si elles dépérissent, c'est faute d'élèves; là est leur vice constitutionnel et leur principe de mort. Dans les autres facultés, surtout dans celles de médecine et de droit, ce vice constitutionnel, ce principe de mort, trouvent leur correctif dans l'obligation des grades professionnels et dans l'empressement des jeunes gens qui se destinent aux carrières d'avocat, de magistrat ou de médecin. Les bonnes lettres, comme on

disait autrefois, n'ouvrent malheureusement pas d'aussi larges perspectives d'avenir à l'ambition de la jeunesse. L'enseignement et les honneurs universitaires, l'Institut et les honneurs académiques, voilà tout ce qu'elles peuvent offrir à des générations affamées de jouissances faciles et rapides. Il y a là pour nos facultés des lettres et des sciences, surtout pour les premières, une cause d'infériorité manifeste. Et malheureusement cette cause n'est pas accidentelle; elle est inhérente à l'objet même de l'enseignement et, par suite, indestructible. Pourtant il ne serait peut-être pas impossible de retenir un plus grand nombre de jeunes gens dans nos amphithéâtres et d'éveiller chez eux des vocations. On a déjà beaucoup fait dans ce sens en relevant la condition des professeurs; la carrière universitaire offre aujourd'hui des avantages matériels et des sécurités que sont loin de présenter d'autres grands services publics. On pourrait encore employer des moyens d'un ordre moins positif. L'administration les connaît : elle en a déjà éprouvé plusieurs; elle étudie les autres.

Un de ces moyens, indiqué par la statistique de 1868 et mis à l'essai dès cette époque, a déjà produit d'heureux effets : nous voulons parler du développement donné dans nos facultés des lettres aux exercices pratiques et de la création, près nos facultés des sciences, de laboratoires d'enseignement. « A cet égard, dit la statistique, dans toutes les directions le mouvement est complet. Les laboratoires se multiplient et, dans l'ordre des lettres, les conférences répondent à un même besoin général. Nous avons beaucoup tardé sans doute à nous laisser convaincre; mais aujourd'hui les esprits les plus résistans semblent céder, et l'insuffisance des leçons théoriques, des enseignemens qui plaçaient le professeur à distance de ses élèves, est presque unanimement reconnu. » Il a fallu beaucoup de temps en effet pour gagner ce procès; il a fallu surtout l'éclatant succès de l'École des hautes études. A peine fondée, cette école avait déjà plus *d'élèves*, dans la seule section d'histoire et de philologie, que les cours les plus suivis de la Sorbonne. Son exemple a piqué d'émulation l'Université. Nos professeurs ont tous compris la nécessité d'ajouter des conférences d'un caractère à la fois plus scientifique et plus intime à ces grandes leçons « faites avant tout pour intéresser le public, mais notoirement insuffisantes pour provoquer chez les étudians cette curiosité persistante qui peut naître seulement de la pratique personnelle des instrumens et qui détermine les vocations. » Qu'ils continuent dans cette voie, qu'ils s'y engagent plus avant encore; leurs cours y perdront peut-être en éclat, mais ils y gagneront certainement en solidité; en tout cas la qualité de leurs auditoires ne pourra qu'en être rehaussée.

Dans ce même ordre d'idées se présente une question que la statistique a fort bien fait de soulever et que les pouvoirs publics devraient bien trancher, autrement elle ne le sera jamais : la question de la durée des cours et du nombre des leçons. Autrefois les cours de facultés étaient annuels, c'est-à-dire de huit à neuf mois, et les leçons étaient au nombre de trois et quatre par semaine. Les professeurs étaient même tenus de faire subir des interrogations aux élèves et de leur corriger des devoirs. Bref les cours de nos facultés des sciences et des lettres étaient comme le complément des études du lycée (décret du 16 février 1810). Ils avaient si bien ce caractère que le statut général du 9 avril 1825, commun à toute l'Université, disposait que les *élèves inscrits* et *des auditeurs bénévoles* munis de cartes seraient seuls admis dans les amphithéâtres. Aujourd'hui la durée des cours s'abaisse fréquemment à quatre ou cinq mois au plus, grâce aux congés et aux sessions d'examen pendant lesquels ils vaquent; le nombre des leçons a été réduit à deux par semaine, en vertu d'une ordonnance de 1841 ; les auditoires de nos facultés, au lieu d'être exclusivement composés d'élèves inscrits et d'auditeurs bénévoles munis de cartes, forment une véritable macédoine; enfin l'usage des interrogations et des corrections de copies s'est complètement perdu. Nous parlons, bien entendu, des seules facultés des sciences et des lettres, car dans les facultés de droit et de médecine et dans les écoles supérieures de pharmacie, la pratique des trois leçons n'a jamais été abandonnée. Convient-il de laisser les choses en l'état? Vaut-il mieux revenir à l'ancien régime ou tout au moins s'en rapprocher? Dans la pensée de l'administration, dans celle de beaucoup d'hommes compétens, il n'est pas douteux que le nombre des leçons et la durée des cours soient devenus complètement insuffisans. Ce n'est pas avec trente ou quarante leçons par an qu'un professeur de littérature ou d'histoire peut donner aux sujets qu'embrassent généralement nos cours d'enseignement supérieur tout le développement qu'ils comportent. Sans doute un habile homme n'a pas besoin d'un plus long temps pour tracer à grands traits le tableau d'une époque ou d'un genre. M. Guizot n'a pas mis plus de cinquante séances à parcourir les étapes successives de l'histoire de la civilisation en France, et M. Villemain a su faire tenir toute la littérature du XVIIIe siècle en soixante-deux leçons. Mais outre que les Guizot et les Villemain sont rares, les progrès de la critique historique et littéraire ont complètement modifié le caractère et les procédés d'enseignement. Il ne serait plus permis aujourd'hui, même aux plus grands talens, de parcourir de si vastes espaces et de s'en tenir à ces généralités qui ont eu tant de succès il y a quarante ans; nous sommes devenus plus exigeans. Le champ de la rhé-

torique s'est un peu rétréci, grâce à Dieu; celui de l'érudition et de l'analyse s'est au contraire singulièrement élargi. Et ce n'est pas seulement dans l'ordre des lettres que cette transformation s'est opérée; l'enseignement scientifique lui-même en a ressenti les bienfaisans effets; il est devenu plus sévère. Jadis, à l'exemple et sur les traces d'hommes éminens dont le souvenir est encore dans tous les esprits, il avait une tendance aux lieux communs oratoires; la rhétorique l'avait gagné, lui aussi. Cette association contre nature a cessé et l'on peut dire à la louange des professeurs de nos facultés des sciences qu'ils ont complètement abandonné ces dangereux erremens. Quoi qu'il en soit, et pour en revenir au point de départ de cette digression, la durée des cours et le nombre des leçons n'est plus en rapport avec les exigences de notre enseignement supérieur. Et ce n'est certes pas une des causes les moins actives de la pauvreté de nos auditoires de facultés que cette dérogation aux anciens usages. On se plaint justement de l'indifférence et de la rareté des étudians. Que penser du zèle de maîtres qui sont payés à raison de 8 et 10,000 francs et qui se croient quittes envers l'état lorsqu'ils ont fait trente-cinq ou quarante heures de leçons par an?

On objecte, il est vrai, que nos professeurs, à la différence de ceux des universités allemandes, sont accablés d'examens (1) qui leur prennent une bonne part de leur temps et de leurs forces, et que leurs leçons exigent une préparation beaucoup plus longue. Ces objections ne sont pas sans valeur et nous les avons trouvées présentées avec beaucoup de force et de verve par M. Lavisse dans le volume d'études récemment publié par la *Société de l'enseignement supérieur* (2). En supposant que l'on parvînt à créer pour nos profes-

(1) Cette question des examens est une de celles qui s'imposeront à l'attention du futur conseil de l'Université. Elle est trop importante et trop délicate pour qu'on l'aborde incidemment. Tout ce qu'on en veut dire, c'est qu'il serait à souhaiter que nos professeurs de facultés fussent déchargés de cette ingrate besogne, à Paris surtout et dans les deux ou trois villes de province où elle est véritablement insupportable. On pourrait tout au moins leur enlever le baccalauréat et ne leur laisser que la licence et le doctorat. On a jusqu'ici reculé devant cette réforme à cause de la difficulté de constituer des jurys d'une compétence et d'une autorité assez incontestées. C'est une difficulté sans doute, mais ce n'est assurément pas une impossibilité, témoin les commissions d'examen pour Saint-Cyr et l'École polytechnique.

(2) Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. (Études pour l'année 1878. Universités de Bonn, Gœttingue, Heidelberg. Universités autrichiennes, belges et hollandaises; universités d'Oxford et de Cambridge; enseignement supérieur en France; Paris, 15, rue des Saints-Pères.) Fondée l'an dernier seulement, cette société compte déjà de nombreux adhérens parmi les membres de l'Institut et du corps enseignant; un certain nombre de notabilités de la politique et de la littérature ont également tenu à honneur d'en faire partie.

seurs des lettres et des sciences un public d'élèves comme ceux que les professeurs allemands réunissent au pied de leurs chaires, on n'aurait pas encore le droit, pense M. Lavisse, « d'exiger d'eux le même nombre d'heures de leçons que donnent les universitaires d'Allemagne. » Et, à l'appui de cette opinion, M. Lavisse cite le compte vrai, quoique invraisemblable, de la somme de temps employée aux examens par un éminent professeur de la faculté des lettres de Paris, du 1er novembre 1877 au 1er novembre 1878.

Baccalauréat, session de novembre, 14 séries aux lettres, 3 aux sciences, 3 surveillances. Chaque série implique : 1° la correction de 20 copies ; 2° un examen oral; c'est donc une journée entière. La surveillance est de huit heures à midi et de deux heures à quatre heures et demie; c'est encore une journée enlevée à tout travail sérieux ; total pour la session de novembre : 20 journées.

Session d'avril : 8 séries aux lettres, 2 aux sciences, 3 surveillances; total : 13 journées.

Session de juillet-août : 17 séries aux lettres, 4 aux sciences, 4 surveillances; total : 25 journées.

Doctorat : 1° examen de 5 thèses en manuscrit pour en faire un rapport au doyen : ensemble, 31 journées. 2° Lecture des mêmes thèses imprimées en vue de la soutenance ; lecture de 9 autres thèses également imprimées, total 14 thèses, à 2 jours chacune au bas mot, cela fait 28 journées. 3° Séances de soutenance, 14 journées.

Total pour le doctorat. . .	31 + 28 + 14 = 73	journées.
Total pour le baccalauréat	20 + 13 + 25 = 58	—
	131	journées.

Ces chiffres sont évidemment excessifs; mais il faut dire aussi qu'ils sont exceptionnels et qu'il n'y a que Paris et deux ou trois villes de province où les professeurs de facultés soient écrasés de cette sorte. Partout ailleurs, le nombre de journées absorbées par les examens est assez raisonnable. A Besançon et à Dijon, par exemple, les professeurs de la faculté des lettres ne consacrent pas plus de 60 journées aux examens du baccalauréat et de la licence. Quant au doctorat, c'est pour mémoire seulement que nous le comptons. Il n'est donc pas exact de prétendre que la grande majorité des professeurs de facultés ne pourrait pas supporter un surcroît d'heures de leçons, et, si nous admettons volontiers qu'à la Sorbonne les examens constituent une charge excessive, il faut reconnaître qu'en province le corps enseignant n'en est pas, en général, accablé.

La seconde objection présentée par la Société d'enseignement supérieur semble plus fondée. Les cours des professeurs allemands ne

ressemblent en rien à ceux de nos professeurs. D'abord, ils ne durent que trois quarts d'heure, ensuite, ils consistent en lectures qui n'exigent aucun effort d'improvisation. Chaque professeur a ses *cahiers* qu'il récite ou qu'il lit, sans se mettre autrement en frais d'éloquence. On comprend qu'un même maître puisse ainsi faire jusqu'à cinq leçons par semaine; une fois son cours écrit, il n'a plus qu'à le tenir au courant de la science. Or combien cette tâche n'est-elle pas plus aisée que la création annuelle d'un cours? La remarque est des plus justes, mais nous ne croyons pas qu'elle enlève à nos critiques quoi que ce soit de leur valeur. Il ne s'agit pas, en effet, d'exiger de nos professeurs de facultés quatre et cinq heures de leçons par semaine. On voudrait simplement les rappeler à l'observation de la vieille règle des trois leçons ou conférences et surtout à celle des cours annuels. On voudrait réveiller chez certains d'entre eux un sentiment qui s'est malheureusement affaibli dans l'Université depuis une vingtaine d'années; nous voulons parler du sentiment du devoir professionnel et de la solidarité qui devrait exister entre le maître et l'élève. Nos professeurs ne sont pas assez *pédagogues* au sens élevé du mot. Ils se considèrent le plus souvent comme de simples fonctionnaires tenus à tant d'heures de cours ou de classes par semaine, et bornent là toute leur tâche. Ils ne cherchent pas assez à nouer avec leur auditoire ou leurs élèves ces relations intimes qui sont dans les traditions des universités allemandes et sans lesquelles il n'y a pas d'enseignement vraiment fécond. Ce n'est pas ainsi qu'en usent les établissemens rivaux de l'Université ; si l'enseignement proprement dit n'y a pas toujours la même solidité que chez nous, l'action du maître, son influence, j'allais dire son empreinte, s'y font bien autrement sentir et y laissent de plus durables traces. C'est pourquoi tant de pères de famille hésitent aujourd'hui à mettre leurs enfans au collège, et c'est pourquoi, si l'on n'y prend garde, les universités catholiques finiront par enlever à nos facultés une notable partie de leur population. On va chercher bien loin les raisons de la prospérité des établissemens dirigés par les jésuites. Si l'on voulait être sincère, on reconnaîtrait qu'ils justifient la faveur des familles par le soin qu'ils mettent à s'emparer de la confiance des jeunes gens, à stimuler leur zèle, à les encourager, en un mot à les diriger, en même temps qu'ils les instruisent. L'Université trouverait de ce côté plus d'un bon exemple à suivre. Malheureusement l'administration n'a rien à voir en pareille matière; c'est affaire au corps enseignant lui-même, ce serait à lui de rompre avec des habitudes invétérées qui le font accuser d'insouciance.

Il en irait tout autrement de certaines innovations qui sont indi-

quées dans la statistique de 1878, ou qui l'avaient été dans la précédente, telles que la création d'écoles normales secondaires, l'augmentation du nombre des bourses, la réforme de la licence, l'obligation pour les étudians en droit de suivre *effectivement* les cours des facultés des lettres, enfin une plus sérieuse organisation du service des bibliothèques. Il suffirait là d'un peu de vigilance et de fermeté pour réaliser de notables progrès.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est question de créer, au chef-lieu de chacune de nos facultés des lettres et des sciences, des écoles normales secondaires destinées à former une pépinière d'élèves-maîtres comme ceux de l'École normale de Paris et, comme eux, tenus de suivre les cours d'enseignement supérieur. Déjà, en 1821, la restauration en avait décrété l'organisation... sur le papier, il est vrai. En 1845, un ministre dont le nom est resté cher à l'Université, M. de Salvandy, reprit l'idée, mais sans lui donner un corps. Plus récemment, en 1868, intervint un décret de l'empereur Napoléon qui créait au chef-lieu de chaque académie une école normale secondaire « pour la préparation à la licence et à l'agrégation. » Malheureusement ce décret ne reçut qu'un commencement d'exécution (1); les successeurs immédiats du ministre d'alors le laissèrent tomber en désuétude, et la république n'a pas encore pensé qu'elle dût le reprendre. On a préféré créer des bourses de licence et de doctorat au nombre de trois cents ; ce qui donne une moyenne de sept élèves pour chacune de nos trente-neuf facultés ou écoles supérieures. Peut-être l'administration de l'instruction publique eût-elle été mieux inspirée en poursuivant l'application du décret de 1868. Ce n'est pas à l'aide d'un contingent de sept ou huit élèves par établissement qu'on peut espérer « transformer le caractère de nos auditoires. » La statistique elle-même en fait l'aveu. D'autre part, il semble difficile que l'état augmente indéfiniment le nombre de ses boursiers. Il s'impose déjà de grands sacrifices pour ceux de l'enseignement secondaire ; on ne saurait exiger qu'il ajoute à toutes ses autres charges celles qui résulteraient de ce chef.

Ce ne serait pas d'ailleurs l'unique avantage des écoles normales secondaires que de procurer à nos facultés des lettres et des sciences les élèves qui leur manquent; de telles écoles contribueraient certainement à relever le niveau de l'enseignement secondaire, en formant pour cet ordre d'études des sujets plus instruits et plus capables. Sur 1,707 maîtres, nos collèges comptent encore, à l'heure actuelle, plus de 700 simples bacheliers. L'École normale supérieure

(1) Notamment à Douai et à Nancy, où il avait donné d'excellens résultats.

met bien chaque année dans la circulation une trentaine de licenciés et d'agrégés; mais il en faudrait deux ou trois fois autant pour les besoins du service, et tant qu'on n'en reviendra pas à la pensée de l'auteur du décret de 1868, ces besoins ne seront pas assurés. L'administration le sait à merveille; aussi ne conçoit-on pas qu'elle ait si facilement abandonné l'application de ce décret. L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire y étaient également intéressés; l'un et l'autre en auraient été fortifiés, et l'état, par suite, y eût trouvé double profit.

Conviendrait-il en même temps d'emprunter à l'Allemagne une pratique qui semble avoir donné d'excellens résultats chez nos voisins et que nous trouvons recommandée dans le travail déjà cité de M. Lavisse? « Ce ne sont point, lisons-nous dans ce travail, les boursiers allemands qui peuplent les auditoires des facultés des sciences et des lettres. Tous les professeurs de l'enseignement secondaire, sans exception, ont passé par les universités, où ils ont demeuré l'espace d'un *triennium*. Tous ont reçu la permission d'enseigner après avoir subi un examen que l'on donne comme l'équivalent de notre licence. Est-il donc impossible d'établir la même règle en France?... On dira que le personnel universitaire ne sort point des classes riches, que l'obligation du séjour auprès d'une faculté écartera les jeunes gens d'une carrière où ils ne se portent pas en foule; mais les futurs *Lehrer* allemands sont-ils donc si riches? Combien d'entre eux mènent une vie très rude, apprentissage qui n'est point inutile d'un métier où il ne faut apporter ni égoïsme ni paresse. Nos étudians en sciences et en lettres vivraient modestement, péniblement, si l'on veut, comme font ceux d'Allemagne, où la vie à bon marché ne se rencontre pas plus aisément aujourd'hui que chez nous. On doit croire qu'un bon nombre pourraient être, pendant ces études, soutenus par leur famille, quand on songe que les élèves-maîtres des écoles normales primaires ne sont pas boursiers, et que la plupart des familles de ces jeunes gens paient pension pendant deux ans. L'espérance de conquérir le grade de licencié, qui assure dès aujourd'hui une rémunération supérieure, soutiendra peut-être élèves et familles... On ne se dissimule assurément aucune des difficultés de la mesure qu'on propose; mais elle mérite d'être examinée sérieusement. Songeons d'abord aux effets qu'on en peut attendre. L'enseignement secondaire de l'état et des villes, menacé, atteint même par la concurrence de l'enseignement libre, serait fortifié, relevé; l'enseignement supérieur des sciences et des lettres aurait des élèves véritablement en assez grand nombre pour se consacrer à eux tout entiers. La méthode d'enseignement serait transformée; chaque maître aurait son cours

ou ses cours de *biennium* ou de *triennium*, et réserverait une partie de l'énorme quantité de temps que lui prend la « grande leçon » destinée au « grand public » à ses travaux personnels auxquels il pourrait faire concourir ses élèves en faisant leur éducation scientifique.

« Si l'on rejette absolument cette difficile réforme, il faut renoncer à l'idée d'obliger les facultés à se contenter de trois cents boursiers parmi lesquels les lettres et les sciences en ont une soixantaine auxquels s'ajoute peut-être, pour toute la France, une centaine d'étudians. »

L'idée nous paraît excellente, et nous nous joignons bien volontiers à MM. Lavisse et Monod (1) pour en conseiller l'étude à l'auteur de la statistique de 1878. Le principe du *triennium* ou du *biennium* une fois admis, il ne semble pas qu'il doive être si difficile d'introduire cette réforme dans nos mœurs universitaires. On exige bien des élèves instituteurs le brevet de capacité; pourquoi n'exigerait-on pas des futurs professeurs de nos collèges un stage de deux ou trois ans dans une université, et, à défaut de la licence, un brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire? Nous ne voyons là rien qui ne soit parfaitement légitime et logique. Et certes, si l'administration se décidait à combiner cette réforme avec l'institution des écoles normales secondaires, elle aurait beaucoup fait pour les deux premiers ordres d'enseignement.

Elle serait également bien inspirée en établissant une corrélation, partout où cela serait possible, entre l'enseignement de la faculté des lettres et celui de la faculté de droit. Les étudians en droit devraient former, avec les futurs *Lehrer*, l'auditoire naturel de nos facultés des lettres. Cela est si vrai que les règlemens universitaires exigent encore d'eux qu'ils soient inscrits sur les registres de la faculté des lettres, et qu'ils paient de ce chef une certaine contribution. Malheureusement, lisons-nous dans la statistique, « les doléances insérées dans des discours, les circulaires et même les règlemens ne peuvent rien contre la loi organique qui a fait de chaque faculté un corps séparé, ayant sa mission distincte et crée de la sorte un chacun chez soi dont plus tard les professeurs ne voulurent point se départir.

« ... Tout récemment encore une interpellation portée à la tribune de la chambre des députés mettait en évidence l'irrégularité d'une perception à laquelle ne correspondait aucun service rendu. Le ministre, comme il s'y était engagé, a consulté ses conseils, et, à cette heure encore, on n'entrevoit pas le moyen d'associer, en vue

(1) Voir le travail de M. Monod sur la *Réforme de l'enseignement supérieur*, où se trouve indiquée cette même idée.

d'un devoir commun, les facultés de droit et des lettres; on persiste à affirmer qu'à Paris le nombre des auditeurs des facultés des lettres fait obstacle à tout contrôle, que toute mesure de coercition est illusoire; *on affirme* qu'en tout lieu les études de droit sont déjà trop chargées pour qu'il soit possible d'y ajouter de nouvelles exigences. »

On affirme; mais est-on bien sûr qu'on ne se trompe pas? L'argument tiré du nombre des auditeurs se comprend à la rigueur pour Paris; mais Nancy, mais Rennes, mais Grenoble? Ce n'est assurément pas la foule qui fait obstacle à tout contrôle dans ces villes-là. Qui donc a pu, jusqu'à ce jour, empêcher de l'établir? Quant à l'impossibilité « d'ajouter de nouvelles exigences aux études de droit, » on se demande où l'administration a puisé cette conviction. La seconde année de droit est chargée sans doute; mais la première? Qui ne sait qu'en trois mois de préparation, à coups de manuels et de répétitions, un étudiant d'intelligence moyenne peut être mis en état de passer avec succès son premier examen de droit. On ne voit pas dès lors quel inconvénient il pourrait y avoir à introduire un élément littéraire dans cet examen. S'il en était ainsi, les étudians en droit seraient bien forcés de suivre les cours de la faculté des lettres, au lieu de payer à l'état, comme il arrive aujourd'hui, la rançon de cette obligation. Cela serait plus digne pour tout le monde, et tout le monde y gagnerait: les facultés de droit aussi bien que celles des lettres, et l'état aussi bien que les étudians.

Une autre réforme, indiquée d'un trait seulement par la statistique, semble aussi devoir s'imposer : celle de la licence ès lettres. Si l'on veut encourager les vocations littéraires, il faudra bien que l'administration se décide à fractionner cet examen en deux épreuves: l'une réservée aux seuls candidats à l'enseignement et portant exclusivement sur les matières d'enseignement; l'autre, moins spéciale, moins professionnelle, et faisant une plus large part aux aptitudes personnelles de chaque candidat. C'est un fait reconnu que beaucoup de jeunes gens ayant fait de fort bonnes études de lettres et d'histoire hésitent à concourir pour la licence à cause du caractère beaucoup trop scolaire de l'examen actuel. N'a pas qui veut le goût du thème grec et des vers latins. De très bons esprits n'ont jamais pu réussir en ce genre d'exercices; ils rebutent les uns autant qu'ils plaisent à d'autres, et tel qui serait en état de passer fort convenablement un examen d'où seraient bannies ces deux matières n'ose affronter ces terribles épreuves. Certes on ne prétend pas qu'il faille les supprimer absolument. Tant que le thème grec et le vers latin figureront dans les programmes de l'enseignement secondaire, il sera nécessaire de les maintenir dans les programmes de la licence.

Mais, encore une fois, on pourrait instituer deux épreuves au lieu de l'épreuve unique actuelle. Nos facultés des lettres recruteraient ainsi toute une catégorie d'élèves qui désertent aujourd'hui leurs amphithéâtres.

Telles sont, avec une meilleure organisation des bibliothèques de facultés, les principales réformes que semble comporter actuellement notre enseignement supérieur. Au résumé, ces réformes ne sont ni bien nombreuses ni bien compliquées, et l'on ne voit pas trop ce qui a pu jusqu'ici les faire ajourner. Ce n'est pas en effet d'aujourd'hui que la plupart d'entre elles sont à l'étude. On le rappelait au début de ce travail, il y a près de dix ans qu'un ministre sorti des rangs universitaires en saisissait l'opinion publique et les traduisait en projets de loi dont les chambres allaient aborder la discussion quand la guerre éclata. Depuis sont intervenus vingt travaux, livres, brochures ou articles qui ont avancé la question en la précisant et qui l'ont portée à son plus haut point de maturité. Tout ce qui n'était qu'illusion ou expédient, nouveautés dangereuses et généralités est à l'heure actuelle abandonné. On a étudié des faits, constaté des résultats, établi des comparaisons, examiné tous les systèmes et tous les régimes en vigueur dans les autres pays : une grande quantité d'observations ont été notées; les enquêtes officielles et privées sur la France et l'étranger abondent. Bref tous les matériaux de construction ont été réunis; il ne reste plus qu'à les mettre en œuvre, dans un rapport harmonique et proportionnel à notre vieil édifice universitaire. Que les pouvoirs publics se hâtent donc. Ce n'est pas assez de proclamer que la république est entrée dans sa période organique; il lui importe de montrer qu'elle est capable d'organiser; ce ne sont pas des formules plus ou moins scientifiques qu'on lui demande, ce sont des actes. Qu'elle prouve le mouvement en marchant, cela vaudra mieux que de s'épuiser à tourner sur elle-même dans le cercle vicieux d'une agitation sans fin.

Sans doute, on ne se flatte pas que ces réformes puissent, du jour au lendemain, communiquer à tous nos établissemens une activité et une vie nouvelles. C'est insensiblement que le bienfait s'en ferait sentir. Mais plus la cure doit être longue, plus elle demande de patience et d'efforts continus, plus tôt il importe de l'entreprendre et d'y persévérer. Car ce qui a le plus manqué depuis dix ans à l'Université, c'est la suite et l'unité de direction. Ballottée d'un extrême à l'autre, tantôt poussée en avant, tantôt ramenée en arrière, jamais en repos, jamais assurée du lendemain, suivant toutes les fluctuations et servant d'enjeu dans toutes les combinaisons de la politique, elle a passé par toutes les épreuves et par toutes les

mains. Il est temps qu'elle retrouve à la fin son équilibre. La réforme de l'enseignement supérieur est à ce prix. Ce n'est pas un ministre éphémère et politique qui la réalisera jamais; il y faudrait une indépendance et une application qui sont incompatibles avec le régime parlementaire. Mais qui donc alors y pourvoira? Peut-être le nouveau conseil dont la création semble décidée et dont il a été question plus haut. Dans l'état actuel des choses, on ne peut qu'applaudir à l'idée de cette création. Tout le reste est bien fragile aujourd'hui. Les ministres passent, les sous-secrétaires d'état passent; le conseil de l'Université restera pour la défendre contre les empiriques et contre elle-même, contre ceux qui voudraient en faire l'instrument de leurs passions et contre l'esprit de routine. Seulement il faudra beaucoup de tact et de libéralisme dans le choix de ceux qui seront appelés à composer cet aréopage. Si l'on veut qu'il ait de l'autorité, qu'il impose à la fois au gouvernement et à l'Université, qu'il supplée sérieusement des ministres étrangers aux choses scolaires, en un mot qu'il ait une part de direction et d'initiative, on devra s'efforcer de n'y admettre que des hommes d'une compétence et d'un mérite éprouvés, et laisser la politique à la porte. Ce n'est certes pas le corps enseignant qui s'en plaindra; et si le gouvernement y perd quelques maigres avantages, le service public n'en ira que mieux.

Toutefois on se tromperait étrangement si l'on pensait que ces diverses améliorations constituent à elles seules toute la réforme universitaire. On a déjà pris soin de le marquer; elles n'en sont qu'une partie, la moins importante peut-être. Tout ne sera pas dit, comme on le croit trop volontiers aujourd'hui, quand on aura construit de splendides édifices pour nos écoles, groupé nos facultés isolées et trouvé le moyen de leur donner des élèves. On fait bien des choses avec de l'argent, de bonnes lois et une administration vigilante; on ne refait pas l'esprit d'un corps, on ne modifie pas sa nature et son tempérament; tout au plus peut-on les redresser. C'est aux corps eux-mêmes à se corriger de leurs défauts, quand ils en ont, à se préserver de la décadence quand ils en sont menacés. Il n'y a de remèdes à cette sorte de mal que ceux qu'on s'ordonne à soi-même, avec le ferme propos de lutter et de guérir. C'est ainsi que les nations qui ne veulent pas mourir n'ont pas seulement besoin de canons et de forteresses pour se défendre; il leur faut, à peine de déchoir, se retremper aux sources fécondes du patriotisme et de l'honneur. L'Université de France ne saurait échapper à cette loi nécessaire et générale. Sans doute, on ne peut dire qu'elle soit en décadence. Même, à ne consulter que les apparences, elle n'a jamais été plus vivante et plus forte; elle brille d'un incontestable éclat, et quand

on compare ses travaux à ceux de ses concurrens, on est frappé de leur solidité. Cependant il s'en faut qu'elle exerce encore aujourd'hui la même prépondérance qu'il y a trente ou quarante ans, et la supériorité de son enseignement ne l'a pas empêché de faire de sensibles pertes qu'elle aurait pu, ce semble, éviter en se réformant elle-même. Ses adversaires lui reprochent, non sans quelque raison, d'avoir une tendance à négliger le côté moral de l'éducation de la jeunesse. Ils vont plus loin : ils l'accusent de professer des principes révolutionnaires et antireligieux. Il faut faire la part de l'exagération et du dénigrement dans ces critiques; mais il faut aussi faire la part de la vérité. Or la vérité, c'est que l'Université n'est plus, au même degré qu'autrefois, une grande école de discipline et de respect, c'est qu'elle s'est trop écartée de l'esprit de sa fondation. Napoléon Ier avait fait d'elle une espèce de congrégation laïque, soumise à des règlemens inflexibles, ayant à sa tête un grand-maître investi d'une autorité souveraine, comme le général des jésuites, et chargée, seule, au nom de l'état, « de l'entreprise de toutes les institutions publiques. » Il espérait ainsi « réaliser dans un état de quarante millions d'individus ce qu'avaient fait Sparte et Athènes, ce que les ordres religieux avaient tenté de nos jours et n'avaient qu'imparfaitement réalisé, parce qu'ils n'étaient pas *un*. » Il voulait « un corps qui soit à l'abri des petites fièvres de la mode, qui marche toujours quand le gouvernement sommeille, dont l'administration et les statuts deviennent tellement nationaux qu'on ne puisse jamais se déterminer légèrement à y porter la main. » Il pensait trouver dans ce corps « une garantie contre les doctrines pernicieuses et subversives de l'ordre social. » — « Il y a toujours eu, disait-il, dans les états bien organisés un corps destiné à régler les principes de la morale et de la politique : telle fut l'Université de Paris et ensuite la Sorbonne; telles sont en Italie les universités de Pavie, de Pise et de Padoue; en Allemagne, celles de Göttingue et d'Iéna; en Espagne, celle de Salamanque; en Angleterre, celle d'Oxford; chez les Turcs, le corps des ulémas (1). » Cette conception puissante d'un corps unique, seul régulateur des principes de la morale et de la politique, seul chargé de l'éducation de la jeunesse, paraît bizarre aujourd'hui; elle choque notre libéralisme et les idées que nous nous faisons du rôle de l'état en matière d'éducation.

Pourtant, sans aller jusqu'aux *ulémas,* sans regretter le temps où l'Université formait une sorte de caste ayant dans l'état une fonction plus morale que scientifique, n'est-il pas permis de penser qu'elle gagnerait à reprendre dans une certaine mesure le rôle que

(1) Note de Napoléon Ier relative à l'organisation de l'Université impériale. (Paris, le 21 mars 1808.)

lui destinait son fondateur? L'Université impériale n'était peut-être pas assez dans le siècle; la nôtre y est trop engagée. C'est l'excès contraire; elle vit un peu trop de notre vie, de nos agitations; elle ne se tient pas assez à l'écart de nos luttes et, quand elle y intervient, ce n'est pas, comme les Sabines, pour séparer les combattans, c'est pour combattre elle-même. Au lieu de fuir ces chocs, elle s'y jette parfois avec une animation qui ne sied pas à son caractère. Ce n'est pas d'hier qu'elle a ces tendances. Déjà, sous la monarchie de juillet, le Collège de France et la Sorbonne retentissaient de paroles ardentes qui transformaient leurs amphithéâtres en autant d'arènes, et nous nous souvenons encore d'avoir entendu dans notre jeunesse un brillant académicien, professeur d'éloquence à la faculté des lettres, traiter la question de « la Pologne martyre » à propos de Crébillon. Aujourd'hui, grâces à Dieu, nos maîtres sont plus sérieux; l'esprit de la jeunesse est aussi plus réfléchi. La Pologne martyre n'aurait plus beaucoup de succès auprès d'un auditoire de Sorbonne. Le temps des fines épigrammes et des leçons à allusion est également passé : on ne vise plus tant au trait. Néanmoins l'esprit du corps enseignant est resté polémique, et c'est précisément cette tournure d'esprit qui a fait à l'Université tant d'ennemis, en la provoquant à prendre dans nos conflits d'opinion une attitude trop peu désintéressée. Sans doute, on ne saurait exiger d'elle une absolue neutralité; mais on pourrait peut-être lui demander, surtout dans les questions religieuses, une plus complète tolérance et une plus large impartialité. Certes l'Université subit là des entraînemens bien naturels. Dépouillée de son monopole, menacée dans sa clientèle, décriée dans son enseignement, il était presque inévitable qu'elle fût amenée, pour se défendre, à prendre elle-même l'offensive. Mais combien n'eût-elle pas été plus forte et plus respectée si, renfermée dans sa fonction, étrangère à nos discordes, supérieure aux partis, les dominant de toute la hauteur de sa modération et de son indifférence, elle eût borné son ambition à diriger l'éducation de la jeunesse dans le sens des grands devoirs et des éternelles vérités. Quelle plus belle tâche que celle-là? Pacifier les esprits, préparer la réconciliation des jeunes générations, opposer un enseignement exclusivement scientifique et national à l'enseignement congréganiste, prêcher la discipline, le respect, la tolérance! Sur ce terrain, à égale distance des exagérations du cléricalisme et des excès de la libre pensée, l'Université serait invincible. Elle ne verrait pas ce qu'on appelait autrefois les classes dirigeantes s'éloigner d'elle; elle ne risquerait pas, enfin, et pour tout dire en un mot, de perdre le gouvernement intellectuel de ce pays.

ALBERT DURUY.

on compare ses travaux à ceux de ses concurrens, on est frappé de leur solidité. Cependant il s'en faut qu'elle exerce encore aujourd'hui la même prépondérance qu'il y a trente ou quarante ans, et la supériorité de son enseignement ne l'a pas empêché de faire de sensibles pertes qu'elle aurait pu, ce semble, éviter en se réformant elle-même. Ses adversaires lui reprochent, non sans quelque raison, d'avoir une tendance à négliger le côté moral de l'éducation de la jeunesse. Ils vont plus loin : ils l'accusent de professer des principes révolutionnaires et antireligieux. Il faut faire la part de l'exagération et du dénigrement dans ces critiques; mais il faut aussi faire la part de la vérité. Or la vérité, c'est que l'Université n'est plus, au même degré qu'autrefois, une grande école de discipline et de respect, c'est qu'elle s'est trop écartée de l'esprit de sa fondation. Napoléon I[er] avait fait d'elle une espèce de congrégation laïque, soumise à des règlemens inflexibles, ayant à sa tête un grand-maître investi d'une autorité souveraine, comme le général des jésuites, et chargée, seule, au nom de l'état, « de l'entreprise de toutes les institutions publiques. » Il espérait ainsi « réaliser dans un état de quarante millions d'individus ce qu'avaient fait Sparte et Athènes, ce que les ordres religieux avaient tenté de nos jours et n'avaient qu'imparfaitement réalisé, parce qu'ils n'étaient pas *un*. » Il voulait « un corps qui soit à l'abri des petites fièvres de la mode, qui marche toujours quand le gouvernement sommeille, dont l'administration et les statuts deviennent tellement nationaux qu'on ne puisse jamais se déterminer légèrement à y porter la main. » Il pensait trouver dans ce corps « une garantie contre les doctrines pernicieuses et subversives de l'ordre social. » — « Il y a toujours eu, disait-il, dans les états bien organisés un corps destiné à régler les principes de la morale et de la politique : telle fut l'Université de Paris et ensuite la Sorbonne; telles sont en Italie les universités de Pavie, de Pise et de Padoue; en Allemagne, celles de Göttingue et d'Iéna; en Espagne, celle de Salamanque; en Angleterre, celle d'Oxford; chez les Turcs, le corps des ulémas (1). » Cette conception puissante d'un corps unique, seul régulateur des principes de la morale et de la politique, seul chargé de l'éducation de la jeunesse, paraît bizarre aujourd'hui; elle choque notre libéralisme et les idées que nous nous faisons du rôle de l'état en matière d'éducation.

Pourtant, sans aller jusqu'aux *ulémas*, sans regretter le temps où l'Université formait une sorte de caste ayant dans l'état une fonction plus morale que scientifique, n'est-il pas permis de penser qu'elle gagnerait à reprendre dans une certaine mesure le rôle que

(1) Note de Napoléon I[er] relative à l'organisation de l'Université impériale. (Paris, le 21 mars 1808.)

lui destinait son fondateur? L'Université impériale n'était peut-être pas assez dans le siècle; la nôtre y est trop engagée. C'est l'excès contraire; elle vit un peu trop de notre vie, de nos agitations; elle ne se tient pas assez à l'écart de nos luttes et, quand elle y intervient, ce n'est pas, comme les Sabines, pour séparer les combattans, c'est pour combattre elle-même. Au lieu de fuir ces chocs, elle s'y jette parfois avec une animation qui ne sied pas à son caractère. Ce n'est pas d'hier qu'elle a ces tendances. Déjà, sous la monarchie de juillet, le Collège de France et la Sorbonne retentissaient de paroles ardentes qui transformaient leurs amphithéâtres en autant d'arènes, et nous nous souvenons encore d'avoir entendu dans notre jeunesse un brillant académicien, professeur d'éloquence à la faculté des lettres, traiter la question de « la Pologne martyre » à propos de Crébillon. Aujourd'hui, grâces à Dieu, nos maîtres sont plus sérieux; l'esprit de la jeunesse est aussi plus réfléchi. La Pologne martyre n'aurait plus beaucoup de succès auprès d'un auditoire de Sorbonne. Le temps des fines épigrammes et des leçons à allusion est également passé : on ne vise plus tant au trait. Néanmoins l'esprit du corps enseignant est resté polémique, et c'est précisément cette tournure d'esprit qui a fait à l'Université tant d'ennemis, en la provoquant à prendre dans nos conflits d'opinion une attitude trop peu désintéressée. Sans doute, on ne saurait exiger d'elle une absolue neutralité; mais on pourrait peut-être lui demander, surtout dans les questions religieuses, une plus complète tolérance et une plus large impartialité. Certes l'Université subit là des entraînemens bien naturels. Dépouillée de son monopole, menacée dans sa clientèle, décriée dans son enseignement, il était presque inévitable qu'elle fût amenée, pour se défendre, à prendre elle-même l'offensive. Mais combien n'eût-elle pas été plus forte et plus respectée si, renfermée dans sa fonction, étrangère à nos discordes, supérieure aux partis, les dominant de toute la hauteur de sa modération et de son indifférence, elle eût borné son ambition à diriger l'éducation de la jeunesse dans le sens des grands devoirs et des éternelles vérités. Quelle plus belle tâche que celle-là? Pacifier les esprits, préparer la réconciliation des jeunes générations, opposer un enseignement exclusivement scientifique et national à l'enseignement congréganiste, prêcher la discipline, le respect, la tolérance! Sur ce terrain, à égale distance des exagérations du cléricalisme et des excès de la libre pensée, l'Université serait invincible. Elle ne verrait pas ce qu'on appelait autrefois les classes dirigeantes s'éloigner d'elle; elle ne risquerait pas, enfin, et pour tout dire en un mot, de perdre le gouvernement intellectuel de ce pays.

ALBERT DURUY.

LA MARRAINE

DERNIÈRE PARTIE (1).

V.

— M. Marcel Aubry ?

Le contrôleur, qui lisait attentivement un journal du soir, leva la tête et aperçut un petit domestique, étroitement serré dans une veste noire garnie d'une triple rangée de boutons d'argent, tenant en main une lettre. — Que lui voulez-vous ?

— Lui remettre ceci et l'avertir qu'une voiture l'attend.

— Mon jeune ami, vous allez retourner près de la personne qui vous envoie, vous lui direz que nous avons une reprise importante et que nous tenons à garder M. Marcel Aubry.

— C'est bien; je vais rendre compte à M[lle] Jane...

Le contrôleur bondit et retint par la manche le précoce ambassadeur, qui esquissait déjà une sortie offensée, pleine de dignité. Jane était toute-puissante dans la maison; on lui prêtait un caractère fantasque et peu endurant. — Montez et voyez aux baignoires.

Au bout de dix minutes, il vit passer devant lui le groom, qui lui fit victorieusement un salut ironique. Deux messieurs le suivaient. — Ainsi vous partez, vous n'attendez pas la fin de mon deuxième acte ?

— Que voulez-vous que je fasse ? Voyez la lettre. Jane insiste pour que je vienne sur-le-champ.

— Je la croyais absente.

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars.

— Eh, lisez!.. Elle me dit qu'elle est rentrée à Paris depuis une heure.

— Adieu donc, puisque je ne parviens pas à vous retenir.

Marcel sauta dans le fiacre qui l'attendait; le cocher, excité par le groom, qui s'était hissé sur le siège à côté de lui, fouetta son cheval, qui prit un trot vigoureux et ne s'arrêta qu'au bout de vingt minutes, vis-à-vis d'un petit hôtel de l'avenue d'Eylau à demi caché dans les arbres et les fleurs. Un laquais le conduisit, par plusieurs salons à demi éclairés, jusqu'à un boudoir encombré de meubles, de bibelots et de livres. Jane, drapée dans un long peignoir, étendue sur une chaise longue, se souleva : — Vous voilà enfin!

— J'accours; on a eu quelque peine à me trouver. Qu'y a-t-il?

— J'ai à vous parler de choses sérieuses. Asseyez-vous là.

Elle lui montra de la main une chaise basse sur laquelle était jeté un gros rouleau de papier chiffonné. — Un manuscrit! fit-il en le prenant pour le déposer sur la table. Des vers!.. Ah! c'est *Raymonde*, le drame dont vous m'avez parlé. Il paraît que cette lecture vous a donné des nerfs; voici des pages que vos petits doigts viennent de froisser et de déchirer.

— Laissez cela et écoutez-moi bien. Vous souvient-il qu'il y a dix-neuf ans nous allâmes ensemble, un jour d'hiver, présenter au baptême une petite fille?

— La fille de René... Sans doute.

— Savez-vous où elle est, notre filleule?

— A la mort de sa mère, elle a été recueillie par une tante... Mais vous venez de la petite ville qu'elle habite : vous l'avez vue sans doute, et vous en savez plus long que moi.

— Elle n'est plus où vous croyez.

— Quel ton mystérieux! L'aurait-on enlevée?

— Oui.

— Au fait, elle promettait d'être jolie... Et qui l'a enlevée?

— Moi!

— Plaît-il?

— Moi, vous dis-je... Elle est ici, dans une chambre du second étage, où elle dort, accablée par la fatigue et par l'émotion. Je l'ai vue malheureuse, séquestrée par une parente avide; je l'ai jetée dans le train qui m'emmenait.

Elle soupira, puis, après quelques secondes de silence, elle raconta ce qui s'était passé, sans rien dire pourtant de sa douloureuse surprise quand elle avait appris le nom du fiancé de Claudine, et sans citer ce nom.

— Vous n'ignorez pas, dit Marcel, que c'est là un enlèvement de mineure, et que le code pénal...

— Eh quoi! vous aussi, vous me parlez du code? Mais vous êtes vraiment plaisant; ai-je jamais lu le code?

— Il y va de la prison; demain vous aurez ici les magistrats, les gendarmes, que sais-je?

— Ah! ma foi, qu'ils viennent; je leur répondrai que je suis la marraine...

— Le code ne connaît ni parrains ni marraines.

— Il aurait fallu alors que je laissasse sans défense l'enfant dont j'ai promis devant Dieu d'être le soutien? Voilà une étrange chose, et votre code me paraît, malgré tout le respect qu'on lui doit, un singulier livre; je n'en veux plus entendre parler.

— La justice vous en parlera sans votre agrément; mais tout cela peut s'arranger, si vous voulez bien entendre raison.

— C'est-à-dire si je veux rendre Claudine à cette femme qui, du haut de sa vertu bourgeoise, m'a traitée en aventurière.

— La colère est mauvaise conseillère, et elle vous a déjà fait commettre une grosse imprudence. Il s'agit bien de cette provinciale ridicule. Il y a un tuteur.

— Tenez, si vous aviez vu pleurer cette enfant, comme je l'ai vu, vous auriez fait ce que j'ai fait, sans réfléchir... Je n'ai pas assez réfléchi, c'est vrai. Ah! j'en suis trop punie!

— Que voulez-vous dire?

— Rien.

Deux coups furent frappés sur la boiserie, et la portière, soulevée par une grosse main, livra passage à la tête d'un valet. — L'auteur de la pièce de madame...

— Je ne reçois pas. Je l'avais dit expressément.

— C'est qu'il insiste, prétendant que madame lui a dit qu'elle l'attendrait sitôt revenue, ajoutant qu'il a vu la fenêtre du boudoir éclairée, qu'il sait que madame y est...

— C'est bien. Amenez-le ici.

Marcel s'était levé : — Vous ne partez pas, n'est-ce pas?

— J'ai peur d'être indiscret.

— Oh! pas de méchancetés, de grâce... Vous ne savez pas...

— Quoi? Vous parlez par énigmes.

— Je ne puis vous dire...

Il n'eut pas le temps de demander de longues explications. Celui qu'on attendait fit son entrée, annoncé par le laquais : — M. Jacques des Vignes!

Ce n'était plus le garçonnet d'allure sauvage et timide, qui jadis avait quitté sa petite ville, son mince bagage sous le bras, pour aller conquérir la gloire : c'était un homme fait, que Paris avait façonné, sans lui enlever pourtant une certaine expression de

naïveté. Il s'arrêta en entrant, stupéfait de trouver un tiers : son visage trahit un dépit qui amena un sourire sur les lèvres de Marcel. Jane, affectant un calme que démentaient ses mouvemens nerveux, se hâta de mettre fin à une situation embarrassante : — Comment, monsieur, vous forcez ma porte à cette heure!

— Vous m'aviez permis de venir dès votre retour...

Elle l'interrompit : — J'arrive de votre ville natale.

— Comment! Vous savez...

— Je sais tout.

Elle avait dit ces derniers mots d'un ton si agressif qu'il la regarda avec étonnement. Brusquement, elle présenta l'un à l'autre ses deux visiteurs, détournant le cours de la conversation qui continua banale, laborieuse, froide; on parla du théâtre en général et de *Raymonde* en particulier; au bout d'un quart d'heure, Jacques se leva et partit, essayant en vain de cacher sous une froideur polie une irritation dont il n'était pas le maître. Quand il fut sorti, Marcel vint se placer vis-à-vis de Jane qui restait silencieuse : — Ou je me trompe fort, ou ce jeune homme n'était pas venu ici uniquement pour causer de son drame.

Elle risposta vivement : — Qu'entendez-vous par là?

— Faut-il vous l'expliquer?

— Marcel, vous abusez singulièrement de notre vieille amitié. Vous savez qui je suis.

— Je sais que vous êtes une femme étrange, capable de toutes les excentricités, capable même de vous éprendre à votre âge d'un poète de vingt ans.

— Eh! laissez donc mon âge!

— Vous avez raison : nous avons en ce moment autre chose à faire qu'à nous disputer. Il faut prendre un parti au sujet de Claudine.

— Oh! mon parti est bien pris maintenant. Elle retournera là-bas. Demain matin, je la renverrai.

— Vous avez bien subitement changé d'avis. Au moment où votre poète est entré, vous refusiez...

— Oui, j'avais tort; je l'ai reconnu.

— En l'écoutant parler de sa pièce?

— Finissez ce badinage, je vous prie.

Elle lui tendit la main. — Je suis fatiguée, je vous rends votre liberté.

— C'est-à-dire que vous me congédiez. Encore une fois, votre décision est bien prise, irrévocablement prise?

— Sans doute. Combien de fois faut-il vous le répéter?

— Vous reconduirez Claudine là-bas?

— Vous n'y pensez pas; mon service me défend de quitter Paris. Miette fera cela.

— Voulez-vous que, comme parrain, je me charge de ce soin? Je verrai les parens; je leur donnerai toutes les explications qu'il faudra, je les calmerai, si c'est nécessaire.

— Je veux bien. Vous viendrez la prendre?

— Demain matin à dix heures. Vous n'aurez pas d'ici là cédé à un nouveau caprice?

— Non, je vous le promets. A demain!

Elle s'approcha lentement de la fenêtre, souleva un coin du store et, la tête appuyée contre la glace, regarda partir Marcel. Ses yeux, après avoir suivi pendant quelques instans les lanternes du fiacre qui fuyaient dans l'obscurité, se reportèrent sur le rideau d'arbres qui entourait l'hôtel et dont les réverbères piquaient la masse sombre de quelques éclaircies lumineuses; elle crut voir un homme sortir de l'ombre et s'approcher de la grille, la tête levée vers la fenêtre : — Serait-ce lui? Quel fou!

Elle se jeta en arrière, laissa retomber le store et sonna. Ce fut Miette qui répondit à son appel. — Dis au concierge qu'il s'assure si toutes les portes sont bien closes.

— Il fait sa ronde chaque soir.

— N'importe; répète-le-lui.

Son regard tomba par hasard sur l'épaisse chevelure noire de Miette, que la lumière du lustre frappait d'aplomb, y faisant scintiller des fils d'argent. — Tu blanchis, Miette, le sais-tu bien?

— Hélas, madame!

— Ah! nous vieillissons, ma pauvre fille.

Elle prit le bougeoir à deux branches que Miette venait d'allumer et lui présentait; elle s'approcha de la glace et passa la main à plusieurs reprises dans les mèches capricieuses de sa coiffure en désordre qui lui faisaient une auréole d'or. — Plus bas, madame, lui souffla mystérieusement Miette, derrière l'oreille.

— Quoi?

— La mèche grise.

— Qui te demande cela?

Jane frappa du pied avec colère, et Miette se tut; elle était habituée aux caprices de sa maîtresse depuis de longues années, et elle avait cessé de s'en émouvoir. Les événemens qui s'étaient passés dans la journée n'avaient pas laissé cependant que de piquer sa curiosité. En vraie soubrette, elle épia. Pendant une grande partie de la nuit, elle entendit Jane, qui ne s'était point couchée, se promener dans sa chambre; elle l'entendit le matin, à l'heure où d'habitude le soleil n'était pas encore parvenu à forcer le triple

rempart de rideaux opposé à son invasion, se diriger vers l'appartement de Claudine.

Elle l'y rejoignit; elle avait dû à l'ancienneté de ses services et de son dévoûment, à l'isolement où vivait sa maîtresse, d'être élevée au rang de confidente et de conseillère : il n'y avait pas de secrets pour elle. Quand elle entra, Claudine, les mains jointes, semblait supplier : — Et vous allez me renvoyer là-bas?

— Il faut bien obéir à la raison.

— Pourquoi m'avez-vous emmenée alors? M'arracher à ma prison pour m'y reconduire le lendemain, c'est vouloir me la faire paraître plus triste encore! Hier, dans le train, je pleurais, j'avais peur; vous m'avez dit alors que vous feriez mon bonheur, malgré tous les obstacles, malgré moi-même, et vous voulez aujourd'hui que je reparte sans avoir vu Jacques?

— Tu es donc bien sûre de le revoir?

— Sans doute. Je chercherai.

— Es-tu certaine qu'il ne t'ait pas oubliée?

— M'oublier?.. Lui!

— Les hommes sont inconstans, et voici plusieurs années qu'il est loin de toi.

— Je réponds de Jacques.

La fière assurance de cette déclaration, à laquelle une foi sincère et passionnée avait donné quelque chose de solennel, déconcerta Jane, qui murmura : — Voilà l'amour vrai!

Elle vit les yeux de Miette, qu'elle n'avait pas encore aperçue, braqués sur elle. — Que fais-tu là? lui dit-elle durement. Va-t'en.

Miette sortit avec un geste de dépit; elle n'était pas habituée à être traitée en servante, il lui en coûtait de ne pas entendre la suite de cet entretien. Elle devinait un roman dont les demi-confidences qu'elle avait surprises, les observations qu'elle avait faites depuis la veille, lui avaient en partie révélé le douloureux secret.

Comme dix heures sonnaient, Marcel arriva; elle alla prévenir Jane, qui n'avait pas encore quitté la chambre de Claudine : elle s'y glissa sans bruit, et avant de se montrer, écouta et examina :

— Et où puises-tu cette conviction qu'il t'aime comme tu l'aimes? demandait Jane.

— Dans mon cœur, dans mes souvenirs.

— Sais-tu que le monde parisien, où il vit sans doute, est plein de femmes jolies, coquettes, qui ont des séductions auxquelles peu d'hommes ont la force de résister?

— Je suis certaine que, s'il a trouvé ces femmes plus belles et plus aimables que moi, il n'a pu les aimer.

— Crois-tu qu'aucune d'elles n'ait senti pour lui de l'amour et n'ait fait des efforts pour conquérir son cœur?

— La chose est possible; mais cela ne m'effraie pas.

— Que ferais-tu, si je te le montrais aux pieds d'une autre femme?

— Oh! j'aurais une cruelle souffrance...

— Tu vois bien.

— Mais immédiatement je me rappellerais le serment qu'il m'a fait, quand nous nous sommes quittés. J'irais à lui, je lui dirais : — Jacques, me voici! — Et plus jamais, m'ayant revue, il ne regarderait cette femme ni ne lui parlerait...

Claudine s'arrêta, surprise par l'expression que prirent les traits de Jane. — Ai-je dit quelque chose qui vous ait déplu, marraine? Vous voici comme je vous vis hier dans le train, quand je vous montrai le portrait de Jacques...

Jane ne répondit pas; elle avait la tête baissée; son œil demi-clos semblait suivre une vision dans le fourmillement d'un large rayon de soleil qui entrait par la fenêtre ouverte. Miette, désespérant d'en entendre davantage, se fit voir : — M. Aubry attend madame au boudoir.

Jane se leva. — Déjà?

Claudine, qui avait suivi son mouvement, l'étreignit éplorée : — C'est mon parrain, il va me ramener près de Mme Pivier?.. Marraine, je vous en supplie, gardez-moi près de vous! près de vous et près de Jacques! Vous ne pouvez pas vouloir que je sois malheureuse... Lorsque vous êtes entrée, l'autre jour, dans cette vilaine maison noire, à l'heure où je me désolais, j'ai compris à l'instant que vous veniez pour me sauver... Mon père, quand j'étais petite, me parlait de vous comme d'une fée qui avait présidé à ma naissance et qui ferait mon bonheur... Aussi vous l'avez vu, je n'ai pu vous résister, je me suis livrée à vous, je vous ai suivie... Vous me disiez hier que vous teniez de mes parens l'autorité que vous aviez sur moi, que vous les remplaceriez, que vous feriez ce qu'ils auraient fait, que je serais votre fille...

Jane, qui s'était défendue d'abord contre cette étreinte, qui avait fermé les yeux pour ne pas voir les larmes de sa filleule, Jane la regarda avec une tendresse profonde : — Sois sans crainte, Claudine, je tiendrai ma promesse; tu seras ma fille, et je te garderai, quoi qu'il advienne.

Claudine se laissa docilement conduire; sur le seuil du boudoir, quand Jane souleva la portière, elle hésita, apercevant Marcel, qu'elle ne reconnaissait plus, Jane la poussa doucement et lui dit à l'oreille : — Cours vite l'embrasser.

Elle alla résolument à lui et lui présenta le front. Il considérait indécis, un peu gêné, cette belle jeune fille, si différente de l'enfant dont il avait gardé le souvenir; il finit par l'embrasser, avec une

nuance de timidité et de respect; quand il reporta les yeux sur Jane, il lui vit un sourire triste. — Nous voici une bien grande enfant, mon ami; nous devenons vieux.

Elle regarda le pardessus qu'il portait sur le bras et la sacoche de voyage qui lui battait les flancs : — Débarrassez-vous de ces objets.

— Nous n'avons pas de temps à perdre; le train part dans une heure.

— Il partira sans Claudine.

Claudine vint, avec une câlinerie charmante, coucher la tête sur son épaule : — Merci, marraine.

Puis, obéissant à un geste discret que Jane lui fit, elle alla à Marcel, et lui prenant les mains avec effusion : — Merci, parrain.

Il avait bien envie de se fâcher; mais cette caresse inattendue, contre laquelle il n'avait pas eu le temps de se mettre en garde, le troubla et le désarma. Ce vieux garçon sentit s'éveiller tout à coup en lui quelque chose qu'il ne connaissait pas, et il attendit, pour exhaler sa mauvaise humeur, qu'après un quart d'heure de babil ingénu, Claudine se fût éloignée, attirée par les bibelots qu'elle voyait autour d'elle et qui arrachaient à sa curiosité des cris d'admiration et d'étonnement. Aux premiers mots, Jane l'interrompit : — Vous êtes vaincu; avouez franchement votre défaite, et ne cherchez pas à prendre une revanche sur moi.

— Vous savez que demain, aujourd'hui peut-être, vous aurez ici la justice?

— Je ne vous demande pas votre complicité; si la justice se mêle de cette affaire, je saurai me défendre seule.

— Vous aviez pris le parti de mettre sagement fin à cette folle aventure.

— J'ai vu sous leur véritable jour depuis hier bien des choses qui m'étaient cachées.

— Lesquelles? Expliquez-vous?

— Vous ne comprendriez pas; j'ai peine à comprendre moi-même ce qui se passe en moi... J'ai emmené cette enfant, cédant sans réfléchir à un mouvement de pitié, croyant sincèrement obéir à un devoir... Depuis qu'elle est ici, il s'est opéré en moi je ne sais quelle transformation... C'est douloureux et c'est charmant... Vous rappelez-vous qu'un soir, au théâtre, du balcon du foyer, vous m'avez montré un passant, un ouvrier assez pauvrement vêtu dont l'existence ne pouvait assurément vous faire envie; il marchait, péniblement courbé sous le poids de deux gros bébés que les fatigues de la journée avaient endormis et qu'il portait sur les épaules, enlacé par un collier fait de quatre petits bras nus... Vous m'avez

dit : Voilà un homme heureux et que j'envie!.. Je n'avais vu que le côté ridicule de sa position : je me suis moquée ; vous vous êtes fâché... J'avais tort, je le sens à cette heure.

Changeant brusquement de ton, elle ébouriffa légèrement de la main ses cheveux blonds. — Regardez, derrière l'oreille, j'ai une mèche qui blanchit.

Il hocha la tête : — Vous êtes la femme du monde la plus bizarre... Hier, à cette même place, vous me défendiez de faire le compte des années passées.

— Oui, hier, j'ignorais encore...

— Alors, c'est décidé? Vous gardez Claudine?

— Je vous l'ai dit.

— S'il en arrive malheur, vous vous souviendrez que j'ai fait ce qui dépendait de moi pour empêcher cette folie.

— Je m'en souviendrai.

Marcel reprit son paletot, sa sacoche, et partit. En sortant, près de la grille, il leva la tête entendant une voix fraîche crier : — Parrain! Parrain! — Il était encore si peu habitué à ce titre nouveau qu'il lui fallut quelques secondes pour comprendre que c'était à lui que s'adressait cet appel, et que d'abord il regarda autour de lui pour s'assurer qu'il n'y avait pas aux environs quelque autre personne. Sa surprise arracha un grand éclat de rire à Claudine, qui, joyeuse du succès de son espièglerie, poussa la tête entre les branches des arbustes fleuris qui se dressaient sur le balcon et derrière lesquels elle s'était cachée. Elle lui fit un grand salut cérémonieux et grave, puis, avec une grâce encore enfantine, elle lui envoya un baiser sur le bout des doigts et disparut.

VI.

Sous la large capote de la carriole roussie par le soleil, les yeux à demi clos, Mme Pivier écoutait avec délice le tintillement des écus que les cahots de la route faisaient danser dans le gros sac de cuir placé sur ses genoux; les murmures de la forêt, les chansons des oiseaux, les aigres grincemens des roues mal graissées, les hennissemens du cheval lui paraissaient s'unir mystérieusement pour faire à leur joyeux cliquetis une sorte d'accompagnement et former un harmonieux ensemble. Tout à coup elle se secoua, et, tirant sa montre, interrogea le cocher : — N'arriverons-nous pas bientôt, Jean?

— Dans un petit quart d'heure, madame. Cocotte est fatiguée; elle trotte depuis midi, et voici le soir.

— Pressez-la; il se fait tard : j'ai peur de faire de mauvaises rencontres.

Elle serra son sac contre elle, comme pour le défendre, et, se penchant, regarda avec inquiétude le soleil rouge qui se couchait derrière les grands arbres, les taillis qui s'estompaient déjà d'ombres noires, et plus loin, au détour de la route, dans un brouillard d'or et de pourpre, les clochers de la petite ville. Ce spectacle changea brusquement le cours de ses idées: les pièces d'or continuaient pourtant leur ronde, mais elle ne les écoutait plus; elle se demandait si son plan avait réussi, et si son fils avait trouvé le moyen de sortir de la situation où elle l'avait acculé. C'était un singulier garçon : il ne donnait aucune attention à la beauté de Claudine, il laissait voir dans l'assiduité que lui imposait la volonté maternelle la contrainte, même l'ennui; il n'était que trop clair que son indifférence était en grande partie la cause de la résistance de la petite fille. Mme Pivier retrouva fidèlement gravées en sa mémoire les paroles qu'elle lui avait adressées, la veille même, dans l'explication décisive qu'elle avait provoquée : — Je t'ai préparé, lui avait-elle dit, un mariage qui doit te donner la richesse, je n'ai rien négligé; mais je ne puis pourtant tout faire et me passer de ton aide. Tu as eu jusqu'à présent vis-à-vis de ta cousine la conduite d'un benêt. Veux-tu, oui ou non, renoncer à la fortune qui t'attend?.. Non? Eh bien! alors, va de l'avant; fais-toi aimer.

Il avait répondu : — Claudine ne m'aime pas.

Elle s'était fâchée : — Lui as-tu jamais dit un mot d'amour? L'as-tu seulement jamais regardée? As-tu donc cru que ce serait moi qui lui ferais la cour?

Elle l'avait longuement sermonné, et il l'avait écoutée avec attention: c'était bien la première fois qu'elle abordait vis-à-vis de lui de pareils sujets, et certes elle n'était pas femme à y mettre une grande chaleur, mais il avait paru entendre. A plusieurs reprises, elle avait vu des feux passagers lui allumer les joues; elle avait compris qu'il valait mieux l'abandonner à son mouvement personnel, c'est alors qu'elle s'était décidée à laisser les jeunes gens en tête-à-tête pendant une journée entière. Le matin, en partant, elle avait dit à Victor : — Ce soir, quand je rentrerai, je veux que tu te sois prononcé. — Elle l'avait habitué de bonne heure à l'obéissance : elle était certaine qu'il exécuterait ses ordres; ils n'avaient d'ailleurs rien de pénible, et elle ne pouvait douter qu'il n'y prît goût, le premier pas fait.

Un cahot plus violent que les autres l'arracha aux pensées qui lui remplissaient la tête, et faillit faire tomber le précieux sac de cuir. La carriole venait de s'engager sur les pavés de la Grande-Rue;

en quelques minutes elle fut à l'usine. Mme Pivier, à sa vive surprise, ne vit arriver personne à sa rencontre. Pressentant une catastrophe, elle entra dans la salle à manger; Dieudonné, à la table, écrivait ses devoirs; Victor, couché sur le canapé, lisait un roman. Elle l'interrogea en quelques mots. Il lui répondit flegmatiquement:

— Tu ne sais donc pas? M. Haget est venu, sitôt ton départ; il a emmené Claudine, qui n'a plus reparu.

La terre se fût subitement effondrée sous ses pieds que Mme Pivier n'eût certainement pas éprouvé un plus douloureux saisissement. Elle demeura d'abord anéantie, puis elle poussa une plaintive exclamation; mais la crise fut de courte durée, un violent effort lui rendit le sang-froid, elle se drapa dans son châle noir, ordonna par la fenêtre à Jean, qui dételait Cocotte, de la remettre dans les brancards, remonta dans la carriole et cria d'une voix menaçante: — Chez M. Haget, rue du Petit-Moulin!

Jean, comprenant qu'il se passait quelque chose de grave, cingla un grand coup de fouet sur les flancs maigres de Cocotte, qui manifesta d'abord sa mauvaise humeur par quelques ruades, mais qui, finissant par saisir à son tour la gravité de la situation, tant les coups étaient rudes, partit à fond de train. La route n'était pas longue. Si Mme Pivier n'eût pas été complètement absorbée par la surprise et la colère, elle eût vu, au moment où la carriole tourna le coin de la rue du Petit-Moulin, M. Haget apparaître sous les rideaux qui garnissaient les fenêtres de son modeste appartement, averti sans doute par le bruit de l'approche du danger qu'il redoutait. Quand elle entra dans son cabinet, il l'attendait de pied ferme, derrière une table chargée de livres, comme derrière une forteresse. Il y eut cinq minutes d'un silence terrible. — Claudine? demanda-t-elle sans autres phrases.

— Enlevée par sa marraine.

Il lui raconta, sans rien cacher, l'aventure dont il avait été la dupe. Elle ne l'interrompit pas une seule fois. Quand il eut fini, elle se leva, et, sans ajouter un mot, se dirigea vers la porte. Il s'était attendu à une scène violente, à des cris, à des reproches; ce silence lui fit peur; il s'avança: — Où allez-vous?

— Je vais déposer une plainte entre les mains du procureur de la république. Enlèvement de mineure. Les tribunaux punissent cela.

Les yeux de Mme Pivier tombèrent sur les gants neufs qu'elle avait vus la veille aux mains du professeur et qui étaient jetés sur la table; il les saisit précipitamment et les cacha dans un tiroir: il était trop tard; il fit quelques pas en arrière, comme pour se mettre à l'abri, mais elle se contenta de faire entendre un ricanement mo-

queur. Après avoir joui silencieusement de sa honte pendant quelques minutes, elle tourna les talons et sortit. Quand il eut entendu la carriole s'éloigner, il essuya la sueur qui lui inondait le front, saisit les pauvres gants qui n'en pouvaient mais, les froissa et les déchira en morceaux. — Ah! l'effrontée! Ah! la coquine! — répétait-il, songeant que probablement à cette heure la comédienne se moquait de sa naïveté. Sans doute, le procureur de la république lançait déjà ses dépêches, il la verrait bientôt peut-être devant les juges : quelle vengeance! Mais lui-même, quel rôle jouerait-il en cette affaire? N'allait-on pas se moquer de lui? N'allait-il pas devenir la risée de la ville? Ses ennemis, le professeur de troisième et le maître de géographie, n'allaient-ils pas s'armer de ce scandale pour tâcher de lui ravir sa place? Il passa une nuit terrible, agité par des songes effrayans. Le matin venu, il se rendit au collège, la tête basse, rasant les murs; il donna machinalement sa leçon, n'osant lever les yeux et tremblant de voir sur les visages de ses élèves des sourires moqueurs. Ah! perfide Didon!.. Il passa brusquement un demi-chant de *l'Énéide*, sans explications; puis tout à coup, cinq minutes avant que la cloche sonnât, il ferma brusquement le livre et sortit. Dieudonné, qui l'avait suivi, le rejoignit : — Maman désire que vous l'alliez trouver, sitôt la classe finie.

Il se mit en route. Que se passait-il? Peut-être la justice faisait-elle une descente? A l'idée qu'il devrait répondre aux questions et avouer sa faiblesse au procureur de la république, un vieillard gouailleur dont il connaissait bien les persiflages, il eut envie de fuir; les grands murs de l'usine lui faisaient l'effet d'une prison. Au fait, une prison! On avait peut-être arrêté déjà la comédienne? Il allait la voir...

Il entra résolument. Point d'appareil de justice. Mme Pivier, sans lui dire une parole, lui fit lire une dépêche qu'elle venait de recevoir et où Claudine demandait du ton le plus soumis qu'on lui permît de rester à Paris près de sa marraine. — Vous avez vu le procureur de la république? demanda-t-il.

— Neuf heures sonnaient hier soir, quand je vous ai quitté. Il était trop tard.

— Et ce matin?

— J'ai réfléchi. La nuit porte souvent conseil.

Mme Pivier continua sur un ton un peu craintif, qui ne lui était pas habituel : — Vous connaissez ma position, mon cousin, — le nom de cousin était une flatterie inusitée qui annonçait un exorde insinuant, — je suis parvenue à reconstituer le petit patrimoine que la mollesse et l'incurie de mon mari avaient presque perdu; mais il devra plus tard être partagé, et les parts du gâteau ne seront, hélas!

pas considérables. Victor a malheureusement le triste caractère de son père, il est insouciant, paresseux; j'ai tout lieu de craindre qu'il ne laisse décliner de nouveau, quand il en sera le maître, l'établissement que j'ai relevé depuis la mort de mon mari. Le projet que j'avais conçu écartait tout sujet d'inquiétude pour l'avenir; il lui assurait une brillante fortune, et, pour le faire réussir, j'étais depuis longtemps décidée à passer par-dessus tous les obstacles...

Elle fit une pause; voyant que M. Haget ne venait pas à son secours, elle se décida à pousser sa confession jusqu'au bout: — Je ne songeais hier soir qu'à me venger; je ne voyais pas qu'en appelant la justice à mon aide, je livrais à la malignité publique une fâcheuse aventure qui, si nous nous taisons, peut rester secrète, qui doit rester secrète... Je puis fermer les yeux, mais tout serait perdu si l'on venait à connaître cet enlèvement, à en jaser. Or, il faut que le mariage se fasse...

Cette fois M. Haget fit un soubresaut; la surprise qu'il montra parut déconcerter Mme Pivier, mais elle n'était pas femme à se troubler pour une contradiction. Elle lui en voulait de la forcer à une explication qui la gênait: elle avait passé la nuit à aligner des chiffres, refaisant pour la centième fois le compte de la fortune de Claudine; elle avait dû dompter sa colère, étouffer une à une, sous le poids des calculs, les protestations qui s'élevaient en son esprit; elle redoutait une discussion qui allait peut-être de nouveau mettre aux prises ses scrupules et son avidité. L'étonnement seul avait arraché au professeur son mouvement imprudent; il se garda bien de contredire, trop heureux d'échapper à l'épée de Damoclès qu'il voyait depuis la veille suspendue sur lui; il écouta silencieux, dodelinant de la tête, le plaidoyer embarrassé qu'elle lui fit pour justifier sa résolution. Vers la fin cependant il dressa l'oreille, lui entendant dire qu'il faudrait sur-le-champ partir pour Paris. — Partir pour Paris? répéta-t-il.

— Sans doute. Si je puis fermer les yeux sur cette aventure, je ne puis pas permettre qu'elle se prolonge. Vous irez, armé de votre autorité de tuteur, reprendre Claudine. Toutes mes précautions sont prises, et personne ici ne saura rien de ce qui se passe; j'ai renvoyé pour un mois à son village la servante qui l'a vue partir hier : point de cancans à craindre; quant à notre voyage, nous lui donnerons pour motif l'achat de la corbeille.

— Ah! nous irons ensemble?

— Oui, je vous accompagne; je ne veux pas que vous soyez seul là-bas.

Il comprit le reproche : — Je me suis laissé jouer, il est vrai; mais ce qui s'est fait ne se refera plus.

— Vous êtes furieux aujourd'hui; cela ne durera pas. Je connais

les hommes, et, si je ne suis pas là, vous serez encore la dupe des grimaces de cette coquine. Nous partirons demain.

M. Haget ne répliqua pas. Les vingt-quatre heures qui suivirent cet entretien, il les passa en proie à un trouble inexprimable, égayé par l'espoir de ce voyage qui allait lui montrer de nouveau ce Paris dont il rêvait, effrayé par la perspective des combats inquiétans qui l'y attendaient, enfiévré par cette brusque volte-face de la destinée qui livrait tout à coup aux aventures romanesques sa vie dont elle avait si longtemps respecté la monotonie.

Il ne retrouva le calme que quand il se vit dans le train qui l'emmenait, en face de Mme Pivier. — *Alea jacta est*, murmura-t-il. — Il se contenta pendant la durée de la route de souligner d'*amen* complaisans les démonstrations toutes bourrées de chiffres qu'elle lui débita pour expliquer sa conduite, ainsi que les vigoureux sermons dont elle bombarda la faiblesse et l'immoralité des hommes; mais quand, après de longues heures de cahotemens et d'assoupissemens, il aperçut la nuée lumineuse qui chaque soir marque sur le ciel noir la place de la grande ville, il se redressa et dit solennellement : — Paris! — Elle haussa les épaules et laissa tomber de ses lèvres minces quelques paroles de dédain. Lorsqu'ils furent en voiture, au milieu de la cohue des rues, l'entendant pousser à chaque instant des exclamations d'enthousiasme, elle perdit patience. Il admirait tout, les lumières dont elle ne supportait pas l'éblouissement, la foule dont elle avait peur, les femmes à qui elle trouvait des airs dévergondés; elle lui dit carrément ce qu'elle pensait. Il se passa alors quelque chose d'absolument imprévu, quelque chose d'invraisemblable : il releva ses railleries d'un ton provocant, et il parla si haut qu'elle se tut pour n'avoir pas de dispute violente.

Il était tard déjà; bon gré, mal gré, il fallut remettre l'entrée en campagne au lendemain. Mme Pivier, bien qu'elle ne connût pas la timidité, se sentait fort dépaysée; les velléités d'indépendance que venait de montrer le professeur, en qui elle avait trouvé jusque-là un esclave docile, la déconcertaient un peu. La fatigue et le sommeil n'eurent raison de ses inquiétudes que fort avant dans la nuit; le soleil illuminait déjà Paris depuis plusieurs heures, quand elle sortit de sa chambre et alla frapper à la porte de celle qu'il occupait sur le même palier; une servante de l'hôtel lui apprit qu'il était sorti dès la première heure, disant qu'il allait flâner et qu'il rentrerait dans le cours de la matinée. Vaine promesse; il était midi passé quand il reparut. Il avait l'œil brillant, la langue déliée; il fallut qu'elle se payât de quelques mots d'excuse banale, et qu'en faisant route avec lui, dans un fiacre étroit, elle subit le récit de ses découvertes, de ses enchantemens. Elle ne re-

trouva le vieil homme que quand la voiture s'arrêta devant la porte de service du théâtre où ils allaient chercher l'adresse de la comédienne; il devait descendre, entrer sous les regards d'une demi-douzaine de petites actrices qui formaient un groupe bruyant; il hésita; il eût bien voulu qu'elle se dévouât et se jetât dans le gouffre. Pour le coup, elle crut qu'il perdait la tête. Lui proposer, à elle, de pénétrer en un pareil lieu, de parler à de pareilles gens! Il comprit, en entendant ses cris, qu'il serait inutile d'insister; il s'exécuta bravement. Ce ne fut pas sans une certaine fierté qu'il revint au bout de cinq minutes, rapportant l'adresse qu'il avait conquise. S'il eût été moins ému, au bout du couloir noir qu'il venait de traverser il eût aperçu une femme qui, à son approche, s'était rejetée dans l'ombre, et eût reconnu Jane. Elle sortit quelques minutes après lui et héla un cocher qui cherchait la pratique.

Elle fit sans lever les yeux la route assez longue qui séparait le théâtre de la rue de La Rochefoucauld. Le cocher s'arrêta vis-à-vis d'une des maisons du haut de la rue: elle gravit deux étages, sonna, écarta le groom qui cherchait à lui barrer le chemin, et pénétra dans le cabinet, bourré de livres, où Marcel écrivait : — Je viens d'apercevoir le tuteur et la tante de Claudine, au théâtre, où ils sont allés prendre mon adresse. Ils doivent être à cette heure chez moi.

— Claudine?

— Claudine est en sûreté. Je l'ai laissée à la garde de Miette; les portes sont bien closes; ils ne la verront pas, j'en réponds.

— Ils sont seuls? Pas de visage d'homme de loi?

— Seuls.

— Tant mieux. Et que comptez-vous faire?

— Livrer bataille. Vous l'avez vu, lui?

— Jacques?.. Hier soir. Je comptais aller tantôt vous rendre compte de notre entretien.

— Vous l'avez confessé? Il aime toujours Claudine?

— Oui... Je lui ai fait fidèlement le récit que vous m'aviez appris; je lui ai dit qu'il devait à son amour pour Claudine la protection que vous lui aviez accordée...

— Il n'a pas paru surpris?

— Terriblement surpris... Mais je savais bien ma leçon; je lui ai fait croire que vous connaissiez depuis longtemps le secret de cet amour. Il a rougi...

— Et c'est tout?

— Il semblait avoir d'abord quelque peine à me croire; il se frottait le front avec anxiété, comme s'il cherchait à rassembler des souvenirs mis en déroute par une révélation inattendue. Il a fini par me demander pourquoi vous lui aviez fait un mystère des motifs de

l'intérêt que vous lui portiez. Ma foi, vous ne m'aviez pas donné d'instructions sur ce point-là; j'ai répondu que vous aviez voulu éprouver la force de son amour pour votre filleule.

— Bien. Ensuite?

— Il m'a regardé avec une telle expression d'inquiétude et de doute, que, voyant venir le moment où j'allais être plus embarrassé que lui, ne sachant que dire, j'ai coupé court.

Les yeux fixés sur une des fleurs du tapis, frappant du bout de son parasol de petits coups secs sur la pointe de sa bottine qui passait sous les jupons brodés, les lèvres contractées, elle semblait suivre une pensée grave. Il l'examinait curieusement. — Pourquoi me dévisagez-vous ainsi? fit-elle en se redressant. Vous avez la mine d'un juge d'instruction.

— J'ai fait ce que vous m'aviez demandé; vous avez craint que ce jeune homme ne se fût mépris sur la nature de l'intérêt que vous lui aviez témoigné, vous avez cru devoir, pour le détromper, inventer une fable que je lui ai fidèlement répétée, mais dont par les explications de Claudine il connaîtra bientôt la fausseté.

— Je ferai un conte à Claudine; dans l'ahurissement où elle se trouve, elle croira tout.

— Pourquoi ces mensonges? Il y a là quelque chose que je cherche vainement à comprendre.

— Parlez franchement. On vous a dit, au théâtre, n'est-ce pas, que j'aimais ce jeune homme?

— On m'a dit qu'il vous avait adressé un jour des vers...

— Toujours ces vers! Eh bien, oui, ces vers il les a faits. On me les apporta dans ma loge, un soir de grande victoire, quand l'émotion de la bataille n'était pas encore calmée, quand j'entendais encore les bravos qui venaient de saluer mon triomphe. Je leur trouvai une franchise, une allure cavalière et un peu naïve qui m'allèrent droit au cœur; ils ressemblaient bien peu aux fadaises auxquelles je suis habituée; ils flattèrent ma vanité de femme et d'artiste. Je voulus connaître ce jeune poète dont l'hommage obscur et spontané m'avait tant plu; je crus devoir payer d'un peu de protection le plaisir que j'avais eu. En réalité, je me suis servie moi-même en le servant, puisque j'ai mis son talent à contribution et qu'il m'a rimé le rôle que je rêve depuis longtemps... Voilà tout.

Elle s'arrêta. — Oui, voilà tout, répéta-t-elle. Vous trouvez peut-être plus de vraisemblance au conte ridicule que l'on vous a dit? Vous ne me connaissez donc pas? Vous ne savez donc pas que j'ai un cœur de pierre? Vous ne savez donc pas que je suis déjà une vieille femme, que ce Jacques est un enfant encore, et que... et que... Ah! tenez, brisons là, voulez-vous? Il est entendu qu'il

a toujours le désir d'épouser Claudine, qu'il n'aime et n'a jamais aimé qu'elle?

— Il me l'a affirmé.

Elle eut un sourire amer : — S'il vous l'a affirmé, c'est que c'est vrai... Alors il faut brusquer la situation; il faut qu'il voie Claudine, qu'ils causent, qu'ils décident... Prenez une voiture, cherchez-le, conduisez-le près d'elle.

— Tout de suite?

— Ce soir, au plus tard, ses parens viendront la réclamer. De cette entrevue peut dépendre sa résolution.

— Vous avez raison; mais il me semble qu'il vous appartiendrait mieux qu'à moi de surveiller cet entretien.

— Oh! non, je ne veux pas!.. Non, pas cela!

Elle tourna la tête, craignant que ce cri ne l'eût trahie et qu'il ne vît sa confusion. — Je me sauve, je retourne au théâtre; dépêchez-vous.

— Je cours... Savez-vous que nous jouons en ce moment aux parens, comme jouent les petites filles qui ont des poupées?

Elle ne put s'empêcher de rire : — Adieu, petit père! lui cria-t-elle en sortant.

— Adieu! petite mère!

VII.

Marcel n'était pas un rêveur; l'isolement du célibat et les réalités décevantes du journalisme lui avaient donné une sorte de philosophie mécontente qui ne s'émouvait de rien et qui demandait au travail tous les plaisirs comme toutes les consolations. Fidèle à son système, quand il rentra chez lui au début de la soirée, il reprit la plume et essaya d'achever le feuilleton qu'avait interrompu la visite de Jane, espérant trouver dans ce labeur forcé l'oubli des préoccupations qui l'assiégeaient. Mais l'inspiration ne répondit pas à son appel cette fois, bien qu'il l'eût pourtant disciplinée par un long exercice et habituée à l'obéissance. Sa pensée le ramenait avec une persistance opiniâtre vers le roman qui s'agitait autour de lui et vers la scène d'amour dont il venait d'être le témoin. Claudine et Marcel s'étaient vus en sa présence; il avait pendant une longue heure assisté à leurs épanchemens et rempli à côté d'eux l'office discret d'un confident de tragédie; il avait été véritablement ému; tout lui avait paru charmant, délicieux, adorable; ils lui eussent demandé sa bénédiction qu'il la leur eût donnée sans rire, lui qui avait coutume de rire de tout; il avait senti des larmes mouiller sa paupière, lui qui se faisait une gloire de ne jamais

pleurer, et à cette heure, l'oreille pleine encore des mots qu'il avait entendus, les yeux encore éblouis par le tableau qui l'avait charmé, il se sentait le cœur mordu par une émotion indéfinissable où il y avait de l'attendrissement et de l'envie. Il se défendit de son mieux contre l'assaut de ses idées; mais il finit par rendre les armes et par déposer la plume : — Suis-je bête! fit-il.

Il sortit, gagna les Champs-Élysées et se laissa conduire par sa rêverie jusqu'à l'avenue d'Eylau. En approchant du petit hôtel de Jane, il se sentit talonné par une curiosité inquiète. Que s'y passait-il? N'y avait-on pas besoin de son aide? Elle avait voulu recevoir seule le choc de l'ennemi, disant qu'elle avait son plan, qu'elle était certaine de la victoire. Mais quel était ce plan? Claudine était-elle bien défendue? A vingt pas de l'hôtel, au coin de la rue de la Pompe, un fiacre était arrêté; une femme en descendit, dit quelques mots à voix basse au cocher, alla jusqu'à la grille, fit mine de sonner; mais elle retira promptement la main qui avait à peine effleuré le timbre, et revint vers la voiture. — La tante! — murmura Marcel. L'obscurité était complète; il se jeta sous une porte voisine. Sans doute Mme Pivier attendait depuis longtemps; dix fois elle vint, grommelant, reprendre son poste d'observation : dix fois elle toucha le timbre, et dix fois elle recula. Enfin la grille tourna sur ses gonds en grinçant; quelqu'un sortit : c'était M. Haget. Il eut un moment d'hésitation et esquissa un demi-tour à gauche; mais avant qu'il eût eu le temps mettre son projet de fuite à exécution, elle se dressa devant lui : — Je commençais à craindre que vous ne revinssiez pas. Voici, Dieu me pardonne, deux heures que je vous attends.

Elle parlait d'un ton irrité; il lui répondit à voix basse; il semblait s'excuser; ce fut seulement au bout d'un certain temps que l'organe criard de Mme Pivier reprit le dessus : — Où est Claudine? Pourquoi ne vous accompagne-t-elle pas?

— Elle m'a supplié de la laisser quelque temps encore près de sa marraine, et j'y ai consenti.

Il s'était exprimé nettement, d'un ton ferme. Cette déclaration fut suivie d'un déluge de paroles dont Marcel ne put rien saisir. Mme Pivier était en proie à une indignation violente qui se traduisait par des gestes désordonnés. Tout à coup elle écarta M. Haget et marcha vers la grille; il la saisit par le bras, assez brusquement, et la cloua sur place. Surprise par cet acte de vigueur qu'on ne pouvait attendre de cet homme doux et faible, elle ne fit pas de résistance; mais il y eut une explication excessivement vive. Marcel, à son grand dépit, n'entendait que des éclats de voix sans suite; la curiosité l'emporta sur la prudence, il quitta sa retraite et s'appro-

cha; ils étaient trop absorbés par leur dispute pour le voir venir; Mme Pivier paraissait près de suffoquer; M. Haget avait une attitude de défi. — Je suis le tuteur après tout, disait-il, et je ferai respecter mon autorité. Je ne veux pas qu'on fasse violence à Claudine et qu'on la rende malheureuse.

— Mais le mariage de Victor?.. Le gueux dont elle s'est éprise est là sans doute?

— Personne ne le connaît ici; Claudine est à l'abri de sa poursuite dans cette maison où il ne peut soupçonner sa présence, en supposant qu'il ne l'ait pas depuis longtemps oubliée; elle ne sait s'il est vivant ou mort; dans ce milieu nouveau, loin des souvenirs qui entretiennent son amour, elle-même oubliera plus facilement.

— Oh! oh! pensa Marcel, le bonhomme ment; il est entièrement à nous.

On l'avait aperçu, le silence se fit subitement. Il passa, fit adroitement le tour d'un gros arbre, trouva une autre porte et tendit de nouveau l'oreille. Il était plus près, mais la conversation avait repris à voix basse; le mensonge qui lui avait été fait paraissait avoir calmé un peu la colère de Mme Pivier. M. Haget était fort animé; aux questions qu'elle lui posait, il répondait avec impatience; elle l'interrompait à tout instant; sans doute, elle lui adressait des reproches, car tout à coup il éclata : — Eh bien, oui, je m'insurge enfin! Eh bien, oui, je suis séduit! Eh bien, oui, je la trouve charmante! Et je souhaite que Claudine, pour le bonheur de celui qu'elle épousera comme pour le sien propre, s'initie près d'elle aux élégances et aux grâces qui sont les vrais devoirs de la femme...

Mme Pivier ne trouva à opposer que quelques paroles confuses dont Marcel ne saisit pas le sens, mais qui mirent le comble à l'exaspération du professeur : — Vertu! vertu! voilà votre grand mot lâché. Ah! je l'attendais!.. Je connais votre chanson. Ne croirait-on pas à vous entendre qu'il ne peut y avoir vertu que là où il y a laideur, sécheresse, pruderie et ennui? La vertu, elle serait haïssable si elle portait vos toilettes, si elle avait l'humeur acariâtre que vous lui prêtez, si elle était faite de vos jugemens étroits, de vos aigreurs et de vos petitesses...

Il n'acheva pas, effrayé lui-même par ce qu'il venait de dire; puis au bout de quelques instans, mettant à profit la stupeur qui la rendait muette, il lui dit sèchement : — Vous ne trouverez pas mauvais que je ne vous reconduise pas, et que je vous laisse rentrer seule à l'hôtel!

Il fit quelques pas et revint vers elle : — Il est inutile que vous cherchiez à arriver jusqu'à Claudine. On ne vous laisserait point entrer : les domestiques ont reçu des ordres.

C'était une révolte ouverte. Elle le regarda s'éloigner, sans bouger, paralysée; elle jeta ensuite du côté de l'hôtel de Jane un regard indéfinissable, et lentement regagna le fiacre qui redescendit vers Paris. M. Haget, qui était parti d'abord d'un pas décidé, ralentit sa marche quand il cessa d'entendre le bruit des roues; il s'arrêta au pied d'un arbre. Marcel le vit alors porter à ses narines ou à ses lèvres une grosse fleur qui parait sa boutonnière et que la main de Jane y avait sans doute attachée, relever la tête, humer l'air à plusieurs reprises en disant à haute voix : — Ah! Paris! Paris! — et se diriger à grands pas vers les Champs-Élysées. Il le suivit, l'observant à distance, souriant quand il le voyait jeter aux femmes qui passaient des regards d'une effronterie naïve, prendre des airs cavaliers et fuir si l'une d'elles se retournait. C'était l'heure où finissaient les concerts; il perdit sa trace dans la foule qui se répandait par toutes les allées.

Quelque envie qu'il eût de connaître le dénoûment de la comédie qui se jouait et de raconter à Jane la scène plaisante qu'il avait surprise, il laissa passer vingt-quatre heures sans se montrer. Elle avait voulu livrer seule la bataille; elle l'avait plus qu'à demi gagnée en faisant la conquête du professeur. Il était sage de la laisser poursuivre ses avantages sur le terrain qu'elle avait choisi, sans risquer de les compromettre par une intervention maladroite ou indiscrète; il attendit, non sans impatience, qu'elle l'appelât. Enfin une lettre arriva, lui disant : « Victoire complète. Venez, et l'on vous racontera tout. » Il ne se fit pas prier. La lettre ne mentait pas : l'ennemi battait en retraite; déconcertée par la défection du professeur, Mme Pivier, après de longs pourparlers, avait consenti à reprendre le train, emportant la promesse que Claudine lui serait bientôt rendue, qu'elle ne tenterait pas de retrouver Jacques et qu'à son retour dans la petite ville elle consentirait à épouser Victor. On avait tout promis : le principal était de gagner du temps, fût-ce au prix d'un mensonge; la bonne dame était partie un peu rassurée, n'osant pas donner libre carrière à sa colère. Contre trois, que vouliez-vous qu'elle fît? Qu'elle renonçât pour son fils à la fortune de Claudine? L'avarice et l'amour maternel avaient parlé plus haut que le reste, et puis la vue de l'hôtel opulent qu'habitait la comédienne, des laquais en livrée sévère, de ce luxe qu'elle ne soupçonnait pas, avait complètement bouleversé ses idées; elle était partie en proie à un trouble d'esprit qui ne lui permettait pas d'apprécier avec une bien grande netteté les conséquences de sa défaite, pressée d'aller tout d'abord couper court par sa présence aux médisances de la petite ville, d'y répandre une fable destinée à expliquer l'absence de Claudine, si l'on

s'en apercevait, et d'empêcher le scandale. M. Haget l'avait accompagnée, gémissant de la dure nécessité qui le forçait d'aller reprendre le collier scolaire, tremblant d'avance sous la menace de l'orage qui tôt ou tard devait éclater sur sa tête et punir sa trahison.

— Pauvre homme, dit Marcel quand le récit fut fini; il aura des momens difficiles. Que se passera-t-il le jour où Mme Pivier s'apercevra qu'on s'est joué d'elle?

Jane fit un geste insouciant. — Nous n'en sommes pas encore là.

— Il faut au contraire que le mariage de Jacques et de Claudine se fasse dans un très bref délai.

— Rien ne presse. Laissez-nous le temps de respirer. Faut-il donc introduire ici un notaire, comme à un cinquième acte?

— Croyez-moi, je parle raisonnablement. La situation est très délicate, trop délicate pour pouvoir être prolongée. Donnez à cette aventure le nom qu'il vous plaîra, il n'y en a pas moins enlèvement.

— Enlèvement par une marraine.

— Par une marraine qui n'a, pour garder sa pupille, qu'un salon où l'on n'est pas trop collet monté, à qui les jeunes poètes adressent des vers enflammés...

— Vraiment, je ne vous croyais pas ces sottes idées de province. M. Haget est plus raisonnable que vous.

— Dites que vous l'avez affolé.

— Eh, c'est bien, nous commanderons demain les violons de la noce.

Les jours suivans se passèrent sans que cette conversation fût reprise. Marcel pourtant vint très régulièrement. Il avait pris d'autorité ses libres entrées dans la maison; le matin ou le soir il apparaissait inopinément, avec des airs de surprises; quelquefois il s'installait pour de longues heures, mettant à surveiller les moindres choses une attention soupçonneuse qui irritait fort Jane, mais dont elle n'osait pas se plaindre de peur de rouvrir la porte à des explications qui semblaient lui déplaire. Jacques, de son côté, faisait des visites journalières; les premières avaient été froides et embarrassées; il avait paru d'abord craintif et même un peu honteux. — Il semble que ma marraine vous fasse peur? lui disait Claudine. Elle a pourtant été bien bonne pour vous. Vous n'aviez donc rien deviné? Vous n'aviez pas compris qu'elle savait tout, qu'elle vous accordait sa protection parce que vous étiez mon fiancé?.. A votre place, j'aurais compris cela tout de suite. Ah! que les hommes sont donc peu clairvoyans!

Elle ne remarquait pas le trouble de ses réponses; elle l'attribuait à une timidité dont elle se moquait gaîment: — Fi, monsieur.

Est-ce ridicule d'être timide ainsi, quand on a une grande barbe, qu'on est Parisien et près de devenir un homme célèbre?

Le moment vint où il osa montrer librement, sans gêne et sans hésitation, son amour, réchauffé par une intimité journalière. Marcel observait cette transformation avec une curiosité impatiente, même un peu indiscrète, qui excitait la verve railleuse de Jane : — Tout beau, lui disait-elle; vous êtes, je crois, plus amoureux que lui?

Elle riait aussi de sa sévérité, le traitait de Bartholo, lui demandait en ricanant s'il ne voulait pas qu'on mît des grillages aux fenêtres et se plaignait qu'il voulût la forcer de faire de son salon un parloir de couvent. Après avoir plaisanté, elle finissait toujours du reste par se rendre à ses avis; son hôtel coquet, qui s'ouvrait fréquemment à des réunions familières d'artistes et d'hommes du monde, ferma ses portes et prit tout à coup un aspect sévère; des tableaux et des sculptures placés en pleine lumière furent mis dans les coins sombres; des livres furent enlevés des bibliothèques et disparurent. Marcel pensait à tout, veillait sur tout; Jane lui laissait faire ce qu'il voulait. — Savez-vous, lui disait-elle, que vous avez manqué votre vocation; vous étiez né pour être père.

— Eh! qui n'a pas cette vocation-là?

Elle était le plus souvent sérieuse; elle avait de longues tristesses, et quand il s'étonnait de la gravité convaincue avec laquelle elle s'acquittait de ses fonctions maternelles, elle lui renvoyait sa phrase, sans moquerie, avec un gros soupir : — Eh! qui n'a pas cette vocation-là?

Au bout de deux semaines, M. Haget reparut. Les nouvelles qu'il apportait n'étaient pas trop bonnes; Mme Pivier, à peine remise du choc que lui avaient causé ces événemens, commençait à s'inquiéter, à regretter les concessions qu'elle s'était laissé arracher; heureusement, grâce aux précautions habiles qu'elle avait prises, on ne savait encore rien dans la petite ville de ce qui s'était passé : l'honneur était sauf. Mais la réflexion lui avait fait craindre que la promesse de Claudine ne fût qu'un billet à La Châtre; elle demandait qu'on la renvoyât, son impatience se dépensait en reproches et en colères dont le pauvre professeur supportait tout le poids. — Assemblez le conseil de famille, lui disait Marcel, qui a seul le droit de disposer du sort de Claudine; vous êtes le tuteur, c'est votre devoir.

Mais la perspective d'une lutte ouverte faisait trembler M. Haget. Que pouvait-on d'ailleurs attendre d'un conseil de famille composé de gens de province, qui partageaient tous les idées étroites de Mme Pivier, et qui étaient tous à sa discrétion? On le garda quarante-huit heures; il partit, emportant une lettre soumise de Claudine et

une forte provision de courage. A partir de ce moment ses visites se renouvelèrent de huit jours en huit jours; il ne se présentait plus un congé qui ne devînt pour lui un prétexte de voyage. Marcel ne lui faisait pas trop bonne mine, et plusieurs fois il demanda avec humeur à Jane : — Avez-vous donc juré de faire perdre au bonhomme le peu de tête qui lui reste?

Elle lui ferma chaque fois la bouche en lui répondant : — Je l'ai conquis; faut-il que je le laisse retourner à l'ennemi?

Elle paraissait s'amuser fort de la fascination qu'elle exerçait sur lui et de l'admiration qu'il lui témoignait. — Il est grotesque, disait Marcel.

— Mais non... Vous m'aviez tous mis en tête que j'étais une vieille femme, et dame, me voyant la mère d'une grande fille qu'on marie, je l'avais cru... Je sais gré à l'amour de ce bonhomme de mettre fin à un mauvais rêve.

Il n'était que trop clair que l'adoration de M. Haget réveillait insensiblement la coquetterie de Jane. Ce n'était pas que cette conquête, malgré ses côtés originaux, eût rien qui pût séduire une femme habituée à dédaigner des hommages élevés et raffinés, trop intelligente d'ailleurs pour ne pas voir la part qu'y avait l'éblouissement; mais elle la distrayait de ses devoirs nouveaux et elle appelait dangereusement son attention sur la générosité du sacrifice où l'avait poussée un élan sentimental. L'attitude de Jane vis-à-vis de Jacques se modifiait d'une façon visible; à l'indifférence absolue des premiers jours avait succédé une sorte d'hostilité qui se trahissait par des ironies ou par des provocations auxquelles il donnait, au grand désespoir de Marcel, une attention beaucoup trop vive, qui paraissaient même le troubler quelquefois. Claudine ne voyait rien, ne comprenait rien. Si Marcel, qui n'osait la mettre dans la confidence de ses craintes, la pressait d'amener Jacques à faire sa demande, elle lui répondait tranquillement : — Il faut d'abord que sa pièce ait été jouée.

En vain chercha-t-il à lui démontrer que ce qu'elle prenait pour de la noblesse de sentiment n'était chez Jacques que de l'orgueil; ses raisonnemens furent très mal reçus, et peu s'en fallut qu'il n'y eût entre eux une bouderie sérieuse. Jane se mit en cette querelle du côté de Claudine, approuva la délicatesse de Jacques et en fit même une sorte d'héroïsme romanesque. Était-elle sincère? N'avait-elle d'autre but que de rassurer l'amour de Claudine contre les démonstrations un peu brutales et fort prosaïques de ce vieux garçon qui voyait tout en noir? Avait-elle quelque autre pensée? Mécontent, agité par de vagues inquiétudes, Marcel prit enfin le parti d'avoir avec Jacques une explication décisive. Il l'alla trouver

un jour : — Écoutez-moi bien, Jacques ; vous êtes jeune encore, et je puis déjà, pour mon malheur, vous parler en vieillard. Écoutez-moi et répondez-moi sincèrement; si le droit que je prends de vous interroger vous paraît exorbitant, songez que je le puise dans l'intérêt profond que je porte à votre fiancée, à la fille de l'homme qui fut mon meilleur ami, dans des circonstances qui m'imposent aujourd'hui le rôle d'un père...

— Je ne l'oublierai pas.

— Qu'attendez-vous pour procéder au mariage et régulariser, par une demande formelle, une situation qui ne peut pas se prolonger? Vous avez quitté la petite ville depuis trop peu de temps pour ne pas savoir quelles éclaboussures la malignité y pourrait jeter sur la réputation de votre fiancée, si le récit de cet enlèvement venait à s'y répandre; vous êtes trop du coin de monde parisien qui lui a donné un refuge, pour croire qu'elle y soit à sa place.

— Le mariage ne peut pas se faire maintenant.

— Et pourquoi donc?

— Parce que Claudine est riche, et parce que je n'ai encore ni nom ni fortune.

Marcel hocha la tête. — Est-ce bien la vérité? Vous souvient-il de la soirée où je vous rencontrai pour la première fois, dans le boudoir de Jane? Claudine était à deux pas de vous; mais vous l'ignoriez, et j'ignorais, moi, qui vous étiez. Savez-vous que vous aviez les airs d'un amant?

— Je répondrai franchement, monsieur, à vos questions, quelque délicates qu'elles soient, comme je le ferais vis-à-vis du père de Claudine. Enfant, j'avais entendu dire chez nous que la marraine de Claudine était une belle actrice de Paris; on la croyait en Russie, plus loin peut-être, morte, que sais-je? Quand je partis, depuis longtemps on ne parlait plus d'elle... Comment aurais-je pu la reconnaître en cette artiste fêtée dont la gloire m'a ébloui, et dont l'accueil affectueux ne pouvait m'être uniquement mérité par quelques méchans vers... Eh bien, oui, c'est vrai, j'ai fait un rêve, un rêve ridicule. Poète et provincial, j'ai été doublement naïf... Le jour où vous m'avez appris l'arrivée de Claudine, vous m'avez appris en même temps la cause de cette bienveillance si mal interprétée, et la honte m'a durement puni de ma faute, si légère qu'elle fût... Bien légère, car l'esprit seul était tenté, et près de cette femme vers laquelle me poussait ma fatuité, mon cœur restait à Claudine. J'aime Claudine, je vous le répète, monsieur; si mon esprit s'est amusé un instant d'une fantaisie dont mon cœur se repent aujourd'hui, je puis vous affirmer hautement que je n'ai jamais aimé qu'elle. Cette union, je la désire de toute âme; mais l'heure n'est pas encore venue.

— Qu'attendez-vous? Que votre pièce ait été jouée? Que vaut-elle? Réussira-t-elle? Vous donnera-t-elle ce que vous espérez? Que ferez-vous si l'événement trompe vos désirs?

— Je me remettrai au travail.

— Et Claudine? Ira-t-elle reprendre sa captivité et recommencer le combat qu'elle a dû livrer pour rester fidèle à la promesse qu'elle vous avait faite? Vous jouez là, permettez-moi de vous le dire, un jeu d'enfans.

— Ma destinée, qui m'a fait orphelin, a voulu que je grandisse à côté d'elle, dans une condition obscure qui m'exposait au mépris de ses proches. Elle est riche, et je suis pauvre. J'ai fait le serment de ne la demander que le jour où, en échange de la fortune qu'elle m'apportera, je pourrai lui offrir un nom qui m'élève jusqu'à elle. Elle le sait; elle m'approuve.

Ces paroles avaient été dites fermement, sur un ton qui ne permettait pas de nouvelles insistances. Marcel se tut d'abord; il s'agitait sur sa chaise; puis tout à coup, las de faire des efforts, il se leva. — Ah! voilà bien comme sont les jeunes gens! égoïstes, orgueilleux, aveugles!.. Eh quoi! le sort, qui vous traite en enfant gâté, vous fait cadeau de ce trésor qu'il réserve à ses élus, de l'amour d'un cœur jeune, honnête, d'un de ces amours qui remplissent la vie entière, qui ne connaissent ni la trahison, ni les douleurs, qui sont la force et le courage; il vous met le bonheur en main; et vous l'écartez dédaigneusement, préoccupé uniquement de quoi? De votre dignité personnelle! Tenez, vous ne méritez pas votre chance!.. Que ne suis-je à votre place!

— Vous ne pourriez aimer Claudine plus sincèrement que je ne l'aime.

— Bel amour! Distrait un jour par les charmes et par les coquetteries d'une comédienne, ne revenant à lui que pour faire des conditions, prendre du temps... Ah! les femmes ont bien raison, quand elles reprochent aux hommes de ne pas savoir aimer!.. Vous êtes-vous jamais demandé ce qu'il a fallu à Claudine de vrai courage et de résignation pour soutenir, abandonnée, livrée à ses seules forces, la lutte de tous les jours, de toutes les minutes, qu'elle a soutenue depuis votre départ? Son amour, j'en réponds bien, n'a eu aucune faiblesse ni aucune de ces distractions que nous traitons si légèrement, nous autres hommes. Et quand, pour vous rejoindre, elle a suivi sa marraine, croyez-vous qu'elle ait songé que cette escapade pouvait n'être pas convenable, qu'elle pouvait compromettre sa réputation ou entamer sa dignité?

Jacques avait écouté sans chercher à l'interrompre cette verte sortie. Il fit un geste indiquant qu'il désirait parler, mais Marcel ne lui en laissa pas le temps : — Vous êtes fâché, n'est-ce pas? Vous

allez me dire que j'ai pris avec vous un ton que n'autorisent pas nos relations. C'est vrai... Traitez-moi de barbon, de Géronte; voyez, j'ai déjà la moustache grise, mais rappelez-vous qu'à mon âge on a déjà malheureusement l'expérience. Je sais ce que valent ces belles vanités dont vous vous faites un si haut devoir; je connais les tristes réalités et les vides désolans de cette vie bruyante et brillante dont le regret, à votre insu, vous arrête sur le seuil du mariage et vous distrait des plus pures, des plus saintes affections; je vous vois par ignorance de la vie, par sot orgueil, retirer la main, quand vous n'auriez qu'à la tendre pour saisir ce bonheur qui me remplit d'envie, moi, que je me désole tous les jours de n'avoir pas rencontré sur le grand chemin de la vie, que je me repens de n'avoir pas obstinément cherché... Et vous voudriez que je ne m'emportasse pas!

Il parlait avec une animation si sincère et si émue que Jacques, bien que plus d'un mot eût sonné désagréablement à son oreille, ne se fâcha pas. — Je vous écoute, monsieur, et je crois que vous pourriez me convertir, si la résolution qui vous alarme tant n'était irrévocable... Vous croyez qu'elle m'est dictée par un orgueil malséant : c'est une appréciation que je ne discuterai pas; ma jeunesse a eu à subir, vis-à-vis de Claudine elle-même, des humiliations qui ont rendu mon âme peut-être un peu trop fière. Cette résolution, je l'ai prise avec l'approbation de Claudine et, je puis le dire, avec sa louange; quoi qu'il arrive, nous nous y tiendrons.

— Quoi qu'il arrive? Mais, malheureux, songez donc que Jane a le caractère le plus fantasque du monde, que d'un jour à l'autre elle peut revenir...

Marcel se tut, au moment où dans l'entraînement de la discussion il allait livrer le secret qui devait rester caché à tout prix. Mais la curiosité de Jacques était éveillée : — Revenir?..

— J'allais dire une sottise... Oui ou non, vous ne voulez pas faire votre demande sur-le-champ?

— Je ne puis.

— Que le diable vous emporte alors! Il faudra donc que ce soit moi qui vous force de vous marier!

VIII.

Pressées d'abord avec une activité fiévreuse, ralenties à l'heure même où la pièce était sue et où l'on se préparait à fixer la date de la première représentation, les études de *Raymonde* semblaient abandonnées. Jacques, tout entier aux petits bonheurs de l'heure

présente, paraissait s'en contenter; Marcel, plus curieux et plus impatient, sans lui parler de rien, trouva le moyen de faire dans les coulisses une enquête discrète; il apprit que Jane avait peu à peu perdu le feu qui l'animait d'abord, qu'elle s'était visiblement fatiguée de son rôle, qu'elle avait elle-même demandé l'ajournement d'une épreuve dont elle voyait les dangers après les avoir d'abord niés et bravés : cela avait bien fait un peu de bruit au foyer, mais comme l'ouvrage lui appartenait en quelque sorte et que, le remplissant entièrement, elle devait être seule à y trouver du succès, on n'avait pas essayé de combattre sa décision, qu'on attribuait du reste à un pur caprice; — on la savait prompte aux engoûmens et aux désespoirs, et ses camarades n'en étaient plus à s'étonner d'une lubie. Il ne lui dit rien; sans doute il attendait que l'occasion fît naître une explication; l'occasion se présenta le lundi qui suivit; ce jour-là, à l'heure de sa visite quotidienne, il y eut une scène des plus vives; Jane l'attendait avec impatience; elle l'interpella, tenant en main le numéro du journal où il avait publié le matin même son feuilleton hebdomadaire : — Que veut dire ceci? Est-ce à moi que s'adresse cette belle dissertation?.. Elle n'a pas le sens commun, je vous en préviens. On vous a dit, n'est-ce pas, que je ne voulais plus jouer *Raymonde*, que je m'étais reconnue moi-même incapable de faire pleurer?

Il mit la main sur le cœur pour lui attester la pureté de ses intentions. — Je n'avais aucune pièce à mettre sous la dent, cette semaine; pas le moindre brin de mouche ou de vermisseau, j'ai fait de la théorie; j'ai pris ce thème-là comme j'en aurais pris un autre...

— On va s'emparer de votre théorie absurde pour m'accabler, on va l'appliquer à la retraite qu'on m'accuse déjà de faire. Que m'importaient des bavardages envieux? Votre article, en les ramassant, me donne un brevet d'impuissance.

— Eh! suis-je donc au courant de vos secrets de coulisses? Je vous répète que j'ai fait une théorie générale.

— Vous croyez alors aux spécialités; et vous érigez en règle qu'une artiste, parce qu'elle fait habituellement rire, ne peut songer à faire pleurer?

Elle lui montra du doigt sur la table un amas de journaux dépliés : — Voyez, ce sont des envois anonymes; depuis ce matin, j'ai reçu plus de douze numéros, où vos paragraphes sur les spécialités sont signalés à mon attention par des marques au crayon rouge. Les amies triomphent... Mais j'en suis bien fâchée pour vous, mon cher, et pour elles : avant la fin de la semaine, *Raymonde* sera représentée et vous donnera tort.

Il s'inclina avec une résignation et une humilité parfaitement

jouées. Elle lui fit froide mine pendant deux jours; le troisième, elle l'accueillit victorieusement, le sourire aux lèvres: — C'est pour samedi, lui dit-elle.

Il se frotta les mains avec une joie si vive qu'elle en fut étonnée:

— L'épreuve, je vous en préviens, tournera à votre confusion...

Jane, malgré sa confiance superbe, ne se dissimulait pas qu'elle engageait sur un terrain nouveau, semé de pièges, une partie périlleuse; elle laissait voir une préoccupation qui n'était pas sans inquiéter Marcel, plus anxieux peut-être que s'il eût été lui-même l'auteur de la pièce ou qu'elle dût décider de son propre sort. Jacques était soucieux; les dernières répétitions ne donnaient pas tout l'effet qu'il avait espéré. Claudine seule ne doutait pas du succès; elle rassurait tout le monde par sa gaîté et par sa confiance.

Le samedi matin, on vit débarquer M. Haget; il avait en vain essayé de lutter contre sa curiosité; pour la première fois depuis son entrée dans la carrière professorale, il avait sollicité un congé. Le soir venu, Jane partit seule pour le théâtre. Quand elle fut habillée, elle descendit sur la scène, et par le trou du rideau elle examina attentivement la salle, pleine de ce murmure particulier qui signale la réunion, aux premières représentations prônées, de cette portion du public qui, par l'autorité du talent ou de l'élégance, fait et défait les réputations. Son œil, après avoir fouillé les loges et les fauteuils, se fixa sur une étroite baignoire placée à côté de l'avant-scène : sur le fond sombre se détachaient les visages de Marcel et de M. Haget; au bourrelet, les yeux brillans de joie et d'orgueil, embellie par le bonheur et par l'émotion, Claudine regardait avidement cette foule, dont la justice ou peut-être le caprice allait décider de son sort. — Il est neuf heures, dit le régisseur, commençons-nous?

Elle se retira pendant qu'il frappait les trois coups. Le long frôlement du rideau qui montait la fit tressaillir, mais elle n'eut pas le temps de s'abandonner à de longues réflexions : elle était des premières scènes; elle entra. Avait-elle réellement trop présumé de la souplesse de son talent en abordant un rôle larmoyant, et ses camarades avaient-ils raison de prétendre qu'elle ne ferait jamais pleurer? Les pensées qui l'assiégeaient paralysaient-elles ses efforts? Le premier acte se passa froidement ; on applaudit au passage quelques tirades vigoureusement frappées, quelques vers ciselés par une main d'artiste; ce fut tout : la pièce était faite trop exclusivement en vue d'un seul rôle pour n'être pas à la merci de l'actrice qui le jouait et pour pouvoir réussir sans elle. Pendant l'entr'acte, Jacques vint dans les coulisses; mais elle l'évita. Elle entendit discuter vivement le sujet : — Il n'a rien de vraisemblable,

disait-on; c'est de la fantaisie pure. Une femme qui sacrifie son amour pour que son amant puisse faire un mariage où elle croit qu'il trouvera plus sûrement le bonheur que dans l'union irrégulière à laquelle le condamneraient ses devoirs d'épouse séparée... C'est très beau, mais ces sacrifices-là ne sont pas dans la nature.

Elle écoutait; on l'interpella : — Voyez-vous là quelque vraisemblance?

— Aucune, dit-elle sèchement.

Elle tourna le dos aux causeurs, les laissant assez stupéfaits, et elle s'éloigna, répétant entre les dents : — Aucune, aucune, aucune... — se demandant comment elle n'avait pas vu cela plus tôt. — Une femme qui aime ne se sacrifie pas ainsi! Cela n'est pas possible!

Le deuxième acte commença, engageant l'action qui se nouait, le mariage fait, par la rencontre de la jeune épousée, fière de son bonheur, innocemment cruelle, et de l'ancienne maîtresse, le cœur encore saignant de sa blessure. Jane ne pensait plus à la pièce, qu'elle récitait distraitement; son regard ne quittait plus la baignoire, où Jacques venait d'entrer; il avait pris dans le fond la place de M. Haget, dont la physionomie rayonnante s'étalait maintenant au bourrelet; Claudine tenait la tête tournée vers lui. Elle les avait souvent vus ainsi chez elle, la main dans la main, les yeux dans les yeux; elle s'était habituée à regarder ce spectacle avec indifférence: en ce moment il l'irrita; elle se sentit mordue par une souffrance poignante. Ah! il n'était que trop vrai que, quand elle avait présenté et fait étudier cette *Raymonde*, sa pensée n'avait jamais séparé de l'espoir du succès une plus douce espérance. Cette espérance, elle ne l'avait jamais analysée ni discutée, sachant bien que sa raison lui rappellerait, quand l'heure serait venue, qu'elle était trop mûre pour être épousée par un jeune homme, trop fière pour être sa maîtresse et pour se résigner à la débauche; elle l'avait caressée longuement, sans lui donner de forme palpable, comptant peut-être sur le hasard qui fait quelquefois des dénoûmens imprévus, amusant d'un tendre enfantillage une ardeur qui, toujours contenue et refoulée, s'était assez sottement allumée pour quelques complimens rimés et quelques admirations naïves. Mais qu'elle se fût follement monté la tête, Claudine n'en était pas moins pour elle une rivale; le succès auquel elle s'appliquait, ce n'était plus son bonheur, à elle, qu'il devait assurer : c'était, par un jeu singulier des événemens, celui de cette rivale!

Une scène sur laquelle on comptait venait de se terminer, inaperçue, noyée dans cette interprétation incolore; elle lut dans les yeux de Marcel, fixés sur elle, un reproche sévère qui lui arracha

un geste de colère. Exigeait-on d'elle qu'elle poussât l'abnégation jusqu'à conquérir pour une autre le bonheur qu'on lui volait? Au fait, que lui importaient quelques applaudissemens de plus ou de moins? N'en avait-elle pas récolté suffisamment dans sa carrière? Au prix d'un sacrifice d'amour-propre, elle allait pouvoir se venger... Elle tenait le sort de la pièce entre les mains; il dépendait d'elle ou de la sauver encore ou de la précipiter vers la chute. Un sourire énigmatique sur les lèvres, les bras serrés autour du corps elle, exagéra sa nonchalance et son impassibilité, écoutant avec une joie cruelle les chuchotemens des spectateurs qui, désappointés, déconcertés, cherchaient en vain à se rendre compte de la surprise qui leur était faite; la toile retomba cette fois au milieu d'un silence glacial.

Elle avait vu Marcel se lever; sans doute il allait venir. Que lui dirait-elle? Oserait-elle lui expliquer ce qu'elle éprouvait?.. Elle s'enfuit, s'enferma dans sa loge, défendit à Miette d'en ouvrir la porte, et ne reparut que quand le dernier acte commençait; ses camarades remarquèrent son trouble et, l'attribuant à l'insuccès, ils sourirent: elle aperçut ces sourires et elle haussa les épaules. Quand elle rentra en scène, une invincible fascination ramena ses yeux du côté de la baignoire. Marcel et Jacques n'y étaient plus; M. Haget, un peu en arrière, s'épongeait le front avec agitation; en avant, la tête penchée par-dessus les écrans, les traits décomposés par l'anxiété, Claudine écoutait et regardait; les conversations qu'elle avait entendues autour d'elle lui avaient appris ce que son ignorance du théâtre ne lui avait pas permis de deviner plus tôt. Jane, attentive, la vit serrer fiévreusement les mains, dans l'attitude de la prière; — et elle baissa la tête pour ne pas voir l'appel suppliant que semblaient lui adresser les lèvres de sa filleule. Une vision troublante venait de lui rappeler tout à coup la naissance de cette enfant à qui elle avait promis de servir de mère, — c'était dans un théâtre aussi, à l'heure des premiers succès, — et dont elle allait lâchement aujourd'hui sacrifier le bonheur à une inavouable vengeance.

L'acteur qui jouait avec elle dit les vers qui servaient de réplique à la grande tirade qui devait, selon les prévisions, décider du sort de la bataille et dont elle avait elle-même noté soigneusement tous les effets; mais sa mémoire, troublée par l'émotion, ne lui rappelait plus que les mots; elle avait la gorge serrée par les sanglots; elle commença machinalement, sans s'écouter... Une illusion poignante qui grandissait à mesure que la tirade avançait lui montrait sa propre douleur dans la plainte irritée de cette femme dont le sacrifice était ignoré, incompris, méconnu par l'homme même

auquel il avait assuré le bonheur tranquille et honoré... Elle alla ainsi jusqu'au bout et ne revint à la réalité qu'en entendant s'élever dans la salle un tonnerre d'applaudissemens. On applaudissait l'actrice, mais c'était la femme qui avait joué; une colère réelle avait allumé sa voix; elle avait versé de vraies larmes dont les sillons humides lui inondaient encore les joues. Étourdie par ce réveil, par ces triples salves de bravos toujours renaissans, elle demeura pendant quelques instans affaissée; son premier regard alla chercher Claudine, qui, suffoquant d'attendrissement et de joie, la remercia d'un sourire plein de tendresse; elle se redressa alors et contempla la salle où toutes les mains étaient encore levées, où tous les mouchoirs étaient en mouvement. Elle avait donc fait pleurer! L'horrible cauchemar qui l'obsédait s'évanouit. Aiguillonnée par la victoire, par l'excitation nerveuse, elle donna dans les scènes qui restaient encore à jouer et qui étaient les meilleures de l'ouvrage, tout son feu, toute son âme; ce ne fut plus qu'une longue ovation. Quand, la pièce finie, elle eut jeté le nom de l'auteur dans une dernière bordée d'applaudissemens, elle vit Marcel accourir à elle.

— J'ai tout vu, lui dit-il à voix basse; j'ai tout compris.

— Êtes-vous content de moi, mon ami? lui demanda-t-elle.

— C'est bien, dit-il, c'est bien!

IX.

On s'aperçut dans la petite ville, pendant le cours de la semaine qui suivit, que M. Haget avait rapporté cette fois de Paris de graves préoccupations; il eut à plusieurs reprises, dans sa chaire, des distractions qui interrompirent les leçons, l'exposèrent aux risées des collégiens et mirent le proviseur dans la nécessité de lui infliger une remontrance sévère; il montrait un visage morne, inquiet; le samedi, il ne prit pas le train de Paris; le lundi, à l'heure de la première poste, le facteur déposa chez lui un gros paquet portant plusieurs cachets de cire rouge, qui fut aperçu par les voisins et qui donna lieu à une foule de commentaires. Ce paquet contenait deux lettres, l'une de Jacques, qui lui demandait officiellement la main de Claudine et le chargeait de transmettre sa demande au conseil de famille; l'autre de Claudine, lui disant en termes formels qu'elle était résolue à ne pas prendre d'autre mari que Jacques et qu'un refus du conseil aurait pour seul résultat de la forcer d'attendre sa majorité pour faire librement le mariage de son choix.

Il y trouva aussi la collection des journaux qui s'étaient occupés de *Raymonde;* ils constataient tous le succès de l'ouvrage qui, joué déjà trois ou quatre fois, avait été revu par les critiques, mieux jugé, sans fièvre et sans surprises; si Jane n'avait plus retrouvé les larmes vraies du premier soir, en revanche aux représentations suivantes, sûre de ses forces, maîtresse d'elle-même, elle avait rendu au rôle en toutes ses parties sa vigueur et son émotion; le concert d'éloges était à peu près unanime; c'était une réussite complète qui, sans mettre d'emblée Jacques au premier rang, lui faisait un nom à Paris et lui permettait de tout espérer. Ce jour-là, remettant les grandes résolutions, M. Haget ne fit que lire. Le lendemain, sa leçon donnée, il prit le chemin de l'usine; mais en route le courage lui manqua, et il revint sur ses pas. Ah! si, comme les chevaliers d'autrefois, il eût pu combattre sous les yeux de sa dame, si Jane eût été à côté de lui pour l'admirer, il eût fait des prouesses. Mais on le laissait seul en présence du dragon qu'il fallait terrasser, et il ne trouvait pas en lui-même suffisamment d'intrépidité. Il laissa passer sans bouger les jours après les jours; la position devenait fort difficile: la poste apportait quotidiennement des lettres de Paris, inquiètes, pressées, qui demandaient où en étaient les affaires et qui trahissaient une impatience pleine de soupçons. Pour sortir d'embarras, il s'enferma dans sa chambre, se dit malade, et attendit les événemens. Ils vinrent plus vite qu'il ne croyait.

La quinzaine n'était pas terminée qu'un matin, à l'heure où enfoncé dans son fauteuil, il relisait pour la centième fois les feuilletons parisiens, Mme Pivier entra, semblable à la statue du Commandeur: il l'avait déjà vue ainsi le jour de l'enlèvement de Claudine et, tremblant, il se souleva. Elle lui tendit silencieusement un carré de papier sur lequel il jeta les yeux: c'était le dernier numéro du journal local, *l'Argus*. A la première page s'étalait une correspondance envoyée de Paris, qui annonçait le triomphe de Jacques, signalé comme une des futures gloires de la cité, qui racontait sa jeunesse, comme on fait des grands hommes, en une sorte de roman où les portraits, mal déguisés par des initiales baroques, étaient facilement reconnus, où les traits malins abondaient, où rien n'était caché, ni de ses amours, ni de l'intervention de la comédienne, ni de l'enlèvement, ni du prochain mariage. Le voile des personnalités, tout large ouvert qu'il fût, était soulevé avec une délicatesse qui ne laissait place à aucune médisance et ne trahissait en cette révélation des secrets les plus intimes de la vie privée que la curiosité, un peu indiscrète mais excusable, dont sont victimes toutes les célébrités. Mme Pivier, peu sensible du reste aux

charmes de la littérature, n'était pas dans une situation d'esprit qui lui permît de faire attention aux finesses du style; elle attendait pour éclater que le professeur eût terminé sa lecture. — Depuis hier soir, on lit cette infamie dans tous les cafés et dans toutes les maisons... Mes voisins m'ont avertie et m'ont apporté ce journal... On ne parle que de cela... Claudine est déshonorée, perdue!

M. Haget fit un mouvement pour protester : certes, cette révélation publique du roman de Claudine le remplissait de stupeur; mais quelques traits flatteurs où il avait reconnu sa silhouette et qui signalaient en lui un esprit digne de Paris éveillaient sa bienveillance.

— Perdue! répéta avec accablement Mme Pivier... Toutes mes espérances anéanties!.. Tous mes projets détruits!

Un court moment de réflexion lui fit comprendre que Mme Pivier, le premier abattement dissipé, lui demanderait des explications sur la rentrée en scène de Jacques, qu'on avait dit bien loin, sur ce projet de mariage qu'on avait nié; qu'elle n'aurait pas de peine à le convaincre de mensonge et de complicité; qu'il se passerait alors quelque chose de terrible et qu'il fallait à tout prix disparaître. Il oublia subitement sa maladie, offrit d'aller chercher des nouvelles, s'habilla à la hâte et prit la fuite. Les cafés étaient en ébullition; *l'Argus* passait de mains en mains, au milieu des éclats de rire et des mots plaisans; si le succès d'un enfant du pays flattait leur patriotisme de clocher, en revanche l'aventure de Claudine effarouchait fort ces gens de province; tout le monde était d'avis que cet enlèvement mettait Claudine hors la loi bourgeoise; on plaignait Mme Pivier, bien qu'elle ne fût guère aimée. — Que la fillette eût pris la fuite avec une marraine ordinaire, passe encore; mais avec une actrice!.. Certes, il ne peut plus être question de mariage après une telle honte!

M. Haget finit par découvrir le rédacteur de *l'Argus;* c'était un homme important, très fier du bruit qui se faisait ce jour-là, pour la première fois, autour de son petit journal, qui refusa de faire connaître le nom de l'auteur de l'article, qui laissa seulement entendre qu'on le trouverait parmi ceux des grands écrivains de la capitale. Ne sachant s'il devait prendre la défense de sa pupille ou laisser passer en silence ce torrent d'indignation pudibonde, il se borna d'abord à écouter; on le fit parler : on savait qu'il était le tuteur de l'héroïne; il s'était pourtant bien juré de ne pas ouvrir la bouche : mais on l'accabla de questions, on le pressa, on le supplia; la surexcitation lui délia la langue; une fois lancé, il ne résista plus au plaisir de raconter la part qu'il avait prise à des événemens qui faisaient un si grand vacarme : — *Quorum pars magna fui...*

Il avait la tête lourde et la gorge sèche quand, le soir, il songea à aller causer de la situation avec Mme Pivier; il sonna, non sans quelque terreur, à la porte de l'usine. — Qui est là? cria, derrière les épais battans fermés dès le crépuscule, la voix aigre de Mme Pivier.

— Le cousin Haget.

— Je n'y suis pas.

Sans doute des amateurs de commérages étaient allés déjà traîtreusement rapporter à Mme Pivier les confidences qu'on lui avait arrachées : il se vit perdu d'abord, puis tout à coup il se vit sauvé. C'était une rupture! Il n'avait plus rien à craindre!

Le samedi suivant, il prit le train de Paris; il emportait dans son sac, dûment signée par le juge de paix, une délibération du conseil de famille qui accordait son consentement au mariage; on le choya, on le fêta, mais quand il voulut raconter les événemens, Marcel lui ferma la bouche. — Silence! Il faut que Claudine ignore toujours ce que j'ai fait.

— C'est vous qui avez écrit et envoyé l'article?

— Le scandale seul pouvait faire lâcher prise à Mme Pivier.

— D'accord; mais la réputation de Claudine est bien endommagée; vous ne connaissez pas les idées de nos petites villes.

— Bah! Elle ne retournera plus là-bas.

Le mariage se fit sans aucun apparat; Jane y joua gravement, — et tendrement, — son rôle de mère. Les mariés entendirent le matin, de bonne heure, une messe basse où l'on n'invita personne. A midi, Marcel les conduisit à la gare de Lyon et les embarqua dans un train qui les emmena vers le Midi. En rentrant à pied dans le centre de Paris, il se sentit envahi peu à peu par une noire mélancolie : le soleil, qui avait joyeusement illuminé la matinée, s'était noyé dans un brouillard d'automne, froid et sombre; les feuilles mortes, poussées par un vent âpre, tourbillonnaient tristement; au lieu de travailler, il passa la journée en rêveries, il songea à cent choses, au passé, à l'avenir, à la jeunesse qu'il avait sottement dépensée, à la vieillesse qui arrivait morne, sans consolation et sans espoir. Était-ce le temps qui l'attristait? Était-ce le mariage qui lui trottait en tête?

Quand le soir fut venu, conduit par la force de l'habitude, il alla sonner à la porte de Jane. Qu'allait-il faire là? Claudine n'y était plus; on n'y avait plus besoin de ses conseils; le roman était fini, bien fini; la douce intimité qui l'avait si longtemps attiré, qui l'avait initié aux joies et aux devoirs de la famille, qui lui avait donné l'illusion de la paternité, finie aussi. Il trouva Jane, dans son boudoir, rêvant au coin du feu. — Je vous attendais, lui dit-elle, je

savais bien que vous ne pourriez pas rompre ainsi avec l'habitude. Vous allez m'aider à chasser la tristesse qui m'assiège.

— Hélas! je ne vous apporte pas une bien grande gaîté... Je croyais trouver ici quelques personnes; vous aviez l'habitude de recevoir, les soirs où vous n'étiez pas au théâtre.

— Rappelez-vous, c'est vous qui m'avez forcée de fermer mon salon aux amis qui l'animaient; vous trouviez qu'ils n'étaient pas assez sérieux pour notre fille.

— Claudine n'est plus ici; vous les rappellerez.

— Peut-être... Savez-vous que cette maison me fait aujourd'hui l'effet d'une maison envahie par la mort ou abandonnée; je tends l'oreille à tout instant, croyant entendre les rires de Claudine qui l'égayaient matin et soir... Tantôt j'ai visité l'appartement qu'elle a occupé depuis le jour de son arrivée; j'ai compris ce qu'éprouve une mère quand elle trouve vide, au lendemain du mariage, le nid où sa fille a été élevée... Moquez-vous bien de moi; j'ai pleuré.

— Ah! nous avons fait là un beau rêve. Le réveil est un peu dur.

— Je vois encore vos sourcils froncés et vos airs furieux, quand je vous ai amené notre filleule; vous vouliez la reconduire sur-le-champ : vingt-quatre heures après, vous étiez plus ensorcelé que moi... Nous avons imprudemment joué avec le feu; nous nous sommes grisés des plaisirs et des émotions d'une existence qui s'est subitement révélée à nous. L'illusion s'évanouit; la réalité reste; et nous voici tous deux retombés dans le vide de la vie factice à laquelle nous sommes enchaînés.

Elle frissonna et se pelotonna contre la cheminée; ils regardaient tous deux sans mot dire les flammes bleues qui dansaient joyeusement autour des bûches embrasées; son visage s'éclaira tout à coup d'un pâle sourire. — Vous ne savez pas? Il ne dépendrait que de moi de faire un mariage aussi. On m'a demandé tantôt ma main.

— Qui?

— Devinez.

— Le professeur?

— Lui-même. Qu'en dites-vous?

— Vous n'avez eu aucune pitié pour ce pauvre homme, vous lui avez fait perdre la tête...

— Il le fallait bien dans l'intérêt de nos enfans... Ah! mais, ces hommes graves sont terribles quand ils s'y mettent; et j'ai eu à subir un très rude assaut. Quand, après le déjeuner, vous fûtes parti avec les mariés, et qu'il se vit seul avec moi, il se jeta brusquement à mes pieds, me dit cent folies en français et en

latin, me comparant à Didon, à des déesses... Ce ne fut pas sans peine que je parvins à le calmer. Alors, le premier accès passé, il m'a gravement offert de me mener à l'autel... Ma foi, je lui ai répondu que j'avais fait le vœu de ne me point marier. Il est parti désespéré, après m'avoir dit les choses les plus attendrissantes... Malgré le ridicule de la situation, je ne pouvais me défendre d'un certain émoi en écoutant ce langage si nouveau pour moi...

Elle soupira, et changeant brusquement de ton : — Vous rappelez-vous que le jour même de la naissance de Claudine, je vous offris à brûle-pourpoint, à la porte du Gymnase, de m'épouser?.. Vous fîtes un bond! J'en ai bien ri...

Marcel s'était emparé du tisonnier, et penché, le front appuyé sur la main gauche, il tourmentait les bûches avec opiniâtreté. Jane, qui avait tenu les yeux fermés, fit au bout de cinq minutes un geste d'impatience : — Vous êtes décidément lugubre... Je croyais vous dérider en vous racontant la scène que j'ai eue avec M. Haget.

— Qu'a-t-elle de si drôle? Je vous avoue qu'il m'intéresse, ce bonhomme, et que je le plains.

— De ce que je ne consente pas à devenir sa femme?

Il se remit à tisonner avec une nouvelle fureur, sans répondre; puis, tout à coup, d'une voix un peu tremblante : — Cette proposition dit-il, que vous me fîtes le jour de la naissance de Claudine, si je vous la refaisais, moi, aujourd'hui...

— Mais, mon ami, c'était une plaisanterie.

— Qu'importe, puisque aujourd'hui je vous parle sérieusement.

Elle fixa sur lui ses grands yeux auxquels l'émotion donnait un éclat extraordinaire : — Sérieusement?.. Eh bien! j'accepterais avec bonheur!

Il se leva d'un bond, et lui prit les deux mains. Ils gardèrent tous les deux le silence pendant quelques minutes. Ce fut Jane qui le rompit : — Nous allons donc continuer notre beau rêve.. L'idée m'était quelquefois venue en ces derniers jours que nous pourrions le prolonger ainsi... Elle m'attristait; je me disais que c'était une chose impossible...

— Impossible! Pourquoi?.. N'y a-t-il pas entre nous aujourd'hui un lien étroit d'affections et de désirs?.. C'était le dénoûment fatal de ce jeu de vieux enfans où vous me traitiez de petit père et où je vous appelais petite mère...

— Petit mari! murmura-t-elle dans un sourire.

— Petite femme!

George Vautier.

LA

DOCTRINE MONROE

ET LE CANADA

I.

La Prusse n'est pas, de nos jours, la seule puissance qui se dise ou se croie investie d'une « mission providentielle. » L'Angleterre a la sienne qui, l'entraînant chaque jour plus avant dans l'Inde, ne laisse pas de lui causer de graves soucis, et la Russie poursuit la réalisation du rêve d'Ivan le Terrible et de Pierre le Grand, montrant du doigt à leurs successeurs les murs de Constantinople et l'empire de Byzance. De l'autre côté de l'Atlantique, la grande république américaine a, elle aussi, sa mission providentielle, sa *manifest destiny*, pour parler le langage de ses orateurs et de ses hommes d'état.

Les mots d'ordre ont leur histoire. Programmes d'un parti politique ou d'une idée nationale, ils résument, sous une forme concise, intelligible à tous, les tendances d'une époque et les aspirations d'un peuple. Le jour où, pour la première fois, dans le congrès des États-Unis, le sénateur Sumner parla de la *manifest destiny* des États-Unis, le mot fit fortune, il remplaça celui de « doctrine Monroe, » qu'il résumait et qu'il élevait ainsi à la hauteur d'un dogme. La « doctrine Monroe, » première consécration officielle de la politique annexionniste, est en Amérique la source autorisée à laquelle on puise les argumens en faveur de chaque accroissement de territoire, sans se préoccuper des circonstances assez singulières qui lui ont donné naissance.

En 1823, James Monroe était président des États-Unis. Les colonies espagnoles venaient de secouer le joug de la métropole. Cette grande monarchie de Charles-Quint, sur laquelle le soleil ne se couchait jamais, achevait de s'effondrer. Après l'Europe et l'Afrique, l'Amérique lui échappait. De 1795 à 1801, nous lui avions enlevé Saint-Domingue et la Louisiane. Sous Joseph Bonaparte, ses colonies s'étaient soulevées, sous Ferdinand VII sa ruine se consommait. Le Mexique, un empire, s'affranchit le premier, puis la Plata, l'Uruguay, Buenos-Ayres, le Paraguay, le Chili, la Bolivie, le Pérou, des provinces grandes comme des royaumes, proclament et affirment leur indépendance. Sur tous les points battus, écrasés, les Espagnols cèdent après une lutte héroïque, ne conservant plus un coin de terre sur ce continent découvert, subjugué, colonisé par eux. Des merveilleuses conquêtes des Pizarre et des Cortès, de tant de sang versé, de tant d'injustices commises, de tant de richesses violemment acquises, il ne restait rien que le vague espoir d'une intervention diplomatique.

L'Europe coalisée avait renversé l'empereur Napoléon, ramené la France dans ses anciennes limites, rétabli la dynastie des Bourbons. La sainte-alliance agitait la question d'indemniser l'Espagne et de lui tenir compte de la part qu'elle avait prise à ces grands événemens, en lui restituant, sinon toutes ses colonies, du moins quelques-unes d'entre elles, le Pérou et la Bolivie. Le gouvernement anglais, sans combattre ouvertement ces velléités de restauration, les voyait avec déplaisir. George IV, l'ami de Brummel et le triste époux de Caroline de Brunswick, régnait en Angleterre. George Canning remplaçait au ministère des affaires étrangères lord Castlereagh, qui venait de se suicider dans un accès d'aliénation mentale. Non content de détacher la Grande-Bretagne de la sainte-alliance, le premier ministre fit inviter sous main le président des États-Unis à se prononcer contre toute tentative d'intervention de l'Europe dans les affaires d'Amérique, s'engageant de son côté à reconnaître officiellement l'indépendance des colonies espagnoles. James Monroe n'eut garde de négliger l'occasion qui lui était offerte d'affirmer hautement le rôle que les États-Unis se proposaient de jouer sur le continent américain. Dans un message adressé au congrès, il déclara qu'après l'exemple donné par les États-Unis et suivi par les colonies espagnoles, « l'Amérique devait être à l'avenir affranchie de toute tentative de colonisation et d'occupation étrangère. L'Amérique aux Américains! »

Cette audacieuse affirmation dépassait de beaucoup les intentions de Canning. Elle mettait en quelque sorte l'Europe en demeure d'évacuer le Nouveau-Monde, et l'Angleterre, maîtresse depuis soixante ans du Canada, n'entendait nullement l'abandonner. Toutefois

Canning s'en tint à quelques remontrances sur la forme; son but était atteint. En présence du mauvais vouloir évident de l'Angleterre et du langage menaçant des États-Unis, la sainte-alliance renonça à son projet. James Monroe avait bien mérité de son pays. En 1803, ambassadeur en France, il avait signé le traité d'acquisition de la Louisiane; en 1819 il avait négocié l'achat de la Floride à l'Espagne moyennant 25 millions de francs, et il terminait sa deuxième présidence par une déclaration dont ses successeurs devaient tirer des conséquences que l'Angleterre ne prévoyait pas alors.

C'était en effet tout un programme de politique extérieure que James Monroe venait de tracer aux États-Unis. La jeune république entrait dans une phase nouvelle. Quarante ans seulement s'étaient écoulés depuis le jour où le parlement anglais déclarait ennemi public quiconque conseillerait à George III de continuer la guerre contre les colonies insurgées. En Amérique, on était trop près de ces temps glorieux pour que le souvenir s'en fût affaibli; on en était assez loin pour avoir pansé les plaies, restauré les finances, organisé l'administration, mesuré la tâche et les forces du nouvel état qui affirmait, après son indépendance, sa prépondérance dans le Nouveau-Monde. Les États-Unis s'estimaient déjà, et non sans raison, les représentans de l'idée républicaine, de la liberté des peuples, du droit absolu de *self-government*. Ils appliquaient à l'étude et à la solution des problèmes qui s'imposaient à eux le génie pratique, la volonté obstinée de la race anglo-saxonne, et aussi l'ardeur d'un peuple jeune, maître incontesté d'un continent encore inexploré, riche et fertile, et, comme son ambition, sans limites connues.

La décadence de l'Espagne, l'affranchissement de ses colonies, l'adoption par elles de la forme républicaine, étaient autant de succès pour les États-Unis. Une fois de plus l'Angleterre et l'Europe acceptaient les faits accomplis et donnaient au langage du président Monroe une consécration publique. *L'Amérique aux Américains* devenait le mot d'ordre, et déjà l'on affirmait que les frontières naturelles de l'Union s'étendaient du pôle à l'équateur, de l'Atlantique au Pacifique. Tel était le but assigné aux efforts des générations futures, la *manifest destiny* de la république américaine.

De cet immense territoire, elle n'occupait encore qu'un espace restreint. L'Amérique russe et le Canada la bornaient au nord. Dans l'ouest, de vastes prairies, peuplées par les Indiens, s'étendaient jusqu'au Pacifique. Au sud, le Mexique et l'Amérique centrale, républiques sœurs, mais séparées d'elle par des différences profondes de race et de religion, élevaient des barrières difficiles à franchir. Sa population, qui dépasse aujourd'hui le chiffre de 40 millions,

atteignait à peine celui de 10 millions. Mais on était soutenu par la foi dans l'avenir, et l'histoire des cinquante dernières années justifiait toutes les impatiences, autorisait toutes les présomptions. Cette Angleterre qui depuis, tenant tête à Napoléon, vainqueur de l'Europe, était devenue la première puissance du monde, on l'avait fait reculer, et en ce moment même un message du président au congrès paralysait les intrigues de la sainte-alliance et affranchissait l'Amérique méridionale. L'heure était venue d'oser; l'audace conduisait au succès, et la politique annexionniste, inaugurée par James Monroe, devait, favorisée par des circonstances particulières, diriger les affaires extérieures des États-Unis et réaliser par la diplomatie et par les armes les rêves les plus ambitieux.

II.

Nos historiens européens sont rarement impartiaux vis-à-vis des États-Unis. Détracteurs acharnés ou admirateurs fanatiques, ils cherchent surtout dans l'histoire de l'Union américaine des argumens hostiles ou favorables à la forme républicaine. En France, sous le second empire, cette histoire a été une mine inépuisable d'articles ingénieux, de critiques fines et acérées contre les allures autoritaires du pouvoir. Depuis, les partisans d'une restauration monarchique en ont fait le texte de commentaires sur la corruption électorale, la désorganisation sociale et l'anarchie. Mais c'est peut-être dans l'examen de la politique extérieure des États-Unis que les appréciations les plus passionnées se sont fait jour. Pour les uns, les tendances annexionnistes n'étaient que l'application d'une idée généreuse. Les autres n'y voyaient qu'une politique de convoitises, brutale et violente envers les faibles, cauteleuse et prudente vis-à-vis des forts, toujours avide et toujours dédaigneuse des engagemens pris. Là où certains historiens n'admettaient qu'une force d'expansion irrésistible, que la loi fatale d'une sorte d'attraction magnétique, leurs adversaires signalaient l'existence d'une loi non moins fatale, particulière aux républiques, la propagande par le brigandage et l'annexion par la violence.

La cause véritable était ailleurs, dans l'organisation intérieure du pays et dans l'institution de l'esclavage. La politique annexionniste des États-Unis n'a pris son point de départ ni dans une idée de propagande, ni dans cette ambition démesurée qui entraînait Rome à voir dans tout voisin un ennemi et à reculer indéfiniment les limites de son empire. L'histoire de l'Union américaine ne date pas de 1783, mais de 1620. En 1783, des treize colonies insurgées, une seule, le Massachusetts, ne possédait pas d'esclaves, et si les

états du nord se sont peu à peu affranchis de cette « institution » que les exigences du sol et du climat ont maintenue dans le sud jusqu'en 1865, c'est jusqu'à elle pourtant qu'il faut remonter pour expliquer la politique d'annexion. L'esclavage a été son point de départ, sa raison d'être et son but. Depuis, les circonstances ont changé; on verra comment, avec elles, les tendances se sont modifiées et dans quelles voies nouvelles la politique extérieure de l'Union est entrée.

On se tromperait fort en attribuant la suppression progressive de l'esclavage dans les états du nord aux théories humanitaires prêchées par Wilberforce dès 1787 et qui ont fait explosion lors de la guerre de sécession. Le nord l'a abandonné, le sud l'a conservé, parce qu'inutile au nord il était nécessaire au sud. Dans la Nouvelle-Angleterre, l'esclave coûtait cher à nourrir, cher aussi à vêtir. Dans ces demeures étroites, sous un climat relativement rigoureux, l'esclave était de trop; on répugnait à son contact. Dans le sud, au contraire, embrigadé sous les ordres des *overseers*, tenu à distance des habitations, il rendait d'utiles services. Son prix augmenta, et lorsqu'en 1808 la suppression de la traite rendit l'importation des noirs difficile, les planteurs du sud rachetèrent au nord ceux qui s'y trouvaient encore. C'est ainsi que l'esclavage devint « l'institution » particulière du sud. A partir de ce jour, les élémens divers dont se composait l'Union américaine cessèrent de flotter au hasard. Deux groupes distincts se formèrent : les états à esclaves et les états libres.

Si l'égalité est possible dans une fédération entre des provinces jouissant des mêmes droits et soumises aux mêmes lois, il n'en est plus ainsi quand, sous l'empire de circonstances particulières, elles se divisent en deux camps ayant chacun des conditions différentes d'existence. Forcément l'un des deux partis domine l'autre, s'il ne peut l'absorber, et fait prévaloir sa volonté dans l'administration intérieure et la politique étrangère.

Plus nombreux, plus riches, plus peuplés, les états du sud prirent en main la direction de l'Union. Seuls, les fils des planteurs avaient le loisir et la fortune nécessaires pour se consacrer aux fonctions publiques. La vie large du sud, l'habitude héréditaire du commandement, les traditions aristocratiques importées d'Angleterre et entretenues par l'institution de l'esclavage, qui faisait du blanc un être supérieur, tout contribuait à former une race d'hommes énergiques et indépendans, capables de prendre et d'exercer le pouvoir. Ils avaient fait leurs preuves pendant la guerre de l'indépendance, et depuis. Washington, Jefferson, Madison, Lee, Penn, Monroe, étaient sortis de leurs rangs. Dans l'armée, dans la marine, ils occupaient les premières places. Au congrès, dans l'administration,

ils se montraient orateurs, hommes d'état, diplomates, seuls ou à peu près seuls au courant des questions politiques, hautains, arrogans peut-être, mais patriotes, braves et audacieux. Leurs pères avaient fondé la république, les fils la gouvernaient, et c'était justice, car ils la gouvernaient bien.

Ils n'avaient pas seulement le prestige, ils avaient aussi le droit et la légalité. Aux termes de la constitution, chaque état nommait deux membres du sénat. Le sud y possédait donc la majorité. Dans la chambre basse, il était également le maître. Le nombre des représentans n'était pas fixe, mais proportionnel au chiffre de la population. Toutefois cette organisation, qui donnait la majorité aux états du sud, ne pouvait la leur assurer qu'à deux conditions. Il fallait que leur nombre fût constamment supérieur à celui des états du nord pour dominer dans le sénat; il fallait aussi que leur population se maintînt au-dessus de celle du nord pour conserver leur prépondérance dans la chambre des représentans. Or, d'une part, des territoires fertiles attiraient la population vers l'ouest, et de l'autre le flot de l'immigration européenne se dirigeait vers New-York. Rien en effet ne l'attirait dans le sud, où l'existence du « petit blanc, » comme on désignait l'émigrant pauvre, était difficile et misérable, entre le planteur, souverain absolu qui le tenait à distance, et l'esclave, qui ne lui laissait rien à faire. Dans le nord, au contraire, les conditions économiques étaient autres. Pas de distinctions de classes, la terre à bon marché, le travail libre, la main-d'œuvre élevée, enfin un régime démocratique qui flattait les instincts de l'artisan et le relevait à ses propres yeux. L'immigration n'avait pas encore atteint les chiffres considérables auxquels elle devait s'élever plus tard. Le mouvement a été lent. De 1820 à 1830, la moyenne annuelle des émigrans aux États-Unis ne dépasse pas 15,000. Mais les hommes d'état du sud étaient trop perspicaces pour ne pas prévoir le danger qui les menaçait et pour ne pas aviser aux moyens de le conjurer.

Il n'y en avait qu'un seul : multiplier le nombre des états à esclaves, pour cela s'étendre dans le sud, s'annexer par la diplomatie ou les armes des territoires nouveaux, situés comme les leurs, dans des conditions favorables au travail servile, détourner, si possible, le courant de l'immigration, décourager la colonisation dans le nord et dans l'ouest, et diriger vers la conquête et l'annexion du Mexique toutes les forces vives de l'Union.

Dans le nord, les États-Unis se heurtaient aux frontières du Canada. Pendant la guerre de l'indépendance, on avait inutilement tenté d'entraîner cette colonie anglaise dans la lutte engagée avec la métropole. Le Canada n'avait aucune sympathie pour les États-Unis naissans. Depuis le jour où, sous François Ier, l'Italien Verra-

zani en avait pris possession au nom de la France, le Canada, peuplé par des colons normands, était français de cœur. Envahie par l'Angleterre en 1759, cédée en 1763 par le traité de Paris, la Nouvelle-France, comme on l'appelait alors, ne croyait ni au succès des Américains insurgés, ni à la possibilité pour elle-même de redevenir française. L'Angleterre y avait concentré des forces considérables. Québec possédait une garnison nombreuse soutenue par une puissante artillerie. Lorsqu'en 1775 le congrès donna ordre au général Montgomery de marcher sur cette ville, il échoua complètement et les débris de l'armée américaine purent à grand'-peine repasser le Saint-Laurent.

Puis le Canada était catholique, et l'élément puritain dominait dans le nord des États-Unis; ses traditions étaient monarchiques, et ses voisins immédiats, le Massachusetts, le Maine et New-York, étaient républicains. Tout différait alors, la langue, les coutumes, la religion et les tendances. L'annexion ne pouvait être que l'œuvre du temps et de la communauté des intérêts. Les hommes d'état du sud n'avaient garde de la favoriser. Ils affichaient vis-à-vis du Canada un mauvais vouloir évident. Son refus de faire cause commune avec eux servait de texte à des allusions injurieuses. On affirmait, non sans quelque apparence de raison, que Québec, Montréal et les forts anglais situés sur la ligne du Saint-Laurent étaient des menaces permanentes pour la sécurité de l'Union, et on détournait les colons du voisinage des frontières. Les vastes forêts du Maine, les solitudes du Michigan, n'étaient encore explorées que par ces coureurs de bois et de prairies, chasseurs et bûcherons, pionniers de la civilisation, toujours en lutte avec les Indiens, et dont Fenimore Cooper a si bien décrit la vie errante et les habitudes vagabondes. Dans l'ouest, il en était autrement. Là, nulle frontière, l'horizon sans limites. On pouvait avancer. Les plaines succédaient aux plaines. Les terres fertiles de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois n'attendaient que la main de l'homme pour lui rendre au centuple le fruit de son labeur. Le sol appartenait au premier occupant. Chaque jour les trappeurs poussaient plus avant, découvrant de nouvelles vallées, des cours d'eau inconnus, des prairies peuplées de gibier. Derrière eux marchait l'émigrant, avançant lentement, mais ne reculant jamais, disputant la terre aux Indiens qui l'occupaient comme territoire de chasse, labourant avec sa carabine sur l'épaule, tuant ou scalpé, mais frayant la voie : natures énergiquement trempées, — il les fallait ainsi pour dire à leur patrie un éternel adieu, pour franchir l'Océan et pour s'enfoncer dans ces déserts, — hommes de mœurs rudes et violentes, mais capables de défricher et de peupler un continent, habiles à manier la hache, la charrue et le fusil, dédaigneux de toute civilisation, insoucians de tous droits,

traitant l'Indien comme une bête fauve et ne reconnaissant d'autres lois que celles de la force.

Dans le sud, la Louisiane française et le Mexique espagnol barraient le chemin. En 1803, on acheta la Louisiane moyennant 80 millions. La France évacuait définitivement le Nouveau-Monde. L'empereur vendait ce qu'il estimait ne pouvoir conserver à la veille d'une guerre avec l'Angleterre. En signant le traité de cession, il disait à M. de Marbois : « Cet accroissement de territoire consolide à jamais la puissance des États-Unis. Je suscite à l'Angleterre une rivale qui, tôt ou tard, lui arrachera le sceptre des mers. » L'acquisition de la Louisiane donnait en effet aux États-Unis l'embouchure du Mississipi, la possession absolue du plus grand fleuve de l'Amérique septentrionale, la prépondérance dans le golfe du Mexique et la possibilité d'intervenir dans les affaires de la colonie espagnole, qui, sept ans plus tard, proclamait son indépendance.

Entre le Mexique et les États-Unis, la ligne de frontières, très étendue et mal définie, pouvait en effet, à un moment donné, amener des conflits et préparer l'annexion de nouveaux territoires. En attendant cette occasion favorable, on détachait le Kentucky de la Virginie, le Tennessee de la Caroline du sud, et de deux états à esclaves on en faisait quatre. Le Mississipi, l'Alabama et l'Arkansas entraient dans l'Union et venaient grossir la majorité du sud.

Les progrès du nord étaient plus lents. Dans le même espace de temps, il avait colonisé et fait admettre les états de Vermont, d'Ohio, d'Illinois et du Maine. Le sud maintenait sa prépondérance. Maître du sénat et de la chambre des représentans, il l'était aussi du pouvoir exécutif. Sur les dix premiers présidens de l'Union, huit sont des hommes du sud, et six appartiennent à la Virginie, surnommée « la mère des présidens. » On allègue souvent que la forme républicaine est incompatible avec une politique traditionnelle et que les changemens fréquens de personnes sont, pour un état, une cause irrémédiable d'infériorité. On estime que les grandes entreprises, la suite dans les idées, la persévérance dans les desseins exigent l'hérédité du pouvoir dans une même famille, et qu'un président élu pour quatre ans est forcément sans influence à l'intérieur et sans crédit auprès des puissances étrangères. A quelque point de vue que l'on se place pour étudier l'histoire des États-Unis, et quelles que soient les idées préconçues que l'on apporte dans cette étude, on est forcé de reconnaître que cette théorie est démentie par les faits. Depuis un siècle et sous vingt-trois présidens différens, la république américaine a poursuivi son but à travers des fortunes diverses. En dépit de l'instabilité prétendue des institutions, elle a conquis son rang parmi les grandes puis-

sances, et la constitution de 1787 a subi moins de modifications et de remaniemens que celles de la plupart des états européens.

Certes, pas plus qu'une autre, la constitution américaine n'est à l'abri de toute critique; il n'en est pas moins vrai que sa merveilleuse élasticité a pu se prêter aux évolutions successives de l'opinion publique, et qu'aucun parti politique, arrivé au pouvoir, ne s'est vu dans la nécessité de la briser comme une entrave à ses projets ou comme une arme dangereuse entre les mains de ses adversaires. Les hommes du sud ont gouverné avec elle comme gouvernent aujourd'hui les représentans du nord, et si la question de l'esclavage a mis l'Union en danger, il importe de tenir compte de ce fait, que la constitution n'a pas créé l'esclavage aux États-Unis. Elle l'a subi comme un fait antérieur et préexistant, et il a suffi de l'adoption d'un amendement pour en consacrer l'abolition. On ne saurait s'empêcher de remarquer en outre que, pendant la guerre de sécession, le sud non plus que le nord n'a songé un instant à modifier la forme même du gouvernement ou à réclamer autre chose que le respect absolu de la constitution. Pour les confédérés, elle représentait le maintien de l'esclavage ou le droit de sécession, pour les états du nord le droit d'amendement et par lui la suppression d'une institution particulière répudiée par eux et par le monde civilisé. A l'heure même où les sudistes écrasés par le nombre sollicitaient l'intervention de la France impériale et de l'Angleterre royaliste, aucun d'eux ne cherchait à s'assurer leur concours par l'abandon d'une forme de gouvernement qu'ils pouvaient croire peu sympathique à ces deux puissances. Pas plus que le nord, le sud ne l'estimait incompatible avec son existence comme nation indépendante. Victime de cette loi des majorités, que consacrait la constitution, il n'en exigeait pas la suppression, mais, respectueux jusqu'au bout des institutions qui avaient fait sa force et sa grandeur dans le passé, il se réclamait de cette même constitution pour affirmer son droit à l'indépendance.

III.

Si les rives fertiles du Mississipi et les provinces limitrophes du Mexique excitaient les convoitises du sud, encore puissant, mais déjà menacé, le Canada attirait de plus en plus l'attention des états du nord. Ils s'irritaient et murmuraient. Entre les mains de l'Angleterre, le Canada n'était-il pas une menace incessante? Qu'avait-on donc à redouter du Mexique, épuisé par sa lutte avec l'Espagne, sans finances et sans armée, à peine en état de maintenir son existence, hors d'état d'inquiéter celle d'un voisin auquel l'unissaient une communauté d'origine et des institutions iden-

tiques? Pourquoi les hommes du sud, maîtres incontestés du congrès, cherchaient-ils à entraver le développement naturel de l'Union, à l'entraîner toujours plus avant vers les régions tropicales? Avant de songer à la conquête du continent, il importait de s'assurer contre un retour offensif de l'Angleterre. « L'Amérique aux Américains, » soit, ils acceptaient ce mot d'ordre, mais la première chose à faire était de surveiller l'ennemie héréditaire. Maîtresse de Québec et de Montréal, elle menaçait la navigation des grands lacs, elle campait sur leurs frontières désarmées. N'avait-on pas assez fait pour le sud? L'achat de la Louisiane, celui de la Floride pesaient lourdement encore sur les finances, et voici que l'on parlait d'entreprendre la guerre pour démembrer le Mexique. Les hommes du sud n'avaient pas le droit de sacrifier ainsi les véritables intérêts du pays. Les terres ne manquaient pas; l'ouest se colonisait à peine, et d'immenses espaces incultes attendaient des bras pour les défricher. L'avenir des États-Unis était dans le nord et le *Far-West*. Là se trouvait leur véritable sphère d'action, là aussi le danger, l'ennemi sur lequel ils avaient conquis leur indépendance, mais qui, maître de la mer et du cours du Saint-Laurent, pouvait toujours les prendre à revers et tenter de les ramener sous un joug détesté.

L'antagonisme s'accentuait. Faibles et timides au début, les plaintes du nord commençaient à trouver au congrès d'éloquens interprètes et dans la presse naissante des organes passionnés : Charles Hammond dans la *Gazette de Cincinnati*, De Witt Clinton au sénat, Hale dans l'*Advertiser* de Boston. Leur objectif, c'était le Canada, ces « quelques arpens de neige » qui avaient bu tant de sang français, cette colonie fidèle entre toutes que le caprice d'une femme avait livrée à l'Angleterre.

A ceux qui, s'autorisant de nos revers, nient le génie colonisateur de la France et lui opposent victorieusement l'exemple de l'Angleterre, l'histoire est là pour montrer que la conquête n'est pas la colonisation, et que partout où la France a passé elle a laissé des traces profondes que le temps lui-même a respectées. En Amérique, la Louisiane et le Canada attestent encore leurs sympathies françaises et conservent l'empreinte ineffaçable de notre race. Que reste-t-il aux États-Unis des traditions anglaises et des souvenirs de la mère patrie, et si demain l'empire des Indes s'écroulait, que resterait-il de deux siècles de domination anglaise dans le cœur et dans les traditions des ryas? New-York est cosmopolite, Boston américaine, Chicago se germanise, mais la Nouvelle-Orléans est encore française. Cherchez aux États-Unis une ville anglaise : il n'y en a pas.

Si la colonisation consiste uniquement dans l'exploitation du sol par les immigrans et au profit de la métropole, certes l'Angleterre est la première puissance colonisatrice du monde; mais une pareille œuvre est condamnée à disparaître le jour où, la force faisant défaut, les exploités se séparent ou s'insurgent. Toute conquête qui n'aboutit pas à une fusion ou à une substitution absolue ne peut être que temporaire. Le Portugal et l'Espagne, au XVIe et au XVIIe siècle, ont su coloniser; l'un et l'autre, malgré des cruautés justement flétries par l'histoire, ont porté la civilisation aux populations indigènes dont ils occupaient le territoire; l'un et l'autre ont laissé en Amérique l'empreinte profonde de leur religion, de leurs mœurs et de leurs lois. Plus douce et plus humaine, plus sympathique aux races vaincues, la France a su se faire aimer d'elles, et l'on retrouve encore parmi les tribus indiennes de l'Amérique septentrionale le souvenir affectueux de notre colonisation. Aujourd'hui, après plus d'un siècle de domination étrangère, malgré un courant d'immigration dans lequel l'Angleterre figure pour 50 pour 100 et la France pour 7 pour 100 seulement, en dépit des intérêts politiques et commerciaux, et d'une administration souvent habile et généreuse, onze cent mille Canadiens, issus de ces quelques milliers de colons abandonnés par nous sur cette terre lointaine, forment une nationalité énergique et vivace. Fidèles aux nobles traditions du passé, ils ont su conserver intactes, au milieu de vicissitudes nombreuses, la religion, la langue et les mœurs que nous leur avons transmises. Le temps, qui efface tout et emporte tout, n'a pu affaiblir dans le Canada français le culte désintéressé que sa population a voué au souvenir de la France (1).

En 1775, le Canada avait refusé de faire cause commune avec les colonies anglaises révoltées. Français d'origine, catholiques, imbus des traditions monarchiques, les Canadiens répugnaient à l'esclavage, au protestantisme et aux idées républicaines de leurs voisins. On le savait aux États-Unis, on ne l'ignorait pas en France. Dans une lettre peu connue, adressée par Lafayette à M. de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, et datée du Havre, le 18 juillet 1779, le compagnon d'armes de Washington propose au gouvernement français une expédition maritime à Halifax, et s'exprime ainsi : « L'idée d'une révolution au Canada paraît charmante à tout bon Français, et si des vues politiques la condamnaient, vous avouerez, monsieur le comte, que c'est en résistant aux premiers mouvemens du cœur. Les avantages et les inconvéniens de ce projet demandent une grande discussion dans laquelle

(1) Voyez *le Canada*, par M. Paul de Cazes, attaché à la commission de l'exposition universelle.

je n'entrerai pas ici. Vaut-il mieux laisser aux Américains un objet de *crainte* et de *jalousie par le voisinage d'une colonie anglaise*, ou bien rendrons-nous la liberté à nos frères opprimés pour retrouver tous les profits de nos anciens établissemens sans en avoir la dépense et les déprédations? Mettrons-nous dans la balance du Nouveau-Monde un quatorzième état *qui nous sera toujours attaché* et qui, par sa situation, offrirait une grande prépondérance *dans les troubles qui diviseront un jour l'Amérique*? Les opinions sont très partagées sur cet article. Je connais la vôtre, monsieur le comte, et mon penchant ne vous est pas inconnu. Je n'y pense donc en aucune manière, et ne regarde cette idée que comme un moyen de tromper et inquiéter l'ennemi (1). »

Ce document, curieux à plus d'un titre, montre que Lafayette ne se faisait aucune illusion sur les chances d'une expédition au Canada, et qu'il prévoyait déjà les épreuves que devait subir la république naissante. Il est hors de doute qu'à cette époque l'annexion du Canada aux États-Unis eût assuré au nord une incontestable prépondérance et hâté la crise de sécession. La rupture se serait faite plus tôt, dans des conditions différentes, et eût abouti à une séparation définitive entre deux sections de forces à peu près égales, et entre lesquelles les haines n'auraient pas eu le temps de s'envenimer. Entraînés vers le nord par le poids du Canada, les états de la Nouvelle-Angleterre auraient suivi leur pente naturelle, et la lutte sourde et acharnée qui a précédé la crise de 1863 eût été évitée.

Lafayette avait vu juste. Le voisinage d'une colonie anglaise fut un objet de crainte et de jalousie pour les états du nord, et pour ceux du sud une préoccupation constante. En effet, si les hasards de la politique ou d'un heureux coup de main des flibustiers du Maine introduisaient le Canada dans l'Union, la majorité se déplaçait au congrès, les états de la Nouvelle-Angleterre, maîtres du pouvoir, franchissaient le Saint-Laurent et les lacs, s'étendaient jusqu'à la baie d'Hudson, poursuivaient sans crainte leur marche dans l'ouest, découpant dans ce territoire, égal en étendue aux deux tiers de l'Europe, de nouveaux états libres, détournant à leur profit le flot croissant de l'immigration.

La guerre terminée, l'irritation subsistait. Sur mer, l'Angleterre affirmait le droit de visite et soumettait les navires américains à des formalités humiliantes sous prétexte de saisir à leur bord des matelots déserteurs. *Once an Englishman, always an Englishman.* Une fois Anglais, toujours Anglais. Les États-Unis protestaient et affirmaient le droit de naturalisation. Sur les frontières du nord, les Indiens s'agitaient et pillaient les *settlements* américains.

(1) *Revue rétrospective*, 2e série, vol. 8, p. 292.

On les disait soutenus et poussés par les autorités du Canada. Madison posait alors sa seconde candidature à la présidence. Le sud, divisé, ne pouvait lui assurer la majorité, son élection dépendait du vote des états démocratiques, partisans d'une guerre avec l'Angleterre. Madison promit la guerre et fut élu. En 1812, elle était déclarée. L'ouest la réclamait; la Nouvelle-Angleterre s'y montrait hostile pour deux raisons. Elle désirait le Canada, mais elle répugnait à un conflit sur ses frontières et redoutait toute manifestation hostile de nature à motiver une concentration de troupes anglaises dans les provinces qu'elle convoitait. Elle attendait l'annexion du temps et d'une politique habile, et elle estimait, avec raison, le moment mal choisi et l'Union mal préparée. L'armée, en grande partie licenciée, ne comptait pas plus de cinq mille hommes d'effectif, et la marine n'avait que huit frégates et douze corvettes à opposer aux mille soixante navires que l'Angleterre possédait alors.

On eût dit que la fortune prenait à tâche de réparer les fautes de la jeune république, qui se lançait si imprudemment dans une pareille aventure. Les expéditions contre le Canada échouèrent, il est vrai, après une alternative de défaites et de succès stériles; mais sur mer on fut plus heureux. Les exploits de la frégate américaine *Constitution* et les dommages causés par les hardis croiseurs yankees illustrèrent la marine des États-Unis. La victoire de la Nouvelle-Orléans permit une paix honorable que l'Angleterre s'empressa de conclure pour concentrer ses efforts et son attention sur la lutte suprême qu'elle soutenait alors contre l'empire chancelant. Ainsi cette guerre de 1812, entreprise contre la volonté des états de la Nouvelle-Angleterre, fortifiait l'autorité et augmentait le prestige des hommes du sud. Une fois de plus, ils avaient réussi à tenir haut et ferme le drapeau de l'Union, et à se mesurer, non sans gloire, avec la première puissance maritime du monde. Quant à l'échec des opérations dirigées contre le Canada, ils s'en consolaient d'autant plus facilement qu'un succès les eût à coup sûr fort embarrassés, et qu'ils n'avaient de ce côté aucune velléité de conquête. Leur répugnance était justifiée d'ailleurs par l'attitude de la population canadienne elle-même. Les colons d'origine française, alors de beaucoup les plus nombreux, avaient pris parti contre les États-Unis et prêté, comme volontaires, un concours énergique et loyal aux troupes anglaises. Aussi longtemps que l'Angleterre et sa colonie faisaient cause commune, toute tentative d'annexion était condamnée à échouer. Le temps seul, en développant les germes de mécontentement et de désunion, pouvait amener ce résultat. Il convenait de patienter; les hommes du sud s'y résignaient sans peine, et ceux du nord en reconnaissaient la nécessité.

Ces germes de désunion couvaient sourdement. L'implacable ri-

valité et les haines ardentes qui séparaient alors l'Angleterre et la France avaient leur contre-coup dans le Canada. Les gouverneurs anglais, Drummond, Sherbrooke, Richmond, Maitland et Dalhousie, imbus des idées et des passions de leur temps, s'irritaient de l'opiniâtre affection que la colonie conservait pour la France. Leur politique, tour à tour insidieuse ou brutale, aliénait les anciens colons qui, systématiquement tenus à l'écart des emplois publics, se sentaient menacés dans leurs libertés civiles et religieuses, et auxquels on voulait imposer une langue qui n'était pas la leur, contrairement aux stipulations du traité de cession. Dans le parlement anglais, Hume et O'Connell soutenaient avec éloquence la cause du Canada, dont l'Angleterre, disaient-ils, prétendait faire une seconde Irlande. Ainsi que l'Irlande, le Canada était catholique, l'une et l'autre réclamaient le droit de *self-government*. La voix retentissante du grand agitateur trouvait, au Canada comme en Irlande, un écho fidèle; les mécontens se groupaient, plus irrités, plus menaçans chaque jour, et les chefs du parti populaire, Viger, Cuvillier, Papineau, redoublaient d'efforts pour prévenir un conflit imminent.

Bien décidé à maintenir son autorité, le gouvernement anglais ne redoutait pas un soulèvement dont il aurait facilement raison et qui autoriserait des mesures énergiques. Laissés à eux-mêmes, les Canadiens étaient impuissans à secouer le joug; mais les États-Unis ne viendraient-ils pas à leur aide? Cette incertitude pesait sur ses décisions, et de 1820 à 1837, la politique de l'Angleterre vis-à-vis de sa colonie s'inspira des raisons de craindre ou de se rassurer que faisait naître l'attitude de l'Union. Les états du nord estimaient que le moment était venu d'offrir un appui décisif au Canada. Le président et son cabinet, soutenus par le congrès, résistaient à ces sollicitations et cherchaient à détourner l'attention sur les embarras du Mexique, dont le sud entendait tirer parti pour briser les barrières qui s'opposaient à son extension.

En 1836, un aventurier de la Virginie, Sam Houston, envahissait le Texas à la tête de bandes de flibustiers recrutées dans les états du sud, proclamait l'affranchissement de cette province mexicaine et son annexion aux États-Unis. Santa-Anna, président du Mexique, entrait en campagne, reprenait possession de la forteresse d'Alama, dont il massacrait les défenseurs, et anéantissait à Goliad un corps détaché dont les survivans étaient mis à mort. Peu après, il rejoignait à San-Jacinto Sam Houston, qui n'avait que huit cents volontaires à opposer à sept mille hommes de troupes régulières. Acculé et forcé d'engager une lutte disproportionnée, Sam Houston chargea les Mexicains avec tant de vigueur qu'ils lâchè-

rent pied, laissant un millier de morts sur le champ de bataille et entre les mains de l'ennemi Santa-Anna lui-même et de nombreux prisonniers.

A la suite de cette victoire, le Texas était cédé aux États-Unis, non plus comme l'avaient été la Louisiane et la Floride, à prix d'argent, mais en vertu du droit du plus fort. La politique américaine entrait dans une voie nouvelle, voie de conquête et d'annexions violentes, fatalement imposée au sud par la nécessité de maintenir sa prépondérance et de multiplier, avec le nombre des états à esclaves, celui de ses représentans dans le congrès. Cette première violation du territoire mexicain devait en entraîner d'autres dont on ne prévoyait guère alors les résultats. Et cependant le jour approchait où la doctrine Monroe allait déjouer les calculs du sud, tourner à l'avantage du nord, précipiter une crise redoutée des uns, espérée par les autres, et vers laquelle on marchait en aveugles.

IV.

Au Canada, l'agitation était à son comble, et les chefs de l'opposition essayaient vainement de conjurer les événemens, convaincus que les États-Unis ne leur prêteraient aucun appui sérieux; peu soucieux d'ailleurs de le solliciter, ils estimaient qu'un échec était inévitable et que l'Angleterre en profiterait pour supprimer les garanties politiques qui subsistaient encore. L'exaspération de la population triompha de leurs sages conseils. En 1837, plusieurs milliers de Canadiens sans armes, sans munitions, sans organisation d'aucune sorte, entamèrent une lutte héroïque contre des troupes régulières dix fois supérieures en nombre. Ces combattans improvisés n'avaient à opposer à l'artillerie des régimens anglais que des faux, des fourches, quelques vieux fusils de chasse et un canon en bois. Vainqueurs une première fois dans les plaines de Saint-Denis, ils furent tenus en échec à Saint-Charles, et complètement défaits quelques jours plus tard à Saint-Eustache (1). Une poignée de volontaires américains tenta une diversion sur les bords du Niagara; mais désavoués par les autorités, abandonnés à eux-mêmes, ils furent promptement refoulés par les troupes anglaises.

A la défaite succédèrent une réaction violente et une répression terrible. Les condamnations à mort, la déportation, la confiscation des biens, achevèrent ce que les armes avaient commencé. Sur la demande du cabinet, le parlement anglais vota l'union définitive

(1) Villages à quelques kilomètres de Montréal.

du haut et du bas Canada. Cette mesure portait un coup terrible à l'élément français. Le bas Canada, plus riche, plus peuplé, était habité presque exclusivement par des colons d'origine française. Dans le haut Canada au contraire, les émigrans anglais dominaient. Le bill du parlement accordait aux deux provinces un nombre égal de représentans, malgré la différence considérable de population. De plus, il rendait officiel l'usage de la langue anglaise et supprimait les stipulations expresses de la treizième clause du traité de Paris, qui garantissait les droits politiques et religieux des colons français.

Le gouvernement anglais se sentait libre d'agir à sa guise. Il n'avait rien à redouter du cabinet de Washington, absorbé par les affaires du Mexique. L'annexion violente du Texas n'était pas, il est vrai, l'œuvre des autorités américaines. Elles avaient laissé faire, mais la conquête effectuée, elles l'avaient considérée de bonne prise et organisaient le Texas en territoire, en attendant le moment opportun de l'admettre dans l'Union comme état à esclaves. Encouragés par leurs succès, les hommes du sud émigraient au Texas et prétendaient en fixer les limites à leur gré. Le gouvernement de Mexico, tout en subissant les conséquences de la défaite de San-Jacinto et de la cession qu'il avait dû consentir, protestait contre l'invasion de ses nouvelles frontières et armait pour les protéger. Le Texas menacé réclamait aide et protection. Le congrès américain décida l'envoi d'une armée d'occupation en Louisiane, et en janvier 1846, le général Taylor reçut l'ordre de s'avancer jusqu'au Rio-Grande, limite naturelle réclamée par le Texas et contestée par le Mexique. C'était le premier acte d'intervention officielle et hostile du gouvernement américain contre le Mexique. Dans son livre, *American conflict*, Horace Greeley raconte, en s'appuyant sur des textes précis, les hésitations du président Polk et de son cabinet. Une première dépêche invitait le général à entrer dans le Texas, tout en s'abstenant d'engager les hostilités. A ces ordres officiels étaient jointes des instructions particulières insinuant qu'un mouvement offensif de sa part serait bien vu, mais lui en laissant l'initiative avec la responsabilité. Taylor faisait la sourde oreille; il voulait des ordres clairs et précis, refusait d'avancer et de s'exposer à un désaveu en cas d'échec. Dans l'homme de guerre se révélait déjà l'homme politique, futur président de la république. La négociation fut longue, les notes succédaient aux notes, l'armée restait immobile. Enfin l'ordre fut donné par écrit, et Taylor, traversant le Texas, vint camper sur les bords de Rio-Grande à portée de canon de Matamoras. Les hostilités commencèrent immédiatement. Vainqueur à Palo-Alto et à Resaca de la Palma, il franchit le fleuve et s'empara de Matamoras.

En mai 1846, le président Polk, dans un message officiel, annonçait au congrès que les troupes mexicaines avaient envahi le territoire des États-Unis et mis à mort des citoyens américains inoffensifs. Il demandait un vote l'autorisant à lever et équiper cinquante mille volontaires. Il l'obtint, 50 millions furent mis à sa disposition, et trois cent mille volontaires répondirent à son appel. L'élan était donné. Kearney conquit le Nouveau-Mexique, Stockton et Frémont s'emparèrent de la Californie, pendant que le général Scott, remplaçant Taylor, dont on punissait les hésitations, marchait sur Mexico, où il entrait en septembre 1847 à la tête de son armée victorieuse. Le 2 février 1848, le traité de Guadelupe-Hidalgo cédait aux États-Unis la partie contestée du Texas, tout le Nouveau-Mexique, la haute et la basse Californie. Les prédictions de Monroe s'accomplissaient. Les États-Unis reculaient jusqu'à l'Océan-Pacifique les limites de leur empire. Quelques jours encore, et la découverte de l'or sur les rives du Sacramento allait étonner le monde surpris de tant d'audace et de succès si prodigieux. Ils l'étaient en effet et l'on a rarement vu plus de talent au service d'une cause plus douteuse. Là brillèrent au premier rang des hommes jusqu'alors inconnus et qui devaient bientôt s'illustrer sur d'autres champs de bataille et dans des camps adverses : Grant et Lee, Mac-Clellan et Beauregard, Hill, Jackson, Hooker, Sherman, Davis. Les chefs du nord et les défenseurs du sud, ralliés sous un même drapeau, combattaient alors côte à côte. Quinze ans plus tard, ils devaient se mesurer à Bull's Run, Fairoaks, Antietam, Frederiksburg, et se disputer, les armes à la main, le droit de disposer des destinées d'une république dont ils portaient si haut la fortune et la grandeur.

Encore une fois le sud triomphait. Sa politique habile, dirigée par des hommes d'état éminens, servie par des officiers jeunes et hardis, affirmait la force de l'Union et doublait l'étendue de son territoire. Les nations ont parfois de ces audaces heureuses auxquelles tout sourit et tout cède. La France, sous la république et le premier empire, la Prusse depuis Sadowa, ont connu ces heures où tout oser c'est tout pouvoir. Elles sont courtes, il est vrai, et suivies de retours imprévus qui déjouent les prévisions les plus habiles. Les États-Unis en firent l'épreuve. La paix conclue, il leur fallait organiser en territoires ces vastes provinces si rapidement conquises et préparer leur admission en qualité d'états à esclaves. Mais dans le nord un parti politique nouveau s'organisait et ralliait à lui de nombreux adhérens. Depuis 1820, le courant de l'émigration avait considérablement augmenté. De huit mille, il s'élevait jusqu'à deux cent mille émigrans par année et se dirigeait presque exclusivement vers les états du nord et de l'ouest, auxquels

il apportait, avec l'appoint du nombre, la haine de l'esclavage et des institutions aristocratiques du sud. L'Europe déversait sur l'Amérique le trop plein de sa population, et cette population nouvelle, recrutée principalement parmi les Irlandais et les Allemands, représentait un puissant élément démocratique. Le Michigan, l'Iowa, le Wisconsin étaient entrés dans l'Union. Réunis pour la première fois dans une pensée commune, le nord et l'ouest se refusaient à admettre l'extension de l'esclavage dans des territoires qui, ainsi que le Nouveau-Mexique et la Californie, convenaient au travail libre et ne se trouvaient, comme climat et comme sol, dans aucune des conditions favorables à l'exploitation servile.

Dès 1820, le compromis du Missouri, ardemment soutenu par Henry Clay, avait interdit l'introduction de l'esclavage au nord du 36° 30′ de latitude. Les prétentions du sud remettaient tout en question; elles coïncidaient avec l'élection présidentielle. Les adversaires de l'esclavage choisirent pour candidat Martin Van Buren et adoptèrent comme mot d'ordre : *A free soil to a free people* (un sol libre à un peuple libre). Le général Taylor, porté par le sud, n'en fut pas moins élu. C'était le septième président que la Virginie donnait à l'Union.

Battus sur le terrain électoral, les représentans du nord engagèrent la lutte dans le congrès au sujet de l'admission de la Californie. La découverte de l'or attirait dans le nouvel état une émigration considérable de tous les points du monde. L'exploitation des mines était-elle compatible avec l'esclavage? Si le sud de la Californie se trouvait au-dessous du 36° de latitude, le nord, — c'est-à-dire San-Francisco, les rives du Sacramento et du San-Joaquin, la région des *placers*, — était situé en dehors de la ligne du compromis. Clay, Calhoun, Webster, Benton, Seward, prirent part à cette discussion mémorable qui se termina par le succès du nord. La Californie fut admise dans l'Union à titre d'état libre; l'Utah et le Nouveau-Mexique furent organisés en territoires, et la question de l'esclavage laissée à l'option de leurs habitans. A titre de compensation, le sud obtint le vote du *Fugitive Slave Law* qui autorisait tout propriétaire d'esclaves à reprendre possession, même dans les états libres, de ses nègres fugitifs et obligeait les autorités à les faire saisir et à les remettre entre ses mains. La loi était à peine votée que le fameux roman d'*Uncle Tom's Cabin* en dénonçait l'iniquité, soulevait les passions et inaugurait la lutte ardente qui devait aboutir à la guerre de sécession.

Cette guerre était désormais inévitable. Les succès de la campagne du Mexique, tout en grandissant le prestige du sud, tournaient à l'avantage du nord. Dans le congrès, les deux partis se balan-

çaient, ainsi que le prouvaient les derniers scrutins, mais le nord avait pour lui l'immigration, qui atteignait en 1850 le chiffre de 370,000 âmes et dépassait 400,000 en 1854. Il avait aussi l'opinion publique, l'appui moral de l'Europe, la presse et les théories humanitaires. Il se sentait soutenu par de nombreuses sympathies, et, bien qu'au fond il rêvât moins la suppression de l'esclavage que la conquête du pouvoir, il adoptait comme mot d'ordre celui qui lui ralliait le plus d'adhérens. Deux nouveaux territoires, le Kansas et le Nebraska, se peuplaient rapidement. Le compromis de 1850 laissait aux habitans le droit de les constituer en états libres ou en états à esclaves. Le sud et le nord rivalisaient d'efforts pour y obtenir la majorité. De part et d'autre, on en vint aux mains, et le nord l'emporta. En 1859, le Kansas vota l'exclusion de l'esclavage. La même année, l'Orégon entrait dans l'Union en qualité d'état libre. Le sud était désormais en minorité; le pouvoir lui échappait, et l'élection d'Abraham Lincoln allait donner le signal de la guerre civile. Le parti vainqueur inaugurait son avènement par le vote du tarif Morrill, premier acte de la politique protectionniste, qui portait aux intérêts commerciaux du sud un coup terrible en le rendant tributaire des manufactures du nord.

Les Canadiens suivaient d'un œil attentif ces événemens, qui se passaient si près d'eux. Entre le haut et le bas Canada, l'antagonisme persistait et s'accentuait par le fait même d'une union imposée. Le haut Canada, protestant, peuplé de colons anglais, soutenu par le gouvernement, faisait la loi au bas Canada, français d'origine et de cœur, catholique, hostile à l'Angleterre. Québec, Montréal, Kingston et Toronto se disputaient le privilège d'être le siège des pouvoirs publics. Situées toutes quatre sur les rives du Saint-Laurent, reliées aux États-Unis par des voies ferrées, accessibles par le fleuve et les lacs, elles étaient, en cas de guerre, à la merci d'un hardi coup de main. Le gouvernement anglais, frappé de ces dangers et préoccupé des événemens qui se préparaient, fit choix d'Ottawa comme capitale. Située plus avant dans les terres, sur la rivière dont elle porte le nom et qui est elle-même un affluent du Saint-Laurent, Ottawa était moins exposée en cas d'invasion. Pour calmer les mécontentemens que ce choix faisait naître et pour réveiller dans la colonie ces instincts de fidélité dont, nonobstant ses luttes intestines, elle avait souvent fait preuve, le ministère anglais décida que l'héritier présomptif de la couronne, le prince de Galles, se rendrait au Canada. Il devait ensuite visiter les États-Unis. Ce voyage eut lieu en août 1860. L'élection présidentielle agitait tous les esprits, et le prince venait à peine de quitter Washington que le sud proclamait la rupture de l'Union en

décembre 1860. Le 12 avril suivant, le canon du fort Sumter inaugurait de toutes les guerres civiles de ce siècle la plus longue et la plus sanglante.

Au Canada, l'opinion publique était indécise. Si d'une part on y répugnait à l'esclavage, de l'autre l'adoption par les états du nord du tarif Morrill, vrai point de départ de la lutte, causait un dommage réel au commerce de la colonie. Puis le nord seul était à craindre. C'était lui qui voulait la conquête et l'annexion et qui suscitait des difficultés sur la question des pêcheries. Pas plus alors qu'aujourd'hui le Canada ne désirait une annexion violente ou pacifique. Ses vœux n'allaient pas au delà d'une émancipation progressive, de l'application des doctrines du *self-government* et d'une union douanière avec les États-Unis, qui lui permettrait d'écouler avantageusement ses produits sur un marché considérable. L'Angleterre envisageait les événemens à un autre point de vue. Bien qu'anti-esclavagiste par nature, elle était libre-échangiste par intérêt; dès le début elle affirma hautement ses sympathies pour la cause du sud. La rupture de l'Union devait inévitablement affaiblir la puissance navale de sa rivale, diminuer son commerce et lui assurer la libre possession des marchés du sud, que les états du nord lui fermaient par le tarif Morrill. Elle voyait avec inquiétude les rapides progrès des manufactures américaines. Dans le nord, la houille et le fer abondaient. On commençait à exploiter ces ressources naturelles; l'esprit calculateur et mercantile des Yankees, soutenu par cette volonté âpre inhérente à la race anglo-saxonne, la menaçait d'une concurrence redoutable. Les capitaux affluaient à Cincinnati, Pittsburg, New-York, Chicago. L'exportation des matières premières diminuait; on les utilisait sur place, on les convertissait en articles manufacturés, au grand détriment des fabriques anglaises. L'adoption d'un tarif protectionniste leur causait un préjudice considérable et donnait aux manufactures des états du nord une prodigieuse impulsion. L'Angleterre n'était pas seule à en souffrir. Les planteurs du sud, obligés par l'élévation des droits de douane à s'approvisionner dans le nord, se plaignaient amèrement du renchérissement subit de tout ce qui était nécessaire à leur exploitation. C'était un impôt que l'on prélevait sur eux au bénéfice du nord, qui s'enrichissait de leur ruine. Le sud en effet ne fabriquait rien. Il produisait en abondance le coton, le sucre, le riz; il exportait ses produits et tirait tout du dehors, de l'Angleterre surtout, devenue le premier marché cotonnier du monde. Les grandes manufactures anglaises s'alimentaient presque exclusivement dans les ports du sud, avec lesquels elles entretenaient une intercourse maritime considérable.

Au point de vue commercial, la cause du sud était donc celle de l'Angleterre, et nul n'était plus directement intéressé qu'elle à la soutenir. Au point de vue politique, la victoire du nord constituait une menace à courte échéance pour le Canada. « L'Amérique aux Américains » restait encore, comme en 1823, le mot d'ordre des hommes d'état de Washington. Le sud s'en était servi pour justifier ses agressions contre le Mexique; le nord l'interprétait dans le sens d'une annexion des colonies anglaises et fermait les yeux sur les attaques connues sous le nom de *fenian raids*, ouvertement préparées par le parti irlandais contre les frontières du Canada. Aussi dès le début des hostilités, l'Angleterre expédia des troupes sur le Saint-Laurent et mit ses forteresses en état de défense. On sait le concours qu'elle prêta au parti du sud dans l'affaire du *Trent* et dans celle de l'*Alabama*; on sait aussi qu'après une lutte héroïque et désespérée le sud dut subir la loi du nord.

Les vainqueurs ne pardonnaient au gouvernement anglais ni ses sympathies pour leurs adversaires ni la prédominance dans ses conseils de la politique d'intérêts sur la politique de principes. — L'Angleterre n'avait-elle pas depuis longtemps dénoncé le maintien de l'esclavage comme une honte pour la république? N'avait-elle pas salué de ses acclamations le roman passionné de Mme Beecher Stowe et les diatribes violentes des abolitionnistes? Lord Russell était connu pour son antipathie contre l'esclavage. Lord Palmerston et M. Gladstone n'y étaient pas moins hostiles, et cependant ces mêmes hommes, alors au pouvoir, n'avaient pas hésité à reconnaître aux confédérés la qualité et les droits de belligérans et à prolonger indéfiniment la guerre en facilitant, dans les ports anglais, l'armement de croiseurs, l'expédition d'armes et de munitions.

La guerre civile terminée laissait donc en suspens de nombreuses complications entre les cabinets de Londres et de Washington. L'attitude menaçante des États-Unis irrités et vainqueurs était de nature à inspirer des craintes sérieuses. D'autre part, le Canada, mécontent, divisé d'opinions, se plaignait amèrement des sacrifices d'argent qu'il avait dû consentir pour la protection de ses frontières et l'entretien dispendieux des troupes anglaises. Il se sentait en outre menacé d'un nouveau danger que l'Angleterre ne réussissait pas à conjurer. Malgré la dette écrasante qui pesait sur ses finances, le cabinet de Washington négociait avec la Russie l'achat de l'Amérique russe. C'était une consécration nouvelle de la doctrine Monroe, un pas de plus vers la possession de l'Amérique par les Américains. Le cabinet de Saint-Pétersbourg s'y montrait favorable. Cette colonie lointaine et déserte était sans valeur pour lui, et il se souvenait des sympathies bruyantes que les États-Unis lui

avaient prodiguées lors de la guerre de Crimée. En favorisant ainsi l'extension de l'Union, la Russie voyait surtout l'avantage de multiplier les embarras de l'Angleterre, qu'elle laissait seule en Amérique, face à face avec un voisin redoutable et ambitieux. En 1867, elle cédait l'Amérique russe, comprenant 1,500,000 kilomètres carrés, aux États-Unis, moyennant 36 millions de francs, et les colonies anglaises se voyaient désormais enclavées au sud et au nord-ouest par le territoire américain.

Il importait de prendre, et sans retard, des mesures énergiques. Le gouvernement anglais le comprit. Il se hâta de donner aux provinces des satisfactions légitimes. Il rendit aux Canadiens français l'exercice légal de leur langue maternelle, s'appliqua à calmer les dissensions intestines et à doter le Canada d'une organisation nouvelle. L'année même où la Russie cédait complaisamment ses droits aux États-Unis, un acte du parlement Anglais décrétait la constitution de l'empire canadien, réunissait sous une administration commune les colonies d'Ontario, Québec, Nova-Scotia, Nouveau-Brunswick, auxquelles devaient bientôt se joindre le Minatoba, la Colombie britannique et les îles du Prince-Édouard. Une large part était faite dans l'administration générale et provinciale aux colons eux-mêmes par la création d'un sénat et d'une chambre des communes, nommés, le premier par le gouverneur général en conseil, la seconde par les électeurs sous des conditions de cens modérées. La construction de l'*intercolonial railway*, destiné à relier entre elles les diverses provinces et à développer leur commerce, fut également décidée, et la navigation du Saint-Laurent déclarée libre. Ces mesures habiles et opportunes étaient d'accord avec les vœux des colons; mais tout en calmant leur mécontentement, elles avaient aussi pour résultat de les sortir de tutelle, de les mettre en demeure de s'administrer eux-mêmes et de relâcher, en les diminuant, les liens qui les unissaient à la métropole.

Si l'on examine attentivement le rôle de l'Angleterre dans les pays conquis ou peuplés par elle on sera frappé de ce fait, qu'après un temps plus ou moins long de domination anglaise, ils s'affranchissent graduellement, comme le font en ce moment l'Australie et le Canada, ou violemment, comme l'ont fait les États-Unis, et ne conservent rien de ses traditions que les théories de *self-government* et l'instinct mercantile. Malgré leur origine, malgré la communauté de langue et de religion, les États-Unis diffèrent profondément de l'Angleterre. Le *Yankee* n'a rien de l'Anglais, et sur nombre de points essentiels il en est la vivante antithèse. Son génie particulier, ses mœurs, ses habitudes sociales, ses idées sont autres; autres aussi ses convictions et ses aspirations. Certes le climat, le

sol et les conditions de l'existence exercent une influence profonde sur ceux qui les subissent, mais elles ne suffisent pas à expliquer un antagonisme aussi tranché. Les colons espagnols du centre Amérique, du Pérou, du Chili, du Mexique ont subi eux aussi ces influences, et cependant ils sont restés Espagnols. Les modifications, plus apparentes que réelles, conséquences naturelles d'un changement de milieu, n'ont pas altéré le fond primitif : il s'est maintenu intact à travers les siècles. L'Américain n'en a rien gardé. Comparez ses instincts profondément démocratiques avec les traditions aristocratiques de la Grande-Bretagne, son dédain de la forme poussé à l'extrême, ses mœurs politiques affranchies de toute influence territoriale, sa vie sociale dédaigneuse de ces conditions de naissance et de classe si puissantes et si respectées en Angleterre; observez de près la mobilité excessive et la merveilleuse élasticité de ce milieu où l'homme aborde tour à tour toutes les carrières, maître d'école, avocat, ouvrier, matelot, négociant, pour débuter comme Abraham Lincoln par fendre des pieux et mourir président de la république. Si l'on étudie attentivement la vie des hommes qui, à un titre quelconque, ont joué un rôle important aux États-Unis, dans la politique, au barreau, au congrès, dans le commerce, on est frappé de leur étonnante souplesse, et l'on voit combien peu la naissance, la fortune, les relations ont contribué à leur succès. Ils sont eux-mêmes, valent par eux-mêmes, et leur volonté se meut dans un cercle sans limites.

En Australie, nous retrouvons des symptômes identiques, et là, comme aux États-Unis, les théories du *self-government*, librement appliquées, amèneront avant longtemps un affranchissement politique que précède déjà un affranchissement social.

Mais, si le rôle colonisateur de la grande Bretagne se borne en réalité à semer et à faire germer les idées de liberté individuelle; si, le jour où elles arrivent à maturité, ses colonies rompent les liens qui les attachent à elle et entrent de plain-pied dans leur voie indépendante, on ne saurait lui contester du moins la gloire d'avoir préparé cette émancipation graduelle et appelé à la vie libre des peuples nouveaux, imbus des idées modernes, capables de se gouverner eux-mêmes et de maintenir, même contre elle, leur indépendance. Si elle ne colonise pas dans l'acception absolue du mot, elle crée des enfans qui ne lui ressemblent guère, qui parfois se tournent contre elle, mais qui, nés viables, accomplissent leur tâche et apportent leur quote-part à l'œuvre commune de l'humanité et du progrès.

Le Canada entre dans cette période d'émancipation finale. Le jour approche en effet où les liens de plus en plus faibles qui l'u-

nissent à la métropole se rompront d'eux-mêmes, soit violemment, par le fait d'une guerre extérieure, soit pacifiquement, par un consentement mutuel. De part et d'autre, instruit par l'expérience, on avance prudemment dans cette voie, et les hommes d'état de l'Angleterre ne se font à ce sujet aucune illusion.

Ils savent que l'acte constitutif de 1867 n'a plus laissé subsister entre l'Angleterre et sa colonie qu'un lien nominal. L'organisation d'un parlement, d'un ministère responsable, a consacré virtuellement l'indépendance politique du Canada. Le droit d'administrer les revenus publics, de voter et de percevoir les droits de douane, d'assurer le service de la dette nationale a inauguré l'indépendance commerciale et cimenté l'union des provinces par la communauté d'intérêts. Bien que le titre officiel du ministère soit encore celui de « conseil privé de la reine, » ses membres ne sont responsables que vis-à-vis du parlement canadien. Ils sont pris dans les rangs de la majorité, gouvernent avec elle et se retirent devant un vote hostile. En théorie, ils sont nommés par le gouverneur général; dans la pratique, le rôle de ce dernier se borne à confier au chef de la majorité la mission de constituer un ministère et de choisir lui-même ses collègues. Le gouverneur général, délégué de la reine, n'a en réalité d'autres attributions que celle de veiller à la libre administration de la colonie, de convoquer le parlement et d'assurer l'exécution de ses votes.

La crise ministérielle que vient de traverser le Canada a mis en œuvre ces différens rouages gouvernementaux et en relief cette indépendance que voilent encore les titres pompeux dont vient d'être revêtu un gendre de la reine, le marquis de Lorne, époux de la princesse Louise. Au mois de septembre dernier ont eu lieu des élections générales ; lord Dufferin était alors gouverneur. Deux partis se disputaient le pouvoir; l'un, dirigé par l'hon. Alexandre Mackenzie, premier ministre, l'autre par sir John Mac Donald, chef de l'opposition. La lutte électorale fut vive. Le gouverneur général n'avait pas qualité pour intervenir et se renferma dans une neutralité absolue. Sir John Mac Donald, adversaire déclaré du libre-échange, l'emporta sur son rival et conquit près de trente sièges. Mais il échoua lui-même à Kingston, sa ville natale, qu'il représentait depuis trente-cinq ans. Sa politique triomphait, la confiance de son parti et celle de la majorité du pays l'appelaient à prendre le pouvoir, mais la constitution exigeait qu'il fût membre du parlement. La ville de Marquette dans le Minatoba s'empressa de l'élire, et le 7 octobre le ministère Mackenzie remit à Ottawa sa démission entre les mains de lord Dufferin. Le même jour, le gouverneur général se rendait à Montréal auprès de sir John Mac Donald et l'invitait à constituer un nouveau cabinet.

Sauf ce point d'étiquette, que la reine appelle à Windsor le chef de la majorité pour lui remettre les pouvoirs nécessaires, nous retrouvons ici toutes les formalités parlementaires anglaises : l'abstention du pouvoir exécutif dans les élections, la démission du ministère battu, le contrôle direct exercé par les électeurs sur la marche du gouvernement. Ce contrôle est plus direct encore au Canada qu'en Angleterre, où la chambre des lords échappe, en vertu de son principe héréditaire, aux influences extérieures immédiates, et qu'aux États-Unis même, où se produit en ce moment la singulière anomalie d'un président en minorité dans le congrès et impuissant à nommer un agent diplomatique sans l'assentiment de ses adversaires politiques.

Le nouveau ministère représente avant tout le triomphe des idées protectionnistes, fort en faveur en ce moment dans la république américaine. Le Canada cherche, lui aussi, à développer ses manufactures et à s'affranchir du tribut qu'il paie aux fabriques étrangères. Son commerce d'importation atteint le chiffre de 500 millions à l'année; dans ce total, la Grande-Bretagne figure pour 203 millions et les États-Unis pour 230. La France arrive en troisième ligne avec 10 millions seulement. Il est vrai qu'à l'exception de quelques rares entreprises individuelles la plupart des articles français importés au Canada le sont par des maisons anglaises.

Pays agricole et forestier, la colonie exporte surtout les produits de son sol. Le chiffre des exportations s'élève à 400 millions dont 150 pour les céréales et 100 pour les bois bruts ou débités. Les animaux, le beurre, les fromages, les fourrures représentent une valeur de 70 millions et les pêcheries de 28. La part afférente aux manufactures ne dépasse pas 27 millions. L'Angleterre et les États-Unis sont les deux principaux marchés d'exportation et absorbent l'une 200, les autres 145 millions de produits canadiens. Il résulte des statistiques les plus récentes que le commerce du Canada avec l'Angleterre s'est élevé en 1876 à 418 millions, importations et exportations réunies, et avec les États-Unis à 375 millions; mais il en résulte aussi que la balance commerciale constitue le Canada débiteur de 12 millions à l'Angleterre et de 85 aux États-Unis.

Nous reconnaissons volontiers que l'écart entre les chiffres de l'importation et de l'exportation est loin de fournir un critérium absolu, et qu'il y a lieu de tenir compte d'autres élémens qui ne sont pas représentés dans les relevés de douanes. De ce qui précède, nous retenons seulement l'importance et l'accroissement des échanges entre le Canada et les États-Unis, importance qui s'affirme chaque jour dans le domaine des faits politiques.

Chamfort raconte que lord Hervey, voyageant en Italie, traversait

une lagune. Il y trempa le doigt, le porta à ses lèvres et s'écria : « L'eau est salée; ceci est à nous. » Toute absolue qu'elle fût, cette prétention ne laissait pas alors d'être suffisamment justifiée. Aujourd'hui, les descendans de lord Hervey n'oseraient la formuler, même sous cette forme humoristique. Les hommes d'état anglais se rendent compte des changemens que le temps apporte et de ceux qu'il prépare. Le bon sens pratique de leur race les met en garde contre les suggestions d'une vanité puérile, et quand une question s'impose à eux, ils ont recours pour la résoudre aux saines notions du possible et du vrai. Ce ne sont pas les problèmes qui leur manquent. La Russie en Europe, la Russie et les Indes en Asie, le Canada en Amérique, l'Australie dans l'Océanie, leur en offrent et des plus graves. Celui qui fait le sujet de notre étude appelle une solution prochaine. Étant données les velléités d'indépendance du Canada, le relâchement des liens avec la métropole, le voisinage des États-Unis, les tendances de la politique annexionniste et les intérêts commerciaux qui existent entre la colonie anglaise et la république américaine, quelle sera cette solution?

V.

Le maintien du *statu quo* n'est pas possible. Personne n'y croit, et si l'on n'est pas d'accord sur sa durée, on l'est du moins sur son caractère essentiellement provisoire. L'Angleterre n'y contredit pas, et nous noterons sur ce point les curieux aveux de ses hommes d'état. Plus désintéressé dans la question, le baron de Hubner, ancien ambassadeur et ancien ministre d'Autriche, dans son intéressant ouvrage : *Promenade autour du monde*, écrivait en 1873 ces lignes significatives : « Les Canadiens sont mécontens; pour eux, il s'agit de l'éternelle question de la pêche. Ils se disent négligés par les envoyés de lord Granville, abandonnés par la mère patrie, sacrifiés à ses intérêts. Déjà, avant mon départ d'Europe, un homme d'état anglais éminent m'a dit : La séparation du Canada n'est qu'une question de temps; le traité que l'on vient de conclure accélérera ce moment. Avant quatre ou cinq ans, il se présentera. Tout le monde sait combien en Angleterre l'opinion publique s'est, dans les derniers temps, familiarisée avec l'idée de la perte des colonies. Quiconque, il y a trente ans, aurait osé prévoir cette éventualité eût été dénoncé comme ennemi public, s'il était étranger, ou, s'il était Anglais, comme coupable de haute trahison. La génération actuelle se place à un autre point de vue. Elle admet comme inévitable et elle se prépare à voir s'accomplir, au premier coup de canon que l'Angleterre tirera contre un ennemi étranger, la déclaration d'indépendance du Canada et de l'Australie. »

L'éternelle question des pêcheries, source inépuisable de difficultés entre le Canada et les États-Unis, subsiste toujours, bien qu'en apparence réglée par la commission d'Halifax. Moyennant le paiement d'une somme de 27 millions 1/2 de francs, les États-Unis ont acquis pour douze ans le droit de pêche sur les côtes du Canada, à la condition de ne l'exercer qu'à 3 milles du rivage. Cette clause, d'une exécution difficile, provoque des conflits qui, tout récemment encore, dégénéraient en luttes à main armée entre les pêcheurs rivaux. Loin de s'améliorer, la situation est devenue plus grave.

A cette difficulté s'en joignent d'autres. Une ligne de frontières aussi arbitraire qu'imaginaire, sauf le cours du Saint-Laurent, sépare sur une longueur de plusieurs centaines de milles les deux états, coupant par le milieu les lacs Ontario, Érié, Huron et le Lac-Supérieur. La contrebande est facile dans ces solitudes et le tarif élevé des États-Unis lui offre l'attrait d'une prime considérable. En 1860, le sénateur Douglas avait mis en avant l'idée d'étendre à l'Amérique du Nord tout entière la pratique du *Zollverein* allemand. Il ne rêvait rien moins qu'une vaste union commerciale et douanière qui embrasserait le Mexique, les États-Unis et le Canada, de l'Océan arctique à la mer des Antilles, de l'Atlantique au Pacifique. Ce plan gigantesque était impraticable en raison même de son étendue. Il se heurtait à d'insurmontables difficultés de races et de climats, et ne tenait aucun compte des exigence particulières de chacune. On le vit bien quelques années plus tard, quand le vote du tarif Morrill précipita la rupture de l'Union. On reconnut alors combien il était difficile de concilier des intérêts divergens et d'appliquer au nord et au sud un régime commercial commun. Abandonné depuis, ce projet est repris en ce moment par le cabinet de Washington. Laissant de côté le Mexique, dont la situation géographique et politique se prêterait difficilement à une pareille combinaison, et avec lequel on vient de conclure un traité spécial, les hommes d'état américains estiment que cette solution mettrait un terme aux difficultés présentes et répondrait mieux qu'un traité aux exigences économiques des deux pays. A l'ombre du tarif protectionniste adopté par les États-Unis, et dont il réclame l'application, le Canada pourrait développer ses manufactures, et la liberté commerciale absolue entre les deux pays supprimerait les barrières artificielles qui les séparent et nuisent à leur progrès.

S'en tiendrait-on là, et la force des choses n'amènerait-elle pas l'annexion de la colonie anglaise? Elle ne la désire pas, et aux États-Unis eux-mêmes les avis sont partagés. Ces « quelques arpens de neige » dépassent en superficie de vastes empires. Le Canada mesure 9,100,000 kilomètres carrés, 200,000 de moins que la répu-

blique américaine. La Russie et la Chine occupent seules sur la carte du monde un espace plus considérable. Cette annexion doublerait l'étendue des États-Unis, mais elle y introduirait un élément nouveau, huit états, qui déplaceraient certainement la majorité dans le congrès. Le parti républicain, actuellement au pouvoir, ne saurait envisager avec indifférence ce résultat. Il est probable en effet que ces nouveaux venus donneraient leurs voix au parti démocratique et sympathiseraient avec le sud, auquel les unirait une communauté d'origine, de tendances et de traditions aristocratiques. La question est grave, elle explique les hésitations des États-Unis et le projet de zollverein qui ajournerait, tout en la laissant possible, une annexion ultérieure. Au Canada, on ne va pas au delà d'une union commerciale au moyen d'un traité de réciprocité. Le cabinet de Washington préfère l'union douanière, le zollverein. S'il se refuse à rouvrir les négociations sur une autre base, cette dernière s'imposera probablement.

L'Angleterre observe le cours des événemens, sans toutefois dissimuler ses appréhensions. Dans ce pays de discussion libre et de libre examen, il est facile de suivre les évolutions de l'opinion publique. Ses hommes d'état parlent et écrivent : ils abordent les questions de politique étrangère avec une rare franchise et ne ménagent pas plus à eux-mêmes qu'aux autres les vérités pénibles. En ce qui concerne leurs colonies, volontiers ils disent tout haut ce qu'ailleurs on pense tout bas. Bien plus, ils apportent dans leurs jugemens sur ceux dont ils ont été les maîtres, les tuteurs et les guides, cette sorte de bienveillance mélancolique avec laquelle un vieillard suit de l'œil l'allure hardie et la carrière audacieuse d'un fils émancipé, qui, imbu des idées de son temps, répudie les traditions qui firent la fortune de son père. Il y a quelques mois à peine, l'adversaire de lord Beaconsfield, William Gladstone, tour à tour chancelier d'Angleterre, premier lord de la trésorerie, premier ministre, publiait dans un recueil étranger, *the North-american Review*, un article intitulé : *Kin beyond the sea* (nos descendans d'outre-mer), qui a produit aux États-Unis une sensation profonde. Dans cette étude comparative des institutions américaines et anglaises, M. Gladstone décrit avec un légitime orgueil les progrès de l'Angleterre, la merveilleuse expansion de sa puissance politique et commerciale, son influence et son rôle dans le monde. « Mais, ajoute-t-il, si rapide qu'ait été notre marche, celle des États-Unis nous laisse en arrière. Et cependant ils n'en sont encore qu'au début de leur carrière ; ils ont à peine commencé à tirer parti des inépuisables ressources de leur sol. L'Angleterre et l'Amérique sont probablement en ce moment les deux plus puissantes nations du monde, mais si nous envisageons l'avenir nous n'hésitons pas à

affirmer que sous peu la fille éclipsera la mère. Elle occupera ce que nous occupons aujourd'hui : le premier rang, et nous ne pouvons pas plus y faire obstacle que Venise, Gênes et la Hollande n'ont pu faire obstacle à notre grandeur. Un devoir urgent nous incombe, celui de préparer par un énergique effort la réduction de notre dette nationale, en prévision du jour inévitable où le fardeau dépassera nos forces. »

Ce langage pessimiste peut paraître empreint d'exagération. L'homme d'état qui s'exprime ainsi est encore sous le coup de la défaite de son parti, mais nul ne peut mettre en doute sa haute compétence financière et commerciale. Il entrevoit le moment où les États-Unis feront sur tous les marchés une concurrence redoutable aux manufactures anglaises, qui ne se maintiennent déjà qu'à grand'peine en inondant l'Europe et l'Asie de produits inférieurs. Avant lui, il y a douze ans, le comte Russell exprimait la même opinion sous une forme originale et qui fit grand bruit : *Rest and be thankful*. La politique du « repos et de la reconnaissance rétrospective » passa pour une boutade d'humoriste, et cependant nombre d'esprits sérieux se demandaient alors et se demandent aujourd'hui combien de temps durera cet immense édifice de la puissance anglaise et si les craquemens significatifs qui se font entendre ne sont pas des avertissemens dont il importe de tenir compte.

Gouverner l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, le Canada et l'Australie impatiens, l'empire des Indes et ses centaines de millions d'Hindous et de mahométans, soutenir la Turquie, protéger l'Égypte, contenir la Chine, faire face à la Russie, maintenir sa prépondérance navale sur toutes les mers, sa suprématie commerciale sous tous les climats, certes la tâche est lourde, et le *Times* était-il pessimiste le jour où, poussant son cri d'alarme, il s'écriait : *England totters at the apex of her greatness* (l'Angleterre chancelle au sommet de sa grandeur). Cette phrase célèbre résumait en quelques mots et devançait les aveux de M. Gladstone. L'éminent écrivain redisait, lui aussi, les causes qui avaient porté si haut la puissance anglaise. Il étudiait de près cette gigantesque pyramide dont la base est si large et la cime si élevée. Comparant l'Angleterre à un homme qui eût lentement et péniblement assemblé ces lourdes assises et gravi ces rudes échelons, il le représentait parvenu au sommet. Là l'espace manque, les vents soufflent et il chancelle debout sur le faîte.

De l'étude attentive des faits qui précèdent, une conviction se dégage et s'impose. Quelle que soit la solution qui règle le sort de la colonie anglaise, la France n'a rien à en redouter. Le Canada indépendant ne sera jamais un empire hostile pour nous. Le Ca-

nada, annexé aux États-Unis, introduirait dans la grande république américaine un élément sympathique à notre patrie, et qui contre-balancerait l'influence de l'immigration allemande. Là comme ailleurs, en ce moment, notre rôle doit se borner à surveiller la marche des événemens sans intervenir pour contrarier ou hâter un dénoûment prochain.

A ceux qui, Français atteints de la maladie de la peur, ou étrangers aveuglés par la haine, estiment que la France a reçu un coup mortel, nous répondrons que notre nationalité a résisté à de plus rudes épreuves et s'en est relevée plus puissante. Nous la leur montrerons vivace encore sur les rives du Mississipi comme sur celles du Saint-Laurent. Le génie profondément sympathique de notre race n'a pas dit son dernier mot. Nos vainqueurs d'hier l'affirment, tout en s'irritant des obstacles qu'il leur suscite. Souvenons-nous qu'au Canada il a résisté à plus d'un siècle de domination étrangère tempérée par les traditions larges et libérales de l'Angleterre. Ni le temps ni la distance n'ont effacé le souvenir de la mère patrie. Les épreuves infligées par la fortune changeante et vaillamment subies par un peuple qui sait comment et à quel prix on se relève ont pu diminuer notre orgueil; mais si nous observons attentivement ce qui se passe autour de nous, nous reprendrons courage. Repliée sur elle-même, la France retrouve le secret de sa grandeur : une homogénéité qu'aucun peuple ne possède au même degré. La puissance de l'Angleterre, celle de l'Allemagne, celle des États-Unis reposent sur des élémens divers et contraires, source d'incessans conflits. L'Angleterre voit le Canada et l'Australie prêts à s'affranchir, et, dans l'Inde, une politique audacieuse jusqu'à la témérité courbe ce vaste empire sous ses lois. Aux États-Unis, les tendances séparatistes comprimées attendent l'heure de la revanche. En Allemagne, les provinces récemment détachées du Danemark et de nos frontières subissent sans l'accepter le joug du vainqueur; l'Allemagne du sud murmure, et la force seule maintient ce que la force a créé. La France est compacte, unie vis-à-vis de l'étranger, et le jour où, faisant trêve à nos dissensions intérieures sur la forme du gouvernement, nous nous rallierons dans une pensée commune, ce jour-là, sans autres efforts, sans violence, sans lutte, nous reprendrons notre rang dans le monde. Alors nous aurons reconquis, avec la sympathie des faibles, le respect des forts, la confiance en nous-mêmes, en cette vitalité puissante, signe distinctif de notre race, contre laquelle le temps et la conquête étrangère ne peuvent rien, qui se relève à son heure et sait l'attendre parce qu'elle y croit.

C. DE VARIGNY.

LES

GRANDS TRAVAUX MARITIMES

I.

BORDEAUX, LA GIRONDE, ROYAN

« Qui a vu Bordeaux jadis et le voit aujourd'hui trouve une princesse au lieu d'une mendiante, » s'écriait un Gascon contemplant les quais et le triple rang de navires mouillés dans notre grand port de l'ouest. Tout en faisant la part de l'enthousiasme méridional, fort excusable sur les bords mêmes de la Garonne, il faut reconnaître l'état de prospérité du commerce maritime de cette ville, en dépit du dépérissement de certaines de ses branches, autrefois florissantes. Cette prospérité ne peut que s'accroître par le développement des voies de communication avec la région centrale de la France, où les progrès de l'aisance publique provoquent une plus grande consommation de toutes les choses venant de la mer.

Mais ces promesses de l'avenir semblent compromises par la détérioration croissante du port et du fleuve, alors qu'il faudrait des eaux profondes pour recevoir les navires de grande capacité, dont la suprématie s'affirme chaque jour. L'inquiétude est donc vive dans les populations maritimes de la Gironde; l'amélioration de ce fleuve s'impose comme une urgente nécessité. Une commission, composée

d'ingénieurs et de marins, étudie sur place les difficiles questions soulevées par cette entreprise, à laquelle un projet de loi, soumis aux chambres, va consacrer immédiatement des sommes considérables. L'heure est donc propice pour parler des travaux à exécuter dans ce fleuve ou plutôt dans ce bras de mer, long de 100 kilomètres et large de plus de deux lieues en certains endroits. C'est l'œuvre maritime la plus considérable de France et sans doute du monde entier.

I. — ÉTAT ACTUEL DU FLEUVE.

Le navire qui entre dans la Gironde cherche d'abord à l'horizon la vague silhouette de la côte, dont l'apparition cause la première joie du retour. Puis il distingue la svelte colonne de Cordouan, qui semble portée par les brisans enveloppant son socle. Bientôt une ligne blanche sort graduellement des eaux; ce sont les monotones dunes qui s'étendent jusqu'en Espagne. Voilà le pilote embarqué; le feu de la pointe de la Coubre est dépassé. Emporté par le flot, le navire défile rapidement devant Saint-Palais, Royan et Saint-Georges, charmantes stations de bains dont l'aspect riant, les grands pins, les toits rouges rappellent les villas de la côte de Gênes.

Après la pointe de Graves, qui marque l'entrée, le fleuve s'étale comme un vaste lac; à droite la rive du Médoc, à gauche la côte de Saintonge. Sur la première, on trouve d'abord le mouillage du Verdon, où les navires descendant de Bordeaux attendent les vents propices pour prendre le large, et plus loin Pauillac, station des gros bâtimens dont la montée au port est arrêtée par les petites marées. C'est en arrière de cette côte du Médoc, formée par des alluvions du fleuve, que s'étagent les vignobles fameux, dont les noms sont sans nul doute ce que les lointains pays connaissent le mieux de nos illustrations.

La côte de Saintonge est moins monotone, avec sa suite de falaises blanches. Minées par l'éternel choc de la mer, ces falaises s'effondrent lentement, en laissant à nu les vestiges des civilisations qui ont vécu. Ici quelques substructions résistent par l'excellence des matériaux, dont la disposition atteste l'origine gallo-romaine. Là une tombe en pierre du moyen âge surplombe à moitié sur les vagues troublant l'asile de la mort. Plus loin la vieille église de Talmont est presque à pic au-dessus des flots qui ont déjà englouti le château fort, dernière possession des Anglais en Guyenne. Cette œuvre remarquable, du style roman le plus primitif, pourrait être conservée à l'aide de travaux peu coûteux.

Voici les premières îles, puis la forteresse de Blaye, « cette place qui bridait la Garonne et la Saintonge, et qui dans les troubles faisait fort compter avec elle, » dit le duc de Saint-Simon. Ensuite vient le Bec-d'Ambès, au confluent de la Dordogne. On pénètre alors dans la Garonne, dont les rives, garnies de roseaux comme celles du Nil, ont toute la monotonie du fleuve d'Égypte. Enfin la pointe de Bacalan est dépassée, et l'ancre tombe en rade de Bordeaux.

De la mer à Bordeaux, il y a 60 milles marins que les navires à voile franchissent d'ordinaire en deux marées, lorsque les vents sont favorables. Les bâtimens à vapeur devraient faire ce trajet en six heures; mais la durée en est souvent plus que doublée, soit par le manque d'eau à basse mer, soit par les lenteurs de la navigation fluviale, d'autant plus considérables que les navires sont plus grands.

L'animation de ce beau cours d'eau est très grande. C'est d'abord un va-et-vient continuel des légers navires à vapeur sous pavillon anglais; ils apportent du charbon de Newcastle ou de Cardiff, et ils emportent du vin, des fruits, tous ces dons du ciel du midi refusés aux froides régions de l'Angleterre. Durant la belle saison passent fréquemment des bâtimens massifs, portant la croix bleue sur fond rouge du pavillon norvégien. Ils apportent les bois des forêts du nord. Plus rares que ces lourdes gabares, arrivent quelques fines goëlettes américaines avec trois mâts gréés de voiles latines. Cette voilure, empruntée par la plus jeune à la plus ancienne des marines, nécessite des équipages moins nombreux; elle mériterait d'être imitée chez nous. Voici des bricks français qui reviennent de la pêche de la morue dans les parages de Terre-Neuve, ou d'Islande; tandis que des long-courriers partent pour ravitailler nos colonies de la Guyane et de la Calédonie, ou pour commercer au Sénégal, dont les opérations sont concentrées à Bordeaux. Enfin chaque semaine on voit atterrir un ou plusieurs paquebots d'une majestueuse architecture, avec le pavillon postal au grand mât; les uns viennent des Antilles et de la côte ferme, les autres du Brésil et de la Plata; quelques-uns passent hardiment par le sauvage détroit de Magellan, et remontent jusqu'au Pérou, en opérant ainsi l'une des plus longues traversées à la vapeur. Ils sont anglais pour la plupart; il en est d'allemands. Les nôtres sont les plus beaux, les mieux aménagés, mais ils sont les plus rares.

Les premiers navires spéciaux pour les passagers et la poste ont paru dans la Gironde, il y a vingt ans à peine. Depuis cette époque, ce fleuve est devenu un point d'escale très recherché par les courriers transatlantiques, malgré le manque d'aménagemens pour l'arrivée ou le départ des passagers. La création d'un point

d'accostage sûr et commode, confortable en un mot, à l'entrée de la Gironde, favoriserait admirablement les progrès de ce transit de voyageurs anglais, belges et allemands; ils sont sollicités par le double désir de passer par Paris et d'abréger leur traversée. Il suffirait de frais peu considérables pour attirer en France ce mouvement de voyageurs, qui serait une bonne fortune pour nos chemins de fer.

Les navires légers peuvent louvoyer d'un bord à l'autre dans le fleuve, surtout au moment de la pleine mer; mais les grands bâtimens se tiennent dans les eaux profondes, qui constituent le chenal de navigation. En venant de la mer, ce chenal est voisin de la côte de Saintonge jusqu'à Royan; de là, il passe près de la rive du Médoc qu'il quitte vers Blaye pour prendre le milieu du fleuve, et pénétrer dans la Garonne en longeant le Bec-d'Ambès. Les îles qui sont dans ces parages divisent les courans en plusieurs branches dont l'une a une tendance très marquée à se frayer un passage sur le bord du Médoc. Il y avait donc autrefois un chenal de part et d'autre de ces îles; mais l'on a barré celui de la rive gauche par des endiguemens, dans l'espoir d'améliorer le chenal du milieu en y concentrant le courant. Ces travaux, du reste peu coûteux et faciles à détruire, n'ont point amené le résultat voulu. Les eaux ont continué d'affluer vers la rive du Médoc, qui dessine en ce point une courbe concave toujours recherchée par les grands courans.

Les limites du chenal sont jalonnées par des bouées servant à la navigation de jour, tandis que durant la nuit la marche des navires est guidée par des feux flottans et des phares construits, soit sur la côte, soit sur les îles. A ce point de vue, le commerce maritime n'a rien à réclamer pour l'amélioration des accès de Bordeaux; et vraiment nulle part ailleurs, même dans l'Escaut ou la Tamise, on ne saurait trouver un balisage plus complet.

La profondeur du chenal subit de fréquentes modifications, par les déplacemens que les courans opèrent dans la masse énorme de sables et de vases obstruant le lit du fleuve. Une partie de ces matériaux est apportée par les rivières du bassin de la Gironde, l'autre provient de l'érosion des dunes du littoral. Le bord de ces dunes s'effondre graduellement, sous le choc continuel de la longue houle de l'Océan qui vient déferler au rivage sans que nul obstacle l'arrête depuis les rives mêmes de l'Amérique. Pris et repris par les lames qui frappent obliquement la côte, sous l'impulsion des vents régnans du sud-ouest, les sables cheminent lentement jusqu'à l'embouchure de la Gironde où le flot les saisit et les roule dans le fleuve. Pourtant un premier obstacle les arrête; c'est le plateau de roches sur lequel repose la tour du Cordouan. Le

passage réservé aux navires à travers ces dangers a en effet une fatale tendance à s'engorger, malgré les chasses produites par le va-et-vient des marées. Tout travail d'amélioration du fleuve qui en réduirait le débit exposerait donc les passes extérieures à une fatale obstruction, devant laquelle toutes les forces humaines resteraient impuissantes.

A l'intérieur du fleuve, les dépôts de sable commencent à se former dès que l'élargissement du lit ralentit les courans et amortit les vagues. Les bancs sous-marins augmentent donc de relief à mesure que l'agitation de la mer s'affaiblit en s'avançant dans le fleuve. Les premiers se montrent seulement à basse mer; d'autres atteignent le niveau moyen des marées. Plus en amont, il en est qui sont assez élevés au-dessus des eaux ordinaires pour se couvrir de quelques plantes marines. Celles-ci activent le colmatage des vases, et favorisent ainsi l'exhaussement des dépôts. Survient l'homme qui endigue les bords et assainit le marais : voilà une île toute créée.

Ces îles se montrent surtout nombreuses vers le Bec-d'Ambès, où la rencontre des deux rivières trouble les courans et produit des eaux mortes si favorables aux alluvions. Les îles s'alignent vers le milieu du fleuve, en formant une sorte de prolongement du Bec, sur une longueur de plus de 20 kilomètres. Cette disposition montre les tendances des deux rivières à séparer leurs eaux ; elle donne une utile indication pour les travaux d'amélioration.

La plus ancienne carte de la Gironde que l'on connaisse se trouve au Musée britannique; elle fut dressée, vers 1592, par l'amiral Brodgton, qui assiégeait Blaye avec une escadre anglaise. Cette carte ne porte qu'une seule des îles de la Gironde, celle de *Patiras;* quant aux autres, elles sont indiquées comme de simples bancs à peine découverts à basse mer.

La masse énorme de sables et de vases accumulée sans cesse dans le cours maritime du fleuve y causerait des atterrissemens encore plus considérables, s'il ne se produisait pas une élimination partielle de ces matériaux. A force d'être roulés par le va-et-vient alternatif des courans de marée, les cailloux se changent en graviers, puis en sables, qui se réduisent eux-mêmes à l'état de poudre tellement ténue qu'elle reste en suspension dans l'eau. Alors le courant l'emporte au large, où il la laisse se déposer à tout jamais dans les profondeurs de la mer. Une part des sables mobiles du lit du fleuve est rejetée par la houle sur les grèves de la rive droite, d'où le vent les emporte sur les dunes intérieures qui couronnent la plupart de ces grèves.

L'œuvre de l'homme, imprévoyante et parfois inconsciente, a contribué à aggraver l'ensablement du fleuve, soit en gênant le mou-

vement des eaux, soit en facilitant les alluvions par des endiguemens mal placés. De tous les travaux exécutés sur le fleuve, il n'en est pas pour la navigation de plus néfaste que le pont monumental construit à Bordeaux, dans les premières années de ce siècle. La largeur naturelle de la Garonne a été rétrécie de plus d'un quart, par la fondation des culées de cette magnifique construction, dont les piles achèvent d'embarrasser le lit du fleuve. L'obstacle direct qu'elles opposent au courant se trouve accru par le remous qu'elles causent sous leurs arches. Le mouvement alternatif des marées en a été profondément troublé, au préjudice de l'entretien des chenaux du fleuve et des mouillages mêmes de Bordeaux.

La superficie du port présentant plus de 6 mètres de profondeur au moment de la basse mer était estimée à 60 hectares environ en aval du pont, avant l'établissement de cet ouvrage. Mais depuis cette époque l'emplacement utilisable pour le stationnement des grands navires s'est graduellement amoindri d'année en année, au point de ne plus offrir que 10 hectares vers 1860. Actuellement l'étendue du mouillage est d'environ 15 hectares, subissant des oscillations en plus ou en moins, qui la laissent fort au-dessous de son ancien état. Comme, par un fatal enchaînement des choses, toute faute en entraîne une autre, c'est sur ce funeste étranglement produit par le pont que l'on projette de régler la largeur des endiguemens destinés à régulariser et améliorer le cours du fleuve en aval et en amont de Bordeaux. Cela compléterait l'œuvre des atterrissemens.

Il est un autre travail, justement loué à un autre point de vue, qui a aggravé l'action destructive de la mer sur la côte des Landes et favorisé l'apport des sables dans le fleuve. On sait que, jusqu'à la fin du siècle dernier, les sables des dunes du littoral étaient balayés par le vent qui les poussait vers l'intérieur. Le sol limitrophe en était stérilisé, et les habitans, forcés de fuir, abandonnaient leurs villages promptement ensevelis. C'était l'irrésistible marche en avant d'un horrible désert. Mû de pitié par tant de désolation, Brémontier eut, comme par un éclair de génie, l'admirable inspiration de jeter quelques graines de pin sur la dune, et de protéger les germes naissans à l'aide d'un léger clayonnage. L'essai réussit à merveille; quelque aride et mouvant que fût le terrain, il permit la croissance de ces arbres, les moins exigeans de tous les grands végétaux, à la seule condition que leurs racines puissent pénétrer dans les couches profondes du sol. La dune se couvrit de verts rameaux, sous lesquels le sable se trouva fixé à l'abri du vent.

Les populations voisines de cette côte sauvage sont désormais préservées de cette affreuse invasion du sable; mais ce qui les me-

nace maintenant, c'est la mer dont elles entendent les mugissemens de plus en plus rapprochés. L'érosion de la côte semble en effet plus violente qu'autrefois.

Quand la dune toute nue était écrêtée par le vent, elle se maintenait à une faible hauteur, en se raccordant au rivage par un talus peu incliné, sur lequel les lames venaient amortir doucement leurs volutes écumantes. Les tempêtes seules occasionnaient de grands ravages. Actuellement les sables ne peuvent plus fuir; ils s'amoncellent sur le bord même de la dune qui se dresse verticalement devant la houle. Heurtée de front et sapée par le pied, cette muraille de sable fond dans la mer, en entraînant les rangées de pins tout entières. De nombreuses habitations, imprudemment établies trop à proximité du rivage, se trouvent gravement menacées. Leurs propriétaires avaient rêvé un asile aussi sûr que charmant, pour y savourer les joies égoïstes du *suave mari magno*, et maintenant ils sollicitent de l'état une coûteuse protection contre les flots.

L'érosion a été surtout effrayante à la pointe de Graves; la mer menaçait d'y ouvrir une immense brèche et de se précipiter sur les riches vignobles du Médoc. La tempête, pénétrant dans le fleuve par une embouchure béante, y aurait rendu la navigation vraiment impossible par le gros temps. Devant d'aussi grands intérêts menacés, on a dû se mettre à l'œuvre sans hésitation, et protéger la côte par des digues et de puissans enrochemens. 14 millions ont été dépensés dans ces travaux difficiles qui exigent une incessante surveillance et un constant entretien. Tant de dépenses et tant de peines modèrent l'action destructive de la mer, sans l'arrêter absolument.

L'expérience acquise dans les boisemens du littoral permet d'indiquer quelques règles auxquelles il sera sage de se conformer désormais (1). Loin de disputer à la mer la première ligne de dunes, il faut la lui abandonner tout entière, et arrêter les plantations à une distance convenable du rivage. La lutte restant libre entre le vent et la mer, les dunes prennent, comme par instinct de conservation, une faible élévation qui désarme pour ainsi dire la violence des flots. D'autre part, la protection des populations du littoral contre le progrès des sables est pleinement obtenue

(1) Ce boisement du littoral, qui a parfaitement réussi au point de vue forestier, fait le plus grand honneur à notre administration des forêts. C'est à juste titre que les plans des pinières de la Pointe de la Coubre, qu'elle a exposés dans son pavillon du Trocadéro, ont excité la plus vive attention chez les visiteurs de notre exposition universelle. Commencés par M. l'inspecteur de Vasselot, ces ensemencemens sont continués avec autant de zèle que de savoir par M. l'inspecteur Carrière. Nulle part ce modeste protecteur de l'homme, le pin maritime, ne soutient une lutte plus acharnée contre le vent, la mer et les sables. Nulle part aussi il n'est secouru par des soins plus prévoyans.

par la création d'une zone intérieure de forêts de pins. Cette délimitation procurerait de grandes économies dans les travaux d'ensemencement et d'entretien des bois. Les semis faits à une excessive proximité de la mer sont très dispendieux à cause des abris qu'ils exigent; leur conservation est encore plus coûteuse par suite de l'action desséchante des vents tout imprégnés de sel. Par-dessus toute chose, il convient de renoncer à l'établissement de palissades disposées sur la crête même des premières dunes. Ces obstacles arrêtent le sable, et provoquent une surélévation des dunes, qui les expose à toutes les violences de la mer.

II. — LES PROJETS D'AMÉLIORATION.

Les navires du plus fort échantillon qui fréquentent actuellement la Gironde sont les paquebots français et anglais. Leur longueur est de 100 à 130 mètres et leur largeur de 13 mètres environ; leur tirant d'eau en pleine charge atteint ordinairement $7^m,50$; cette limite n'est dépassée que très exceptionnellement. Ces dimensions sont du reste celles des navires à vapeur employés pour les correspondances les plus actives et les plus rapides entre les grands ports de l'ancien et du Nouveau-Monde. Elles répondent le mieux aux conditions présentes des relations maritimes, et tout fait prévoir qu'il en sera ainsi pour un temps assez long. Si d'une part l'accroissement du nombre des passagers, l'augmentation des marchandises, poussent à l'agrandissement des navires, de l'autre la concurrence universelle qui s'établit entre tous les pavillons offre des moyens de transport plus fréquens, et par suite raréfie le fret disponible à chaque départ. De telle sorte qu'après diverses tentatives plus audacieuses qu'heureuses, les compagnies de navigation se sont restreintes aux dimensions indiquées plus haut; tout en offrant un grand confort aux passagers et en permettant de réaliser de rapides traversées, elles assurent aux bateaux d'excellentes qualités nautiques et donnent les recettes les plus avantageuses.

Le port de Bordeaux serait donc dans les meilleures conditions possibles pour le présent et sans nul doute pour un long avenir, s'il pouvait régulièrement à chaque flot recevoir des navires calant 7 mètres 50, mais actuellement de tels bâtimens ne peuvent remonter jusqu'au port que durant les grandes marées, c'est-à-dire pendant quatre ou cinq jours par quinzaine. Pour que ce port devînt accessible durant les petites marées, il faudrait approfondir de 2 mètres environ certains passages les moins praticables. La chose serait facilement réalisable avec les puissans engins modernes, si le lit du fleuve reposait sur un fond d'argile ou de

roche; mais l'art de l'ingénieur, que le granit le plus résistant n'arrêterait point, se trouve au dépourvu devant de simples grains de sable sans cesse renouvelés.

Les projets ne manquent pas dans la population maritime de la Gironde, pour laquelle la question est vitale. Les uns veulent que sans retard l'on mette à l'œuvre ces fortes dragues à vapeur qui ont creusé l'isthme de Suez; d'autres, moins confians dans ce mode d'attaque contre les flots de sables mouvans, estiment qu'il n'y a de ressource que dans la création d'un canal latéral, partant des docks de Bordeaux et aboutissant vers l'embouchure du fleuve. Quant aux ingénieurs, ils projettent d'exiger du fleuve qu'il améliore et entretienne lui-même son chenal, grâce à une plus grande régularité donnée aux courbes naturelles de ses rives.

Il sera indispensable de recourir à des dragages énergiques, pour l'enlèvement de certains bancs formés dans le port par un agglutinement de vases qui résiste à l'érosion des courans. Mais ce serait réaliser la fable des Danaïdes que de draguer des sables mobiles dans les parties du fleuve où ils ont une tendance naturelle à s'accumuler. Les apports d'une seule marée suffiraient pour faire perdre l'éphémère approfondissement obtenu après plusieurs mois de travail, au prix des plus grosses dépenses.

On cite, il est vrai, les résultats obtenus par le curage de la Clyde en Écosse et de la Tyne en Angleterre. Mais, comparées au fleuve qui nous occupe, ces rivières ont des dimensions bien modestes; elles sont surtout moins exposées aux alluvions. Ainsi, la Clyde n'a que 32 kilomètres entre la mer et le port de Glasgow, et sa largeur est de 300 mètres. Le cours de la Tyne ne compte que 14 kilomètres depuis son embouchure jusqu'à Newcastle, le grand port du charbon, et sa largeur n'atteint pas 200 mètres. Plus vaste est le bras de mer conduisant à Bordeaux; il a 100 kilomètres de long et 5 kilomètres de largeur moyenne, et il est plus exposé aux obstructions des sables par la nature des dunes bordant son embouchure. Néanmoins il faut savoir avec quelles peines, à quel prix et en quel temps les deux rivières anglaises ont été draguées, endiguées et rendues accessibles aux grands navires. Les travaux de la Clyde ne sont pas encore terminés après une durée plus que séculaire. Ils sont dirigés et payés par une association locale, instituée par acte du parlement en date de 1752. Cette association perçoit certains droits sur les navires et les marchandises pour solder les dépenses, qui se sont déjà élevées à 172 millions de francs, tandis que les recettes n'ont encore atteint que 104 millions. Mais l'accroissement continu de ces recettes fait espérer que le déficit sera bientôt comblé.

L'amélioration de la Tyne est de date plus récente; elle n'a com-

mencé qu'en 1850. La commission locale qui la dirige et la solde est constituée sur les mêmes bases que celle de la Clyde. Dès maintenant elle prévoit un excédant de recettes sur les dépenses, qui ont dépassé 70 millions de francs.

En Angleterre, l'état n'intervient pas de ses deniers dans les travaux maritimes de cette nature; il se borne à prêter une part du capital nécessaire au taux modéré de 3 pour 100. C'est dans ces conditions que les cinq cents ports du Royaume-Uni ont été construits, améliorés et munis d'un outillage sans cesse perfectionné. En France, l'état a supporté tous les frais de nos établissemens maritimes; il a dépensé plus d'un demi-milliard pour l'entretien de nos deux cents ports, dont la grande moitié est dans une situation médiocre. Il est vrai qu'on a tenté un timide essai du système anglais, en imposant dans quelques ports, à Bordeaux par exemple, une taxe spéciale sur les marchandises de tout pavillon, pour solder certains aménagemens utiles au commerce. L'heure est venue d'entrer franchement dans cette voie rationnelle de faire supporter la dépense par ceux qui en ont les avantages directs et immédiats, quelle que soit leur nationalité. C'est à cette condition seule qu'il sera possible de réaliser les ressources nécessaires, pour opérer à bref délai les travaux urgens et indispensables que réclament la plupart de nos ports.

Nous avons dit que la création d'un grand canal reliant le bassin à flot de Bordeaux au cours inférieur du fleuve, par delà la barre du Bec-d'Ambès, trouve de nombreux partisans. Elle serait en effet très séduisante pour la navigation, cette perspective d'oublier, dans les eaux calmes et profondes d'un lit artificiel, tous les obstacles et les périls même du cours naturel; mais un examen sérieux de ce projet montre que les avantages en sont très contestables. Les navires seraient privés du courant alternatif des marées, si utile pour leur descente ou leur montée dans le fleuve. Le remorquage, qui n'y est point indispensable, deviendrait une obligation dans le canal, ce qui grèverait la navigation de frais notables. Pour ces raisons, la plupart des marins persisteraient sans nul doute à se frayer un passage à travers les bancs de la Garonne, dont les difficultés susciteraient des réclamations aussi vives que par le passé.

Enfin les délais de la construction d'un canal long de plus de 40 kilomètres et large de plus de 100 mètres seraient au moins d'une dizaine d'années, durant lesquelles l'aggravation de l'état du fleuve, laissé sans secours, pourrait jeter sur Bordeaux un discrédit à jamais irréparable.

Cependant, quelque sérieuses que soient ces raisons, quelque coûteux que puisse être le canal, rien ne devrait en arrêter l'exécution, s'il devait déboucher directement dans les eaux profondes de

la mer, à l'abri de toute menace d'obstruction des sables. Mais il n'en serait point ainsi; le canal aboutirait en pleine Gironde, et rien n'assure qu'il ne se produirait pas des atterrissemens inquiétans en aval de ce débouché. A quoi servirait alors d'avoir coûteusement approfondi un canal jusqu'à 7 ou 8 mètres, si l'accès du fleuve est interdit aux navires de ce tirant d'eau? C'est ce danger trop réel qui par-dessus toute chose doit faire renoncer au projet d'une voie latérale, tandis qu'il peut être conjuré par l'amélioration du cours entier du fleuve, qui accroîtra la puissance de chasse des courans.

L'idée de créer un chenal artificiel pour Bordeaux a été sans nul doute inspirée par le canal du nord de la Hollande, au moyen duquel le port d'Amsterdam communique avec la mer du Nord, par la passe du Helder, en évitant les bancs du Zuyderzée. Mais, s'il y avait une imitation à faire, ce serait plutôt celle du nouveau chenal que les Hollandais viennent d'ouvrir directement vers la pleine mer, en traversant la lagune de l'Y, dont le dessèchement est une des suites de cette laborieuse entreprise. Il est d'une hardiesse encore sans exemple, ce projet d'un canal débouchant à travers des dunes, sur une plage de sables mouvans tels que ceux des Landes. Mais l'accès des écluses sera difficilement préservé des obstructions, qui se formeraient encore plus rapidement sur nos côtes où les lames déchaînées de l'Océan ont une action bien plus puissante que la courte houle de la mer du Nord. Souhaitons à ce peuple industrieux un succès bien mérité par sa tenace énergie à lutter contre la mer, mais ne songeons point à l'imiter pour une entreprise dont la nature sauvage de nos plages causerait la ruine certaine.

La conservation du fleuve comme voie d'accès s'impose donc par les avantages que la navigation retire du courant de marée et aussi par la facilité qu'elle trouve à louvoyer dans la largeur de ce fleuve. L'amélioration des passages défectueux est une si grave entreprise, que les ingénieurs chargés du service maritime de la Gironde ont dû se livrer à une minutieuse étude du régime de ce cours d'eau, pour donner toutes les garanties possibles au projet définitif. Leurs expériences et leurs recherches ont amené d'utiles découvertes dans la connaissance difficile des lois des courans dans les rivières à marée (1).

Les premiers travaux d'amélioration de nos fleuves ont été entrepris, il y a une cinquantaine d'années, avec l'idée préconçue d'en redresser les courbures. L'expérience n'a pas tardé à montrer les funestes conséquences de la violence ainsi faite à la nature, qui dirige les cours d'eau suivant de nombreux méandres, partout où

(1) Ces études sont fondées sur les sondages périodiquement exécutés avec un soin extrême par les ingénieurs hydrographes. Les plus récentes et les plus importantes reconnaisances de la Gironde sont dues à MM. Manen et Héraud.

aucun obstacle ne s'oppose à ce tracé sinueux. Le redressement du lit d'un fleuve vers son embouchure ralentit la vitesse du flot par l'accroissement de la pente, de telle sorte qu'il pénètre un moindre volume d'eau à chaque marée. De plus, le chenal se déplace souvent dans les parties rectilignes, se portant d'une rive sur l'autre sans aucune loi précise. Ainsi perte de l'eau, mobilité du chenal, tels sont les inconvéniens qui ont dû faire renoncer au redressement des rivières à marée.

Partout où un fleuve présente une courbure régulière, c'est sur la rive creuse que se trouve la plus grande profondeur de l'eau, tandis que la rive opposée, qui dessine une pointe, est à peine submergée. Cela tient à la plus grande vitesse du courant, et à son érosion le long des bords concaves.

Lorsqu'à une courbe succède une autre courbe de sens opposé, le courant se porte d'une rive sur l'autre; mais sa direction reste indécise dans la partie rectiligne plus ou moins longue, qui sert de raccordement entre les deux courbures inverses. Cette instabilité favorise la formation des bancs dans ces parties droites des cours d'eau. Une succession régulière de courbures symétriques est donc nécessaire pour que le chenal d'un fleuve conserve une position fixe, sans de trop grandes variations de profondeur. Peu de rivières ont cet état de perfection idéale. Il faut pour cela que leurs eaux aient pu se créer un libre passage dans de molles plaines d'argile, loin de tout obstacle qui aurait troublé les lois naturelles de leur mouvement. En France, il n'est guère que la Charente qui ait ces lignes harmonieuses. Aussi le flot abondant de la marée remonte-t-il fort au loin dans ce fleuve présentant une profondeur très grande relativement à sa largeur. Mais de tels exemples sont plus fréquens parmi les grands fleuves de l'Asie; ils traversent, vers leur embouchure, de vastes plaines d'alluvions dans lesquelles ils ont pu librement s'ouvrir un lit, assujetti pour ainsi dire à leur seule commodité. Ces fleuves offrent donc d'admirables facilités à la navigation des plus grands navires sur un immense parcours. Deux parts semblent faites dans le lit de ces rivières-types : l'une pour l'emmagasinement des dépôts, et l'autre pour la circulation des courans. Les alluvions se fixent sur la partie des rives formant des pointes, tandis que l'eau s'engouffre en tourbillonnant dans les parties concaves, de telle sorte que le fleuve entretient de lui-même son chenal immuable dans ses sinuosités.

Des conditions aussi favorables ne se rencontrent pas absolument dans la Gironde et la Garonne. Entre la pointe de Graves et Pauillac s'étale un vaste estuaire, aux rives rectilignes, entre lesquelles les courans se trouvant sans appui font subir au chenal de fâcheuses variations. Vient ensuite le confluent de la Dordogne, qui trouble

l'eau, d'autant plus que cette rivière y prime réellement la Garonne par la plus grande largeur de son lit. La difficulté la plus grande de l'entreprise est donc en réalité de préserver la Garonne de la funeste influence de sa compagne.

Après le Bec-d'Ambès, la Garonne dessine un arc magnifique sur une longueur de plus de 10 kilomètres, dans lequel le chenal offre des profondeurs de 6 mètres à mer basse le long de la rive droite. Il faut évidemment, dans cette partie, laisser intacte l'œuvre de la nature. — Vient ensuite une inflexion de sens opposé, dont la courbure est moins prononcée à son sommet, vers l'île Grattequina. Il y a en ce point une partie défectueuse dans le chenal, que n'a pas améliorée un rétrécissement intempestivement opéré dans la largeur du lit. Ce passage appelle évidemment l'attention des ingénieurs.

Changeant de direction, le cours du fleuve reprend une courbure dans le même sens que le premier arc; le sommet en est à Lormont. Nouvelle déviation en pénétrant dans le croissant autour duquel est bâti Bordeaux, et nouvelle obstruction du chenal au changement de courbure. Au delà du port, le fleuve continue ses inflexions, dont la symétrie importe directement à l'amélioration des accès de notre grande place maritime, car on ne saurait amener des eaux profondes et abondantes jusqu'à Bordeaux sans leur créer un facile débouché au delà de ce port.

Pour corriger ces défectuosités, M. de La Roche-Tolay, ingénieur en chef de la Gironde, a étudié un vaste projet d'amélioration qui, par une solidarité naturelle, comprend le fleuve en amont aussi bien qu'en aval de Bordeaux. Il vient de livrer ce projet à la publicité, le présentant ainsi à la libre discussion avec un empressement plein de bonne grâce dont il faut lui savoir le plus grand gré. Nous ne pourrions examiner ce remarquable travail en détail, sans entrer dans une fastidieuse nomenclature de noms de localités que les pilotes de la rivière seraient seuls capables de reconnaître. Nous devons nous en tenir aux traits généraux.

Au-dessus de Bordeaux, on continuerait à régulariser la largeur et la profondeur de la Garonne, en élargissant les étranglemens et en resserrant les épanouissemens au moyen de digues, tandis que les passes maigres seraient affouillées et les coudes trop brusques adoucis. Bien qu'encore incomplets, les travaux déjà entrepris ont provoqué un creusement général du lit; le courant de flot remonte à une plus grande distance qu'autrefois; la batellerie, qui utilise les marées, y trouve des conditions de navigation plus avantageuses. Un remorqueur peut maintenant prendre tout un train de barques en plein chargement à Bordeaux et les remonter en une seule marée jusqu'aux écluses du canal latéral, tandis qu'avant les travaux, ces

mêmes barques auraient été arrêtées à certains passages difficiles. Il est vrai que dans la partie non maritime du fleuve, c'est-à-dire dans celle où la marée ne se fait plus sentir, les avantages sont moins complets pour la navigation, qui persiste dans la Garonne, en dépit du canal dont les tarifs, à la vérité, sont trop élevés. Le profil étant devenu plus uniforme, le lit se vide plus complètement, et la batellerie trouve un chenal moins profond qu'autrefois, durant la période d'étiage. Si de tels travaux provoquent le passage d'un flot plus abondant dans le port de Bordeaux, si surtout ils atténuent les effets désastreux des inondations en facilitant une prompte évacuation des eaux de la rivière, le bien qu'ils procureront dépassera les peines qu'ils suscitent.

Le projet comprend aussi les aménagemens utiles à la marine qu'il est urgent d'établir dans le port de Bordeaux. La rive gauche, sur laquelle la ville est bâtie, recevrait des cales dans les parties où elles manquent encore. Certains bancs de vase, gênans pour l'accostage des navires, seraient enlevés à la drague. La rive droite, délaissée à cause d'un difficile accès, viendrait à la vie commerciale. Bordée de quais, elle se verrait munie d'un outillage perfectionné et d'appontemens commodes pour la manutention des bois, du charbon, des matériaux de construction. Le trafic de toutes ces marchandises encombrantes est gêné à Bordeaux par les frais considérables et la difficulté de leur débarquement et de leur réembarquement. Il recevra un rapide développement, dès que le transbordement de ces matières y sera aussi prompt et aussi économique qu'il l'est dans la plupart des ports de l'Angleterre.

La largeur du fleuve, qui est très variable dans le port même, serait ainsi régularisée, en prenant le rétrécissement produit par la construction du grand pont comme point de départ. Des endiguemens faisant suite aux quais se fonderaient sur chaque rive, avec un écartement progressif suivant la loi qui résulte des dimensions générales du fleuve. Le lit actuel serait abandonné presqu'à la sortie du port, vers Lormont. La courbure peu correcte qui se trouve au delà de ce point a été gravement altérée par des endiguemens construits en contradiction avec les principes actuellement admis pour le tracé des cours d'eau. Il semblerait donc rationnel de restituer l'ancien état de choses par l'enlèvement de ces enrochemens, et au besoin d'accentuer davantage l'inflexion naturelle, ce qui n'apporterait pas un trouble absolu dans les intérêts nombreux qui se sont créés en cet endroit. Mais, voulant sans doute échapper à la *jettatura* qui semble attachée à ce funeste passage, le projet s'en éloigne, et il coupe en pleine terre de Médoc sur une longueur de 4 kilomètres environ, après lesquels il revient au cours actuel.

Le nouveau profil serait sans doute plus harmonieux, mais n'au-

rait-il pas pour inconvénient de produire un coude brusque à l'entrée même du bassin à flot et de favoriser l'envasement des portes de l'écluse? Le banc que l'on veut éviter par ce déplacement du lit n'est pas le plus gênant pour la navigation. Comme il est aux portes même de Bordeaux, les navires le traversent généralement au moment de la pleine mer, alors qu'il est suffisamment couvert d'eau. C'est l'instant le plus favorable pour leur départ aussi bien que pour leur arrivée. Du reste il s'attache comme une sorte de superstition populaire à ce banc, auquel les marins bordelais attribuent la conservation des mouillages du port. Ils n'ont sans doute pas complètement tort, car d'après ce qui s'est passé en amont de Bordeaux, le port se videra plus complètement à mer basse dès que le fond du lit du fleuve deviendra plus uniforme en aval.

La partie magistrale du projet est celle qui concerne le passage difficile du confluent des deux fleuves, qui est la clé même de Bordeaux. Abandonnant franchement le Bec-d'Ambès, le projet creuse à la Garonne un nouveau lit entre les îles et la côte du Médoc. Le bord présenterait une courbe concave très régulière, afin d'attirer les grands courans de la Garonne et de les disputer très heureusement à la rivalité de la Dordogne. Cette disposition est trop conforme aux harmonies de la nature, trop d'accord avec le sentiment populaire lui-même, pour soulever des critiques. Toutefois il y aurait quelques réserves à faire sur la mesure avec laquelle elle sera appliquée.

Le Bec-d'Ambès serait soudé aux îles à la suite, par la fondation de digues formant un éperon allongé dont la pointe effilée viendrait se terminer à Blaye. La rencontre des deux rivières se ferait donc à 14 kilomètres en aval de leur confluent actuel. Pour maintenir un juste équilibre entre la largeur de la Garonne ainsi canalisée et celle de la Dordogne, le projet rétrécit cette dernière rivière à l'aide d'une digue qui lui servirait de rive droite. Partant du pied des falaises bordant la Dordogne en face du Bec-d'Ambès, cette digue passerait à 1,500 mètres environ au large de Blaye, qui serait ainsi tout à fait interné dans les terres. Pour éviter toute inflexion brusque, l'endiguement se prolongerait vers la mer, et n'irait se raccorder à la rive droite de la Gironde que fort en aval de la forteresse.

Cet ouvrage, d'un développement considérable, serait fondé au milieu même du fleuve, par de grandes profondeurs d'eau; il reposerait sur des assises de sables mouvans, toujours prêts à se dérober sous le poids des matériaux. Écrêté par les lames, miné à sa base par les courans, il ne saurait échapper à une prompte et fatale destruction. Sans nul doute un travail analogue a été opéré dans la basse Seine. Les digues qui en canalisent le cours inférieur

sont exposées aux courans; mais elles sont au moins abritées de la grande violence de la mer, et elles reposent sur les solides couches d'un terrain résistant. Néanmoins la conservation de ces enrochemens est des plus onéreuses. Les frais seraient tout autres à l'embouchure de la Gironde. Parmi ceux que leur métier rend témoins de la fureur des coups de mer dans ces parages, bien peu oseraient se porter garans de la résistance des parties extrêmes de l'endiguement, à moins de dépenses d'entretien hors de proportion avec l'importance du but à atteindre, quelque grande qu'elle puisse être.

Quand un projet, remarquable à tant de points de vue, aboutit à de telles impossibilités, la base en est évidemment défectueuse. C'est qu'en prenant le rétrécissement produit par le grand pont de Bordeaux pour largeur initiale du fleuve canalisé, le projet lui donne des dimensions trop exiguës. Il n'a ainsi qu'un kilomètre de large à son débouché dans la Gironde, tandis que, si la largeur au départ était plus considérable, si d'autre part la loi de croissance était également augmentée, l'étendue du débouché pourrait être portée à 1,500 mètres. En donnant à peu près la même dimension à la Dordogne, le confluent des deux fleuves artificiels s'ajusterait parfaitement au lit naturel de la Gironde, qui n'a que 3 kilomètres dans cette partie. Ainsi on serait heureusement dispensé du prolongement de la digue de la rive droite.

Ce pont monumental de Bordeaux est en vérité une fatalité pour la navigation. L'éminent ingénieur qui est l'auteur du projet le reconnaît lui-même. « L'établissement du grand pont de Bordeaux et celui du quai des Quinconces ont eu lieu, dit-il, sans que l'on se soit assez préoccupé des conditions que le fleuve doit présenter. Nous avons été forcés d'adopter 410 mètres pour la largeur auprès du pont, tandis que cette largeur aurait dû être de 520 mètres environ, si l'on avait adopté dès l'origine la loi la plus favorable au fleuve. »

La nécessité de construire des digues dans des conditions d'une difficulté extrême n'est point du reste l'inconvénient le plus grave du rétrécissement du cours de la Garonne. Une conséquence plus funeste serait la réduction du volume d'eau pénétrant dans le fleuve. Il est aisé de s'en rendre compte par quelques chiffres. Le lit naturel présente les largeurs suivantes : 600 mètres à Bordeaux, 1,200 mètres à Mackau, 3,500 mètres à Blaye et 5,000 mètres à Pauillac. C'est dans cette sorte de moule irrégulier que l'on coulerait les parois lisses d'un canal ayant 420 mètres à Bordeaux, 800 mètres à Mackau, 2 ,050 mètres à Blaye et 2,500 mètres à Pauillac. La contraction de la largeur, qui est environ d'un tiers au départ, augmente jusqu'à atteindre la moitié des demensions naturelles. Pour

que le débit du fleuve n'en soit pas altéré d'une façon excessive, il faudrait que les deux autres facteurs de ce débit, — la profondeur du lit et la vitesse du courant, — fussent accrus dans une suffisante proportion. Or les travaux projetés n'auront que très peu d'influence sur la profondeur moyenne, puisqu'ils doivent avoir pour résultat non d'éliminer les sables, mais bien de les cantonner le long de la rive opposée à celle du chenal. Quant à l'accélération de la vitesse des courans, elle n'atteindrait pas, même dans les hypothèses les plus favorables, les limites voulues pour compenser la perte de largeur.

La réduction du volume des eaux pénétrant à chaque marée dans la Gironde exposerait les passages du plateau de Cordouan à une fatale obstruction des sables, par suite de l'affaiblissement de la chasse produite par les courans actuels. Le mal serait irréparable, parce qu'il se produirait presque en pleine mer, hors de l'action humaine.

Avant de l'exécuter, il est donc prudent de soumettre cette partie du projet à un sérieux examen. Sans vouloir en préjuger les résultats, il est permis de croire que, tout en acceptant en principe les vues de M. l'ingénieur en chef des travaux maritimes de la Gironde, la commission d'enquête reconnaîtra l'opportunité d'un plus grand évasement entre les digues pour qu'elles puissent se raccorder vers Blaye aux rives naturelles de la Gironde, et surtout pour que le débit du fleuve n'en subisse point une funeste diminution. C'est ainsi que, sans violenter la nature outre mesure, les dépenses de l'entreprise seront réduites à de justes proportions, tout à fait en rapport avec les services qu'elle doit rendre au commerce maritime de Bordeaux.

III. — LA GARE MARITIME DE ROYAN.

L'emploi de la vapeur a modifié les façons de naviguer. Docile aux ordres du maître, ce moteur permet d'approcher ou de fuir les côtes à volonté ; il a rendu les escales plus faciles et partant plus fréquentes. Jadis les navires se hâtaient de perdre la terre de vue dès le départ ; puis, durant les longs mois d'une monotone navigation, ils tenaient la haute mer avec prudence. Tout en ayant perdu les craintes superstitieuses de l'antiquité pour l'abord des caps et des golfes, ils n'en conservaient pas moins pour la proximité des écueils un effroi trop souvent justifié. De nos jours, les paquebots en quête de fret et de passagers ne craignent point de se détourner de leur plus court chemin pour fouiller les côtes voisines et y prendre un complément à leur cargaison, qu'ils disputent à bas

prix aux armateurs des localités visitées. Quant à réparer le temps perdu, c'est l'affaire des machines, dont la puissance s'est fort accrue pour une même dépense de charbon.

Ainsi les navires à vapeur, naviguant entre les ports de l'Allemagne et ceux de l'Amérique du nord, touchent sur la côte anglaise à Plymouth et sur la côte française à Cherbourg. C'est précisément la route que venait de suivre le paquebot allemand *Pomerania* lorsqu'il a soudainement sombré à quelques milles au large de Dungeness. Comme il arrive le plus souvent, c'est un bateau d'infime tonnage qui a coulé bas cet énorme bâtiment, sans nul doute trop confiant dans sa masse.

Les navires qui passent devant nos côtes de l'Océan, en se rendant du nord de l'Europe dans l'Amérique du sud et dans le Pacifique, ne négligent pas de pénétrer dans la Gironde pour s'y mettre en relation avec le commerce de Bordeaux. On voit donc de grands steamers anglais et allemands qui vont faire escale à Pauillac, plusieurs fois par mois. Continuant leur route, ces mêmes navires relâchent dans les ports de l'Espagne et du Portugal, où ils rencontrent les transatlantiques portant notre pavillon et faisant également la chasse du fret à l'étranger.

Ce genre spécial de concurrence maritime date à peine de quelques années, et déjà il a pris une rapide extension. Préjudiciable aux armateurs des ports fréquentés par les navires étrangers, cette concurrence est une des causes les plus graves des souffrances de la marine marchande, non-seulement en France, mais en Espagne et en Portugal. Ainsi tel paquebot qui relâche dans la Gironde en se rendant de Liverpool ou de Hambourg à Buenos-Ayres ou à Valparaiso, embarque en quelques heures à Pauillac de longues files de tonneaux de vin, dont le nombre aurait suffi au plein chargement de plusieurs trois-mâts du port de Bordeaux. C'est également par grosses quantités qu'au retour le même navire déchargera des sacs de salpêtre du Pérou ou des ballots de toisons des pampas, affamant ainsi nos voiliers par la supériorité économique que donnent les grandes capacités, surtout lorsqu'en partie les frais de navigation sont couverts par des subventions postales.

Cette concurrence des pavillons est éminemment favorable au travail national, qui se trouve alimenté de matières premières au plus bas prix et qui exporte ensuite ses produits dans les conditions les moins coûteuses. Elle est surtout avantageuse à nos chemins de fer, auxquels elle procure un lucratif transit de voyageurs et de marchandises. Quelque légitimes que soient les plaintes dont notre tribune législative retentit à cette heure, quelque respectables et dignes de sollicitude que soient les intérêts froissés et lésés par

cet état de choses, le bien général qui en résulte l'emporte de beaucoup sur le mal particulier qu'il occasionne. Il convient donc d'attirer plutôt que de repousser les grandes compagnies de navigation étrangères, sauf à les faire contribuer par des taxes de tonnage aux dépenses des travaux maritimes exécutés pour faciliter les escales de leurs navires. C'est une charge que ces compagnies sont toutes disposées à accepter, en échange d'une plus grande sécurité pour leurs coûteux navires et d'une plus grande commodité pour leurs opérations commerciales, dont la célérité est la loi suprême. Ce que recherchent ces bâtimens toujours pressés par le temps, c'est un port accostable à toute heure et en toute sécurité, avec des quais pourvus de tout ce qui est nécessaire pour le débarquement prompt et commode des passagers et des marchandises, pour leur passage direct du pont dans le wagon. Ils doivent trouver toutes les facilités de transbordement des hommes et des choses qu'un train rencontre dans ses stations; aussi a-t-on donné le nom significatif de « gare maritime » à ces établissemens spécialement affectés à l'accostage des navires-express. Or il faut reconnaître que la rade de Pauillac, qui sert actuellement d'escale aux paquebots relâchant dans la Gironde, ne donne point satisfaction à toutes les exigences du transit.

Ne pouvant atteindre cette rade faute d'eau, au moment de la mer basse, les navires-poste sont exposés à perdre des heures précieuses dans un mouillage incommode vers l'entrée de la rivière. La montée jusqu'à Pauillac est d'une navigation pleine de lenteurs et de risques pour ces bâtimens grands et rapides : témoin la *Louisiane* sombrant en quelques minutes, avec une partie de ses passagers, à la suite d'une collision avec un autre paquebot français. La cheminée et les mâts sortent encore de l'eau sur le lieu du naufrage. Ces tristes épaves conserveront longtemps le souvenir de cette catastrophe, que le choix d'une station moins intérieure aurait fait éviter. Les pilotes sont vigilans; mais la fréquence et l'intensité des brumes, la violence des courans et l'on ne sait quelle mystérieuse et magnétique force jetant les navires les uns sur les autres, toutes ces causes produisent de trop nombreux abordages et des avaries coûteuses, tant est laborieuse la manœuvre des grands navires au milieu de la flotte de bateaux de toutes dimensions évoluant sans cesse dans ce canal étroit.

Enfin il ne se trouve à Pauillac aucune installation pour le débarquement des marchandises et la descente à terre des passagers, qui s'entassent dans des allèges, afin de remonter à Bordeaux, où ils prennent le chemin de fer. Ils subissent ainsi un allongement de plus de 100 kilomètres, qui est bien fait pour accroître les ennuis d'une

arrivée aussi peu confortable, alors qu'il serait si facile de leur procurer un accostage commode sur la rive même de l'Océan, à Royan, d'où ils gagneraient Paris en quelques heures.

La localité que nous venons de nommer possède un port d'échouage qu'il est question de compléter par une petite rade, en construisant une nouvelle jetée. Ce travail est compris dans le classement général des ouvrages maritimes, qui vient d'être soumis aux chambres par le ministre des travaux publics. Il offrirait incontestablement des facilités suffisantes au va-et-vient des bateaux à vapeur riverains, et assurerait un meilleur refuge aux chaloupes des pilotes et aux bateaux remorqueurs. Mais, fondé par des eaux peu profondes, en un point que sa trop grande proximité de la conche sablonneuse des bains expose à un fatal ensablement, cet établissement maritime ne saurait servir utilement à la grande navigation, ni fournir une station aux bateaux transatlantiques. C'est un simple port de cabotage que l'on créerait au prix de dépenses relativement considérables, sans qu'il soit permis d'espérer d'autres recettes que celles que peut donner le trafic local. Mais en se transportant à moins d'un demi-kilomètre de la ville, on trouverait de grandes profondeurs d'eau au pied même des falaises, où il serait possible de construire une gare maritime dans d'admirables conditions d'accès du côté du large, et de relations avec la voie ferrée du côté de la terre.

Ce n'est pas le lieu d'examiner ici le côté technique de la question; nous ne pouvons que signaler à l'attention publique l'emplacement cité plus haut. Abrité de la plus grosse mer par le rocher de Cordouan, il est au point de jonction de deux grandes passes menant de la Gironde à la mer, de telle sorte qu'il se trouve sur la route directe des navires, quel que soit le point du large d'où ils atterrissent. S'il est trop exigu pour la création d'un vaste port de refuge, il est parfaitement approprié à l'escale que l'on fournirait aux paquebots en fondant parallèlement à la falaise une digue qui en serait distante de 200 mètres environ. Les courans de marée entretiennent en ce point une grande profondeur d'eau, à toucher le rivage même, si bien que c'est la situation la plus convenable pour une gare maritime qui se puisse trouver de Brest à Bayonne, sur notre côte occidentale si dépourvue de havres naturels. Nous n'étudierons pas non plus ici le coût de l'entreprise; qu'il suffise de dire que la dépense atteindrait à peine la valeur d'un seul des précieux navires dont il s'agit de garantir la sécurité d'accostage. Le naufrage de la *Louisiane*, perdue avec sa riche cargaison, a englouti plus de millions qu'il n'en faudrait pour la fondation de ce môle. Les recettes d'un tel établissement seraient assurément à la hauteur de

la dépense. La marine de première classe dont nous parlons paie pour être servie vite et bien. Rien ne saurait lui être plus onéreux que les ports francs, mais mal outillés, surtout lorsqu'ils sont d'un accès difficile et long.

Quelques améliorations que l'on puisse faire à la Gironde et à la Garonne, le port de Bordeaux n'attirera jamais les paquebots en escale jusqu'à ses quais; il ne les forcera jamais à remonter à 100 kilomètres au loin des côtes, pour s'exposer à tous les riques d'une navigation fluviale et s'asservir aux lois de la marée.

Le commerce de Bordeaux peut trouver un aliment si précieux dans les importations et les exportations des navires en escale, qu'il y aurait de l'aveuglement de sa part à les violenter en ne leur offrant pas la meilleure hospitalité. Ce serait rajeunir le vieil apologue des membres et de l'estomac. Du reste l'absolue nécessité d'un port en avant-garde dans la Gironde est si évidente, qu'il est question de faire à Pauillac des installations coûteuses mais peu efficaces, alors que ces dépenses peuvent être stérilisées par l'aggravation de l'état actuel du fleuve qui clôt tout passage aux grands navires durant la période de la basse mer.

En présence des deux projets qui vont être soumis aux chambres, dont l'un donnerait un port précaire à Pauillac et l'autre un port insuffisant vers la conche de Royan, il serait sans doute opportun de mettre également à l'étude la création d'une gare maritime, sous les falaises à l'ouest de cette ville. Un tel établissement accélérerait de près d'une journée le service postal et le trajet des voyageurs se rendant à Paris, en Angleterre ou en Allemagne. Il réduirait de plus de la moitié la durée des escales, qui est actuellement de deux jours environ pour les navires remontant à Pauillac. Le gain du temps, l'économie de charbon, et par-dessus toutes choses la sécurité plus grande, auraient pour conséquence naturelle un accroissement considérable du nombre des navires venant en relâche. Nos compagnies de navigation seraient les premières à bénéficier de cet établissement, qui deviendrait l'auxiliaire le plus précieux de Bordeaux, dont il resterait toujours le tributaire.

En résumé, l'amélioration de notre grande cité commerçante de l'ouest nous paraît comporter trois termes : perfectionnement du port et extension de ses communications par chemins de fer et par canaux avec les grands foyers d'activité industrielle du centre de la France, de la Suisse et de l'Alsace la regrettée, avec Limoges, Montluçon, Lyon, Saint-Étienne, Bâle et Mulhouse; dégagement des accès vers la mer, création d'une gare maritime pour solliciter et favoriser les relâches des paquebots passant au large de notre côte de l'Océan. Tout en fournissant un utile appoint aux transac-

tions commerciales de Bordeaux même, ces escales profiteraient à nos chemins de fer, et surtout à nos manufactures. Ainsi entendue, l'amélioration de Bordeaux est une œuvre que l'importance de la dépense et la grandeur des difficultés placent au premier rang dans le vaste programme de travaux maritimes dont le gouvernement propose aux chambres la graduelle exécution. Le perfectionnement de nos ports étant le complément logique de l'extension de nos voix ferrées et de l'achèvement de nos canaux, les deux entreprises doivent marcher de front, se prêtant un mutuel appui.

Au moment où les décrets d'utilité publique de ces travaux maritimes d'une grandeur sans précédent vont occasionner d'énormes dépenses, il est à propos de se rappeler qu'en Angleterre de telles œuvres sont presque partout opérées par des associations locales, aux frais du commerce maritime lui-même, sans charges notables pour le trésor. Il convient également d'appliquer en France un pareil système, avec les ménagemens nécessités par la différence des situations. La marine marchande devant recevoir des primes, l'explication, ou, si l'on veut, l'excuse de ces subsides fournis par l'état, ne peut se trouver que dans l'obligation imposée à cette industrie d'avoir à subvenir aux dépenses de travaux dont elle tire un avantage immédiat. Quoi qu'il en soit, ces primes sont un palliatif bien faible contre les graves causes du dépérissement de notre marine marchande : le dégoût de la vie à la mer, survenant avec la disparition de la voile et de ce mystérieux attrait caché dans ses replis; l'existence devenue plus facile dans les rangs de ces administrations, chemins de fer et autres, qui n'existaient pas autrefois; la réduction des familles, et cette sorte d'épuisement de la race qui la désarme dans la lutte même pacifique contre ces rudes marins du nord, abordant nos côtes avec leurs immenses nefs, comme dans une nouvelle invasion des Normands.

Dès l'instant que les marines étrangères sont autorisées à venir faire dans nos propres ports une concurrence active à notre pavillon, il est juste que, selon la mode anglaise, elles participent par des taxes spéciales à l'éclairage et au balisage des côtes, à l'entretien des chenaux, à la construction des bassins, à l'installation de tout l'outillage des ports. C'est à cette condition seule que pourront se réaliser les vastes entreprises proposées à l'activité de la nation, et destinées à rester comme les utiles monumens de notre temps.

F. VIDALIN.

M. DE BISMARCK

ET LES

THÉORIES DU DOCTEUR KLEE

Le 21 février, M. de Bismarck s'est plaint avec amertume au parlement du malin plaisir que semblent trouver ses adversaires en le mettant en contradiction avec lui-même, dans le dessein avoué de diminuer l'autorité de ses opinions et de son caractère. Il adressait surtout ce reproche à M. Eugène Richter, c'est-à-dire à celui de ses ennemis politiques qui lui inspire la plus vive antipathie. Le chancelier de l'empire germanique est si peu maître de ses nerfs et de l'aversion qu'il ressent pour M. Richter qu'il lui arrive quelquefois de quitter la salle des séances quand l'éloquent orateur progressiste se dispose à prendre la parole, et d'attendre pour y rentrer qu'il ait quitté la tribune. Comme M. Richter parle beaucoup et souvent, M. de Bismarck doit se tenir toujours prêt à vider la place, et ses fréquentes allées et venues divertissent la chambre.

C'est d'une question économique qu'il s'agissait dans la discussion du 21 février, et M. Richter venait de rappeler que M. de Bismarck s'était converti de fraîche date au protectionnisme, que jadis il s'était montré favorable à la liberté commerciale, qu'il avait été un chaud partisan du traité de commerce conclu avec la France en 1862. M. de Bismarck, qui cette fois consentit à lui faire l'honneur de lui répondre, s'empressa de répliquer que le traité de 1862 n'était pas son œuvre, qu'il l'avait

subi plutôt qu'approuvé, mais qu'au surplus on ne pouvait lui faire un crime d'en avoir su tirer parti pour capter la bienveillance de l'empereur Napoléon III, dont il avait besoin pour le succès des grandes entreprises qu'il méditait. Il ajouta qu'aussi bien, en ce temps-là, il n'avait pas encore approfondi les principes de l'économie politique, et qu'il s'était fait un devoir de s'en rapporter provisoirement aux hommes qui font autorité dans cette science, mais que depuis il s'était livré à de sérieuses études et qu'il se flattait d'être devenu un économiste compétent. — « Avant que je fusse entré au ministère, poursuivit-il, on me refusait toute capacité politique, de même qu'aujourd'hui on me conteste le droit d'exprimer mon opinion en matière économique. Je me souviens que, lorsque je fus nommé envoyé plénipotentiaire à la diète de Francfort, je trouvai dans les feuilles qui appartenaient aux amis de M. le député Richter, peut-être à ses pères et oncles, l'observation que voici sur ma personne : — Cet homme, si on lui confiait le commandement d'une frégate ou si on lui proposait de se charger de quelque opération chirurgicale, répondrait sûrement : Bien; je n'ai pas encore tâté de la chose, mais j'en veux faire l'essai. — Qu'en pensez-vous, messieurs? Cette opération chirurgicale, elle a été faite depuis à votre satisfaction, si je ne me trompe. Je me rappelle encore qu'à l'époque où je devins ministre, on disait dans les feuilles libérales du temps : Comment peut-on confier la première place à cet individu, *diesem Menschen?* Je ne sais si en dépit de toutes les chicanes, de toutes les piqûres d'épingle, de toutes les critiques dénigrantes que j'ai essuyées, j'ai rempli cette place d'une manière satisfaisante, et si M. le député Richter, qui porte sur moi un jugement fort tranchant et fort dédaigneux, aura raison devant les contemporains et la postérité, ou bien si l'on me reconnaîtra, après dix-sept années passées à la tête des affaires, le droit de dire aussi mon mot sur les questions économiques. Là-dessus j'attends avec confiance la sentence de mes contemporains; je ne veux pas parler de la postérité, c'est trop pathétique pour moi. »

M. de Bismarck profita de cette occasion pour déclarer hautement que certains éloges qu'on lui décerne lui sont aussi désagréables, sonnent aussi mal à son oreille que les critiques et même les injures des malveillans. Après s'être plaint des fâcheuses dispositions que professe à son égard la *Gazette nationale*, ce journal officiel du parti national-libéral, qui trop souvent « embouche la trompette guerrière, irrite les esprits, propage de sombres inquiétudes et de fausses alarmes, » il s'écria : « J'ai fait ici et ailleurs l'expérience qu'une grande partie des attaques qui devaient porter sur le fond des choses sont dirigées contre ma personne. Jadis on allait fouiller dans ma vie privée pour y chercher telle pièce de linge sale qu'on se flattait d'y découvrir et qui ne s'y trouve point; jadis on s'efforçait de me décrier de toute façon, penchant qui

s'est répandu jusque dans les cercles judiciaires. Aujourd'hui on a changé de méthode; on se plaît à me représenter obligeamment comme un homme d'esprit, comme un dilettante *génial;* c'est de ce mot-là qu'on se sert. J'entends bien l'expression; à l'Université, tout le monde sait ce qui s'ensuit quand on qualifie quelqu'un de *génial.* » En parlant ainsi, le chancelier semblait s'apprêter à en découdre, à mettre flamberge au vent. Bien que sa barbe ait blanchi, ses souvenirs universitaires ont conservé toute leur fraîcheur et sont demeurés chers à son âme éternellement verdissante, où la sève ne tarira jamais. Il croyait revoir en ce moment cette rapière dont il s'escrimait si vaillamment dans les beaux jours de sa jeunesse. Oser le traiter de génial! N'est-ce pas le cas d'aller sur le terrain?

On pourrait citer plus d'un homme d'état qui serait content et fier de passer pour génial. Hors des universités allemandes, qu'est-ce qu'un homme génial? Un esprit heureusement doué et prime-sautier, qui a reçu du ciel la précieuse faculté de saisir les choses par une sorte de divination instinctive, sans effort, sans grande dépense d'attention et comme en se jouant. Un esprit génial est dispensé par une grâce d'état de tous les apprentissages laborieux; qu'il s'agisse de guerre ou de marine, de frégates, de tarifs ou d'impôts indirects, aucune question ne lui est étrangère, quelques heures lui suffisent pour se mettre au courant; il s'oriente dans les régions les plus lointaines, il sait tout ou presque tout sans avoir eu besoin de rien apprendre. Nous sommes persuadé qu'au début de sa carrière M. de Bismarck ne se fâchait point quand on le traitait de génial; mais avec l'âge les goûts changent, et les ambitions aussi. M. de Bismarck se pique aujourd'hui d'avoir étudié les choses dans toutes les règles, de les pouvoir expliquer par raison démonstrative, d'être ferré à glace sur les principes, d'avoir acquis en économie politique la compétence d'un homme du métier et de M. Delbrück lui-même, qu'il consultait jadis et dont il méprise maintenant les avis. Si on le traitait de pédant, il ne s'en formaliserait point, il en éprouverait peut-être dans son cœur une secrète satisfaction, un agréable chatouillement; mais il veut mal de mort à quiconque se permet de l'appeler génial. Quand il lui arrive de rencontrer ce mot malencontreux dans un article de la *Gazette nationale,* il s'irrite, il flaire quelque noir complot. Voilà qui prouve que ce n'est pas tout de louer les gens, qu'il importe de les louer à leur guise, à leur fantaisie, qu'il faut posséder l'art d'entrer de plain-pied dans leurs sentimens, dans leurs querelles avec la vie ou avec M. Richter, et de les gratter où il leur démange.

Si M. de Bismarck ne souffre plus qu'on le traite d'homme génial, il semble aussi qu'il soit las des hommages qu'on a si souvent rendus à son merveilleux génie diplomatique, et qu'il lui répugne depuis peu

d'être sans cesse admiré, célébré comme le type le plus accompli de la politique réaliste au XIXe siècle. C'est du moins la conclusion qu'il est permis de tirer d'un livre fort curieux et même fort étrange, intitulé *le Prince de Bismarck et notre temps*, qui a fait, paraît-il, quelque sensation à Berlin (1). L'auteur de ce livre, le docteur Hermann Klee, est un des rédacteurs de la *Post*, journal qui passe pour recevoir quelquefois des confidences de M. de Bismarck; au surplus M. Klee a voué au chancelier une admiration sans mélange, sans réserve, qui touche à l'idolâtrie. En prenant la plume, il paraît avoir eu la double intention de servir ce qu'il considère comme la bonne cause et d'être agréable à M. de Bismarck, et on prétend qu'il a été récompensé de ses peines par des assurances de haute satisfaction, auxquelles il n'a pu manquer d'être sensible. Or son livre, plus mystique encore que politique, est une véritable révélation, presque une apocalypse. M. Klee renverse impitoyablement toutes les idées reçues; il nous fait le portrait d'un prince de Bismarck tout nouveau, dont personne ne soupçonnait l'existence, dont sûrement le prince Gortchakof et le comte Andrassy n'ont jamais entendu parler et que peut-être M. de Bismarck lui-même ne connaissait pas.

Jusqu'ici on avait considéré le chancelier de l'empire germanique comme un homme sans préjugés; on avait vanté la liberté et le prodigieux dégagement de son esprit; on expliquait ses succès non-seulement par l'énergie de son caractère, par la trempe peu commune de sa volonté, par la justesse de son coup d'œil et la profondeur de ses desseins, mais aussi par l'intelligence qu'il avait de son siècle et de toutes les idées modernes, dont il se faisait au besoin des auxiliaires et des complices. On s'était imaginé que dans sa politique extérieure il n'avait jamais eu d'autre guide ni d'autre règle que l'intérêt de la grandeur prussienne, que toutes les combinaisons lui étaient bonnes pourvu qu'il y trouvât son avantage, qu'il avait toujours fait preuve d'une certaine indifférence morale dans le choix des moyens, et que dans l'occasion il n'avait pas craint de faire alliance avec la révolution, qu'elle fût représentée par un empereur, par un roi ou par un tribun. Il est des enchanteurs si puissans, si sûrs de leur baguette, si versés dans tous les secrets de la magie, qu'ils peuvent impunément évoquer les esprits infernaux et conclure des pactes avec eux; toujours certains de s'en faire obéir, quand ils n'ont plus besoin de leurs services, ils les éconduisent sans façons comme on casse aux gages un domestique. Ils res-

(1) *Fürst Bismarck und unsere Zeit*, von Dr Hermann Klee, Berlin, 1879, avec cette épigraphe tirée de Schiller : Celui qui voit l'ensemble des choses est toujours en paix avec lui-même.

Wer den Sinn auf's Ganze hält gerichtet,
Dem ist der Streit in seiner Brust geschlichtet.

semblent à ces francs pécheurs dont parlait Pascal, « pécheurs endurcis, pécheurs sans mélange, pleins et achevés; l'enfer ne les tient pas, ils ont trompé le diable à force de s'y abandonner. »

On croyait aussi qu'en matière de gouvernement, M. de Bismarck était affranchi de toute superstition, qu'il n'appartenait pas précisément à l'école du respect, qu'il avait peu de goût pour les petites pratiques et pour les exercices d'oraison, qu'il était moins dévot qu'utilitaire, et, pour trancher le mot, plus césarien que royaliste. Si original qu'on soit, on est toujours le disciple de quelqu'un. M. de Bismarck a eu deux maîtres, dont il a médité profondément les leçons, le grand Frédéric et l'empereur Napoléon III. Il a appris du premier comment il faut s'y prendre pour conquérir la Silésie et même plusieurs Silésies; il a appris du second que le premier devoir d'un César est d'être de son siècle, car on pardonne tout à César, sauf un anachronisme. L'empereur Napoléon III était un homme vraiment moderne qui employait à son service les idées nouvelles, en les traduisant en langage napoléonien. Dans ses rapports avec le parlement, avec la presse, avec l'opinion publique, M. de Bismarck semblait s'être approprié toutes les méthodes napoléoniennes, et il les appliquait avec une sûreté de jugement, avec une vigueur de décision qui manquait à son modèle. Quelqu'un disait dernièrement que pour son malheur il y avait eu deux hommes dans le vainqueur de Solferino et dans le vaincu de Sedan, un mystique et un sceptique, et que le sceptique avait été conduit à sa perte par le mystique. M. de Bismarck est exempt de tout mysticisme, même à faible dose; ce grand douteur, qui ne croit qu'à son idée et au mépris que lui inspirent les hommes, n'a jamais ajouté foi aux faiseurs d'horoscopes, et il n'est pas à craindre qu'il se laisse choir dans un puits en cherchant à pénétrer le secret des étoiles ou de l'avenir providentiel du Mexique.

C'est l'image de ceux qui bâillent aux chimères,
Cependant qu'ils sont en danger,
Soit pour eux, soit pour leurs affaires.

Telle était du moins l'opinion généralement admise; mais M. le docteur Hermann Klee a entrepris de changer tout cela. Selon lui, c'est attenter à la gloire de M. Bismarck que de le mettre au rang des plus grands politiques réalistes, en vantant sa clairvoyance, la fertilité de ses expédiens, la sagacité de son génie inventif et perçant. Ce qui fait sa vraie grandeur, si nous devons en croire M. Klee, c'est qu'il est avant tout un homme de foi et de principes, un croyant, un missionnaire, presque un apôtre, un serviteur de Dieu, suscité dans un siècle de corruption et de mécréance pour livrer le saint combat, pour exterminer toutes les hérésies et ramener au bercail les troupeaux égarés.

M. Klee est sévère, vraiment impitoyable pour notre siècle; il ne lui accorde rien. Au lendemain de Villafranca, M. de Cavour disait dans un mouvement d'humeur : « On ne peut nier que l'humanité dans son ensemble n'ait progressé, mais quant à ce coquin d'homme, je ne crois pas qu'il ait fait aucun progrès. » M. Klee estime que non-seulement « ce coquin d'homme » vaut encore moins qu'il n'a jamais valu, mais que l'humanité dans son ensemble fait fausse route, qu'elle a quitté le droit chemin pour s'engager dans les sentiers qui mènent aux abîmes, qu'elle s'est laissé dévoyer par le père du mensonge, que nos lois, nos institutions sont une œuvre de ténèbres, que les prétendus principes sur lesquels repose la société moderne sont de monstrueuses et fatales erreurs, dont nous devons faire pénitence dans le jeûne et dans le cilice, dans le sac et dans la cendre. C'est la révolution française qui a causé tout le mal; elle a détruit les traditions, elle a tué le respect, elle a porté des mains profanes et sanglantes sur le trône et sur l'autel. Elle a répandu dans tous les esprits de chimériques idées de fausse justice, de vaine égalité, de liberté impie et criminelle; les peuples, abusés et séduits, ont désappris l'obéissance, ils se sont persuadé qu'ils avaient voix au chapitre dans les conseils où se règlent leurs destinées, qu'ils s'appartenaient, qu'ils étaient leurs propres maîtres et leurs propres souverains, et le troupeau a sommé son berger de lui rendre ses comptes, oubliant que les bergers ne sont tenus de compter qu'avec le ciel. M. Klee répète après Joseph de Maistre que la révolution française a un caractère satanique, qu'elle est mauvaise radicalement, la pure impureté, une guerre faite à Dieu; il s'écrie avec de Bonald qu'elle est le mal élevé à la plus haute puissance et l'ordre dans le bouleversement. Les principes de 89 ont perverti et empoisonné le monde, et le corps social est travaillé par de funestes maladies, auxquelles nous ne tarderions pas à succomber, si le ciel, touché de nos malheurs, n'avait confié le soin de nous guérir à un grand médecin, doué d'un pouvoir presque miraculeux, expert dans tous les genres de recettes, qui emploie avec la même dextérité le fer et le feu ou les moyens doux, et qui s'appelle le prince de Bismarck. Grâce à ses cautères, à ses ventouses et à ses juleps, nous ne périrons point. Il réunit toutes les qualités nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. « Il y a en lui un soldat doublé d'un féal royaliste et d'un parfait chrétien... C'est un homme coulé d'un seul jet, qui unit à un caractère ferme comme un rocher et aux qualités les plus éminentes de l'esprit un cœur profondément croyant, un homme qui a rétabli dans leurs droits le principe d'autorité et les vieilles traditions politiques, un homme qui tient également pour sacrées les traditions religieuses, qui a placé sa confiance en Dieu et qui n'a entrepris et accompli sa grande mission que dans une pensée de foi. »

Nous avons dit que le docteur Klee est un peu mystique, et les mys-

tiques sont d'intrépides argumentateurs, que rien n'embarrasse et qui, un bandeau sur les yeux, vont droit devant eux sans sourciller jusqu'au bout de leur raisonnement. Quand la postérité étudiera de sang-froid les glorieuses campagnes diplomatiques de M. de Bismarck et toute l'histoire de sa politique étrangère, elle paiera sûrement à son habileté consommée et à son génie le tribut d'admiration qui leur est dû ; mais elle aura quelque peine à reconnaître en lui le héros de la restauration monarchique, un conservateur absolument orthodoxe, un légitimiste de la stricte observance, l'apôtre ou le pontife du droit divin, l'interprète dévot des volontés célestes, un de ces anges de lumière qui portent la livrée de l'agneau sans tache. M. Klee n'y voit pour sa part aucune difficulté, et voilà le privilège des yeux apocalyptiques.

Il admet bien que M. de Bismarck a paru faire quelquefois de la diplomatie révolutionnaire, mais il s'empresse d'ajouter que ce sont là de fausses apparences, qui ne trompent que les esprits frivoles, et qu'en s'attaquant à des droits héréditaires et sacrés M. de Bismarck ne songeait qu'à leur rendre service. Dès son avènement au pouvoir, il s'occupait de faire un seul faisceau de toutes les forces conservatrices de l'Europe; il avait décidé qu'il n'y avait point de salut hors de l'alliance des trois empereurs, et à l'heure même où, assuré de la complicité de la France, il faisait audacieusement campagne avec l'Italie contre l'Autriche, il considérait les Autrichiens comme ses vrais amis, il prenait à cœur leurs intérêts, qu'il entendait mieux qu'eux-mêmes; s'il les battait, c'était pour leur plus grand avantage, pour le bien et le salut de leur âme, conformément au proverbe qui dit que qui bien aime bien châtie. C'est ainsi que l'entendait déjà le grand Frédéric, quand il prenait la Silésie à Marie-Thérèse et que de son quartier général de Milkau il écrivait au conseiller de Borcke : « Vous devez faire tout au monde pour écarter de l'esprit du duc de Toscane et du ministère de Vienne toutes sinistres couleurs qu'on voudra peut-être donner à mon plan, et pour les persuader de son utilité et de la pureté de mes intentions, qui n'ont pour objet que leur véritable bonheur et conservation. » Quant aux petites couronnes qui ont payé les frais de la guerre et que le vainqueur a confisquées ou brisées sans scrupule et sans remords, on pourrait alléguer qu'elles étaient aussi authentiques, aussi sacrées et d'un or aussi pur que la couronne de Prusse; les petites légitimités ne sont pas moins respectables que les grandes, et il n'y a pas de degrés dans le droit divin. C'est une considération à laquelle M. Klee n'a pas daigné s'arrêter; il voit les choses en grand, les détails ne l'intéressent guère, et les petites couronnes sont des détails. De si bon aloi qu'elles puissent être, est-ce la faute du docteur Klee si elles sont un peu légères et partant à la merci des vents et de ceux qui les déchaînent?

Le sincère enthousiasme qu'il ressent pour son héros est cause qu'en

retraçant à grands traits son histoire, il était résolu d'avance à n'y rien trouver qui ne fût admirable. A la vérité, il s'est cru tenu en conscience de relever certaines actions douteuses, qui le chagrinaient ou l'offusquaient; mais il leur a fait grâce, il leur a appliqué le bénéfice des interprétations bénignes et complaisantes. Il a très peu de goût, par exemple, pour le *Kulturkampf*, attendu que le *Kulturkampf* a fait la joie des libres penseurs, des mécréans, des radicaux, de tous ceux qu'il regarde comme les ennemis de Dieu; mais il a consacré plusieurs pages à démontrer qu'en guerroyant contre Rome, M. de Bismarck nourrissait cependant à l'égard du saint-siège les dispositions les plus pacifiques, et qu'en faisant une œuvre agréable aux radicaux, il n'avait garde de faire cause commune avec eux, qu'il ne s'agit en tout cela que d'un malentendu fâcheux qui sera bientôt dissipé, que ce conflit passager tournera à l'avantage de la religion et de l'église, dont le chancelier de l'empire germanique est le chaud défenseur et le protecteur dévoué. Nous avouerons que, sur ce point, les explications de M. Klee nous ont paru obscures ou un peu louches, bien que d'habitude il écrive d'un style clair et net; nous avons pensé en les lisant au mot de lord Clarendon, qui, lors de la guerre de Crimée, disait à propos d'un général qu'on lui envoyait de Berlin pour lui expliquer la politique prussienne dans la question d'Orient : « On m'envoie de Berlin, pour m'expliquer une chose inexplicable, un monsieur qui ne sait pas ou ne veut pas s'expliquer. »

M. Klee reconnaît que sur deux autres points la conduite de M. de Bismarck a prêté le flanc à la critique, fourni matière à des objections ou à de fâcheux étonnemens. Les conservateurs pourraient lui reprocher d'avoir failli à sa mission en usant de trop de mansuétude, de trop de longanimité à l'égard du parlement et d'avoir conclu avec les nationaux libéraux des compromis attentatoires à sa dignité; ils pourraient lui reprocher aussi d'avoir introduit en Allemagne ce fléau, cette peste, qu'on appelle le suffrage universel; mais M. Klee a réponse à tout. En ce qui concerne le suffrage universel, il ne cherche pas à excuser ou à disculper M. de Bismarck, il le loue hautement du parti qu'il a pris, et la raison qu'il en donne est curieuse. Il déclare que tous les systèmes électoraux sont radicalement mauvais, attendu que le meilleur état social serait celui où il n'y aurait ni élections, ni électeurs, ni élus. N'est-il pas déplorable de laisser croire aux peuples qu'ils doivent confier le soin de leurs intérêts à des mandataires nommés par eux à cet effet, tandis que l'histoire nous enseigne que « la volonté nationale n'est vraiment représentée que par la couronne et par le glaive, par le roi et son armée? » Mais du moment qu'il faut en passer par là, le suffrage universel, bien qu'il soit un produit et une importation de la France révolutionnaire, est de tous les modes d'élections le moins dangereux, le plus inoffensif, le plus conservateur, le plus monarchique, pourvu qu'on

sache s'en servir, sans compter que le meilleur moyen d'imprimer fortement dans le cœur et dans la tête un peu dure de tous les Allemands la notion de l'unité de l'Allemagne était de les convier tous à élire un parlement impérial. Un jour ou l'autre, l'éducation de l'Allemagne étant faite, on pourra se passer du suffrage universel, sans qu'il soit question de le remplacer par rien. Ce jour viendra, cela est écrit, comme disait Homère, aux tablettes de Jupiter, mais il n'est pas encore venu, et il faut savoir attendre.

On ne peut professer plus d'aversion, plus de mépris que le docteur Klee pour les parlemens et le parlementarisme. Il estime que les assemblées électives ne sont qu'un bagage inutile et embarrassant, qu'il n'est jamais sorti rien de bon d'une délibération de députés, et que, si les peuples avaient le sens commun, ils demanderaient à être mis et tenus en tutelle. « On suppose assez souvent, disait Joseph de Maistre, que le mandataire seul peut être représentant; c'est une erreur. Tous les jours, dans les tribunaux, l'enfant, le fou et l'absent sont représentés par des hommes qui ne tiennent leur mandat que de la loi; or le peuple réunit éminemment ces trois qualités, car il est toujours enfant, toujours fou et toujours absent. » Voilà précisément ce que dit M. Klee, quoiqu'il ait moins de piquant dans le style; l'air est différent, la chanson est la même. Le roi Charles XII, comme on sait, ne regardait le sénat suédois que comme une troupe de domestiques, qui voulaient commander dans la maison en l'absence du maître; il leur écrivit que s'ils prétendaient gouverner, il leur enverrait une de ses bottes, dont ils auraient à prendre les avis et les ordres. Si M. de Bismarck avait imité les pratiques de Charles XII, s'il avait envoyé aux députés du *Reichstag* une de ses bottes à la hussarde, chargée de leur signifier ses ordres, M. Klee aurait sûrement glorifié ce procédé et cette botte; mais il n'ose blâmer le chancelier d'avoir adopté une méthode plus douce, car il est décidé à ne le blâmer de rien.

Sans doute il ne peut penser sans regret ni sans une secrète humiliation aux ménagemens excessifs que s'est imposés M. de Bismarck à l'égard des assemblées, aux explications bénévoles qu'il a consenti à leur donner, aux concessions qu'il a daigné leur faire, au bill d'indemnité qu'il demanda un jour à la chambre prussienne, abaissant ainsi la victoire devant la défaite; mais, à son avis, M. de Bismarck en usait ainsi moins par condescendance que par dessein. En faisant au parlement une part, si modeste qu'elle fût, dans la conduite des affaires, il a voulu le mettre à même de faire des fautes, l'obliger à se discréditer par ses mutineries et ses déraisons, le réduire à l'impuissance par une sorte de réduction à l'absurde. Il a obtenu gain de cause, il a prouvé à la Prusse et à l'Allemagne tout entière que si on laissait faire les assemblées, elles conduiraient fatalement l'état à sa perte. « Cette vaste

couche sociale qu'on appelle la classe moyenne cultivée a rompu à jamais avec le libéralisme courant et témoigné de sa conversion aux principes conservateurs par son désir de voir fortifier la puissance de l'état. Que sa guérison soit complète, on ne saurait encore l'affirmer, mais il est incontestable que sur un point du moins elle est en pleine convalescence. Grâce à la politique vigoureuse et monarchique du chancelier de l'empire, les aspirations parlementaires et démocratiques, raffinées ou grossières, ont trouvé à qui parler, et la classe moyenne a reconnu les dangers du parlementarisme, la nécessité d'un gouvernement fort et absolu autant que possible... Ce sont là les grands et heureux résultats de la politique intérieure de Bismarck; on ne pouvait nous rendre un service plus essentiel, et c'est grâce à lui seul que tous les états dont se compose l'empire allemand, désabusés l'un après l'autre des chimères de la liberté constitutionnelle, participent aux bienfaits d'une politique aussi libre que conservatrice. » M. Klee prévoit qu'avant peu les parlementaires eux-mêmes, abjurant leurs funestes erreurs, supplieront le chancelier de ne plus considérer le *Reichstag* que comme une chambre d'enregistrement et de leur retirer jusqu'au droit de remontrance. Alors sera accomplie la mission du grand médecin providentiel, qui rend l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles et qui pour leur bien ôte l'usage de la parole aux bavards. Qu'en pensent MM. Lasker et Richter? Il est à craindre qu'ils ne meurent dans l'impénitence finale; mais, longtemps avant de mourir, ils auront passé à l'état de phénomènes ou de bêtes curieuses, et quand ils se promèneront sous les *Linden*, les gamins de Berlin montreront du doigt le dernier des libéraux, le dernier des progressistes, mélancoliques représentans d'une espèce perdue. Peut-être y aura-t-il encore en ce temps-là beaucoup de socialistes et quelques régicides. Hélas! il n'est pas de bonheur complet, mais si on ne peut en finir d'un coup avec les monstres, c'est un bon commencement que de purger le monde de tous les ergoteurs.

« Le génie original de M. de Bismarck a jeté un audacieux défi à toutes les doctrines modernes, s'écrie le docteur Klee... Ce n'est pas par de vaines théories, c'est par ses actions qu'il a remis en honneur de vieilles et indestructibles vérités et délivré l'Allemagne de la superstition pédantesque qui lui faisait chercher le salut dans des idées nouvelles, importées de France ou d'Angleterre. Aussi avons-nous le droit de le proclamer le sauveur de l'humanité. Héros victorieux, il a converti presque tout le monde à ses idées créatrices, fondées sur de vieux principes depuis longtemps éprouvés, et il a fait la conquête de l'opinion publique. Les fruits de la réforme qu'il a opérée sont déjà manifestes, mais l'avenir seul en sentira tout le prix et glorifiera comme il le mérite ce dompteur de la révolution, ce destructeur des supersti-

tions modernes, ce champion des principes divins et éternels, qui furent dans tous les temps le palladium de l'humanité. Ce n'est pas seulement en Prusse ni dans les états Allemands, c'est bien au delà des frontières de l'Allemagne que se fait sentir son action pour donner une nouvelle vie aux idées antirévolutionnaires, et si la foi monarchique se ranime partout, à lui seul en revient le mérite. » Ainsi parle le docteur Klee; mais nous connaissons des conservateurs prussiens qui ne sont point de son avis; il est vrai que ce ne sont pas des mystiques, quoiqu'ils aient aussi peu de tendresse que lui pour les parlemens, pour les avocats et pour M. Lasker. Ils reconnaissent en M. de Bismarck un autoritaire convaincu et conséquent, ils ne le traitent point de génial, ils rendent pleine justice à la supériorité de son esprit et de son caractère. Il a dit lui-même un jour que la grande maladie de notre siècle était la peur des responsabilités; personne ne l'accusera de les craindre ni de les fuir; jamais homme n'a tant osé, tant pris sur lui, répondu de tant de choses sur son honneur, sur sa gloire et même sur sa tête, et c'est par là qu'il fait une si grande figure dans un temps où les petites considérations et les petits calculs, la complication des intérêts, les combinaisons parlementaires, les engagemens et les servitudes des partis, les intrigues de couloirs exercent sur les volontés une influence énervante qui explique cette disette d'hommes d'état dont se plaint l'Europe. Mais si les conservateurs dont nous parlons rendent hommage aux qualités maîtresses et souveraines de M. de Bismarck, ils lui reprochent d'être un homme sans doctrines, de n'avoir jamais eu que des principes de circonstance, d'avoir abusé des expédiens; ils se plaignent qu'il a détruit les vieux moyens de gouvernement et qu'il les a remplacés par d'autres qui ne sont qu'à son usage, qu'en donnant une constitution à l'Allemagne il a trop songé à ses convenances personnelles, que cette constitution est une machine dont il possède seul le secret et le maniement, que quand le mécanicien aura disparu, la machine ne marchera plus. — « Il s'est occupé de se rendre nécessaire, disent-ils; après lui le déluge, c'est-à-dire le parlementarisme! »

M. Klee s'est donné beaucoup de peine pour établir et justifier sa thèse, pour démontrer la vocation apostolique de M. de Bismarck, mais Voltaire a dit que les systèmes sont comme les rats qui peuvent passer par vingt petits trous et qui en trouvent enfin deux ou trois qui les arrêtent. Quelle que soit du reste la valeur de son argumentation, son livre est un signe des temps, et il est une réflexion qu'on ne peut s'empêcher de faire en le lisant. Alors que la France passait pour avoir un gouvernement réactionnaire et clérical, les journaux d'outre-Rhin répétaient à l'envi que M. de Bismarck était le chef naturel du libéralisme européen, et qu'il avait pour mission de défendre les idées modernes contre le Vatican, dont le cabinet de Versailles était l'allié et le suppôt. Au-

jourd'hui que la France est une république très républicaine, qu'on soupçonne d'incliner vers le radicalisme, M. Klee et nombre de journalistes allemands nous représentent le chancelier comme le champion du droit divin, comme un saint Georges ou un saint Michel destiné à percer de sa lance et à fouler sous ses pieds le dragon révolutionnaire. Il y a chez nos voisins un proverbe qui dit : « *Wess'Brod ich esse, dess'Lied ich singe,* qui me donne le pain, je chanterai sa chanson. » Les Allemands ont changé ce proverbe, et ils disent aujourd'hui : Celui qui m'a donné malgré lui cinq milliards et qui peut-être les regrette, je ne chanterai jamais sa chanson, et, quoi qu'il chante, je m'arrangerai pour lui prouver qu'il chante faux. Quand on a l'esprit processif, on a soin d'amasser de longue main des griefs et d'enrichir jour par jour ses dossiers.

Si quelques-uns de nos radicaux étaient assez naïfs pour s'imaginer qu'en engageant la France dans les voies hasardeuses du *Kulturkampf,* ils se gagneront les sympathies de M. de Bismarck, ils ne tarderont pas à se détromper. Assurément ils lui feront plaisir, mais ce plaisir ne sera accompagné d'aucune bienveillance. Ils encourageront le chancelier à faire au plus tôt sa paix avec le Vatican, et il y réussira peut-être, car, si la France se brouille avec Léon XIII, Léon XIII deviendra plus accommodant et plus souple dans ses négociations avec l'Allemagne. Le plaisir que ressentira M. de Bismarck sera pareil à celui qu'éprouva le grand Frédéric, quand il eut déchaîné la guerre en Europe et que, satisfait de ses conquêtes, pressé de retirer son épingle du jeu, il s'arrangea avec la cour de Vienne et laissa ses alliés sortir de ce mauvais pas comme ils pourraient. « J'ai donné le mal épidémique de la guerre à l'Europe, écrivait-il à Voltaire, comme une coquette donne certaines faveurs cuisantes à ses galans. J'en suis guéri heureusement, et je considère à présent comme les autres vont se tirer des remèdes par lesquels ils passent. » Si M. de Bismarck se réconciliait avec l'église et avec le parti du centre, il ne tiendrait qu'à lui de devenir conservateur à outrance. Il a su prendre des mesures énergiques pour empêcher la peste russe de franchir les frontières de l'Allemagne, et la peste russe n'est pas le genre de contagion que redoutent le plus les conservateurs mystiques. Le docteur Klee nous paraît avoir un goût prononcé pour les cordons sanitaires; le docteur Klee condamne comme dangereux et immoral tout ce qui vient de France, principes de 89 ou pièces de théâtre; le docteur Klee ne peut se consoler qu'on ait fini par jouer à Stettin *les Fourchambault,* et qu'un dramaturge français travaille à pervertir la bourgeoisie allemande en lui persuadant qu'un enfant naturel peut avoir des vertus. Il est juste d'ajouter qu'il n'en fait pas un *casus belli.*

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

Madame André, par M. Jean Richepin. — *Les Buveurs de poison*, par M. Louis Ulbach.
Le Troisième dessous, par M. Jules Claretie.

« Prenez, disait un habile homme, une tempête, un songe, cinq ou six batailles, trois sacrifices, des jeux funèbres, une douzaine de dieux,... et remuez le tout jusqu'à ce que l'on voie mousser l'écume du grand style : » c'est Pope, je crois, qui donne quelque part cette recette pour brasser un poème épique, à moins encore que ce ne soit Jonathan Swift, en son savant traité sur *l'Art de couler bas en poésie*. Que ce soit Swift, ou Pope, ou peut-être un troisième, toujours est-il qu'en changeant quelques mots et rajeunissant quelques détails, comme qui dirait en mettant la tempête sous un crâne, on aurait la formule d'un assez bon nombre de nos romans contemporains. Et c'est là pourquoi sans doute, lorsqu'on vient de lire quelques douzaines de romans à la mode, — j'entends romans de haut goût, romans qui se vendent, comme dit M. Zola, — il n'est pas facile de résister à l'exemple du doyen de Saint-Patrick et d'éloigner de soi la tentation d'écrire un traité sur l'art de couler bas dans le roman. Le beau sujet, l'admirable matière, et comme il semble que les noms, que les titres en foule se multiplieraient sous la plume ! Ou si l'on prenait la question plus sérieusement, de plus haut, de plus loin, et que, voulant sonder la profondeur du mal, on essayât de montrer d'abord ce que depuis cinquante ans il a fait de progrès, la triste, mais curieuse étude que l'on pourrait tracer de la dégradation des types dans le roman ! La conception de l'amour, d'année presque en année s'abaissant, s'avilissant, se ravalant, et ces folles passions d'autrefois devenues dans notre temps une débauche de l'imagination d'abord, puis un bestial appétit des sens, un cas pathologique enfin ; — les Indiana, les Valentine, les Fernande métamorphosées en Emma Bovary, la demi-paysanne, demi-bourgeoise d'Yonville transformée de-

puis en Germinie Lacerteux, et celle-ci descendant à son tour d'un degré dans la personne de Gervaise Coupeau; — le cadre cependant s'assortissant aux héroïnes, la résignation du lecteur promenée, des poétiques paysages que traçait le pinceau de George Sand, dans la boutique du pharmacien Homais, de ce capharnaüm de village dans les antichambres de la valetaille, et des antichambres et de la « crèmerie » dans les « garnis » du boulevard extérieur ou dans les « assommoirs » de barrière; — et la langue, elle aussi, devenant la complice de ces monstrueuses erreurs du goût contemporain, cette langue française, si claire, si limpide jadis et si pure, entraînant désormais dans son cours l'argot de tous les mauvais lieux qu'elle traverse, déshonorée, salie, boueuse, et de toutes les fanges sur lesquelles on l'a fait passer retenant et respirant l'insupportable odeur; — n'y aurait-il pas là, dans cette rapide histoire de la décadence et de la corruption d'un genre, un raccourci d'histoire de toute une grande révolution du goût, de la langue et des mœurs?

L'occasion serait tentante, et d'autant plus que, pour être juste, il conviendrait de reconnaître et de montrer qu'on a dépensé dans cet art de dégrader le roman plus de talent peut-être qu'il n'en eût fallu pour écrire des chefs-d'œuvre. On nous excusera d'y faillir. Les œuvres manqueraient cette année pour nous soutenir. Les maîtres du genre se reposent; ni M. Flaubert, ni M. de Goncourt, ni M. Zola, ne nous ont rien donné. Sans doute on nous a promis *les Frères Zemganno*, et Saint-Pétersbourg attend impatiemment *Nana*, mais enfin ni *Nana*, ni *les Frères Zemganno* n'ont paru. Et vraiment nous ne voudrions pas jouer le vilain tour à MM. Jean Richepin, Louis Ulbach et Jules Claretie d'étouffer leurs romans sous le poids de cette grosse question.

Faisons la part belle à M. Richepin. M. Richepin a du talent, du talent et de l'originalité. Je ne dirai pas qu'il soit encore quelqu'un, mais il est déjà lui. Poète, il ne s'est pas mis à la remorque de M. Leconte de Lisle ou de M. Sully Prudhomme; romancier, je constate qu'il ne s'est fait le caudataire de personne et qu'il n'a pas même demandé de lettre-préface à M. Zola : c'est beaucoup. En parlant du romancier, nous aurons des réserves à faire : commençons donc par louer le poète. Il y a deux ou trois ans, M. Richepin débuta par un volume de vers. Il y avait dans *la Chanson des gueux* (1) quelques petites drôleries, tout un dictionnaire de langue verte et des refrains *canaille;* c'en était assez pour qu'il se fît autour du nom de M. Richepin quelque bruit, voire un commencement de scandale. Tout cela d'ailleurs vivait, débordait de jeunesse et de fougue. M. Richepin trouvait le vin bon, les filles belles et la vie joyeuse. Mais il eût pu le dire sans tant de gros mots et sans

(1) *La Chanson des gueux*, 1 vol. in-18. G. Decaux.

tant se soucier d'enrichir le vocabulaire de la poésie du langage des halles. Du milieu cependant de ces pièces un peu tapageuses, comme *la Ballade du rôdeur des champs* ou *la Ballade du rôdeur de Paris*, quelques pièces se détachaient, comme *le Bouc aux enfans*, qui faisaient rêver de ces bas-reliefs que les bergers de Virgile sculptaient sur une coupe de hêtre pour leurs Amaryllis.

Sous bois, dans le pré vert dont il a brouté l'herbe,
Un grand bouc est couché, pacifique et superbe.
De ses cornes en pointe, aux nœuds superposés,
La base est forte et large et les bouts sont usés,
Car le combat jadis était son habitude.
Le poil, soyeux à l'œil, mais au toucher plus rude,
Noir tout le long du dos, blanc au ventre, à flots gris,
Couvre sans les cacher les deux flancs amaigris.
Et les genoux calleux et la jambe tortue,
La croupe en pente abrupte et l'échine pointue,
La barbe raide et blanche et les grands cils des yeux,
Et le nez long, font voir que ce bouc est très vieux.
Aussi, connaissant bien que la vieillesse est douce,
Deux petits mendians s'approchent, sur la mousse,
Du dormeur qui, l'œil clos, semble ne pas les voir.
Des cornes doucement ils touchent le bout noir.
Puis, bientôt enhardis et certains qu'il sommeille,
Ils lui tirent la barbe en riant. Lui, s'éveille,
Se dresse lentement sur ses jarrets noueux,
Et les regarde rire, et rit presque avec eux.
De feuilles et de fleurs ornant sa tête blanche,
Ils lui mettent un mors taillé dans une branche,
Et chassent devant eux à grands coups de rameau
Le vénérable chef des chèvres du hameau.
Avec les sarmens verts d'une vigne sauvage
Ils ajustent au mors des rênes de feuillage.
Puis, non contens, malgré les pointes de ses os,
Ils montent tous les deux à cheval sur son dos,
Et se tiennent aux poils, et de leurs jambes nues
Font sonner les talons sur ses côtes velues.
On entend dans le bois, de plus en plus lointains,
Les voix, les cris peureux, les rires argentins;
Et l'on voit, quand ils vont passer sous une branche,
Vers la tête du bouc leur tête qui se penche,
Tandis que sous leurs coups et sans presser son pas,
Lui va tout doucement pour qu'ils ne tombent pas.

Il ne manquerait à cette pièce que d'être un peu plus courte. Elle eût gagné beaucoup si M. Richepin avait eu l'art de la resserrer en dix-huit ou vingt vers. Mais c'est un art encore qui se perd que celui de resserrer la pensée, de peindre d'un trait, de dire en peu de mots beaucoup de choses. On préfère aujourd'hui l'art de dire avec beaucoup de mots très peu de choses. Nous aurions cité volontiers d'autres fragmens;

trois ou quatre pièces par exemple, tout inspirées de ce mépris du *bourgeois* qui ne messied pas à la jeunesse, d'une belle poésie, d'une langue vigoureuse et saine. Mais il n'est pas facile de citer M. Richepin.

Fort heureusement pour M. Richepin, le bourgeois est bon homme. Il pardonne beaucoup au talent. Aujourd'hui comme jadis, en pleine saison du naturalisme comme aux beaux jours du romantisme, il lui plaît assez d'être battu. On lui dit qu'il n'entend goutte aux choses d'art ni de poésie, il en rit et il achète. On le traite de haut en bas, comme un indigne de dénouer seulement les cordons de souliers du gueux, il s'épanouit la rate et il enlève l'édition. Rien de mieux, mais il faut savoir s'arrêter à propos. Autrement, par excès de haine d'une prétendue convention, il arrive que l'on tombe insensiblement soi-même dans l'artificiel et dans le convenu. C'est qu'à dire le vrai, s'il est permis au début, et surtout quand on écrit en vers, d'avoir contre la bêtise humaine de généreux accens d'indignation, il n'est permis ni de vivre longtemps ni de voir beaucoup sans trouver les excellentes, les honnêtes, les respectables raisons des choses dont on se moquait le plus, avec le plus de verve et d'amertume. Pour ne citer qu'un seul exemple, on passera volontiers cette strophe au poète, et vingt autres semblables :

— Ils disent, en se rengorgeant :
« Vous n'êtes pas de ma famille,
Sans-le-sou, voyez mon argent,
Tope, vous n'aurez pas ma fille. »

Mais on pardonnera moins aisément au romancier de n'avoir que des railleries pour cette vertu de l'épargne, si française, garantie de l'indépendance, sauvegarde de la dignité, et qui tant de fois déjà dans notre histoire nationale n'a pas été moins qu'un instrument de patriotisme et de liberté. M. Richepin n'aurait-il pas encore ouvert les yeux à cette évidence? On serait tenté de le croire quand on sort de lire *Madame André* (1). Sa prose ne vaut pas ses vers, son roman ne vaut pas sa *Chanson*.

Lorsqu'on veut donner au lecteur quelque idée d'un roman, d'ordinaire on commence par en débrouiller l'intrigue et l'on ne parle guère qu'en dernier lieu du style et de la manière de l'écrivain. Renversons une fois le procédé. Commençons par étudier ce genre de style. Il n'est pas nouveau, mais il est le genre de toute une jeune école où l'on apprend à écrire d'abord, et plus tard, ou jamais, à penser. Si l'on y fait des vers, ce n'est pas qu'en effet on ait quelque chose à chanter, c'est pour s'exercer au maniement des mots, des rimes et des rythmes, et si l'on écrit un roman, ce n'est pas que l'on ait rencontré sur sa route un

(1) *Madame André*, 1 vol. in-18. M. Dreyfous.

personnage de roman, c'est que l'on a de certaines façons de dire à placer et que l'on est maître d'un certain nombre de procédés dont on veut essayer l'effet. Que M. Richepin y prenne garde : en prose comme en vers, tel est le commencement de l'artifice, et c'est ainsi qu'à la longue, ayant débuté par faire de l'art, on finit par faire du métier. Le procédé coutumier de M. Richepin est l'abus de la métaphore. M. Richepin, pour imiter le style dont il se sert, est un *outrancier* de la synecdoche et un *paroxyste* de la catachrèse. « C'était, dira-t-il d'un de ses personnages, un merveilleux causeur... Le corps tout en gestes, il jouait ses conversations en cabriolant sur le tremplin des phrases. » Il tracera plus loin un portrait : « Sa femme, vieille fille à la figure enluminée de couperose, faisait penser à un cierge tombé dans de la confiture. » Ou bien encore, parlant d'un roman que son héros vient d'achever, il écrira : « Pour être sûr d'un placement immédiat dans les journaux, ces bouillons Duval du roman, Lucien aurait dû brasser une grosse ratatouille, tandis qu'il avait assaisonné un plat fin qui ne pouvait se servir que dans les revues, ces cabinets particuliers du journalisme. » Passons les figures outrées, les journalistes « embusqués dans les maquis de la petite presse, » laissons les gens de lettres qui « s'ouvrent le crâne pour arracher avec leurs doigts une idée de leur cerveau ; » n'essayons pas de pénétrer l'incompréhensible, ces femmes étranges « à la fois déesses et enfans, incarnations de la nature nimbées d'innocence comme de petites filles. » Évidemment il y a là deux choses : une grande habileté de main, et dans l'avenir, je l'espère, le don de trouver, de créer l'expression. Mais il faudrait, pour que ces qualités eussent vraiment leur prix, que la préoccupation de les produire ne fût pas, comme elle l'est dans *Madame André*, par trop évidente : il faudrait surtout que ce souci de l'effet et de l'image ne dictât pas au romancier des pages entières aussi complètement étrangères à son sujet qu'au bon goût. A la vérité, si l'on décrit une maladie, rien de plus naturel que de comparer à une bataille la lutte acharnée du médecin contre les approches de la mort. Je ne m'étonnerai donc pas que M. Richepin écrive : « On eût dit une bataille souterraine où la maladie poussait des mines que le docteur contre-minait. » Mais au moins que l'on s'arrête, que l'on ne continue pas, deux pages durant, la description, que l'on ne poursuive pas la métaphore impitoyablement et que l'on ne termine pas sur ces lignes bizarres : « On arrivait au soir de la bataille, quand la retraite se change en déroute, mais aussi quand la victoire se gagne par une charge de cavalerie. Le docteur commanda la charge et lança cette vieille garde des remèdes, les stimulans. La fièvre fut sabrée à coups de toniques, par les éthers, le xérès amontillado au quinquina, le musc, l'esprit de mindererus. En quarante-huit heures on emporta la position. » Des remèdes qui sont une charge de cavalerie, la cavalerie qui

devient de l'infanterie, la fièvre qui est sabrée, le malade qui est une position que l'on emporte, c'est le procédé romantique. Voici maintenant le procédé classique, le mauvais procédé classique, celui de Saint-Lambert et de l'abbé Delille. M. Richepin décrit une partie de baccarat. Ne croyez pas qu'il vous fasse grâce d'une carte : « Voici les rois pansus et barbus qui s'avancent, bus qui s'avancent, Alexandre, Charles et David, l'un portant son sceptre, l'autre sa harpe, l'autre son glaive, et le quatrième, César, ne portant rien comme dans la chanson de Marlborough. Et les femmes, fées visibles celles-ci. C'est la subtile Argine, les mains sous sa robe, pourquoi? Puis Rachel, face de poupée ; Judith la blonde... et la brune dame de pique... » Otez de là quelques plaisanteries vulgaires de parti pris ou quelques expressions brutales de propos délibéré, c'est du pur Delille ou du Pope. Cela est construit, voulu, calculé : rien n'y manque, ni les valets, ni « les piques brutaux, » ni les « cœurs saoûls, » ni les « carreaux féroces, » ni les « *dix* gras, ni les « *trois* maigres. » C'est la description de rhétorique dans la splendeur de sa naïveté, la description selon la formule, par énumération des parties, l'épithète accompagnant son substantif, et de ci, de là, par concession à l'esprit moderne, pour toute nouveauté, un placage d'expressions bizarres et de locutions tourmentées. M. Richepin serait digne d'écrire plus simplement et de comprendre cette leçon de Voltaire, que, quand on recherche si curieusement ses mots, on est toujours suspect de manquer d'idées.

Dans un cadre ainsi tracé, M. Richepin ne pouvait guère mettre, en guise de personnages et de caractères, que des abstractions de rhétorique. Au premier abord, comme il y a de l'originalité dans le détail et de la verve dans l'ensemble, on croirait que les personnages de M. Richepin parlent et agissent comme ils doivent agir, comme ils doivent parler. Ce serait une illusion. Ils parlent comme l'auteur a voulu les faire parler ; ils servent, selon l'expression de Diderot, de « sarbacanes » à M. Richepin. L'un, Aristide Fresson, n'est inventé que pour étaler en sa personne toute la triomphante sottise avec l'inconsciente férocité de l'égoïsme bourgeois. L'autre, Jacques Nargaud, n'est imaginé que pour soutenir, sous leur forme la plus paradoxale, d'étranges théories littéraires dont on craint par instans que M. Richepin ne soit homme à revendiquer la solidarité. Aussi sont-ils tout d'une pièce, droits et raides, sans articulations ni jointures. Ils jouent un rôle, ils ne vivent pas. Tout au plus le héros du roman est-il de chair et d'os, presque vivant et presque vrai. Lucien Ferdolle est un homme de lettres qui trouve l'inspiration dans l'amour, ou plutôt dans la collaboration d'une sorte de muse. Toute l'intrigue est là, dans cette ligne unique. On ne saurait trop louer M. Richepin de cette simplicité d'action, hardiment dégagée de toute complication d'épisodes. Mais à cette muse,

pourquoi donc avoir donné cette physionomie charnelle, pourquoi donc à ce poète cette sensualité débordante? On ne se l'explique guère, à moins que ce ne soit pour esquiver l'analyse et la psychologie de la situation. Puisqu'en effet Lucien Ferdolle n'a jamais rencontré l'inspiration que dans l'amour et puisque, selon la donnée du roman, il finit par trahir la maîtresse et la muse pour épouser bourgeoisement une beauté de Landry-la-Ville, il fallait nous le montrer perdant avec son amour ce qu'il appelait autrefois son talent. Là était le vrai sujet, et M. Richepin l'étrangle en quatre lignes. Il fallait nous le montrer dans son ménage de province essayant de se ressaisir, et, malgré les efforts de son désespoir, ne se retrouvant pas. Il fallait nous montrer au contraire M[me] André... mais si je dis si bien ce qu'il fallait faire, M. Richepin va m'inviter à récrire le roman. Je n'y aurais nul goût : je n'en ai pas moins le sentiment très net que M. Richepin a passé très près d'une très belle situation sans la traiter, — qu'il avait cependant ce qu'il faut pour la traiter, y ayant dans *Madame André* des parties d'observation psychologique très fine et très déliée; — qu'enfin, s'il a fait défaut cette fois à l'occasion, c'est surtout, c'est seulement peut-être, pour avoir pris son sujet par le dehors, moins préoccupé du fond que de la forme, et puisqu'on a tant fait que de mettre ce mauvais mot à la mode, moins en romancier qu'en « styliste. »

Un autre « styliste, » dans un genre différent, c'est M. Louis Ulbach, l'un des plus féconds, comme on sait, et d'ailleurs l'un des plus irritables de nos romanciers contemporains. Il faut donc traiter M. Ulbach avec toute sorte de précautions. Peut-être se souvient-on qu'il y a quelques mois, dans un journal ou dans une revue de Saint-Pétersbourg, M. Zola déclara que les meilleurs romans étaient les romans de M. Zola. Certes, ce n'était pas qu'il eût intérêt à le dire, ce n'était même pas qu'il y mît le moindre amour-propre, un grain de vanité seulement; non, mais *le Ventre de Paris, la Faute de l'abbé Mouret, une Page d'amour*, lui semblaient être les chefs-d'œuvre sans pair du roman contemporain, et, par pur amour de la vérité, comme il le croyait, il le disait. Ce fut un beau tapage parmi les romanciers. M. Louis Ulbach surtout prit la chose à cœur. On le vit, à trois ou quatre reprises, qui revenait à la charge, et chaque fois plus âpre et plus cruel. Il déclara solennellement que M. Zola « étouffait l'art dans la sanie de l'autopsie, » — ce qui est d'un style qui ne diffère du style de M. Zola, s'il en diffère, que par un peu de prétention; — il ajouta qu'il n'avait aucun goût pour « la littérature putride, » — ce qui lui fit beaucoup d'honneur; et là-dessus il publia deux romans, *Noële* et *la Fée verte*, sous ce titre général, *les Buveurs de poison* (1).

(1) *Les Buveurs de poison*, 2 vol. in-18. Calmann Lévy.

Les Buveurs de poison, ce sont les buveurs d'absinthe. M. Louis Ulbach a sans doute voulu recommencer et refaire *l'Assommoir* à sa façon. C'est un poison que l'absinthe, un terrible poison, un poison dont on ne connaissait pas encore tous les effets. Quand les poètes boivent de l'absinthe, ils laissent leur génie au fond du verre. Quand les pères de famille boivent de l'absinthe, ils engendrent des enfans dont la *vitalité physique et morale ne parvient pas à déborder*. Quand les républicains boivent de l'absinthe, ils deviennent bonapartistes. Mais, pour que l'on sente bien ce qu'il y a dans ce dernier trait de spirituelle malice et d'agréable ironie, c'est ici qu'il faut placer une courte analyse des *Buveurs de poison*.

Le baron Pierre de Satillieux, né poète, a deux mères, une « maman de province, » la baronne de Satillieux, et une « maman parisienne, » la vicomtesse de Margeride. C'est la seconde qui « a créé l'intelligence, émancipé l'esprit, agrandi le cerveau » de Pierre de Satillieux. Je ne sais pas pourquoi ces deux mères m'ont rappelé tout à coup Thomas Diafoirus et ses complimens immortels. Pierre de Satillieux est un buveur d'absinthe. Vainement Mme de Margeride a-t-elle tenté de lui faire perdre une funeste habitude. Pierre ne l'écoute pas, Pierre badine avec l'absinthe. Mais un jour pourtant, ayant vu de ses yeux M. de Margeride tomber ivre-mort dans le propre salon de Mme de Margeride, il prend le train et va retrouver Mme de Satillieux, sa mère, au château des Fossés. Qui a bu boira, le proverbe le dit. Aussi Pierre de Satillieux recommence-t-il à boire. Entre temps, il devient très amoureux de Mlle Noële, sa cousine; mais comme Noële, qui est une personne prudente, ne consent à l'épouser que s'il se corrige d'abord, un beau soir qu'il rentre ivre au château, ce baron, cet amant, ce poète, viole brutalement la jeune fille. Est-ce là par hasard ce que M. Ulbach appellerait de la « littérature idéaliste? » Dégrisé, le baron reprend le train et revient à Paris. Rédacteur en chef d'un grand journal d'opposition, il essaie, par le retentissement de sa polémique et le charme de son style, d'arracher à Noële un mot, un signe de pardon. Noële ne pardonne pas, mais elle le rappelle; elle est mère, elle est « sacrée par la maternité. » Passons au second volume. Je pense qu'ici je ne ferai pas mal de placer un portrait de Mme de Satillieux. « Elle pouvait se définir d'un mot : elle était Mme de Satillieux. » Mais ce serait trop peu dire. Elle avait donc « dans les yeux,... sur son front pur,... sur sa bouche aux plis arrêtés sans dureté,... dans sa taille souple, dans son buste élargi, dans toute sa personne enfin, cet achèvement de perfection sereine qui précise l'admiration en la tenant à distance de tout hommage frivole, de toute hypocrisie mondaine. La simplicité de la bonté, l'énergie de la franchise,... faisaient flotter autour d'elle une atmosphère limpide imprégnée d'une lumière diffuse, qu'on aspirait sans

en être ébloui. » Et le baron? le baron, lui, de plus en plus corrompu par l'absinthe, commençait à rêver de troquer sa réputation de journaliste, qui justement était usée, contre une ambassade ou contre un portefeuille. En attendant, il se laisse faire président du conseil d'administration de la *Banque des États*. Encore un pas, et tout présage qu'il va devenir ambassadeur. Il a quelques hésitations cependant, des semblans de scrupules. C'est la « fée verte, » la comtesse Gravina, qui lui portera le dernier coup, d'un regard « de ses grands yeux à la prunelle verte, qui avaient la profondeur des eaux dormantes au pied des rochers, de ces eaux qui ressemblent à un cristal d'émeraude. » Elle a, de plus, mis pour la circonstance une robe de soie d'un vert éclatant. Vous devinez l'ingénieux rapprochement : l'amour de cette « fée verte, » c'est encore, c'est toujours de l'absinthe. Le baron de Satillieux est conquis ; mais à peine croit-il tenir enfin l'ambassade convoitée que la *Banque des États* croule brutalement, et que ce n'est pas trop du sacrifice de toute sa fortune pour éviter une tache à son blason. Abdiquant alors tous ses rêves de gloire et de puissance, il va quitter Paris, quand, passant la revue de ses papiers, la tentation lui vient de boire un dernier verre d'absinthe. Justement la bouteille était dans son armoire. Il s'enivre une dernière fois, mais du milieu de son ivresse, brusquement saisi de honte et de dégoût de lui-même, il arme un pistolet, et là va se brûler la cervelle, quand sa femme entre tout à coup. Elle le supplie de vivre ; il la repousse avec violence, et le fils, pauvre aliéné que ce spectacle épouvante, saisissant le pistolet tombé des mains de son père, tire et le tue.

Voilà un vilain sujet, mais « il n'est pas de serpent ni de monstre odieux » que la rhétorique de M. Louis Ulbach ne sache enguirlander de fleurs. M. Ulbach a des façons de dire qui n'appartiennent qu'à lui. « Pierre de Satillieux avait environ vingt-cinq ans. De loin, il rayonnait de tout l'éclat de cette juvénilité qui va mûrir; de près, on pouvait le calomnier et supposer qu'il entrait dans la période diplomatique du rajeunissement par les chiffres, avant la phase définitive du rajeunissement par les cosmétiques. » Elle est encore de M. Ulbach, et digne d'être retenue, cette phrase : « Un médecin est le seul homme devant qui une jolie femme ose vieillir, pour qu'il la guérisse de cette infirmité des six mois que la plus prudente est obligée d'accepter tous les ans, » ou celle-ci encore : « L'esprit ne se manifeste pas toujours comme une lumière paisible, et quand il éclate en feu d'artifice, il aveugle souvent ceux qui le tirent, autant qu'il asphyxie, en les éblouissant, ceux qui le regardent. » Maintenant de telles façons de dire, qui ne sont en effet ni naturalistes, ni même naturelles, compensent-elles ce qu'il y a de vulgaire, sauvent-elles ce qu'il y a de brutal dans *les Buveurs de poison*? Je ne le pense pas, car vraiment le

naturalisme aurait la partie trop belle, si « l'idéalisme » en littérature se réduisait à l'art de dire avec une infinité de métaphores ce qu'on pourrait dire, non pas aussi bien, mais beaucoup mieux, en quatre mots. Je crois en avoir dit assez pour donner aux lecteurs le désir de connaître *les Buveurs de poison*.

J'ai tant parlé du style de M. Ulbach et du style de M. Richepin, qu'il ne me reste plus de place pour parler du style de M. Claretie. Reconnaissons d'ailleurs que *le Troisième dessous* (1) est un roman facile, intéressant à lire, quelqu'un même a dit : « captivant, » en tout cas, fort habilement fait et mené par un homme qui n'ignore aucune des rubriques du métier. Ce n'est pas M. Claretie qui laisserait quelque chose à l'aventure de l'inspiration, et si vous voyez dès le début du roman l'un de ses personnages prendre une leçon d'escrime, ne doutez pas qu'aux approches du dénoûment ledit personnage ait un duel. A quoi tient-il cependant que, malgré toutes les habiletés et toutes les préparations, l'intrigue flotte, qu'elle marche sans se nouer, et que sans se dénouer elle finisse par finir? Je ne sais, mais la chose est certaine, comme il est certain aussi qu'il n'y a rien dans ce *Troisième dessous*, et que pourtant il y a de tout.

Le comédien Roquevert ayant épousé M[lle] Geneviève Pesquidoux, un fils leur est né. Ce fils, qui se nomme Henri, s'éprend d'une affection fraternelle pour M[lle] Hélène Gervais, élève du Conservatoire. Sur quoi, le vieux Roquevert étant près de mourir, il se découvre qu'Hélène Gervais est la fille de Geneviève Pesquidoux. Ainsi c'était la voix du sang qui parlait chez Henri. Alors le vieux Roquevert meurt, Hélène Gervais meurt, et l'on ne sait ce que deviennent Henri Roquevert et Geneviève Pesquidoux. Voilà, — comme dit un personnage du *Troisième dessous*. Mais ce qu'on ne saurait dire aussi brièvement, c'est ce que M. Claretie a jeté d'incidens au travers de cette intrigue, et dans ce cadre, un peu pauvre, ce qu'il a fait mouvoir de personnages. J'ai compté un enterrement, une noce, trois agonies, un duel, une représentation extraordinaire au théâtre des Batignolles, plusieurs représentations ordinaires au *Théâtre du boulevard*, une représentation de café-concert, une répétition générale, une première, un concours au Conservatoire, des scènes d'intérieur, quelques scènes de violences, une scène de folie; mais je n'ai pas tout compté. En outre, j'ai rencontré, chemin faisant, plusieurs comédiennes, plusieurs comédiens, quelques peintres, un sculpteur, un directeur de théâtre, un auteur dramatique, une fille qui dupe son amant, une femme qui trompe son mari, que sais-je encore? Deux ecclésiastiques et un membre de l'Institut. Le membre de l'Institut pré-

(1) *Le Troisième dessous*, 1 vol. in-18. Dentu.

pare une traduction des « *deux Oupachinads des Védas.* » Sa partie, c'est « de demander aux livres sacrés de l'Orient des enseignemens pour l'avenir. » Le sens de cette plaisanterie m'échappe. Il va sans dire que ce membre de l'Institut donne à sa fille la plus maladroite et la plus déplorable éducation. Mais par un contraste heureux il y a « maman Gervais, » brunisseuse sur porcelaine, qui donne à son « artiste, » Hélène Gervais, élève du Conservatoire, toutes les vertus de la femme.

A ce propos, une question qui vaut la peine au moins d'être posée, c'est ce qu'on pourrait appeler la question du faux et du vrai naturalisme.

Voilà des romanciers dont l'unique ambition se réduit à reproduire la nature. Ils n'écrivent ni surtout ne composent; ils déchirent, bon an mal an, une page du livre de la vie. Par malheur il se trouve que ce prétendu naturalisme n'est partout chez eux qu'en étalage. Regardez-y d'un peu près : rien n'est là vraiment observé, rien n'est étudié, ni pénétré dans son fond. Il n'y a de « vu » que le décor, un décor de théâtre avec des accessoires de carton. Quant aux personnages, de leur condition ou plutôt de leur emploi, l'étiquette, et quelquefois le vêtement, en vérité voilà tout ce qu'ils ont. Le sujet serait infini, si nous voulions rassembler ici tout ce que le roman contemporain nous offrirait en ce genre de mémorables exemples. Contentons-nous de demander à M. Claretie la description d'une « *combustion spontanée.* » C'est une application de la science au roman. Aussi bien depuis que *l'Assommoir* s'est dénoué par le *delirium tremens* du zingueur Coupeau, c'est une loi qu'il ne saurait plus y avoir de roman sans un peu de pathologie. M. Richepin avait choisi la fièvre typhoïde. On pouvait déjà relever dans sa description quelques indications d'une thérapeutique étrange, des toniques ou des stimulans fort étonnés d'être appelés à « sabrer » une fièvre et des antispasmodiques tout surpris d'être invoqués comme des stimulans. M. Claretie, lui, a voulu faire plus fort que M. Zola, il a choisi la combustion spontanée.

Le comédien Monnerol fumait sa pipe « dans l'amollissement flasque d'une espèce de sieste habituelle. » Il y avait du tabac dans sa pipe, du tabac « acheté tout à l'heure, boulevard de Sébastopol, chez une grosse marchande courtisée. » Tout à coup le malheureux poussa un cri rauque. « Sa main fumait comme un objet qui se consume. Une espèce de vapeur chaude semblait sortir des pores, lentement, et bientôt, avec une terreur qui lui fit dresser les cheveux sur le crâne, Monnerol vit des flammes, — oui, là, une flamme bleue pareille aux languettes du punch qui brûle... une odeur de soufre montait. » Pourquoi une odeur de soufre? pourquoi quelques lignes plus bas une auréole sulfureuse? puisqu'il s'agit « d'alcoolisme » et de « combustion spontanée. » Passons. Et maintenant « de ses bras, de son cou, de ses joues, avec une

douleur de damné, il sentait couler comme une graisse chaude... L'ignition s'infiltrait dans chaque fibre. Et de ce tas de chair et de haillons en feu, des cris de bête fauve enfumée, des appels d'égorgé sortaient du milieu d'une flamme lente, bleuâtre et sinistre. » On pense bien que Monnerol en mourut, et le lendemain, quand on pénétra dans sa chambre, « on ramassa dans la fétidité de cette chambre des parties d'être humain à demi torréfiées, une sorte de charbon léger dans une suie pénétrante, jaunâtre, avec des portions de crâne et des débris de vertèbres, comme après des siècles on en trouvait dans la cendre refroidie et graisseuse coulant des bûchers de Madrid dans la terre du *Quemadero* de la Cruz. » Le médecin prononça là-dessus des mots bizarres. « État idio-électrique, » dit-il en hochant la tête, et vraiment il y avait de quoi; « développement de gaz inflammatoire, » il voulait sans doute prononcer « inflammable, » et il ajouta : « Je soumettrai le cas à mes confrères qui nient la chose. »

Certes, on conçoit qu'un romancier, quand il approche du dénoûment et qu'il veut à tout prix se débarrasser d'un personnage qui le gêne, le fasse disparaître, et disparaître comme il lui plaît. Qu'il le noie donc, ou qu'il le pende, ou qu'il l'assomme, ou même qu'il le fasse devenir fou; mais s'il appelle à son secours le « delirium tremens » ou la « combustion spontanée, » qu'il s'épargne du moins la peine de les décrire, car c'est ici la revanche de la science, ou pour mieux dire des spécialistes. Prendre des renseignemens dans un dictionnaire de médecine ou dans un traité de chimie, rien de plus simple, en vérité. Copier des pages entières d'un dictionnaire d'histoire ou d'une encyclopédie des arts et métiers, rien qui semble au premier abord plus facile. Mais ni les dictionnaires, ni les encyclopédies ne peuvent être pratiqués utilement par tout le monde. Tout répertoire est un grimoire : il faut être initié pour le lire seulement, il faut être déjà passé maître pour le comprendre. Autrement il ne vaudrait guère la peine d'étudier. Et ce serait véritablement une duperie que la science s'il suffisait à l'auteur du *Troisième dessous* ou de *l'Assommoir* d'ouvrir leur dictionnaire pour en savoir autant que le physiologiste dont la vie s'est consumée dans le travail pénible et malsain du laboratoire, ou que le médecin dont l'expérience, après cinquante ans d'observation au lit du malade, hésite encore et n'ose pas conclure. A chacun son métier. Là est le point faible d'une esthétique naturaliste. Le romancier qui fera profession de parler science ou médecine sera toujours aisément surpris en flagrant délit d'erreur par le médecin ou le savant. Je ne crois même pas m'avancer beaucoup en affirmant *a priori* que le moindre zingueur ou le moindre forgeron trouverait plus d'une erreur dans le livre de M. Zola. Et c'est là justement pourquoi, quand cette fièvre de naturalisme sera tombée, de

beaux jours encore sont réservés à l'art idéaliste. On l'a trop oublié : dans nos sociétés démocratiques, où le travail est la loi commune, chacun de nous n'engage dans le métier qui le fait vivre qu'une partie de soi-même. Il y a deux hommes en nous : celui qui peine, courbé sur le travail quotidien, déformé par la fatigue, rapetissé par le métier, et celui qui dans le labeur de chaque jour ne cherche qu'un moyen d'assurer la sécurité de ses loisirs et la liberté de son rêve. Le premier c'est l'homme extérieur : nous l'appelons ouvrier quand il porte une blouse, nous l'appelons bourgeois quand il porte une redingote, nous l'appelons militaire ou magistrat quand il porte un uniforme. Mais le second c'est l'homme vrai, le seul qui vaille la peine d'être connu : c'est lui qu'il faut atteindre dans son for intérieur, et l'œuvre d'art est à ce prix. Ce n'est pas le vêtement qui fait l'homme, et le naturalisme s'arrête au vêtement. Je suis tombé l'autre jour sur un curieux passage de Voltaire. Il vient de marier l'une de ses nièces et il écrit à son ami Thieriot : Je suppose que vous n'aurez pas daigné assister à cette noce bourgeoise; « assemblée de parens, quolibets de noce, plates plaisanteries, contes lubriques qui font rougir la mariée et pincer les lèvres aux bégueules, grands bruits, propos interrompus, grande et mauvaise chère, ricanemens sans avoir envie de rire, lourds baisers donnés lourdement, petites filles regardant tout du coin de l'œil... Voilà les noces de la rue des Deux-Boules, et la rue des Deux-Boules est partout. » Non, sans doute, il ne vaut pas la peine de se déranger pour aller prendre sa part d'une noce de la rue des Deux-Boules. Quelle est donc enfin cette rage de promener le lecteur à travers les petitesses, les vulgarités, les laideurs de l'existence quotidienne? Et ne serait-ce pas qu'une fois maître du procédé, tout le monde peut observer et décrire la rue des Deux-Boules? On disait autrefois que l'intelligence nous a été donnée pour connaître ce qu'il y a de plus vrai, comme l'amour pour aimer ce qu'il y a de meilleur; mais il est en effet plus facile d'aimer sans discernement et de connaître sans choix.

Finissons ce discours par où nous l'avons commencé : beaucoup d'habileté de main, c'est-à-dire l'art devenu véritablement un métier; la sensation mise partout à la place de la pensée, c'est-à-dire l'observation réduite à ce que le premier venu, s'il a seulement des yeux, peut apercevoir; l'imagination s'arrêtant avec une complaisance infinie sur la misère, la bassesse et la laideur humaines, c'est-à-dire la vie tout entière ramenée à une succession de besoins honteux : tels sont les quelques points que l'on pourrait toucher dans un premier chapitre sur l'art de couler bas dans le roman. Il est malheureusement vraisemblable que nous n'attendrons pas longtemps l'occasion d'esquisser le second.

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mars 1879.

Il faudrait cependant bien savoir où l'on va, ce qu'on veut, ce qu'on entend décidément faire de ce régime nouveau qu'on a sans doute l'intention d'organiser pour la durée et auquel on prépare d'inévitables mécomptes, peut-être d'irréparables échecs.

Depuis que la république est affranchie ou censée affranchie par la transformation de tous les pouvoirs, depuis deux mois bien comptés, que se passe-t-il? Le spectacle est certainement étrange et aussi inquiétant qu'étrange. Il y a partout des velléités, des impatiences de domination, des représailles, des infatuations, des défis, des confusions, il y a l'étourdissement, peut-être l'embarras du succès, il n'y a pas de politique. Il n'y a pas, entendons-nous, une vraie politique, précisée avec autorité par un gouvernement libre dans sa pensée et dans son action, soutenue avec suite par une majorité parlementaire coordonnée et définie, inspirée d'un sentiment impartial et supérieur des grandes réalités nationales. Voilà ce qu'il n'y a pas! — C'était, objectera-t-on, un premier trouble inséparable de tels changemens, d'une transition si grave. Il fallait bien entrer en possession, s'établir dans l'ordre nouveau, s'assurer les fruits de la victoire et surtout liquider le passé. C'est possible. Il aurait fallu aussi apparemment, et ce n'était point impossible, éviter de se perdre dans cette liquidation, dans des diversions inutilement agitatrices, s'abstenir de multiplier les occasions de crises, les difficultés autour d'un gouvernement inauguré de la veille, préférer les affaires aux excitations vaines et périlleuses. La vérité est que depuis deux mois rien n'a été fait d'une manière sérieuse pour les plus pressans intérêts du pays, et qu'à l'heure où nous sommes, après huit ou dix semaines, à la veille des vacances de Pâques, on songe à peine à se

mettre à l'œuvre sous l'aiguillon de M. le ministre des travaux publics qui tient à ses grands projets. La vérité est que depuis ces deux mois nous vivons dans une atmosphère absolument factice et que de toutes ces questions qui se sont succédé, qui s'agitent encore, qui résument la politique du moment et qui en sont l'embarras, il n'en est pas une qui n'eût pu être évitée; il n'y en a pas une seule qui ait répondu à un mouvement d'opinion, à une nécessité évidente, qui n'ait été l'artifice violent ou captieux de l'esprit de parti impatient de bruit et d'agitation.

On a eu d'abord l'amnistie, et assurément cette question de l'amnistie, qui est devenue un moment un embarras, n'avait rien de nécessaire. Elle ne s'imposait pas, elle ne passionnait pas le pays qui, malgré toutes les excitations, est resté jusqu'au bout assez froid. La majorité des chambres se serait peut-être bien passée d'avoir à la discuter, et le gouvernement, même le gouvernement nouveau, se serait passé, lui aussi, d'avoir à la résoudre. Le nouveau gouvernement, laissé à sa seule inspiration, se serait probablement contenté du premier projet qui avait été préparé par M. Dufaure, qui, en étendant libéralement les grâces, suffisait à faire la part de l'humanité sans désarmer la justice sociale. N'importe, il a fallu, sous la pression artificielle des partis, aller au delà au risque d'une crise où le ministère aurait pu succomber, et de débats passionnés qui à coup sûr ne répondaient ni à un vœu de l'opinion ni à un intérêt national. — On a eu ensuite la proposition de mise en accusation des ministres du 16 mai, et, s'il y avait ici dans les chambres le ressentiment, le souvenir amer d'une période de lutte violente, on peut dire que deux années écoulées, les votes successifs du pays, la transformation de tous les pouvoirs avaient tranché la question. C'était là le seul jugement possible. Le reste n'était plus qu'une représaille rétrospective compromettante pour la paix publique, pour la position du nouveau gouvernement devant l'Europe. — On a aujourd'hui enfin le retour du parlement à Paris qui nécessite avant tout une révision d'un article de la constitution par les deux chambres réunies en congrès. C'est une étape nouvelle dans cette carrière où s'épuisent tous les pouvoirs. La chambre des députés s'est déjà prononcée pour la révision de la constitution et pour le retour à Paris. Le sénat ne s'est point décidé jusqu'ici, il ne se décidera officiellement que demain par son vote; mais il s'est prononcé jusqu'à un certain point contre la rentrée par la majorité d'une de ses commissions, par un rapport ingénieux de M. Laboulaye. Voilà encore une question de l'ordre le plus délicat, qui prend une gravité inattendue et qu'on aurait pu peut-être s'épargner.

Assurément à un point de vue supérieur, cette rentrée des chambres à Paris, qui est redevenue un objet de discussions passionnées, presque une occasion de conflit, est toujours désirable. Si elle s'était accomplie

il y a quelques années au lendemain d'une victoire sociale, dans la plénitude de l'autorité et de la force d'une assemblée souveraine, elle aurait eu la valeur d'un grand acte politique, elle aurait sans nul doute frappé et rallié l'opinion; elle aurait peut-être détourné des malentendus, permis dès lors de trancher des questions redoutables et de créer des conditions sérieuses de sécurité parlementaire. Aujourd'hui, depuis longtemps, les événemens ont pris un autre cours. La dernière assemblée, puis les chambres nouvelles sont restées à Versailles; Paris est resté Paris avec ses splendeurs et ses séductions, avec sa prééminence inaliénable de capitale française. On a pris son parti de ce dualisme un peu bizarre, des voyages parlementaires dont on a commencé par se moquer, auxquels on a fini par s'accoutumer. Pour bien des esprits, la vraie raison de ne pas se hâter de quitter Versailles aujourd'hui, c'est qu'on y est, c'est que l'expérience date déjà de huit années bien comptées, c'est que, s'il y a des inconvéniens, il y a aussi des avantages, qui ont été surtout ressentis aux heures de crises; c'est qu'enfin, quelles que soient les obligations de la résidence officielle, il se forme par l'usage, par une interprétation un peu libre de la constitution, un certain état pratique qui permet au président de la république, aux ministres, de rester à Paris, et qui est peut-être le meilleur moyen d'arriver par degrés à la solution complète. Où était la nécessité de troubler prématurément ce travail de retour progressif, de chercher à brusquer la solution par un emportement de parti sans s'être concerté d'avance avec le sénat? On a bien réussi! on a peut-être compromis une question des plus graves en la précipitant, en la dénaturant par les exagérations et les déclamations, en ravivant les antagonismes. Le résultat est cette situation confuse et faussée où les conflits renaissent, où tous les dénoûmens peuvent être redoutables. Si les chambres restent maintenant à Versailles par le vote du sénat, cette résolution ressemblera à un acte de défiance à l'égard de Paris; si la révision constitutionnelle est votée, si le parlement rentre à Paris, ce sera considéré comme une résipiscence du sénat cédant aux pressions des partis. Que sera-t-il décidé demain? Le gouvernement serait, dit-on, disposé à demander un ajournement, sans doute pour se donner le temps de trouver, de négocier une transaction; mais ce ne serait qu'un ajournement, et c'est ainsi que notre politique se crée à elle-même, se laisse imposer des difficultés qui auraient pu être évitées, qui au début sont inutiles ou prématurées et qui finissent bientôt par s'envenimer, par devenir dangereuses.

Comme si cette situation n'était pas assez compliquée cependant, comme s'il n'y avait pas assez de difficultés dans cette ère nouvelle qui semblerait avoir pour objet l'apaisement de la France, M. le ministre de l'instruction publique vient à son tour de prendre l'initiative de questions bien autrement graves que l'amnistie ou le retour à Paris. M. Jules

Ferry, nouveau venu au pouvoir, est visiblement impatient de se signaler; il tient à montrer son activité, et il laisse aussi se déployer autour de lui toute sorte d'activités qui se manifestent parfois sous des formes étranges. La régénération est à l'ordre du jour au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts! Ce qui est certain c'est que M. Jules Ferry, entrant dans son rôle avec l'intrépidité d'un homme qui ne connaît point d'obstacles, se hâte de porter du premier coup aux chambres plusieurs projets dont l'un est décoré par un singulier euphémisme du titre de « loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. » Il y a dans ce projet deux choses : il y a la restitution à l'état de la collation des grades, qui n'a rien d'imprévu, et il y a un ensemble de dispositions dont l'unique effet peut être de rendre toute liberté illusoire. Il y a particulièrement, à propos de l'enseignement supérieur, cet article 7 qui dit en propres termes : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement *de quelque ordre que ce soit*, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. » Ceci commence à devenir clair.

Lorsque M. Jules Ferry revendique pour l'état le droit de conférer les grades qui ouvrent les carrières publiques, il ne fait rien de nouveau, rien d'extraordinaire; il ne propose que ce qu'avait proposé avant lui M. Waddington dans son passage au ministère de l'instruction publique, ce que M. Bardoux proposait plus récemment. M. Jules Ferry, comme ses prédécesseurs, veut remettre l'état en possession d'une prérogative dont il n'aurait pas dû être dépouillé, rien de mieux. Cette collation des grades est un droit de l'état, et si les auteurs de la loi de 1875 qui a fondé la liberté de l'enseignement supérieur avaient eu plus de prévoyance, ils auraient respecté ce droit : ils auraient enlevé d'avance tout prétexte aux atteintes dont leur œuvre est aujourd'hui menacée. S'il ne s'agissait que de la collation des grades, la cause serait déjà gagnée; mais M. Jules Ferry ne s'en tient plus à la réforme simple et équitable que M. Waddington et M. Bardoux avaient proposée; il va plus loin, et il est même fort clair que dans sa pensée la collation des grades n'est que la moindre des choses, que la partie essentielle de la loi nouvelle est l'article qui interdit l'enseignement *de quelque ordre que ce soit* aux membres des « congrégations religieuses non autorisées. » En d'autres termes, c'est une entreprise préméditée, combinée contre l'intervention des influences religieuses dans l'éducation publique, une tentative déclarée de réaction contre l'ensemble des lois qui depuis trente ans ont fondé la liberté de l'enseignement en France. M. Jules Ferry ouvre le feu, et il est si pressé qu'il ne se donne même pas le temps de mettre un peu d'ordre dans la campagne qu'il entreprend. Il propose une loi sur l'enseignement supérieur, et dans cette loi il introduit d'une manière presque subreptice un article qui du

même coup irait atteindre, abroger presque complètement la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement secondaire. Il brouille tout, il confond tout! M. Jules Ferry est en vérité fort impatient de précipiter le gouvernement et la république dans une guerre dont il n'a peut-être calculé ni la gravité, ni la durée, ni les conséquences, et où il est certain de rencontrer dès les premiers pas les résistances non-seulement des représentans de l'église, mais de tous les esprits sincèrement libéraux.

Qu'on y prenne bien garde : ce n'est pas une question de privilège d'église, de prérogative ecclésiastique, non, ce n'est pas, comme on le dit, une question de cléricalisme; ce qu'il y a d'important et de grave, c'est le droit commun mis en cause, c'est la liberté atteinte dans une classe déterminée, dans des religieux parce qu'ils sont des religieux. Voilà la vérité et voilà le danger de cette guerre étourdiment déclarée! C'est un moyen commode sans doute de se faire une érudition de circonstance, d'invoquer les édits de l'ancienne monarchie, les décrets de l'empire, les ordonnances de 1828 et de répéter sans cesse : Nous ne faisons que ce que tous les gouvernemens ont fait, il ne s'agit que des congrégations, et encore des « congrégations non autorisées. » Est-ce que ce n'est pas là commettre la plus étrange confusion de toutes les idées, de toutes les époques, des conditions propres aux régimes les plus opposés? Est-ce que ce n'est pas méconnaître la puissance bienfaisante et libérale de cette révolution dont on invoque le nom? Eh! certainement l'ancienne monarchie avait ses règles et ses traditions; elle avait la police des communautés religieuses, elle se réservait le droit de les autoriser ou de ne pas les tolérer, et la raison en est bien simple : c'est que les communautés avaient une existence privilégiée, une personnalité civile; elles avaient des droits, des immunités, des statuts, et l'autorisation de la puissance publique impliquait de la part de l'état l'obligation de maintenir, de défendre ces statuts, ces privilèges. L'état faisait respecter les lois de l'église, même les vœux, il était tout simple qu'il mesurât ses obligations. Même à cette époque des ordonnances de 1828 qu'on invoque, sous cette restauration qui était pourtant déjà dans des conditions si différentes, il y avait encore une religion d'état, l'Université était un monopole légué par l'empire, l'état était le gardien du monopole de l'Université, il pouvait prononcer des exclusions, exiger des déclarations de conformité.

Aujourd'hui tout a changé. La société entière s'est transformée sous l'influence de la révolution. Le droit public s'est renouvelé et il est inscrit dans une série de constitutions. Les monopoles et les privilèges ont disparu; la loi commune existe désormais pour tous, même pour des religieux, et c'est par une sorte de fiction qu'on est réduit à donner un corps saisissable à une communauté religieuse pour lui dire : Ceux qui vous appartiennent n'auront pas le droit d'enseigner. Pourrait-on

dire, quoique cela semble bien simple, ce qu'on entend aujourd'hui par des « congrégations non autorisées? » Ce sont des congrégations qu'on ne connaît pas, qu'on ne connaît, selon un mot déjà ancien de M. Jules Simon, « ni pour les protéger ni pour les gêner, » et sur lesquelles on n'a aucun droit exceptionnel, précisément parce qu'elles n'ont aucune existence exceptionnelle. Elles n'ont pas une personnalité civile, elles n'ont ni exemptions ni immunités d'aucune sorte; elles suivent temporellement la condition de tout le monde, elles participent aux charges publiques et aux obligations de tout le monde. Pour elles, le droit privilégié de corporation s'est évanoui; il ne reste que des citoyens réfugiés dans l'inviolabilité du domicile, réunis pour prier ensemble, pour pratiquer ensemble des œuvres de bienfaisance et d'instruction. C'est à ce titre, à ce seul titre qu'ils existent, qu'ils peuvent pratiquer l'enseignement, et lorsque dans les premiers temps de la loi de 1850 des communautés se sont présentées pour ouvrir avec une qualité collective des maisons d'éducation, elles n'ont pas été admises. Le conseil supérieur de l'instruction publique en a décidé ainsi plus d'une fois, si nous nous souvenons bien. Cela est arrivé aux jésuites eux-mêmes. Le droit personnel seul subsiste, seul il est reconnu par le pouvoir civil chez ceux qui portent un habit religieux aussi bien que chez les autres.

Les membres des congrégations religieuses sont aux yeux de l'état des citoyens comme les autres citoyens, rien de plus, rien de moins. S'ils manquent aux lois, s'ils se dérobent aux obligations publiques, s'ils n'ont pas la qualité de Français là où cette qualité est nécessaire, qu'on les réprime par les moyens légaux, rien de plus régulier et de plus simple. S'ils respectent les lois, s'ils sont les plus paisibles des hommes, s'ils observent les règles tracées par l'état lui-même dans l'instruction publique, telle qu'elle a été organisée depuis longtemps, sous quel prétexte leur interdirait-on ce qui est permis à tout le monde? Ce serait donc l'esprit qu'on poursuivrait en eux, et c'est pour une suspicion de tendance qu'on priverait de simples citoyens de ce droit d'enseigner qui est un droit civique, que les tribunaux correctionnels eux-mêmes ne peuvent pas enlever selon la loi pénale, qui ne peut être perdu qu'à la suite d'une condamnation criminelle! Et de plus, ce n'est pas le droit des professeurs libres qui est seulement atteint. Ces professeurs ont ouvert des maisons d'éducation à l'abri des lois qui datent déjà de trente ans; ils comptent aujourd'hui plus de 20,000 élèves qui leur ont été confiés par le choix délibéré des familles. Ces familles, qui appartiennent certainement à toutes les opinions, même à l'opinion républicaine, ont raison ou elles ont tort, elles agissent dans le sentiment de leur indépendance. C'est donc le droit des familles qui est frappé comme le droit des professeurs, et en outre c'est l'enseignement général tout entier qui est atteint par cette suppression soudaine d'établisse-

mens ouverts à une si nombreuse jeunesse. Ce serait une étrange manière d'entendre le progrès! Avant d'aller plus loin et de suivre le pétulant ministre qui se charge de régénérer l'instruction publique, qu'on réfléchisse un peu plus mûrement; qu'on craigne de donner trop raison à M. de Falloux, qui vient d'écrire une étude si vive, si intéressante sur l'*Évêque d'Orléans* et qui disait un jour : « Tout ce qu'on donne à la république on ne le donne pas à la liberté, et tout ce qu'on donne au gouvernement on ne le donne pas à l'autorité. » C'est là justement la question qui s'agite dans ces projets assez mal conçus où s'essaie un dangereux esprit d'exclusion.

De toute façon, il est certain qu'il faut choisir. Si l'on veut revenir aux monopoles, à la direction administrative des esprits, à l'exclusion des dissidens, aux conditions d'un enseignement officiel dans l'intérêt d'un parti, d'une philosophie ou d'une secte, il faut le dire. On peut recourir à ces décrets de l'empire que Berryer appelait « une source impure » en défendant précisément un jour devant la justice M. Jules Ferry lui-même contre l'application d'un de ces décrets. On peut aller fouiller toutes les époques pour y puiser des restrictions et des prohibitions; mais alors on n'aura pas le droit d'inscrire ce mot de liberté sur les projets qu'on présentera. Ce sera édifiant. M. le ministre de l'instruction publique aura la satisfaction de mener la campagne entre le prince Napoléon, grand défenseur du pouvoir civil contre l'église comme on sait, et le conseil municipal de Paris, qui fait la guerre aux frères, ou le conseil municipal de Lyon, qui supprime le bois pendant l'hiver aux enfans des écoles chrétiennes. — Si, s'arrêtant dans cette voie ou obéissant à une inspiration meilleure, on veut développer la liberté dans l'enseignement comme dans tout le reste, il faut en accepter virilement les conditions. C'est une étrange façon de témoigner sa foi à la société civile que de la croire en péril parce que quelques religieux présideront à l'instruction de la jeunesse dans un certain nombre de maisons dispersées en France. Il y a plus de dix ans déjà, en plein empire, M. Jules Simon disait avec une ferme et libérale raison devant le corps législatif : « La liberté d'enseignement est comprise, désirée, voulue comme toutes les autres. Elle reprendra avec toutes les autres son rang et ses droits. Personne ne la conteste plus en principe. Si on hésite, c'est qu'on a peur. On a peur de quelque chose ou plutôt de quelqu'un, et vous le dites tous en même temps que moi : on a peur du clergé. Je n'ai qu'un mot à dire, c'est qu'il n'est permis ni de nier le droit ni de reculer devant son application; c'est qu'il n'est pas digne de ce grand pays ni des hommes qui croient encore à la toute-puissance de la vérité de se laisser gouverner par la peur. Cela n'est pas possible. » Est-ce qu'on peut avouer aujourd'hui sous la république qu'il faut rétrograder? Assurément cela ne veut pas dire que l'état doive

rester désarmé! qu'il ne garde pas le droit de réprimer les abus, de redresser les fausses directions, de stimuler et de surveiller le développement de l'instruction en France; mais supprimer n'est pas gouverner, et, si l'on veut mettre l'Université en mesure de lutter contre de puissantes influences, le meilleur moyen n'est pas de l'isoler dans un monopole reconstitué en la délivrant des émulations utiles. Le meilleur moyen c'est de fortifier l'Université, d'intéresser le corps enseignant tout entier à cette grande entreprise, de populariser les établissemens de l'état, par la sûreté des méthodes, par une instruction généreuse faite pour élever l'esprit de la jeunesse à la hauteur de tous les devoirs. C'est ainsi qu'on servira l'enseignement et la république elle-même, qu'on ne fait souvent que compromettre par des guerres de parti et des agitations stériles.

La vie est dure pour tout le monde. Elle est laborieuse pour la France, elle l'est aussi pour bien d'autres états qui se flattent d'être plus heureux parce qu'ils ont été moins atteints par la mauvaise fortune. Elle n'est pas exempte de troubles pour la Russie et pour l'Allemagne elle-même, l'une et l'autre agitées de sourdes menées révolutionnaires qui vont jusqu'au meurtre. La vie est laborieuse enfin pour l'Europe tout entière qui, en dehors des embarras intérieurs de chaque pays, a le grand et légitime souci de la paix générale à sauvegarder et à dégager sans cesse d'une multitude de complications.

Cette question de la paix, elle semble renaître chaque année au printemps; elle se reproduit d'autant plus naturellement aujourd'hui que l'Europe est loin d'être délivrée des affaires d'Orient, que la diplomatie se trouve au contraire en face de deux difficultés ou de deux échéances prochaines qui n'en font qu'une : la nécessité de compléter l'exécution du traité de Berlin et l'évacuation de la Bulgarie par les troupes russes, demeurées depuis la fin de la guerre la dernière garantie d'un certain ordre matériel dans la région des Balkans. Jusqu'ici, l'application de ce traité de Berlin où l'Europe a mis ses espérances de paix a suivi son cours tant bien que mal, plutôt mal que bien. Les conditions les plus faciles à exécuter ont été, cela va sans dire, celles qui répondaient aux intérêts ou aux ambitions des grandes puissances engagées. L'Autriche a pris son lot; elle est entrée en Bosnie et en Herzégovine, elle s'y est établie; elle ne demande pas mieux que de s'y retrancher, d'étendre son occupation, de s'assurer une issue vers Salonique et la mer Égée. L'Angleterre s'est installée à Chypre, elle a pris possession de son influence dans l'Asie-Mineure. La Russie est restée provisoirement en Bulgarie, profitant de sa position au nord des Balkans pour régler d'un côté ses affaires avec la Roumanie, pour disposer d'un autre côté de cette région du sud des Balkans qu'on a appelée la Roumélie orientale et qui est censée devoir relever encore de la suzeraineté turque. L'em-

pire ottoman, quant à lui, est devenu ce qu'il a pu dans l'étrange situation qui lui a été faite sous prétexte de le sauver d'un plus grand désastre. Il y a eu des commissions européennes de réorganisation, de délimitation, de liquidation, il y a eu toute sorte de négociations pour achever l'œuvre commencée à Berlin. A mesure qu'on approche du terme cependant, tout se complique, les difficultés reparaissent plus sérieuses peut-être que jamais. Et d'abord un des plus récens incidens de ces singulières et tristes affaires orientales, c'est l'échec définitif des négociations engagées de fort mauvaise grâce par la Turquie avec la Grèce au sujet d'une rectification de frontière désirée par l'Europe. Les plénipotentiaires des deux pays, réunis à Prevesa, se sont séparés sans avoir pu arriver à une entente que les Grecs ne désiraient probablement pas plus que les Turcs. La question est maintenant renvoyée à l'Europe, chargée d'imposer à la Turquie une cession nouvelle de territoire, et de faire accepter par la Grèce quelques avantages qui seront toujours bien modestes pour ses ambitions; mais le plus gros, le plus menaçant orage n'est point, à l'heure qu'il est, aux frontières de l'Épire; il est bien plutôt sur les Balkans, où l'on touche à la crise décisive. C'est le 3 mai prochain que l'occupation russe doit cesser en Bulgarie, et que les Turcs, d'après le traité, devraient rentrer dans les possessions ou dans les droits de souveraineté qui leur sont laissés. Que va-t-il se passer dans ces pays où toutes les passions sont enflammées? Voilà certes le moment le plus dangereux depuis la paix de Berlin!

C'est une situation nouvelle, peut-être le commencement d'un drame inattendu, plein de redoutables surprises, et ce drame possible, éventuel, a un prologue qui est assurément curieux, qui est retracé d'une manière aussi libre qu'intéressante dans le *Blue-Book* récemment publié à Londres. La situation, on le sait, est celle-ci : le congrès de Berlin, sous l'influence de l'Angleterre, a créé à côté de la Bulgarie indépendante une province dite « la Roumélie orientale, » qu'il a dotée d'une large autonomie, en la maintenant toutefois sous la suzeraineté de la Porte, en laissant au sultan les droits de souveraineté et de défense militaire. Lorsque les délégués européens arrivaient l'automne dernier à Philippopoli pour procéder à l'organisation prévue par le congrès, le commissaire anglais, lord Donoughmore, — c'est lui-même qui le raconte, — recevait la visite du commissaire russe, le prince Doudoukof-Korsakof, qui depuis la guerre règne et gouverne en Bulgarie. Le prince Doudoukof, affectant de dépouiller tout caractère officiel et de parler de « gentleman à gentleman, » ne se gênait guère dans ses propos sur le programme anglais et européen auquel il se montrait décidé à opposer tous les obstacles possibles. A la grande surprise de l'Anglais, qui l'écoutait sans rien dire, il ne craignait pas de qualifier « de farce le traité qui avait abouti à l'institution d'une commission in-

ternationale. » Il se plaisait à « tourner en ridicule l'œuvre de Berlin, la commission de la Roumélie orientale, tout ce qui avait été fait au congrès et depuis, traitant tout d'opérette d'Offenbach, de comédie, de bouffonnerie, et employant d'autres expressions semblables. » Il ne parlait pas du reste avec beaucoup plus de respect de ses cliens de Bulgarie, ajoutant d'un ton leste « qu'entre Russes et Anglais tout le différend portait sur ceci, que les Anglais étaient les amis de la canaille turque, tandis que les Russes soutenaient la canaille bulgare. » Et le prince Doudoukof-Korsakof couronnait la peinture pittoresque de l'anarchie de ces contrées en disant sans façon : « Après notre départ le déluge! » Le gouvernement anglais a joué à la Russie le mauvais tour de donner dans son *Blue-Book* une place d'honneur au récit de cette scène, tel que lord Donoughmore le lui a envoyé.

Il n'est pas sûr, à la vérité, que le prince Doudoukof parlât bien sérieusement ou qu'il ait absolument fait depuis tout ce qu'il disait, et il est encore plus douteux que ce fût là réellement l'expression de la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg. La Russie n'a cessé au contraire d'attester l'intention de se conformer au traité de Berlin; elle l'a dit par ses circulaires, par toutes ses voix officielles, elle l'a répété et confirmé avec plus d'autorité encore par les déclarations de l'empereur Alexandre lui-même. Ce qui est certain, en dépit de toutes les déclarations diplomatiques, c'est que la Russie, croyant peu à l'efficacité d'une séparation de la Bulgarie et de la « Roumélie orientale, » n'a rien négligé pour ruiner d'avance cette combinaison plus ou moins heureuse, dans tous les cas sanctionnée par l'Europe. Elle s'est bien plutôt étudiée à préparer la fusion qu'elle avait proposée et qu'elle désirait. Si elle n'a pas contrarié absolument la commission européenne dans son œuvre, elle ne l'a pas secondée. Elle a tout fait pour exciter et entretenir les animosités nationales, pour rendre impossible la restauration de l'autorité turque dans la Roumélie; elle a formé une administration provisoire ennemie du sultan, elle a recruté des milices locales qu'elle a confondues avec les milices bulgares, qui à un moment donné ne peuvent qu'être un instrument de résistance et de collision. La Russie a créé une situation redoutable, inextricable pour l'heure de la rentrée des Turcs, et ce n'est pas sans raison que lord Salisbury, dans une communication destinée au prince Gortchakof, disait il y a quelques semaines: « Le passage d'un système à l'autre sera aussi violent et soudain que possible, et ceux qui sont disposés à s'y opposer peuvent voir dans la conduite de l'administration actuelle un encouragement formel à la révolte... Cette résistance serait stérile sans doute, car elle se heurterait à des forces très supérieures en nombre; mais elle pourrait mener à un renouvellement des souffrances sans exemple que ces contrées ont endurées pendant la dernière guerre. Encourager les illusions qui

peuvent amener de telles conséquences, c'est assumer une grave responsabilité! » Voilà la situation!

Comment sortir de là et détourner ces extrémités? Si on attend, sans prendre des mesures, l'heure désormais prochaine où les Russes doivent quitter la Bulgarie et où les Turcs rentreront dans la Roumélie, l'explosion prévue par lord Salisbury n'est point absolument impossible. L'insurrection ne peut compter sur « la victoire finale, » elle sera comprimée, étouffée dans le sang, c'est toujours le ministre anglais qui le dit; mais les insurgés resteront-ils sans secours? les Balkans ne seront-ils pas encore une fois en feu? la Russie ne saisira-t-elle pas l'occasion de suspendre son mouvement de retraite? Alors la question redevient soudainement européenne, militaire autant que diplomatique; toutes les politiques se trouvent face à face comme à la veille du congrès de Berlin. C'est dans ces conditions d'une évidente gravité que le prince Gortchakof paraît aujourd'hui prendre l'initiative d'un expédient de circonstance. Le cabinet de Saint-Pétersbourg proposerait une occupation mixte et temporaire de la Roumélie par des contingens européens. Le comte Andrassy avait eu déjà, au congrès de Berlin, l'idée d'une combinaison de ce genre. Au premier aspect, c'est sans doute un moyen de détourner un pressant danger. Malheureusement, à y regarder de plus près, la difficulté n'est qu'ajournée ou déplacée et peut-être compliquée. Les conditions pratiques d'exécution ne sont même pas faciles à saisir et à préciser. Sous quelle forme d'abord se réaliserait cette occupation? Il y a évidemment des puissances peu disposées à prendre ce rôle compromettant; l'Allemagne, dit-on déjà, est du nombre, et la France n'aurait aucune peine à se défendre d'entrer dans ces combinaisons. La France donnera son opinion, ses conseils et pas un soldat. L'Angleterre a sa guerre de l'Afghanistan, elle a une autre guerre dans ses possessions d'Afrique, et elle est en général peu favorable à des occupations de cette nature. L'Italie, qui n'a rien à y gagner, se décidera difficilement sans doute à envoyer quelques bataillons à Philippopoli. L'opération n'est pas des plus simples; mais ce n'est pas tout : le principe fût-il admis, une bien autre question s'élève. Quel rôle auront les Turcs? Si on prétend les exclure, ils protesteront, ils en auront le droit; ils feront un embarrassant appel au traité de Berlin, et l'occupation ne sera qu'une séquestration violente de territoire accomplie malgré eux en pleine paix. Si leur admission est proposée par une des puissances occidentales, la Russie ne l'acceptera probablement pas, elle semble déjà protester, elle représentera la présence des Turcs dans la Roumélie comme un sujet d'irritation, comme un obstacle à la pacification. De toute façon, c'est une crise de plus dans l'exécution du traité de Berlin.

Les difficultés, si réelles, si graves qu'elles soient, ne sont pas insur-

montables sans doute avec un peu de bonne volonté, et la paix, désirée pour des raisons différentes par toutes les puissances, ne sombrera pas pour un incident grec ou pour un incident bulgare. On trouvera un expédient, puisque tout le monde le souhaite et en a besoin; mais cela ne prouve-t-il pas une fois de plus que l'Europe, atteinte depuis longtemps dans son équilibre, dans sa sécurité intime, est condamnée pour longtemps encore peut-être à mener une vie laborieuse à travers les surprises et les embarras toujours nouveaux que laisse après elle la politique de la force et de la conquête?

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

—

Archives de la Bastille, documens inédits recueillis et publiés par M. François Ravaisson. — T. X. *Règne de Louis XIV*, 1687-1692. Paris, 1879, Pedone-Lauriel.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà cette grande, curieuse et savante publication, que depuis plus de dix ans M. François Ravaisson poursuit avec une infatigable persévérance (1). C'est comme qui dirait un livre d'écrou de la Bastille, mais un livre d'écrou contenant, pour chaque prisonnier, avec les circonstances de son arrestation l'histoire détaillée de ses antécédens, les correspondances échangées à son sujet, les procès-verbaux des interrogatoires qu'il a subis, tout enfin ce qui peut éclairer sur la nature, sur l'importance, sur la gravité de son affaire. Quand l'ouvrage sera terminé, ce ne sera rien moins qu'une histoire documentaire, année par année, presque jour par jour, de la plus fameuse des prisons d'état.

Pour donner une idée de la valeur d'une telle histoire, il suffit de rappeler que dans ce vaste recueil dont nous signalons aujourd'hui le dixième volume, on s'est fait une loi de ne rien imprimer qui ne fût absolument inédit. C'est ainsi que M. Ravaisson a eu le courage de sacrifier tout ce qu'il avait lentement rassemblé de documens

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier 1867.

sur le Masque de fer, parce qu'entre temps « des chercheurs plus diligens » les avaient mis au jour. Pour donner une idée des difficultés d'une telle recherche, il suffit de dire que les pièces relatives à l'histoire ainsi conçue de la Bastille et de ses prisonniers se trouvent disséminées en plus de vingt endroits, aux archives de la guerre, aux archives de la marine, aux Archives nationales, dans les bibliothèques. C'est ainsi que pour tirer au clair une seule affaire de médiocre importance, M. Ravaisson partira des archives de la marine, passera aux Archives nationales, de là se rendra à la bibliothèque de l'Arsenal, de l'Arsenal aux archives de la guerre, des archives de la guerre à la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque retournera aux Archives et finira par la bibliothèque de l'Arsenal. Il faut à ce métier plus que de la patience, il y faut du dévoûment à l'histoire, et plus que de l'érudition, il y faut de la sagacité. Pour donner enfin une idée de l'intérêt d'une telle publication, il suffit d'ajouter qu'avec le secours des précédens volumes il est devenu possible d'écrire l'histoire vraie de quelques-uns des plus célèbres procès du règne de Louis XIV, le procès de Fouquet, par exemple, et le procès des poisons. Les lecteurs peuvent se rappeler le parti qu'ici même, il y a quelques années, en a tiré M. Charles Louandre (1). Et nous ne saurions mieux faire après lui que reproduire les termes dont il se servait pour louer l'œuvre de M. Ravaisson ; « Parmi les livres de notre temps, disait-il, il en est très peu qui aient été publiés avec plus de savoir et de soin. » Notre seul regret, c'est qu'en raison de l'abondance des matériaux, la publication marche si lentement.

Les pièces que renferme le présent volume ne se rapportent pas à des affaires du même intérêt dramatique et de la même importance générale. Mais, comme le dit M. Ravaisson, elles donnent « le détail de la vie intérieure d'un grand pays. » Aujourd'hui plus que jamais ce détail a son rôle en histoire : c'est lui qui tient, pour ainsi dire, en échec les généralisations historiques trop prématurées et trop hardies. N'oublions pas en terminant de signaler aux curieux, dans « l'Avertissement » de M. Ravaisson, une nouvelle hypothèse sur le Masque de fer.

F. B.

Histoire de l'établissement et de la direction de l'église chrétienne par les apôtres, traduit de l'allemand du Dr Neander, par F. Fontanès, l'un des pasteurs de l'église réformée de Nîmes. — 2e édition, Paris, 1878, Sandoz et Fischbacher.

Le livre du docteur Fontanès date déjà de loin. Mais tous ceux qui se sont adonnés à la critique religieuse, cette science qui n'est jamais faite

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juillet 1874, *une Prison d'état sous Louis XIV*, par M. Charles Louandre.

et qui se fait toujours, savent combien il importe de ne pas laisser se perdre un seul des anneaux de la chaîne qui va de la tradition acceptée sans réserve à l'interprétation complètement libre dont elle est l'objet à l'heure présente. C'est sa continuité qui fait sa force. Ce livre, qui parut en 1836, marqua une époque et une étape. L'épuisement de la première édition rendait depuis longtemps nécessaire une réimpression nouvelle, de même qu'il faudra bien l'un de ces jours rééditer l'*Histoire critique* de Richard Simon, le fondateur français de la critique sacrée.

La nouvelle édition du livre de Neander traduit par feu le pasteur Fontanès a été surveillée avec un soin pieux par son fils, M. Ernest Fontanès, dont les lecteurs de la *Revue* ont plus d'une fois pu apprécier le savoir et le talent. Son père fut un des hommes les plus éminens du protestantisme français sous la restauration et pendant le règne de Louis-Philippe. Il resta pourtant peu connu en dehors du cercle particulier où s'écoula sa vie active. On ne s'occupait guère en ce temps-là des affaires protestantes. M. F. Fontanès était un de ces hommes modestes qui attendent que la notoriété vienne les chercher et ne font jamais un pas au-devant d'elle. Sa vie fut absorbée presque entièrement par les intérêts et les travaux ecclésiastiques auxquels il se consacra avec un entier dévoûment. C'est par là, et aussi par une sérieuse érudition que rehaussait une grande dignité de caractère, qu'il exerça longtemps au sein des populations protestantes du Midi une influence considérable qui lui a survécu.

Né à Nîmes le 15 mai 1797, Ferdinand Fontanès, après avoir fait de bonnes études au lycée de sa ville natale, se rendit très jeune encore à Genève pour y étudier la théologie. Un accident (il faillit être asphyxié en travaillant l'hiver près d'un *brasero*) mit sa vie en danger et affaiblit pour toujours sa constitution. Il resta très petit, très fluet; mais sur ce corps débile il y avait une belle tête sculpturale, au teint pâle, un vaste front, de superbes yeux noirs qui s'attachaient sur vous avec une expression de grande bienveillance mélangée d'une certaine mélancolie. Un regret profond, qu'il concentrait en lui-même, joint au sentiment d'une débilité physique contre laquelle il avait constamment à lutter, explique cette disposition d'esprit. Il avait beaucoup désiré le professorat et il fut en 1824 à la veille d'être appelé à une chaire de théologie à Montauban. Comme cela n'est arrivé que trop souvent, le libéralisme de ses opinions religieuses lui ferma les portes de la faculté. Il en fut de même plus tard, en 1834, malgré une promesse formelle, peut-être oubliée, de M. Guizot. La vie de professeur aurait mieux convenu à ses goûts et à sa constitution que les fatigues du pastorat et les luttes souvent pénibles où il fut engagé. Il y tint tête cependant avec une rare énergie, mieux et plus longtemps qu'on n'osait l'espérer.

Il fut pendant nombre d'années le pasteur le plus influent et le chef reconnu du protestantisme libéral dans le Midi français.

Il trouva encore du temps et des forces pour contribuer par ses écrits au progrès des connaissances et des idées religieuses. Sa préoccupation constante fut de séparer la religion proprement dite de la théologie : non pas du tout qu'il dédaignât cette science ou plutôt l'ensemble d'études spéciales qui sont rangées sous ce nom, mais précisément parce qu'il voulait la rendre plus indépendante, plus scientifique, en désintéressant la piété, la vie religieuse elles-mêmes de ses variations et de ses découvertes. Montrer dans la conscience et le sentiment religieux la base et la garantie du principe chrétien, mettre à l'abri par cela même ce principe des discussions de dogmes et de textes, telle fut sa pensée dirigeante, qu'il avait puisée auprès de Schleiermacher et des savans allemands de son école. Il fut en effet l'un des rares Français de son temps que ne rebutèrent pas les formes hérissées de la critique allemande et qui s'efforcèrent de lui frayer en France même un chemin qui depuis, grâce à ses efforts et à ceux de quelques autres, s'est largement ouvert. Il mourut en 1862, mais après avoir vu ses dernières années, adoucies sans doute par des soins affectueux et par la vénération dont il était l'objet, attristées par une faiblesse croissante qui le força de renoncer successivement à toutes ses occupations et finalement le condamna à l'inaction totale.

L'ouvrage de Neander, qu'il eut la patience de traduire avec une consciencieuse exactitude, se recommandait précisément par ce mélange de foi, de mysticisme et d'impartialité historique dont F. Fontanès voulait répandre en France la connaissance et le goût. Assurément nous avons vu depuis bien d'autres hardiesses et la tradition chrétienne a été bien autrement modifiée qu'elle ne l'est par les théories du bon vieux professeur de Berlin, plus orthodoxe que son traducteur. Cependant, pour qui sait lire, l'histoire du pieux Neander est déjà tout un renversement des notions antérieurement admises. On sent que le rationalisme a passé par là et que Tubingue n'est pas loin. Quand on le voit, par exemple, ramener le fameux « don des langues » à l'un des phénomènes fréquens de l'extase, faire rentrer dans le domaine subjectif les visions merveilleuses de Pierre et du centurion Corneille, reconnaître l'empire romain et Néron dans le monstre infernal décrit par l'Apocalypse, proposer une explication psychologique de la conversion de saint Paul, etc., on se dit que la critique, bien que toujours croyante, est entrée sur un terrain tout nouveau. A bien des égards l'ouvrage traduit par F. Fontanès reste un livre moderne et qu'on peut recommander à ceux qui aiment à étudier les faits étonnans qui marquent les commencemens de l'église chrétienne sans avoir à redouter les conclusions définitives de l'auteur qu'ils consultent.

Le traducteur, à son tour, mérite dans son pays autre chose que l'oubli qui menace trop souvent la mémoire de ses plus dignes enfans, et le nom de Ferdinand Fontanès restera attaché à l'histoire de la rénovation des études religieuses dans notre patrie.

ALBERT RÉVILLE.

ΑΛΒΑΝΙΚΗ ΜΕΛΙΣΣΑ (*l'Abeille albanaise*), première partie, par E. Mitko. Alexandrie, 1878. Stati.

L'introduction de cet ouvrage est formée par une traduction albanaise (en caractères grecs) de l'étude de la princesse Dora d'Istria sur *la Nationalité albanaise d'après les chants populaires* (1). Depuis que la *Revue* a publié cette étude, qui a été aussi traduite en grec par M. Thérianos, en italien par M. Artom, en albanais (caractères latins) par le professeur Demetrio Camarda, et qui, pour la première fois, appelait l'attention sur la poésie populaire d'une nation dont maintenant la presse a tant d'occasions de s'occuper, des Albanais de diverses contrées de notre Europe, MM. Girolamo de Rada, Demetrio Camarda, Joseph Joubany, ont fait paraître à Florence, à Livourne et à Trieste, de nouvelles et curieuses collections de chants. Mais la mine est si peu épuisée qu'en Afrique un Albanais du Caire, M. Euthyme Mitko, a pu encore former un gros volume in-8° avec des chants, des contes, des énigmes, etc. Depuis quinze ans au moins, M. Mitko s'occupe de ce travail avec un zèle persévérant. Son livre ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui veulent étudier les peuples de la péninsule des Balkans ailleurs que dans des relations suspectes, inspirées par des préoccupations purement politiques. Il faut donc souhaiter que M. Mitko nous donne promptement la seconde partie de *l'Abeille albanaise*.

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai 1866.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

ue
s,
la

n-
ur
la
é-
le
it
la
n-
o-
le
u
u
es
n-
er
ns
a-
us